



HAL
open science

Ribemont-sur-Ancre (Somme) : bilan préliminaire et nouvelles hypothèses

Jean-Louis Brunaux, Michel Amandry, Véronique Brouquier-Reddé, Louis-Pol Delestrée, Henri Duday, Gérard Fercoq Du Leslay, Thierry Lejars, Christine Marchand, Patrice Méniel, Bernard Petit, et al.

► To cite this version:

Jean-Louis Brunaux, Michel Amandry, Véronique Brouquier-Reddé, Louis-Pol Delestrée, Henri Duday, et al.. Ribemont-sur-Ancre (Somme) : bilan préliminaire et nouvelles hypothèses. Gallia - Archéologie de la France antique, 1999, 56, pp.177-283. 10.3406/galia.1999.3010 . hal-01901778

HAL Id: hal-01901778

<https://hal.science/hal-01901778>

Submitted on 16 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

RIBEMONT-SUR-ANCRE (SOMME)

Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses

Éditeur scientifique : Jean-Louis BRUNAUX*

Michel AMANDRY, Véronique BROUQUIER-REDDÉ, Louis-Pol DELESTRÉE, Henri DUDAY, Gérard FERCOQ DU LESLAY, Thierry LEJARS, Christine MARCHAND, Patrice MÉNIEL, Bernard PETIT, Béatrice ROGÉRÉ

Mots-clés. *Trophée, squelettes humains sans tête, armes celtiques, temple précoce de la fin du I^{er} s. avant J.-C., quadriportique flavien, temple sur podium pseudo-périptère, ordre corinthien, culte public.*

Key-words. *Trophy, headless skeletons, Celtic weapons, temple of the pre-Augustan period, Flavian quadriportico, pseudoperipteral temple on a podium, corinthian order, public cult.*

Résumé. *Un nouveau programme de fouille, engagé sur le site de Ribemont-sur-Ancre depuis 1990, a permis l'étude de la plus grande partie du gisement laténien et le réexamen de l'installation culturelle gallo-romaine. Les restes de plusieurs centaines d'individus et les milliers d'armes découverts sur les sols de La Tène moyenne sont maintenant interprétés comme les vestiges d'un trophée monumental qui aurait été constitué à la fin du III^e s. avant J.-C. Celui-ci, par la suite, n'a pas connu d'activité culturelle notable ; ses ruines, encore en élévation partielle, ne furent nettoyées que dans les années 30 avant J.-C. quand une population militaire construisit sur le lieu même un temple, au milieu d'un sanctuaire organisé, orné d'emblée d'une décoration peu commune pour un monument édifié en pleine campagne. Dès le début du I^{er} s., il fut équipé d'une colonnade en pierre et, à la fin du même siècle, d'un double quadriportique. Dans la seconde moitié du II^e s., on reconstruisit le temple sous une forme monumentale, d'allure classique, doté d'un nouveau portique. Ces constructions imposantes s'accompagnent d'une nouvelle conception architecturale du site qui s'étend alors sur plus de 50 ha, en une succession de cours étagées en terrasses, dominées par le temple et où trouvent place également un théâtre et deux ensembles thermaux. La nouvelle étude de l'architecture du sanctuaire et des vestiges matériels permet de reconsidérer la nature du culte : il faut y voir un culte public dépendant directement du chef-lieu de cité, Samarobriva.*

Abstract. *A new programme of excavations since 1990 on the site of Ribemont-sur-Ancre has led to the study of the major part of the La Tène layers and to the reexamination of the Gallo-Roman cult installation. The discovery of the remains of several hundred individuals and of thousands of weapons in La Tène C levels can be now interpreted as the remnants of a monumental trophy erected in the final years of the 3rd century BC. Since its construction, this trophy has witnessed no significant cult activity. Not until 30 BC were its ruins, which still were partly standing, cleared when a large military population built a temple on this very spot in the middle of a well structured sanctuary. It was straight away highly decorated which is unusual for a building set in the countryside. A stone colonnade was added to the temple at the beginning of the 1st century AD, with the further addition of two quadriporticoes at the end of the same century. In the second half of the 2nd century AD, the temple was rebuilt in a monumental and classical form and a new portico was added. These imposing structures were accompanied by a general extension of the site on over 50 ha, with a succession of courtyards in terraced rows, dominated by the temple but also including a theatre and two bath buildings. This new analysis of the architectural features and of the finds leads us to reconsider the nature of the worship : it now seems clear that the site was the focus of a public cult under the subordination to the civitas capital, Samarobriva.*

* Centre archéologique départemental, 5 rue d'En Haut, BP 252, F-80800 Ribemont-sur-Ancre.

Révéle par l'archéologie aérienne¹ il y a 35 ans, le site de Ribemont-sur-Ancre (fig. 1 à 3) est aujourd'hui largement présent dans la littérature archéologique par de nombreuses références, dues tant aux romanisants qu'aux protohistoriens. Pour autant, aucune synthèse ne lui a été consacrée et c'est à une suite d'articles, répétitifs et quelquefois contradictoires, que l'historien et l'archéologue doivent avoir recours. Un nouveau programme de fouilles engagé depuis 1990 nous permet de brosser enfin un tableau clair de l'évolution du site (fig. 4) dans sa partie centrale et la plus ancienne mais, aussi, de remettre en question l'interprétation de sa fonction principale, qui voulait voir en lui un lieu de culte gaulois, laborieusement romanisé et qui serait devenu l'exemple type du *conciabulum*, cher à G.-C. Picard. Ces résultats sont dus évidemment à sept longues campagnes d'une fouille extensive, aux nombreuses études qui les ont accompagnées et dont on trouvera ici une présentation synthétique mais aussi – et c'est un plaisir pour nous de le constater – à une bien meilleure connaissance du matériel et de la chronologie que nos collègues ont rendu possible ces vingt dernières années².

Parce qu'il nous a semblé que ces résultats, suffisamment longtemps attendus, méritent une diffusion rapide et large, parce que le Conseil national de la recherche archéologique nous en a fait la demande, cette présentation prend la forme d'un article plutôt que celle d'une ou plusieurs monographies, souhaitables pour une description exhaustive du matériel et des structures, mais plus lourdes et forcément plus longues à réaliser. Néanmoins le lecteur trouvera ici l'essentiel de l'argumentation et la totalité des données architecturales et fonctionnelles acquises à ce jour, l'une et l'autre devant permettre une lecture autonome. En revanche, seuls quelques aperçus sur le matériel et sa position chronologique seront donnés. La rédaction a été confiée à J.-L. Brunaux, responsable des fouilles. Il s'exprime au nom des chercheurs travaillant à Ribemont ou sur les séries de matériel exhumé au cours des fouilles : M. Amandry pour la numismatique romaine, V. Brouquier-Reddé pour les structures gallo-romaines,

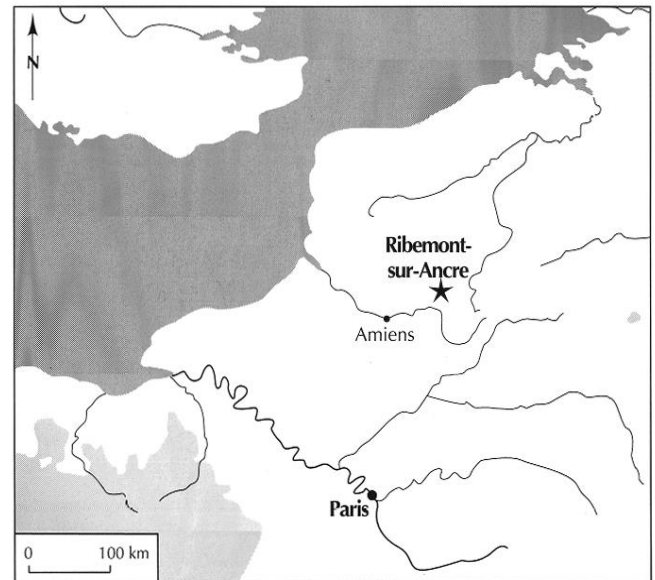


Fig. 1 – Carte de situation.

L.-P. Delestrée pour la numismatique gauloise et l'étude du petit matériel, H. Duday pour l'étude anthropologique, G. Fercoq du Leslay pour les analyses stratigraphiques et pédologiques, T. Lejars pour l'étude du matériel métallique laténien, C. Marchand pour celle des enduits peints, P. Méniel pour celle des restes animaux, B. Petit pour la fouille et l'étude des puits, B. Rogéré pour l'étude de la céramique gallo-romaine.

HISTORIQUE DES FOUILLES ET DES INTERPRÉTATIONS

Pour comprendre les difficultés auxquelles nous avons eu à faire face dans notre essai d'interprétation, il est nécessaire de revenir, même brièvement, sur l'historique de la recherche, celle-ci ayant généré, comme c'est souvent le cas pour les sites fouillés sur de longues périodes, une pesanteur quasi idéologique dont il a été difficile de se départir. Dès leur découverte, probablement en 1962, les structures gallo-romaines furent l'objet d'une première erreur d'interprétation. Sur la photographie aérienne les vestiges s'ordonnaient sur deux grandes cours dominées du côté occidental par un grand bâtiment apparaissant sous la forme d'une tache assez confuse (fig. 2). Roger Agache, qui alors

1. La première photographie publiée se trouve dans R. Agache, 1964, fig. 202 : le site est interprété comme une *villa* gallo-romaine.

2. Notamment grâce à nos collègues allemands et luxembourgeois, A. Haffner, A. Miron et J. Metzler.



Fig. 2 – Vue aérienne des structures gallo-romaines : premier plan, esplanade ; arrière-plan, enclos sacré et temple (photo R. Agache).



Fig. 3 – Vue aérienne du grand temple et de l'enclos sacré (photo R. Agache).

découvrait dans le bassin de la Somme des dizaines de *villae* gallo-romaines, crut logiquement en reconnaître à Ribemont l'un des exemples les plus vastes. Et c'est ce site qui fut choisi en 1966 par Ernest Will dans le cadre d'un ambitieux programme de fouille sur les *villae* gallo-romaines. La fouille fut engagée par Alain Ferdière avec un groupe d'étudiants de la Sorbonne. Quatre

chantiers furent ouverts sur l'ensemble de la zone des vestiges. Mais seul celui qui concernait le grand bâtiment ouvrant sur les cours livra des résultats significatifs. La méthode utilisée, celle des sondages Wheeler, qui fut conservée sur le site jusqu'en 1983, ne facilitait pas la compréhension. Cependant les fouilleurs reconnurent l'existence d'une pièce (en fait une exèdre, Ex 11 sur la

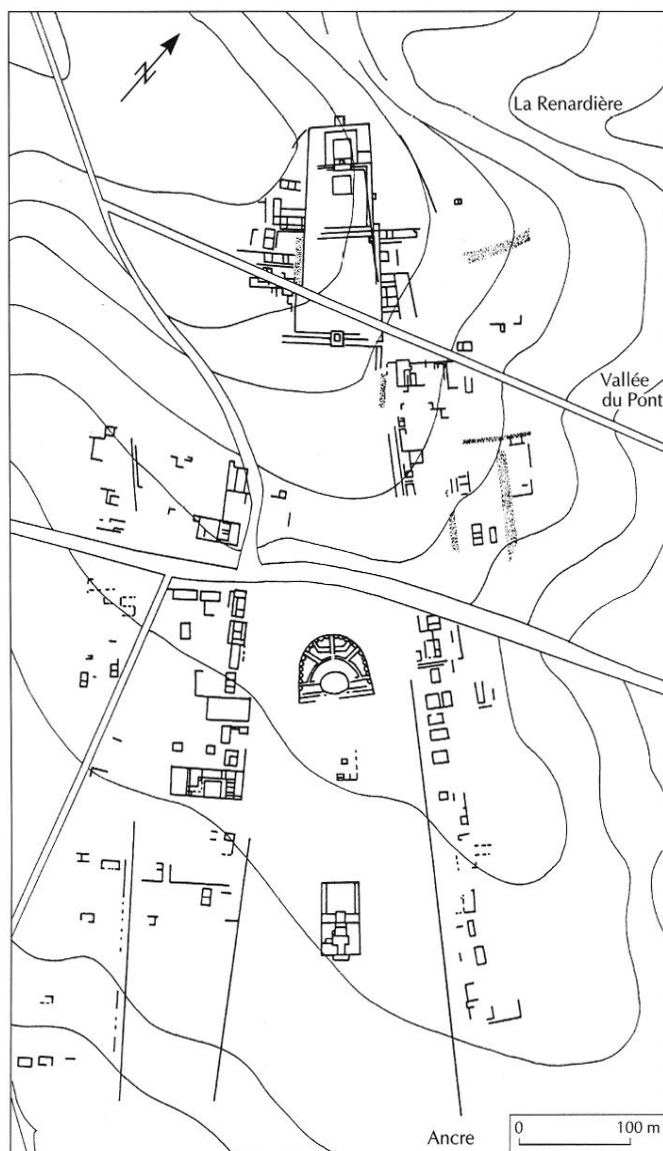


Fig. 4 – Plan général des vestiges repérés par la photographie aérienne. Redressement informatique réalisé par J. Leckebusch (Service cantonal d'archéologie de Zürich), d'après une topographie effectuée par le service du musée de Luxembourg, sous la direction de J. Metzler.

fig. 32)³ aux murs recouverts d'enduits peints, au milieu de laquelle se trouvait une base imposante constituée de trois grandes pierres, noyée dans du mortier rose. Il s'agissait, en fait, de l'exèdre ouest du portique de l'aire sacrée dans laquelle était installée la base d'un probable autel (cf. *infra*, p. 226). À une vingtaine de centimètres

3. Pour la numérotation des murs et des « faits » architecturaux significatifs (ex. édifices, portiques, exèdres, puits, etc.) se reporter à la figure 32.

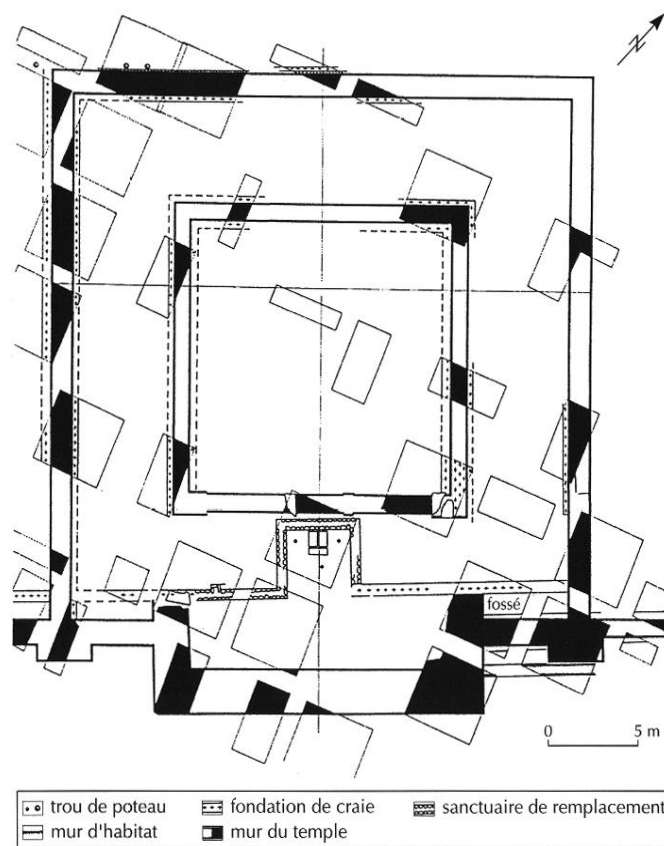


Fig. 5 – Plan du temple par J.-L. Cadoux et J. L. Massy, en 1970.

derrière ce mur s'élevait un autre qui lui était parallèle et beaucoup plus massif. Nous savons aujourd'hui qu'il s'agit de la fondation maçonnée du mur du *pronaos* du temple du II^e s. (Éd 16, fig. 32). Une excellente lecture de la stratigraphie concernant les rapports entre ces deux murs permit à Alain Ferdière de conclure à l'antériorité de l'exèdre. Les sondages de cette zone révélèrent par ailleurs un matériel inattendu, blocs architectoniques décorés, plaques de marbre en grande quantité, témoignant d'une décoration luxueuse. Ce matériel et la qualité de la construction amenèrent le même fouilleur dès 1967 à évoquer une hypothèse culturelle et à renoncer à poursuivre sur ce site le programme de recherches sur les *villae* gallo-romaines.

En 1968, la direction de la fouille fut reprise par Jean-Louis Cadoux et Jean-Luc Massy qui continuèrent à explorer la zone du temple avec la même méthode, celle d'étroits sondages destinés à enrichir les données issues de la photographie aérienne. Les travaux étaient limités à la zone centrale du tertre naturel formé par le *podium* et



Fig. 6 – Vue aérienne de la partie basse du site : théâtre et thermes au milieu d'une vaste cour (photo R. Agache).

la masse des déblais provenant de la destruction du temple, soit un carré d'une trentaine de mètres de côté. C'est là que les fouilleurs mirent en évidence un ensemble de murs dessinant le plan de deux carrés concentriques, le plus grand d'environ 31 m de côté, le plus petit de 17 m. Ils y virent les murs d'un grand *fanum*, un « macro-*fanum* » pour reprendre le terme qu'ils utilisent (Cadoux, Massy, 1970) (fig. 5). Nous verrons plus bas qu'il s'agit, en fait, des fondations de deux constructions distinctes, le plus petit carré correspondant à la *cella* d'un temple pseudo-périptère établi sur un *podium*, le plus grand carré correspondant à ce large *podium*. Ce temple fut daté de la période augustéenne parce que plusieurs monnaies précoces avaient été rencontrées, en fait dans les sols attenants à des édifices plus anciens (Éd 14 et 15).

Dans cette interprétation du temple en termes de grand *fanum*, le mur de fond de l'exèdre du portique (Ex 11), recouvert d'une peinture murale à candélabres dans le troisième style pompéien, posait un problème chronologique évident. La stratigraphie correctement lue par A. Ferdière fut réinterprétée, mais en sens inverse : la « pièce ouverte en forme de U vers l'est », toujours l'exèdre Ex 11, avec sa base d'autel au centre, devint un « sanctuaire de remplacement », probablement à ciel ouvert, établi après la destruction du temple. Cette destruction du temple, à laquelle les deux auteurs donnaient une datation très haute, allait de pair avec l'hypo-

thèse du *fanum*. Pour eux le lieu de culte était forcément indigène. La rareté effective du matériel cultuel et notamment de celui témoignant d'une foi populaire (ex-voto, céramiques, petits objets, etc.) laissait supposer que ce lieu de culte, partiellement romanisé⁴, n'avait pas connu auprès des « populations autochtones le succès escompté par l'administration romaine ». Dès lors, on pouvait imaginer une destruction assez précoce, suivie par l'édification de cette curieuse abside, s'accompagnant ou précédant de peu l'occupation de la zone cultuelle par un habitat dès le début du Bas-Empire.

Cependant Roger Agache poursuivait ses découvertes sur le site. Au début des années 1970, il découvrit de nouveaux vestiges prolongeant considérablement le site vers le sud (fig. 6), jusqu'à la rivière de l'Ancre, révélant quasiment les limites de la zone archéologique, une cinquantaine d'hectares, soit un rectangle d'environ 1 km de longueur et 500 m de largeur, et surtout parmi eux un théâtre et un ensemble thermal, ces deux derniers édifices s'alignant avec le temple sur un même axe, l'axe de symétrie général du site (fig. 4). À une époque où la théorie des *conciliabula*, issue des travaux de A. Grenier (1958), mais surtout développée à l'extrême par

4. Dans la reconstruction proposée (fig. 5), seule la façade était conçue comme un *pronaos* classique, émergeant, en quelque sorte, du corps du *fanum*.

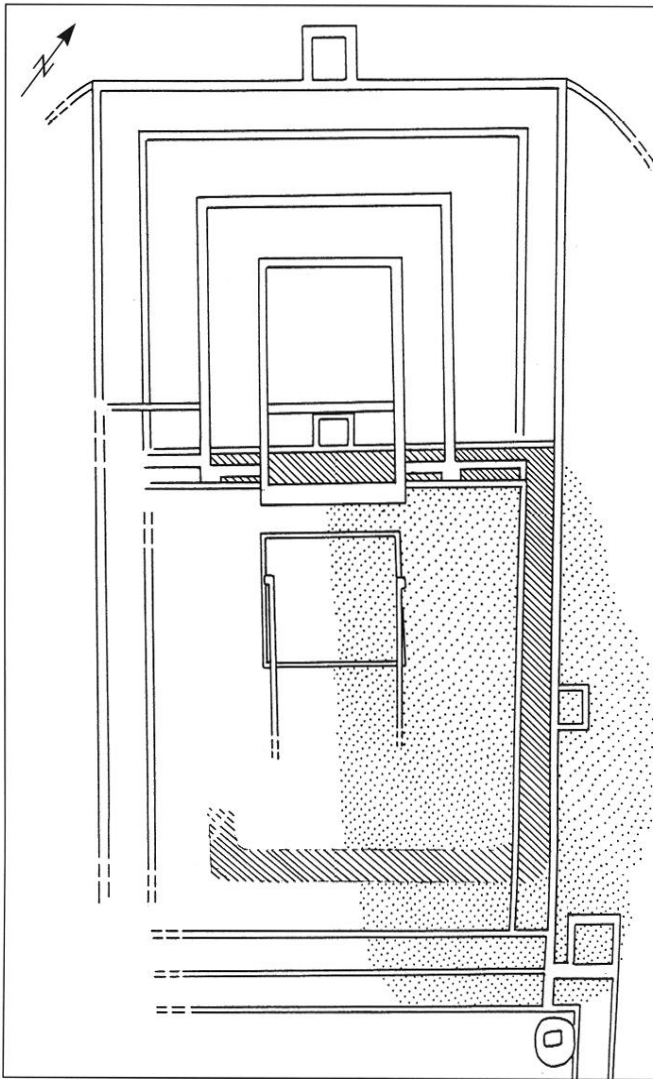


Fig. 7 – Situation du gisement laténien par rapport aux structures gallo-romaines.

G.-C. Picard (1969, 1970, 1983), connaissait un succès indéniable, le sanctuaire de Ribemont en devint l'un des représentants les plus exemplaires, notamment à cause de l'organisation générale de la triade canonique de ses bâtiments publics. Désormais Jean-Louis Cadoux, seul responsable des fouilles de 1969 à 1987, ne vit plus dans les vestiges gallo-romains que ceux d'un *conciabulum* ou plus récemment d'un « sanctuaire à pèlerinage », préférant la formule de Grenier à celle de Picard. L'agglomération entourant le centre cultuel et dans laquelle nous sommes, avec W. Van Andringa (1996), tenté de voir un *vicus*, au sens administratif du mot, fut interprétée en termes de logements pour les pèlerins voire de « caravansérail ».

Avec la mise au jour, en 1982, d'un spectaculaire dépôt d'os humains et d'armes laténien, l'interprétation du site prit une dimension nouvelle qui sembla accréditer la théorie du *conciabulum*. S'appuyant sur les découvertes toutes nouvelles de Gournay-sur-Aronde dans l'Oise (Brunaux *et al.*, 1985), J.-L. Cadoux vit dans les vestiges exceptionnels de Ribemont la trace du plus important sanctuaire celtique rencontré à ce jour en Europe. La masse importante des armes de La Tène moyenne et un matériel assez abondant (armes, monnaies, petit matériel de bronze), attribué à l'horizon imprécis de « La Tène finale », semblaient indiquer une filiation directe entre la structure gauloise et le sanctuaire gallo-romain (fig. 7). C'est dans ce cadre interprétatif que J.-L. Brunaux reprit la direction des fouilles en 1990. Hormis la théorie des *conciabula* qui fut largement remise en cause lors du colloque de Saint-Riquier⁵ en 1991, l'hypothèse de l'existence d'un sanctuaire gaulois donnant naissance à un grand ensemble gallo-romain qui aurait gardé une partie de sa nature celtique ne fut pas critiquée jusqu'à ce jour.

UN SANCTUAIRE CELTIQUE ET GALLO-ROMAIN OU DEUX SITES SUPERPOSÉS, DE CHRONOLOGIE ET DE NATURE DIFFÉRENTES ?

L'hypothèse du sanctuaire d'origine celtique a également pesé sur les recherches engagées depuis 1990. L'omniprésence des restes de La Tène moyenne et l'existence d'un fossé de clôture paraissant conditionner la topographie de cette partie du site jusqu'au Haut-Empire semblaient nous assurer de la pérennité de l'espace sacré de la fin du III^e s. avant J.-C. jusqu'au début du Bas-Empire. Cependant, l'exceptionnel état de conservation des sols anciens, du matériel accumulé sur eux, enfin des constructions les recoupant ou s'y superposant, au moins jusqu'au IV^e s., véritable aubaine pour les archéologues, ne laissait pas de soulever de troublantes questions. Citons les principales : où se trouvent les restes des sacrifices animaux de La Tène moyenne ? Pourquoi les sols et le matériel correspondant aux périodes de La Tène C2 et

5. Cf. J.-L. Brunaux (éd.), 1991 et notamment F. Jacques, 1991.

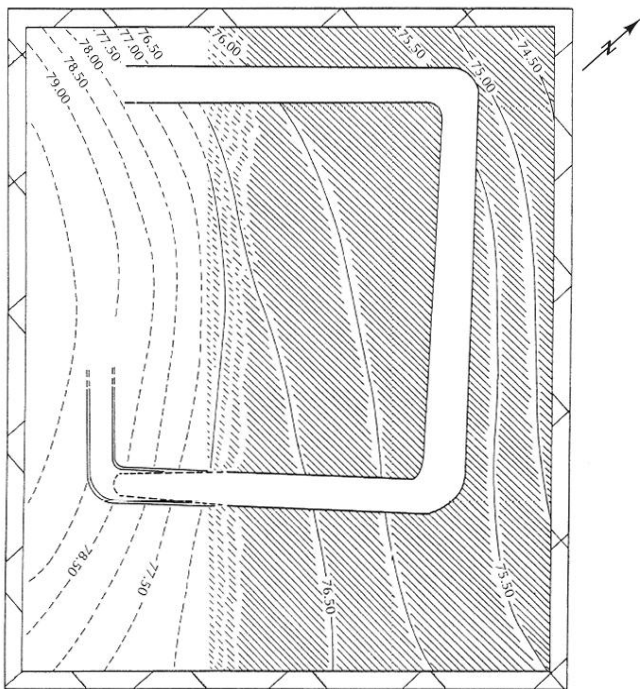


Fig. 8 – Topographie restituée du site laténien. Les hachures symbolisent le sol ancien (antérieur à l'époque laténienne) conservé. Les courbes de niveau en pointillé sont restituées. Les bords du fossé gaulois sont indiqués par un trait simple pour la période de La Tène C et par un trait double pour La Tène D2.

La Tène D1 n'ont-ils pas été conservés ? Ya-t-il même des structures correspondant à ces deux périodes ? Pourquoi le sanctuaire, s'il est d'origine indigène, a-t-il été monumentalisé de façon aussi fastueuse ? Quand et comment s'est effectuée une transformation aussi radicale ?

La relative lenteur et la dispersion de nos premiers travaux, qui ont consisté jusqu'en 1994 à terminer la fouille des sondages anciens et surtout à les relier entre eux, ne nous ont pas permis d'avoir une réelle conscience de toutes ces contradictions. Nous n'avions d'image globale ni de la zone occupée par le sanctuaire gallo-romain ni de l'ensemble du matériel exhumé, toutes périodes confondues. Le fossé de clôture depuis sa découverte en 1982 donnait une version caricaturale de cette confusion chronologique : comme nos prédécesseurs, nous avons cru tout d'abord y voir un échantillon représentatif d'une évolution régulière, allant de La Tène moyenne jusqu'au début du Haut-Empire. Au fur et à mesure de l'avancement de la fouille et surtout des études de matériel qui l'accompagnaient, un certain nombre d'évidences se firent jour. Ainsi il apparut nette-

ment qu'il n'y avait aucun ossement animal dans les couches de La Tène moyenne, à l'exception du cheval qui, à Ribemont comme sur les autres sites laténiens de Gaule Belgique, présente une particularité importante : il paraît avoir été traité sur un pied d'égalité avec l'homme. Les constructions d'os, appelées « ossuaires », en donnent la meilleure preuve, elles sont constituées d'os longs humains mais aussi de leurs équivalents dans le squelette du cheval. Il est devenu ainsi évident qu'il n'y a aucune trace de sacrifice animal sur le site avant la seconde moitié du I^{er} s. avant J.-C. De la même manière, nous avons obtenu la confirmation que les restes humains n'étaient liés qu'à des pratiques datant de La Tène moyenne.

Cependant l'apport principal des études de matériel est la mise en évidence de l'absence quasi absolue de représentants de La Tène C2 et D1 (cf. annexe II, p. 241-253 et annexe III, p. 254-270). On se trouve face à deux séries de matériel, une énorme masse d'armes en fer appartenant au milieu et à la seconde moitié de La Tène C1 et un ensemble plus hétérogène de la fin de La Tène D1 et du début de La Tène D2 : armes, outillage, pièces de construction et d'assemblage, éléments de harnachement et de décoration de type militaire romain, numéraire gaulois postérieur à la conquête souvent mêlé à des monnaies romaines, céramiques et amphores datables de La Tène D2. Ainsi le mobilier montre un hiatus d'un siècle et demi environ, période probablement surestimée, si l'on songe que les armes de La Tène C1 ont pu demeurer exposées un temps assez long. Il est donc raisonnable d'envisager une période d'un siècle pendant laquelle le site paraît ne pas avoir connu de réelle activité.

Un tel vide chronologique, lourd de conséquence pour l'interprétation générale du site, pourrait être expliqué par des travaux de remblaiement ou de terrassement à la fin de La Tène moyenne. Cependant les études conjointes de topographie, de stratigraphie avec ses corollaires pédologique et géologique ne révèlent rien de tel (fig. 8). L'enclos délimité par le fossé peut être divisé en trois bandes transversales par rapport à la pente naturelle en direction du nord-est. La bande occidentale, la plus haute, a fait l'objet d'un décaissement dans le deuxième quart du I^{er} s. après J.-C., lors de la réalisation du portique autour de l'espace sacré : aucun niveau laténien n'est conservé. La bande médiane est beaucoup plus hétérogène : sont conservés une partie des struc-

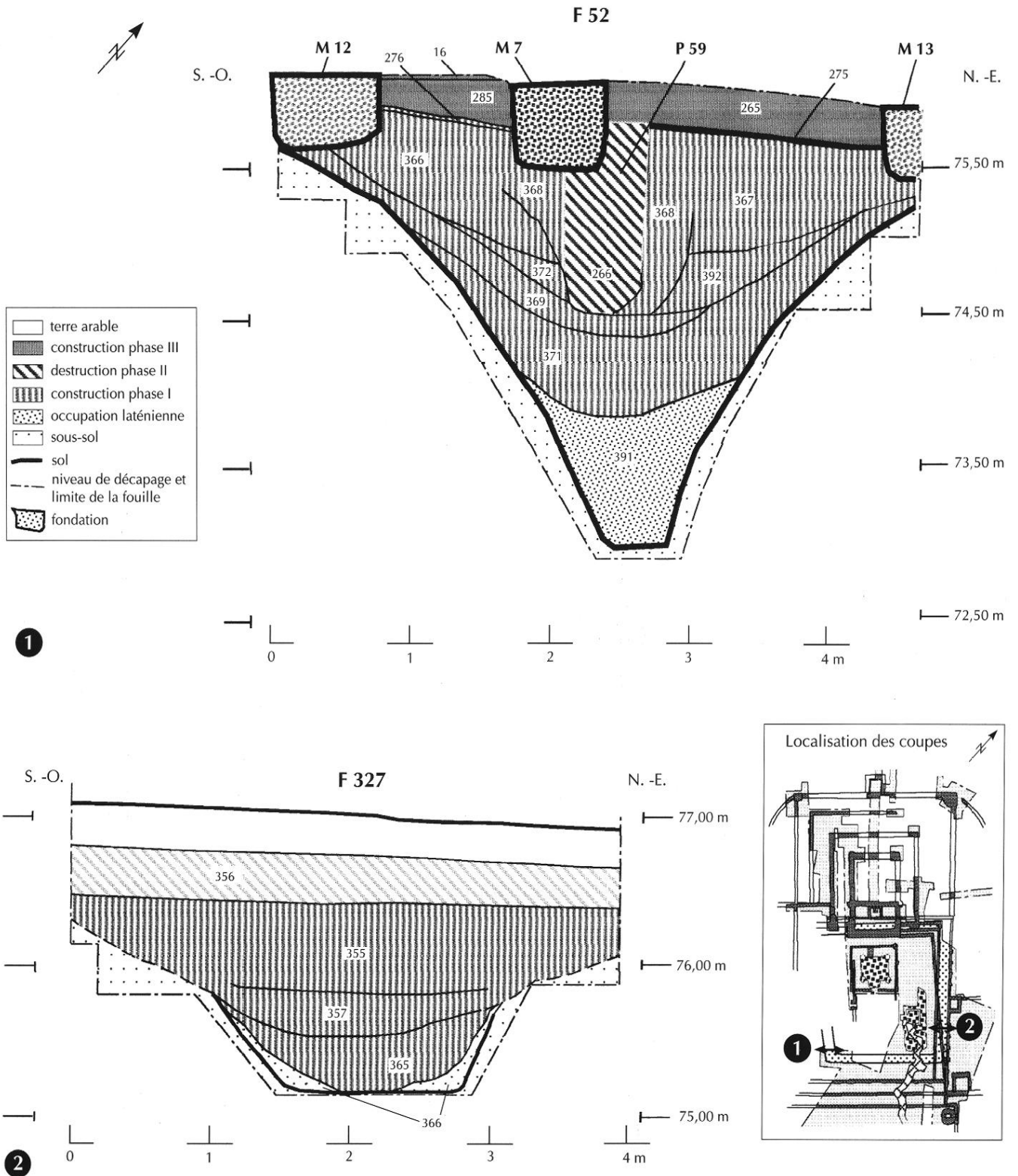


Fig. 9 – Stratigraphies du fossé de clôture laténien : 1, en face du « charnier » ; 2, recusement tardif près de l'angle sud-est.

tures et des sols de La Tène D2 et, sous forme de lambeaux, le sol de La Tène C1. Quand ce dernier est conservé, il montre des os extrêmement dégradés et les vestiges de La Tène D2 les recouvrant directement ou se mêlant à eux ; il donne l'impression d'un sol lessivé ou légèrement remanié. La bande orientale est, au contraire, bien stratifiée. Les sols de La Tène C1 sont conservés, recouverts d'une couche, de 20 à 30 cm d'épaisseur, de remblai stérile sur laquelle se trouve le sol de La Tène D2. Mais lorsque les dépôts d'os et d'armes de La Tène C1, « ossuaires » et « charnier », présentent une épaisseur équivalente à celle du remblai stérile, les niveaux de La Tène D2 viennent directement au contact de ces derniers. Toutes les stratigraphies effectuées sur l'enclos montrent deux phénomènes. Le plus récent est un nivellement général, à l'altitude moyenne de 76,50 m, qui s'est accompagné d'un recreusement de la bande médiane, lequel a affecté tous les sols de La Tène C1 et une bonne partie de ceux de La Tène D2, cette terre et le matériel qu'elle contenait ont été rejetés dans la zone orientale où ils recouvrent les structures de l'époque tiberienne. L'autre phénomène est naturel, c'est une érosion, probablement sous forme de lessivage des sols des petites terrasses établies à La Tène moyenne. Elle a probablement touché les bandes occidentale et médiane, et son produit s'est partiellement accumulé dans la zone orientale, rebouchant partiellement le fossé.

Le remplissage du fossé, à lui seul, nous donne une vision encore plus claire de ces particularités (fig. 9). Creusé dans le limon au moment de la constitution des dépôts de La Tène moyenne, à une profondeur de 2 m, le fossé a probablement été protégé des intempéries par un bâtiment sur lequel nous reviendrons (fig. 9, n° 1). Néanmoins, le gel l'a quand même affecté, décollant des fragments de parois qui sont venus s'accumuler dans le fond sur une épaisseur de 80 cm (US 391). C'est au sommet de ce niveau que se trouvent les premières armes, en assez petit nombre, qui auraient pu parvenir là au moment de la destruction du bâtiment. Une couche sensiblement plus épaisse que les précédentes recouvre ces objets, elle correspond au dernier effondrement des parois (US 371). En effet, à partir de ce moment, le fossé initialement profond de 2 m pour une largeur de 2,50 m n'a plus que 1,30-1,50 m de profondeur pour une largeur de près de 5 m. Il a acquis ce qu'on appelle communément un « profil d'équilibre » qui, avec l'aide de la végétation, le rend invulnérable face à l'érosion. La couche

supérieure de remplissage (US 366, 367, 368, 369, 372, 392), au-dessus de ce profil d'équilibre, est d'une nature différente des précédentes : de 60 à 80 cm d'épaisseur, elle contient un abondant matériel (ossements animaux en grande quantité, armes, clous, charbons de bois). À l'évidence, il s'agit d'un comblement volontaire. Celui-ci, par les monnaies, la céramique et le matériel métallique, est datable des années - 40/- 30. La conclusion s'impose encore plus clairement que pour l'analyse des sols : les couches attribuables à La Tène C2-La Tène D1 sont absentes et cette période ne peut être représentée que par la phase où le fossé a acquis son profil d'équilibre naturel. Autrement dit, pendant cette durée, proche du siècle, le fossé était en sommeil et n'a subi aucun effet d'une quelconque activité anthropique.

Parallèlement, les études sédimentologique et palynologique indiquent qu'entre le niveau de La Tène C1 et celui de La Tène D2 le site paraît s'être reboisé et qu'il a subi ensuite un déboisement et un remaniement des sols. La présence d'arbres, arbustes ainsi que d'herbes indésirables au cœur même de l'enclos ne peut être expliquée que par une période d'abandon (*cf.* annexe V, p. 276-279).

Ces premières conclusions, tirées de l'étude du matériel et de celle de la stratigraphie, remettent sérieusement en cause l'hypothèse du sanctuaire gallo-romain d'origine laténienne, puisque l'évolution continue du III^e s. avant J.-C. à la période augustéenne n'est pas confirmée. Nous verrons plus loin ce qu'apportent à ce débat les interprétations fonctionnelles et architecturales des différentes constructions. En tout état de cause, il paraît prudent de distinguer les deux époques et leurs aménagements respectifs, et de les traiter comme s'il s'agissait de deux sites distincts, partiellement superposés. C'est justement le sentiment d'avoir affaire à deux objets d'étude différents que nous avons constamment à l'esprit, lorsque nous fouillons l'aire sacrée de Ribemont.

LE GISEMENT DE LA TÈNE MOYENNE

LES SOLS

Si ce gisement paraît marqué topographiquement par l'enclos fossoyé (fig. 7), son extension est cependant

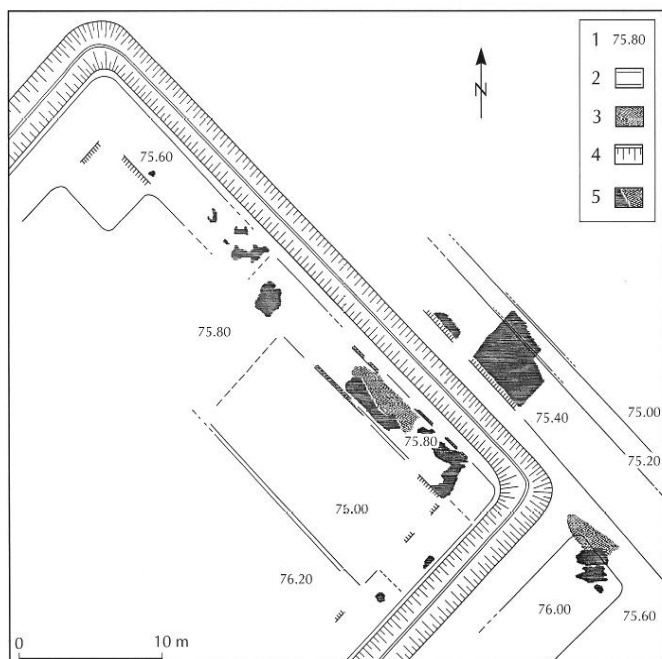


Fig. 10 – Vestiges et traces d'aménagements architecturaux :
 1, terrasse avec son altitude moyenne ; 2, emmarchement ; 3, traces de
 sablières ; 4, effet de paroi (alignement d'ossements et d'armes) ;
 5, ossements en connexion.

beaucoup plus grande : des dépôts et les sols sous-jacents se trouvent éloignés vers l'est d'une dizaine de mètres du fossé et de près d'une vingtaine de mètres en direction du sud. C'est dire que l'enclos ne saurait être représentatif de l'ensemble de l'aménagement du site à La Tène moyenne, il n'en marque que la zone centrale. Par ailleurs, nous devons garder à l'esprit qu'environ les deux cinquièmes de la surface occupée par le gisement ont été détruits. La partie conservée correspond à la bande de rupture de pente sur le côté nord-oriental. Sa préservation est due à plusieurs actions anthropiques : un aménagement primitif du terrain naturel consistant en une suite de terrasses dans le sens nord-ouest/sud-est, étagées les unes par rapport aux autres avec des paliers de 20 à 30 cm de hauteur (fig. 10), terrasses qui ont maintenu en place les dépôts et ont permis le scellement des zones amont lors du lessivage du sol et des remblais successifs de l'aire sacrée gallo-romaine.

L'aire des dépôts, à l'origine, pouvait couvrir une surface d'environ 60 ares. L'espace enclos par le fossé, si l'on considère que celui-ci avait un plan à peu près carré, ne représente que le quart de cette surface. C'est dire que la

notion d'enclos est inapte ici à rendre compte de l'aménagement primitif du site au début de La Tène moyenne. Il est donc préférable de procéder à une description complète des différents gisements dans leur complexité et leur différence, en considérant le fossé comme l'un d'eux.

LE FOSSÉ

Le fossé participe à la délimitation d'un enclos de plan quadrangulaire. À La Tène moyenne, il n'en formait que les trois côtés nord, est et sud (fig. 8), composant une sorte de U, s'appuyant sur le côté occidental, lui-même marqué par une dénivellation importante du sol naturel. Les analyses géologique et pédologique montrent que dans cette zone la partie supérieure du terrain a été arrachée sur une épaisseur d'environ 1,50 m. La topographie que l'on peut restituer (courbes de niveau en tireté sur la fig. 8) semble indiquer la présence d'un talus ou d'un tertre contre lequel l'enclos fossoyé aurait été creusé. Ce n'est que tardivement, selon toute probabilité au début de La Tène D2, que le côté occidental aurait été creusé.

L'enclos présente une topographie intéressante (fig. 4) ; il délimite une surface naturellement plane qui est doublement un méplat par rapport à la pente naturelle nord qui descend vers la « vallée de la Renardière », par rapport à celle de l'est vers la « vallée du Pont ». Son tracé est parfaitement géométrique : le côté oriental, le seul qui soit entièrement connu, est absolument rectiligne, les deux angles adjacents sont rigoureusement droits et les branches qui en partent sont également rectilignes.

Cette structure, étonnante par son profil autant que par sa stratigraphie, a posé de nombreux problèmes d'interprétation. Mais l'une des difficultés majeures tient à l'histoire même de la recherche. L'exploration du fossé s'est quasi exclusivement cantonnée au côté oriental, là précisément où pour des questions de topographie le même tracé a été repris pour l'installation des clôtures du sanctuaire à l'époque augustéenne et pendant tout le Haut-Empire, ce qui n'est pas le cas pour les côtés sud et ouest. Ainsi, il paraissait faussement évident que le fossé avait marqué une limite intangible de l'espace sacré. Il semblait également qu'il avait été utilisé depuis son creusement comme un élément de clôture, c'est-à-dire

comme un véritable fossé précédant un mur de palissade avant d'être lui-même utilisé comme tranchée de fondation pour plusieurs palissades. Si cette dernière conclusion est vraie pour les palissades augustéennes des côtés est et nord, nous sommes persuadés qu'il ne servit ni de fossé de clôture ni de tranchée de fondation dans son état primitif. Les stratigraphies de son remplissage, évoquées brièvement plus haut, le montrent. Mais ce sont surtout les rapports entre les dépôts situés de part et d'autre du fossé et le fossé lui-même qui permettront d'éclairer au mieux la fonction de cette structure dans son premier état.

LES ENSEMBLES OSSEUX ET MÉTALLIQUES

La description du site laténien impose une terminologie claire et objective qui ne préjuge pas l'interprétation fonctionnelle. C'est pourquoi on évitera l'usage abusif du terme de dépôt qui suppose une action volontaire de l'homme. Une telle action ne peut être considérée à priori comme l'origine de tous les ensembles de vestiges rencontrés. On distinguera donc trois types d'ensembles : les ensembles anatomiques qui sont caractérisés par la présence de connexions entre les os ou de liaisons fonctionnelles entre les armes (épée dans le fourreau avec une ceinture attenante), les dépôts construits qui sont des amas d'os organisés (appelés communément « ossuaires »), enfin les vestiges d'activités anthropiques, restes plus ou moins erratiques de pièces osseuses ou d'éléments métalliques issus directement de gestes humains (débitage d'os, dépeçage, bris).

LA TOPOGRAPHIE

La topographie générale des vestiges découverts en place sur le sol de La Tène moyenne illustre bien les particularités qui viennent d'être signalées (fig. 11). Ceux-là ne se trouvent pas, comme on pourrait s'y attendre, à l'intérieur de l'espace délimité par le fossé mais curieusement de part et d'autre de celui-ci.

La répartition du matériel métallique livre des informations précieuses. Il faut, en effet, distinguer les objets d'assez grandes dimensions et par conséquent fragiles (épées, umbos de bouclier) qui n'ont pu séjourner à la surface du sol sans être protégés et ceux, plus petits et plus massifs (talons et fers de lance), qui ont pu résister

à la corrosion atmosphérique et à une circulation humaine limitée. On constate que les premiers se situent dans la proximité du fossé, alors que les seconds sont présents sur tout le site et dans toutes les couches, même gallo-romaines à l'état remanié.

Mais ce sont les os humains qui livrent la documentation la plus précise et surtout la plus nuancée. L'état le plus remarquable que présentent ces os est celui d'une connexion anatomique qui indique non seulement qu'ils ont été protégés de la corrosion atmosphérique mais aussi de tous déplacements, notamment de ceux qu'occasionnent les prédateurs. Cet état nécessite une protection efficace, un remblai volontaire ou accidentel par exemple. Un deuxième état de conservation est représenté par des os relativement intacts mais isolés ou séparés des os qui leur sont associés anatomiquement. Cet état, habituel pour les os découverts dans des fosses, est évidemment remarquable pour ceux qui gisent à la surface du sol, il faut dans ce cas encore envisager une protection. Enfin, un troisième état nous est donné par des os dégradés suivant une échelle croissante : corticale rongée par les intempéries sur leur face d'apparition, sur l'ensemble de l'os, épiphyses partiellement jusqu'à totalement détruites, fragmentation et ramollissement des diaphyses. Dans la topographie de ces états nous n'avons figuré que les représentants des premier et troisième états, ceux du deuxième état étant à la fois trop nombreux et moins significatifs. On remarque tout d'abord que les représentants du premier état, ensembles de connexions peu denses (fig. 11, n° 5) et ensembles de connexions denses (fig. 11, n° 3), se répartissent à l'intérieur d'un espace, à la fois restreint et précisément délimité, dont la forme est géométrique, soit une bande rectangulaire d'une douzaine de mètres, située de part et d'autre du fossé. À l'inverse, les témoins du dernier état paraissent exclus de cet espace et occupent une zone plus vaste bordant celui-ci, notamment à l'intérieur de l'enclos fossoyé.

Deux conclusions s'imposent. Tout le secteur bordant et couvrant le fossé a été protégé efficacement contre les intempéries, le piétinement humain et l'action des animaux prédateurs dès la mise en place des dépôts. À l'inverse, probablement tout l'espace central de l'enclos et une bande périphérique jouxtant l'espace qui vient d'être décrit sont restés soumis aux intempéries, probablement à la circulation humaine jusqu'au moment où la végétation protège les os.

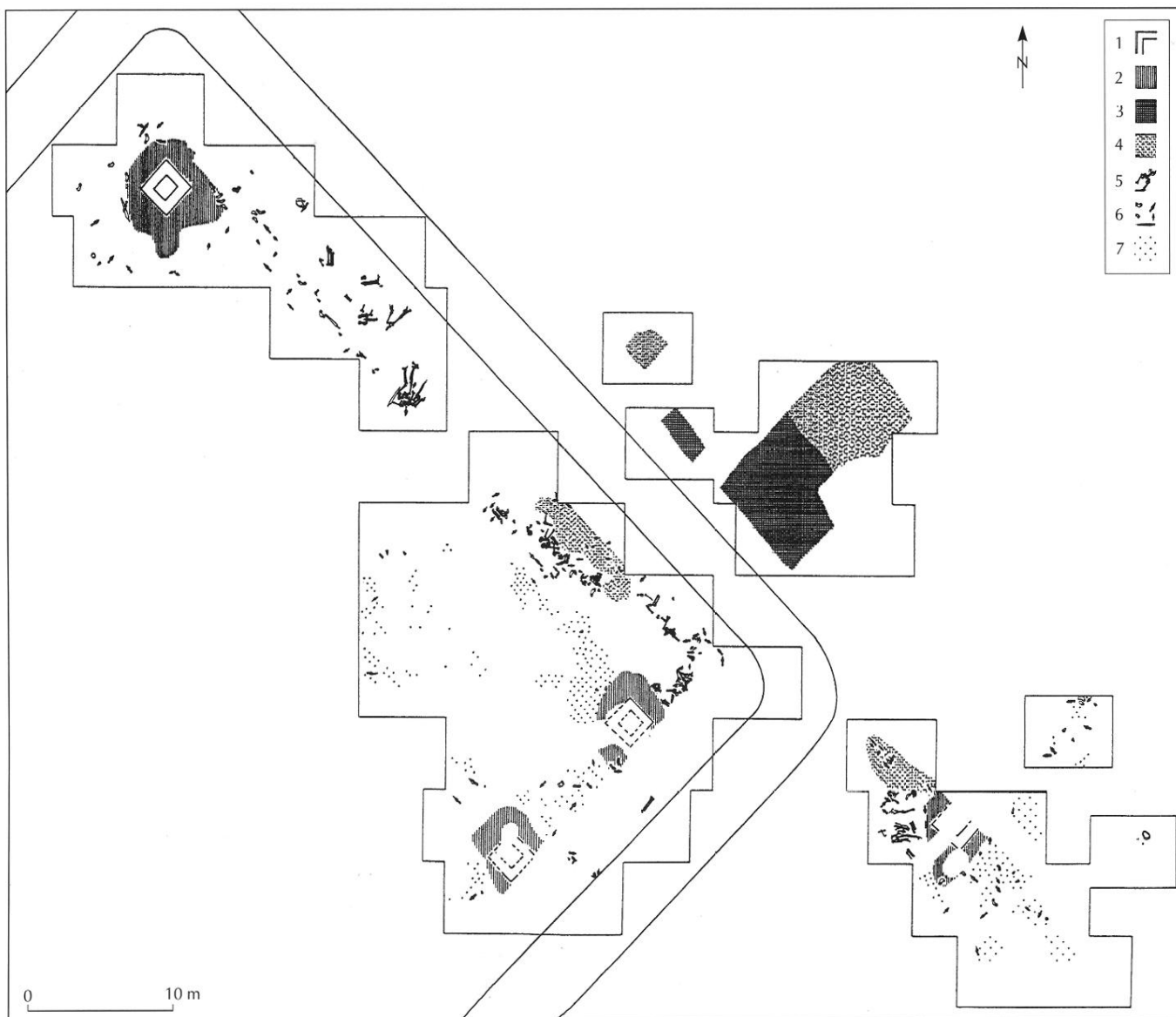


Fig. 11 – Topographie générale des vestiges laténiens : 1, « ossuaires » (partie construite) ; 2, « ossuaires » (couronne de destruction) ; 3, « charnier » (connexions anatomiques préservées) ; 4, connexions anatomiques perturbées ; 5, squelettes ou fragments de squelettes en connexion ; 6, armes entières ; 7, os humains épars et corrodés.

La figure 11 indique également la situation de dépôts osseux aménagés, les « ossuaires », sur la description desquels nous reviendrons plus bas. Les deux représentants les mieux conservés se trouvent à l'intérieur des angles nord et est de l'enclos. Cependant, la position des quatre ensembles reconnus jusqu'à présent est plus intéressante (notamment celui situé à l'extérieur de l'enclos) : les quatre s'alignent précisément sur les bords de la zone du fossé, à la limite entre les deux espaces décrits plus haut.

LES TRACES D'AMÉNAGEMENTS ET D'ÉLÉMENTS ARCHITECTURAUX

Ces observations sont confirmées par l'étude de la microtopographie et celle des traces directes (présence de charbons de bois, traces de sablières) ou indirectes (effets de paroi trahis par l'alignement et l'accumulation du matériel) d'éléments architecturaux. La figure 10, comme la figure 11, est un résumé des 48 plans du relevé de la totalité des vestiges de La Tène

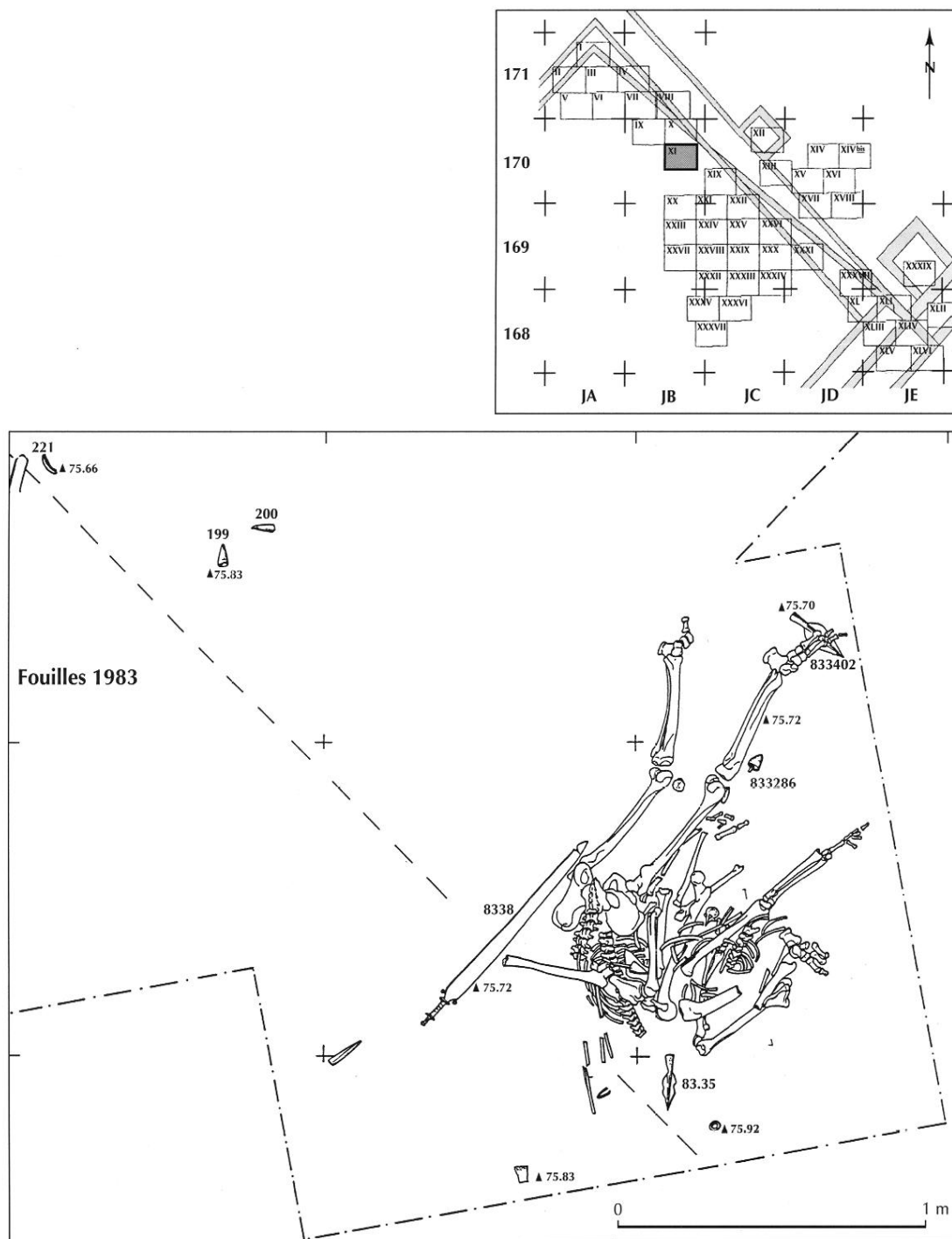


Fig. 12. – Plan de relevé des vestiges laténiens : individu isolé en plusieurs tronçons.

moyenne dont nous donnons quelques exemples (fig. 12 à 18).

La figure 10 fait apparaître plusieurs phénomènes qui nous intéressent directement. C'est tout d'abord la microtopographie. Elle indique que, dès l'occupation

initiale du site, à La Tène C1, le terrain naturel a subi un nivellement léger mais précisément calculé et étendu à l'ensemble du site sur une soixantaine d'ares. Celui-ci a été réalisé sous forme de terrasses (fig. 10, n° 1) rigoureusement planes plus ou moins étendues, généralement

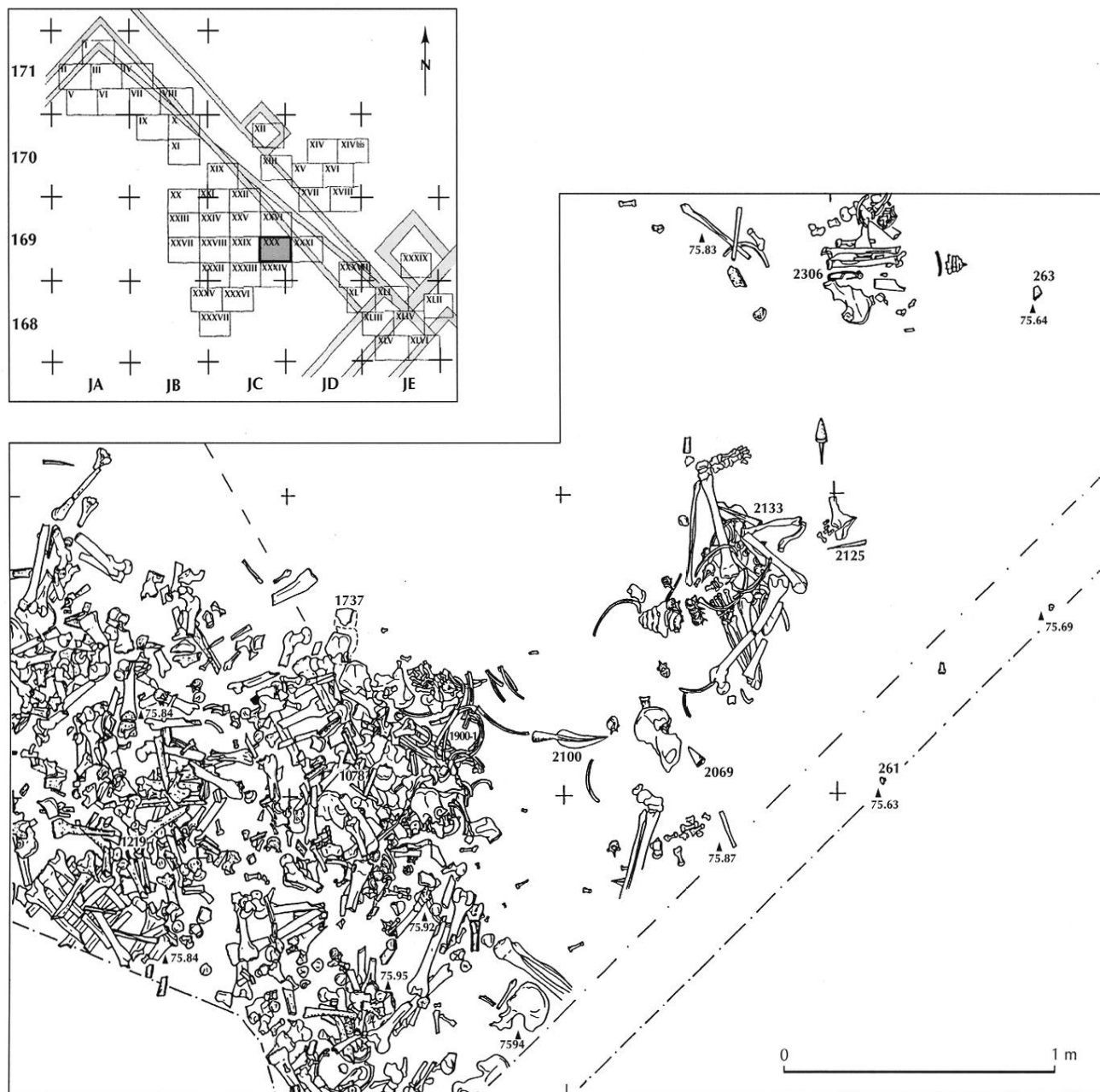


Fig. 13 – Plan de relevé des vestiges laténiens : individu isolé en « tas ».

de plan quadrangulaire, et de faible hauteur (20 à 30 cm). Ces petites terrasses étaient très perceptibles de chaque côté du fossé, notamment sous le gisement dénommé « charnier ». Dans la zone du fossé, celles-ci sont parallèles à chacun des côtés de l'enclos ; elles ne sont donc pas contraintes par la seule pente naturelle qui, ainsi qu'on l'a déjà signalé, s'exerce dans deux directions, nord et est, mais elles s'articulent plutôt en fonc-

tion de ces pentes et d'un plan quadrangulaire de l'espace dont le fossé témoigne.

Dans la zone du fossé précisément, la limite de ces terrasses est encore signalée par des traces d'éléments architecturaux, des sablières basses qui ont laissé des traces directement perceptibles, traînées de charbons de bois et saignées de fondation (fig. 10, n° 3 : traces de sablières), mais aussi par des effets de paroi, bien rendus par l'ali-

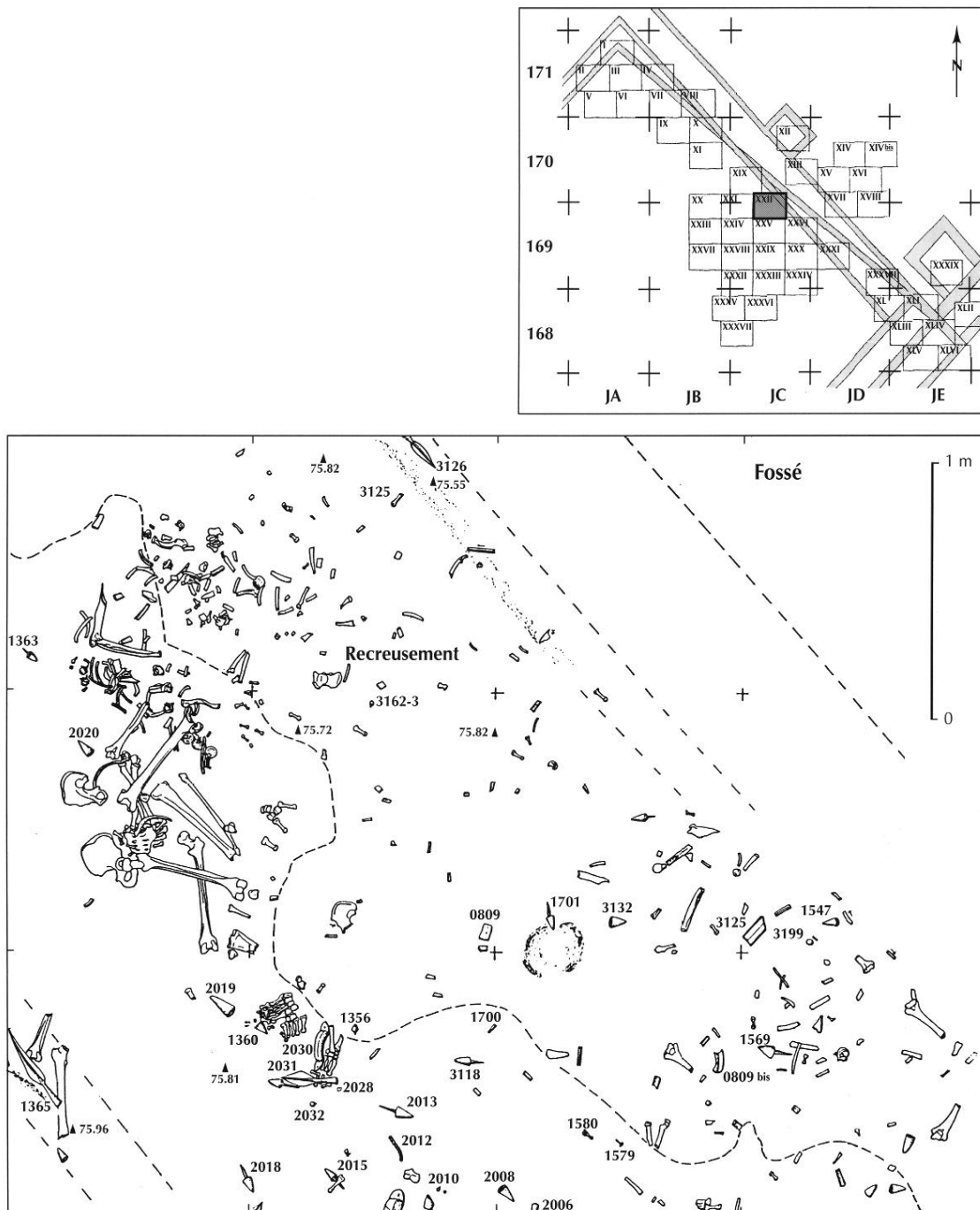


Fig. 14 – Plan de relevé des vestiges laténiens : paire de pieds isolée.

gnement des armes et des os, voire leur empilement contre un obstacle aujourd'hui disparu (fig. 10, n° 4 : effet de paroi). Ces traces, comme celles des limites de terrasses, sont soit parallèles, soit perpendiculaires au fossé. Elles encadrent la bande englobant le fossé et, plus

précisément, les deux bandes limitrophes où les sols avec leur dépôt sus-jacent sont conservés (fig. 10, n° 5). Ce sont, à l'intérieur de l'enclos, les terrasses 75.60 au nord, 75.80 à l'est, 76.00 et 76.20 au sud et, à l'extérieur, les terrasses 75.40 à l'est et 76.00 au sud.

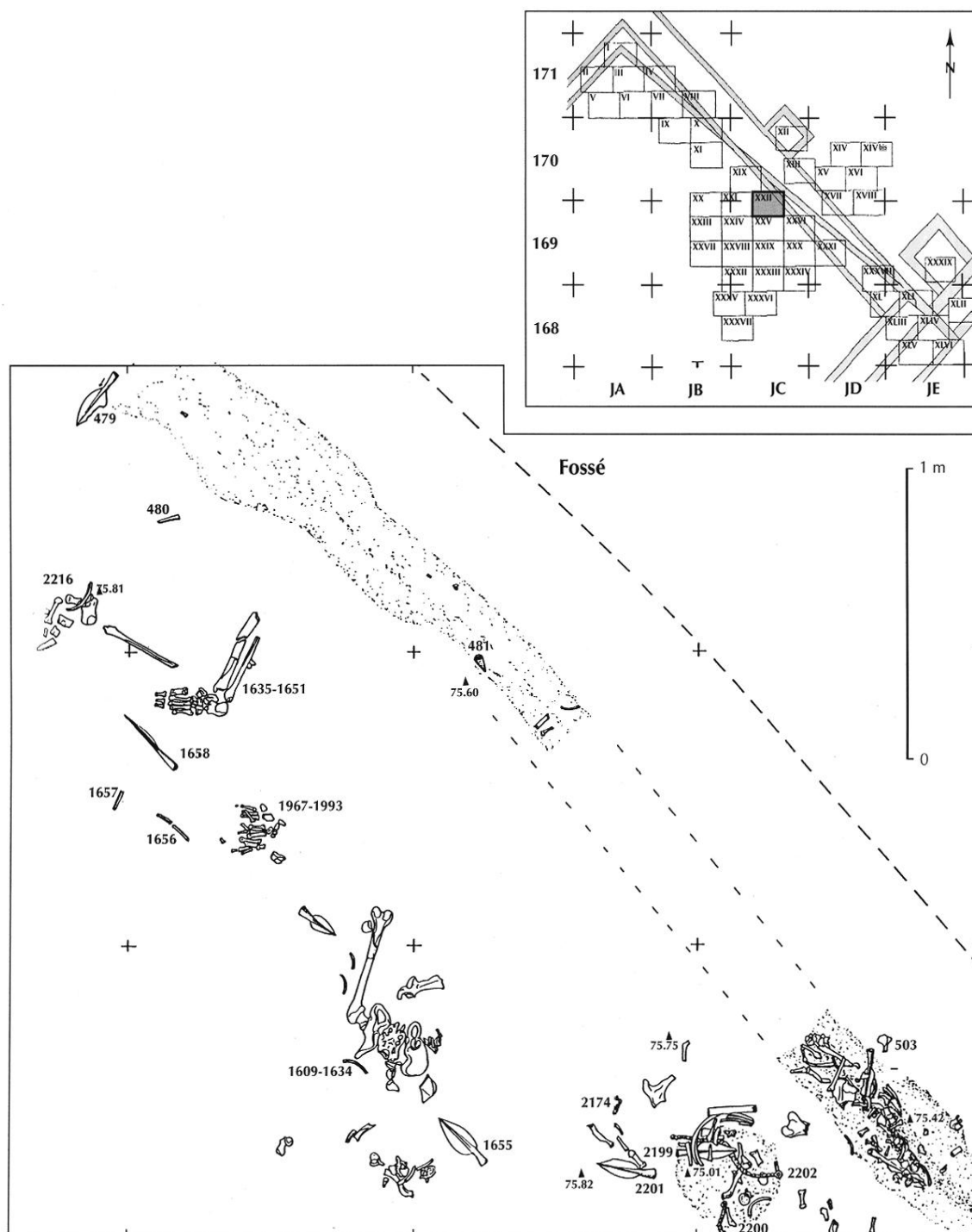


Fig. 15 – Plan de relevé des vestiges laténiens : reprise d'os sur des ensembles anatomiques.

L'HYPOTHÈSE D'UN BÂTIMENT

La conservation des sols ainsi que des fragiles dépôts qui les recouvraient et l'établissement de terrasses planes

limitées par des traces de sablières sont autant de phénomènes exceptionnels pour un gisement protohistorique, qui ne peuvent trouver d'explication que dans la présence d'un bâtiment en matière périssable ayant protégé



Fig. 16 – Plan de relevé des vestiges laténiens : le « charnier ».

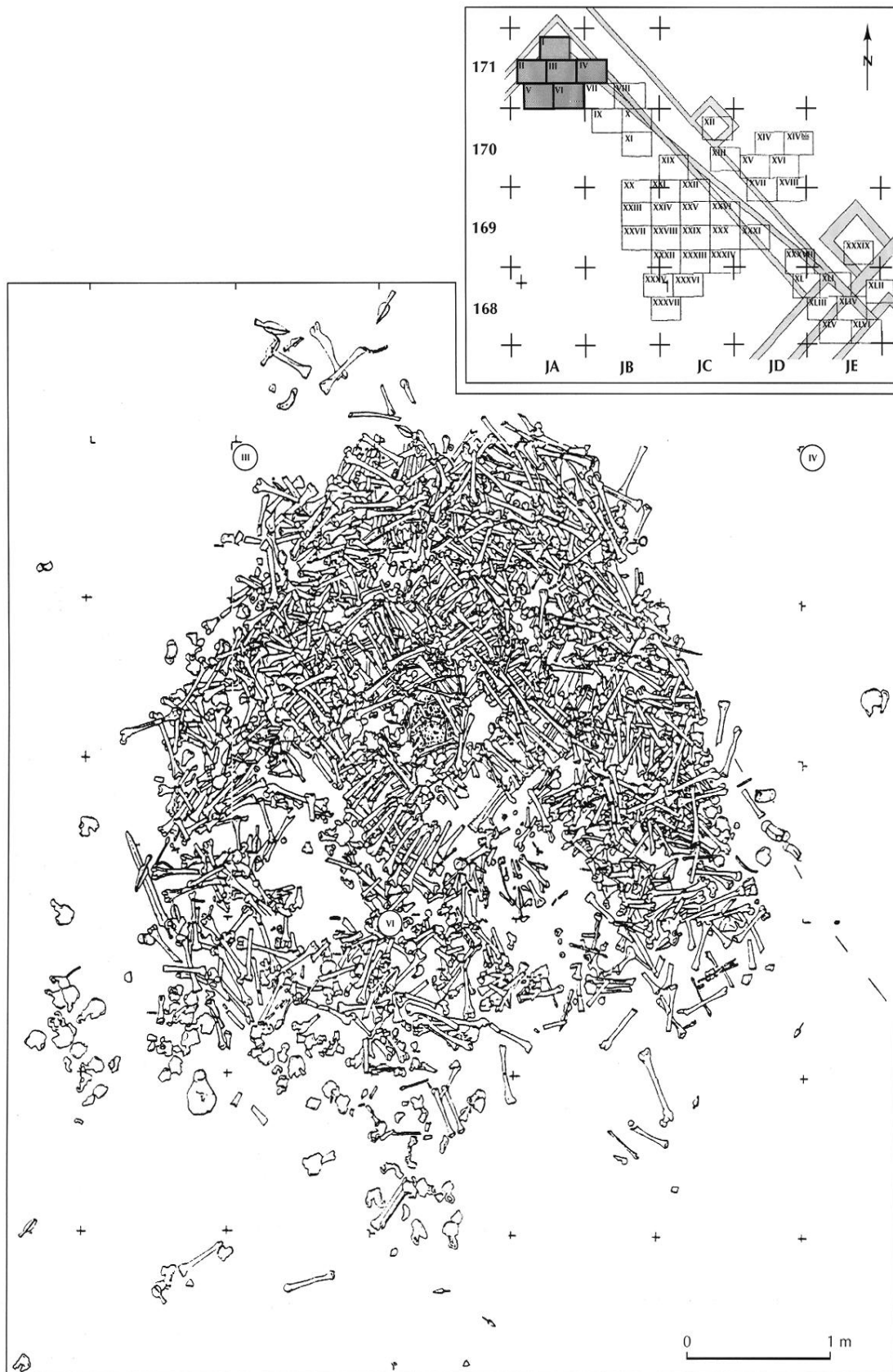


Fig. 17 – Plan de relevé des vestiges laténiens : l'« ossuaire » nord.

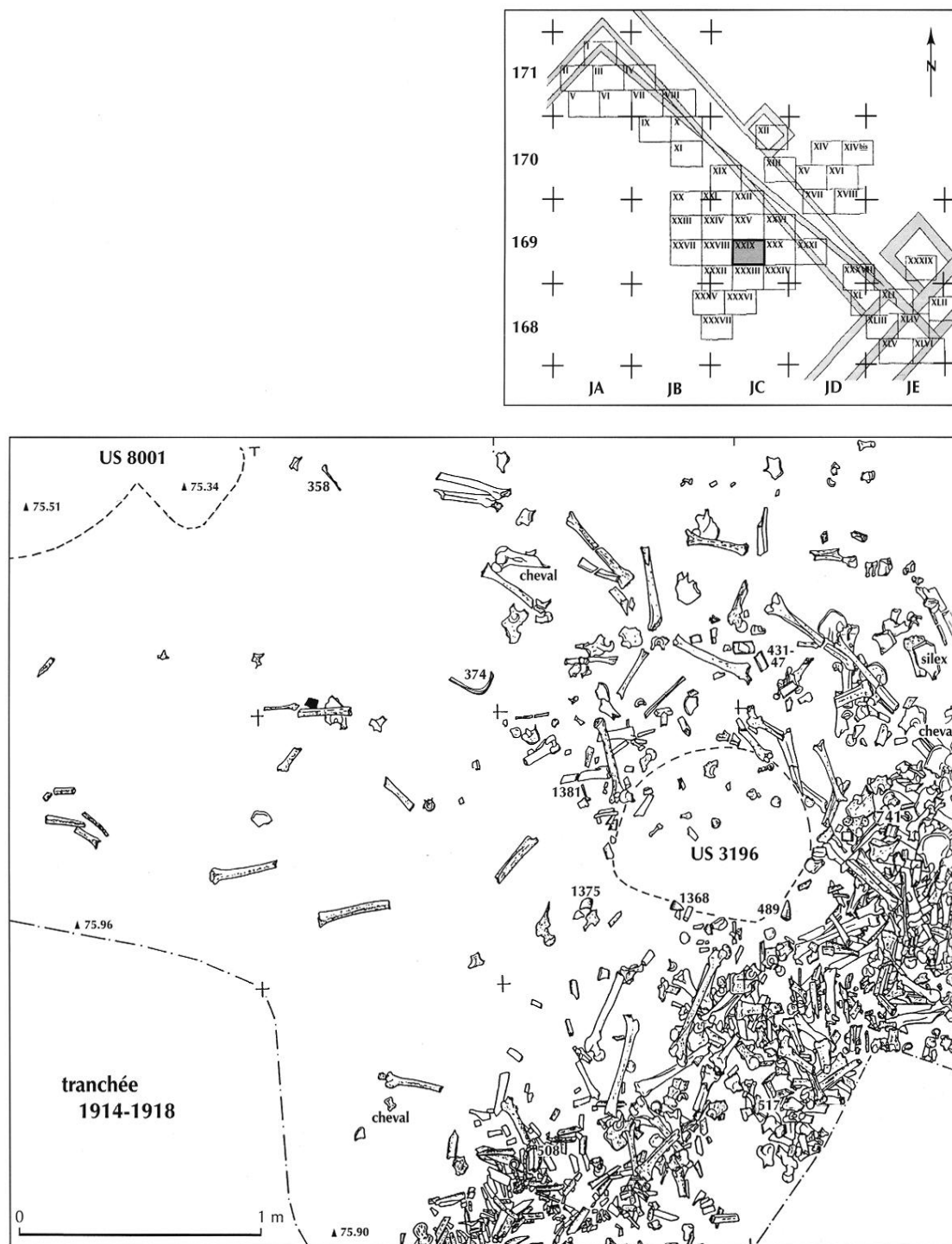


Fig. 18 – Plan de relevé des vestiges laténiens : os débités frais.

pendant une période assez longue le terrain et les objets qui gisaient à sa surface, sans pour autant empêcher le développement d'une sédimentation naturelle atmosphérique (effets de gel, mais aussi assèchement du

limon), végétale et animale (travail des micro-organismes, vers, petits fousseurs, etc.), avant que la destruction du bâtiment lui-même ne constitue une protection définitive. Cette hypothèse nous paraît plus plau-

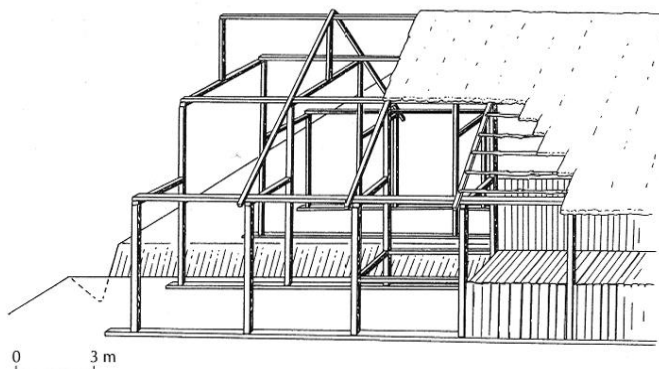


Fig. 19 – Hypothèse pour une restitution du bâtiment laténien.

sible que celle d'un simple remblai, qui ne tiendrait pas compte de la durée de mise en place des dépôts et des nombreuses manipulations qu'ils ont subies, et qui supposerait que la mise en place de ces dépôts se soit faite dans le même temps et qu'elle ait été suivie quasi immédiatement par leur scellement. L'hypothèse du remblai n'apporterait pas non plus d'explication satisfaisante aux aménagements qui viennent d'être décrits et qui, dans ce cas, auraient été parfaitement inutiles.

L'hypothèse d'un vaste bâtiment, de type halle (fig. 19), couvrant non seulement le côté oriental, là où sa mise en évidence est la plus facile, mais aussi probablement au moins une partie des côtés nord et sud, nous semble la plus apte à donner un début d'explication à l'ensemble des particularités des gisements couvrant le site. Les éléments architecturaux dont nous disposons ne permettent guère d'aller très loin en ce qui concerne la restitution du bâtiment. Nous ne pouvons, dans l'état actuel des recherches, qu'envisager un plan correspondant à toute la longueur du côté oriental, soit une longueur de 45 m au moins. Ce plan, tel qu'il est dessiné sur la figure 10, paraît indiquer l'existence de trois nefs qui pourraient rendre compte des trois terrasses évoquées plus haut, une médiane située au-dessus du fossé et deux latérales. Les largeurs des trois parties montrent une cohérence évidente : 5 m pour la médiane et 3 m de chaque côté, soit une largeur totale de 11 m. Les nombreuses coupes stratigraphiques à travers le fossé et sa fouille linéaire sur des sections suffisamment longues excluent la présence d'éléments porteurs au fond du fossé (poteaux ou sablières supportant des poteaux). Tous les supports devaient reposer sur des sablières basses. Il faut donc imaginer une construction sur ossature fermée. Des supports ancrés dans le sol ne se justifient pas et

paraissent même assez incompatibles avec ce type de construction. La hauteur peut être déduite de celle minimale de la paroi occidentale qui est, de par sa situation topographique, la moins élevée. Si l'on estime que cette hauteur était au minimum de 3,50 m, la hauteur du faite de la toiture serait d'environ 9 m. Dans ce cas, la hauteur des parois sur le côté extérieur serait d'environ 4,50 m, ce qui autoriserait à placer un plancher, situé à plus de 2 m au-dessus du sol, et contre lequel s'appuierait une paroi pleine coupant l'enclos du monde extérieur.

Ces deux dernières propositions reposent sur une analyse fonctionnelle du gisement appelé communément « charnier » : il apparaît, en effet, que le matériel découvert sur le sol semble avoir chuté d'un support plus ou moins élevé et, par ailleurs, que les animaux sauvages de grande taille ou de taille moyenne (sanglier, renard, corbeau) n'ont pu accéder à ces restes. Nous reviendrons sur ces problèmes.

LES ENSEMBLES ANATOMIQUES SITUÉS SUR LA BORDURE INTÉRIEURE DE L'ENCLOS

De part et d'autre du fossé, les vestiges tant osseux que métalliques, découverts à la surface du sol, ne diffèrent pas radicalement, si ce n'est par leur nombre et leur densité. À l'intérieur de l'enclos, la répartition paraît aléatoire, elle est en tout cas discontinue : de grandes surfaces, au nord et au milieu du côté oriental, sont dépourvues d'ensembles anatomiques (fig. 11). Ces absences peuvent être partiellement expliquées par des recreusements postérieurs, et surtout par l'installation du mur de clôture d'époque tibérienne, puis du portique flavien.

Les ensembles anatomiques sont d'importance très diverse. Le plus étendu est un corps quasi complet, les plus petits sont des fragments de colonne vertébrale, des associations talus-calcaneus. Les plus courants sont les morceaux de membres, de tronc et des pieds plus ou moins bien conservés (fig. 20). Ces restes osseux sont quelquefois associés à des éléments métalliques : un bras était encore muni de ses deux brassards en fer (fig. 21), une épée se trouvait au côté du squelette évoqué plus haut.

Si ces restes, à cause de leur apparente fragmentation, paraissent moins intéressants que ceux du « charnier » qui seront décrits immédiatement après, ils ont l'avantage de présenter pour l'analyse une plus grande lisibilité. Nous évoquerons deux exemples.

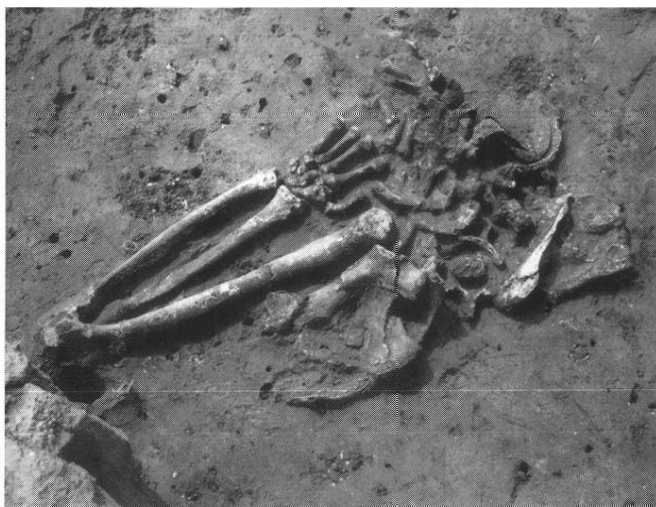


Fig. 20 – Bras entier en connexion anatomique avec une partie du thorax sur le sol à l'intérieur de l'enclos (photo J.-L. Brunaux).



Fig. 21 – Avant-bras en connexion encore muni de ses brassards en fer (photo J.-L. Brunaux).

Le corps sans tête, évoqué plus haut, se trouve parmi les restes d'au moins deux autres individus (fig. 12) qui paraissent être arrivés postérieurement⁶. Nous n'examinerons que le premier qui a la particularité de présenter trois ensembles anatomiques distincts, même s'ils appartiennent au même individu. Le plus grand et le plus remarquable est la partie basse du corps comprenant la partie lombaire du rachis, le bassin et les deux jambes,

dont l'une possède encore un pied en parfaite connexion. Ce morceau de corps est couché, le ventre contre le sol, alors que la partie basse des jambes et les pieds sont couchés sur le côté droit. Curieusement le deuxième ensemble, le thorax avec la partie haute des bras, ne se trouve pas dans l'alignement du premier, il est allongé parallèlement et à une dizaine de centimètres de ce dernier. Le troisième ensemble comprend les avant-bras et les os des mains dispersés, en totale déconnexion. Dans ce cas précis, l'analyse ne pose guère de difficultés. Il est clair que les trois ensembles sont parvenus sur le sol à des moments différents, avec une chronologie que l'on peut restituer de cette façon : les mains et les avant-bras tout d'abord, suivis du thorax, enfin de la partie basse. Le quasi-empilement des restes et la torsion du bas du corps supposent des chutes et probablement un glissement du bas du corps depuis une position verticale. Le corps se serait disloqué en fonction des contraintes verticales du poids des os et de la résistance des différentes liaisons anatomiques : les mains et les avant-bras se sont probablement détachés progressivement ; le thorax, en revanche, a dû chuter d'un seul coup, probablement à cause de la rupture de la colonne vertébrale là où la pression du poids était la plus forte, dans sa partie médiane ; le bassin et les jambes semblent plutôt avoir connu un glissement lent, accompagné d'une rotation partielle des jambes.

La position initiale verticale des individus dans cette zone est confirmée par deux autres exemples. À proximité de l'« ossuaire » sud-est, un ensemble anatomique se présente sous une forme curieuse (fig. 13) : c'est un corps presque complet qui forme un véritable tas où l'on reconnaît les membres encore en connexion, mais les bras et le thorax se trouvent sous les membres inférieurs. L'autre exemple nous est donné par une paire de pieds en position anatomique parfaite (fig. 14), la voûte plantaire prenant contact naturellement avec le sol. Un tel ensemble fait évidemment penser aux découvertes de Fesques⁷ où de nombreuses paires de pieds, parfois attendant encore aux tibias en position verticale, ont été mises en évidence.

Enfin des restes, d'apparence modeste, présentent un autre intérêt. Il s'agit d'ensembles partiels qui n'ont pas pu parvenir sur le sol dans le même état que celui dans

6. Il s'agit d'un ensemble fouillé en 1983 par J.-L. Cadoux. La figure 12 a été réalisée d'après le relevé original de P. Lancelin.

7. Cf. E. Mantel (éd.), 1997 et plus particulièrement l'analyse d'Hélène Guillot.



Fig. 22 – *Vue d'ensemble de la partie nord-ouest du « charnier »* (photo J.-L. Brunaux).

lequel nous les avons découverts. Ce sont les pieds qui viennent d'être évoqués mais aussi des coxaux, des morceaux de membres parfaitement conservés mais auxquels il manque un os important, radius ou ulna sur un avant-bras, tibia sur une jambe (fig. 15). Ces restes indiquent, à l'évidence, que les ensembles auxquels ils appartenaient, plus importants, ont fait l'objet de la reprise de certains os, voire de la presque totalité du squelette. Et l'on peut se demander si les os demeurés sur le sol ne sont pas le fruit d'un abandon ou d'une perte dus à un enfouissement accidentel par exemple.

LES ENSEMBLES ANATOMIQUES SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DE L'ENCLOS

Ces ensembles n'ont été rencontrés jusqu'à présent que sur le bord extérieur de l'enclos, du côté nord-est et sud-est. D'importantes perturbations gallo-romaines (murs de clôture et de portiques, série de fosses détritiques le long de la clôture de l'espace sacré) les ont sérieusement tronqués, au point qu'à l'extérieur de l'angle oriental il est difficile d'avoir une vision d'ensemble du gisement. Ces ensembles ont à peu près les mêmes caractéristiques que les précédents : présence de nombreuses séries anatomiques parfois accumulées les unes sur les autres, et il n'est pas impossible que nous

ayons affaire à un seul gisement, artificiellement scindé par les constructions gallo-romaines. Par souci de synthèse ne sera évoqué ici que le plus vaste et le plus spectaculaire, celui qui est communément appelé « charnier »⁸ (fig. 22).

Ce gisement est tronqué sur les côtés nord et sud par des fosses gallo-romaines (fig. 16) ; une partie située au sud n'est pour l'instant volontairement pas fouillée⁹. Nous ne connaissons donc que les limites occidentale et orientale, soit la largeur (environ 7 m) du gisement qui forme une bande parallèle au fossé. Dans ce secteur, le terrain présente une pente naturelle accusée ; la fouille a montré qu'elle avait été aménagée en trois terrasses étagées, chacune de 20 cm de hauteur. Le gisement ne

8. Découvert en 1987 par P. Lancelin et P. Paris, lors des fouilles dirigées par J.-L. Cadoux, le gisement a été partiellement dégagé en surface. Il est demeuré de longs mois exposé aux intempéries avant d'être remblayé dans un sable corrosif. Il n'a été redégagé par nous-même qu'à partir de 1992, après l'installation d'un hangar métallique destiné à le protéger. Les fouilles ont tout d'abord été menées par J.-L. Brunaux, G. Fercoq, P. Méniel et F. Mariethoz, puis par H. Duday. C'est ce dernier qui a effectué l'essentiel des relevés et qui en assure l'étude.

9. Il s'agit d'un témoin dont la fouille ne sera engagée que lorsque le matériel déjà exhumé aura été entièrement étudié et qu'une problématique nouvelle sera formulée.

présentait pas un aspect homogène, dense sur le tiers occidental, il paraissait perturbé dans la partie médiane, la partie orientale ne montrant quasiment que des fragments de fer. En fait, seule la partie occidentale du gisement était véritablement en place, sur une superficie d'une vingtaine de mètres carrés.

Ce secteur, comme toute la bordure extérieure de la clôture du sanctuaire gallo-romain, avait également subi des perturbations, des fosses qui furent par la suite empierrées. Seule l'une d'entre elles a traversé complètement les niveaux laténiens. Plusieurs autres sont seulement entrées en contact avec la surface du gisement. Les photographies et les relevés de la couche d'apparition de l'amas osseux effectués en 1987¹⁰ témoignent d'un ensemble riche mais de densité moyenne, sans commune mesure avec les niveaux sous-jacents. La répartition du matériel est inégale, formant quelques paquets et par endroit des zones dépourvues de matériel. Il est clair qu'il s'agit de la surface initiale de l'amas et que celle-ci n'a pas été affectée par une excavation générale. Cependant, la présence d'un petit matériel intrusif dans cette couche prouve qu'elle n'avait pas été vraiment remblayée. D'ailleurs, les os de surface montrent un état de la partie corticale et une coloration dus à un début de corrosion. Le sédiment qui entourait les os de la surface était de couleur beaucoup plus sombre que celui des couches inférieures, il était chargé de charbons de bois. Les éléments organiques devaient être nombreux, la fouille prématurée de 1987 n'a pas permis de les mettre en évidence, à l'exception d'une trace de 2,50 m de longueur et d'une vingtaine de centimètres de largeur qui est probablement l'emplacement d'un élément en bois contre lequel les os et les armes sont venus buter (fig. 16, relevé XV).

L'ensemble qui nous intéresse se présente comme un véritable amas d'os et d'armes aligné et parallèle au fossé. L'axe médian présentait la plus grande épaisseur, environ 30 cm, allant en diminuant vers l'ouest et vers l'est. Une représentation générale de tous les os et armes (au moins sur les trois premiers niveaux de relevé, les pièces des niveaux inférieurs étant souvent masquées, cf. fig. 16) ne donne pas l'image d'un tas, plus ou moins conique et d'allure désordonnée mais au contraire celle d'un amas



Fig. 23 – Vue de détail du « charnier » : intrication des ensembles anatomiques (photo J.-L. Brunaux).

cloisonné avec des zones denses, séparées par des bandes beaucoup moins riches s'alignant sur deux axes : axe longitudinal parallèle au fossé et axe transversal. Ce tri apparent du matériel a certainement plusieurs causes : d'abord la présence d'éléments de bois, comme on l'a indiqué plus haut, ensuite l'aménagement du sol en petites terrasses, ces éléments provoquant des « effets de parois », suivis eux-mêmes d'« effets d'effondrement » dont la mise en évidence sur le terrain et sur des espaces restreints est souvent problématique.

L'amas est quasi exclusivement composé d'ossements, d'armes et d'éléments de harnachement en fer, soit environ 10 000 ossements humains, 400 objets en fer et seulement quelques fragments de bronze. D'une manière générale, toutes ces pièces paraissaient entremêlées (fig. 23). Aucune impression d'ordre ne se dégageait. Cependant plusieurs épées dans leur fourreau souvent associées à leur ceinture étaient regroupées sur 2 m², sans pour autant montrer une disposition quelconque (fig. 24). Cet apparent désordre, qui fit appeler la structure « charnier » par les fouilleurs de 1987 qui croyaient

10. Le dégagement en 1987 a été réalisé par P. Lancelin et P. Paris. La couverture photographique, à partir de laquelle fut effectué le relevé, est due à J.-L. Brunaux et C. Marchand.



Fig. 24 – Vue de détail du « charnier » : une jambe posée sur une épée dans son fourreau (photo J.-L. Brunaux).

avoir affaire à un simple tas d'ossements et d'armes, est démenti par la présence de plusieurs centaines d'associations entre des pièces osseuses (connexions anatomiques plus ou moins lâches) mais aussi entre les pièces métalliques (certaines sont identifiables, telle la relation épée-fourreau-ceinture, d'autres, au contraire, ne peuvent être mises en évidence, telle la relation entre un fcr dc lance et un talon sur une lance dont la hampe est brisée).

Les ensembles anatomiques sont tout à fait semblables à ceux qui couvrent le sol de l'intérieur de l'enclos, tant par leur composition, leur étendue, que par les positions des os, ainsi que par l'absence absolue des crânes. Ce sont évidemment les ensembles les plus grands (squelettes presque complets ou moitiés de squelette) qui retiennent l'attention. Cependant, ils ne représentent que la moitié des individus déterminés (une trentaine sur un nombre minimum de plus de 80) et une proportion d'os encore plus faible par rapport à la totalité de ceux exhumés. Toutes les parties du corps étaient présentes à parts quasi égales. Les thorax étaient plus nombreux dans la couche supérieure que dans celles qui sont sous-jacentes. Les membres et les bassins dominaient dans les couches profondes. Les dénombrements font cependant apparaître un déficit remarquable des grands os (tibiaux, fémurs) par rapport aux petits os, massifs (talus, calcaneus), qui ont permis la détermination du nombre minimum d'individus. Les positions des morceaux de squelette étaient tout aussi surprenantes que celles des autres ensembles rencontrés sur le site. Il n'y

avait aucune disposition d'ensemble qui s'assimilerait à un rangement, à un alignement quelconque. Le décubitus dorsal est rare et toujours dû au hasard, il n'est donc jamais parfait. En revanche, beaucoup de parties de tronc reposaient sur la face ventrale, sur le côté ou en torsion. Comme c'est souvent le cas à Ribemont, les articulations des membres étaient souvent forcées et ceux-ci présentaient une flexion contre nature. Quelques squelettes, assez bien conservés, étaient même recroquevillés, l'un adoptant la position habituelle de la grenouille.

L'horizontalité de ces restes était très relative, beaucoup d'os ou d'ensembles anatomiques présentaient un pendage prononcé. Il faut dire que l'amas formait un enchevêtrement difficilement imaginable. Les individus les mieux conservés étaient littéralement imbriqués les uns dans les autres, posant les plus grandes difficultés de démontage. De fait, il s'agissait d'un seul ensemble stratigraphique allant de la base de l'amas au niveau du sol ancien, jusqu'à sa couche d'apparition. Aucune couche de sédiment ne le séparait en lits successifs. Seuls quelques éléments dispersés sur la surface du sol pourraient être plus anciens mais cette possibilité n'est pas clairement établie et l'on peut considérer que l'essentiel de l'amas est synchrone.

Les pièces métalliques ne sont pas moins intéressantes (cf. annexe II, p. 241-253), et l'on se contentera d'évoquer ici leurs aspects les plus remarquables. Ce sont, pour l'essentiel, des éléments appartenant à la lance ; les umbos de bouclier, les fourreaux et chaînes de ceinture sont beaucoup moins nombreux, les épées relativement rares. Aucun de ces objets ne porte de traces de destruction rituelle mais, en revanche, de nombreuses traces d'impacts sont attribuables au combat. Les lances sont arrivées dans l'amas plus ou moins complètes, elles possédaient encore leur hampe en bois ou une partie de celle-ci. Plusieurs épées étaient encore en position fonctionnelle dans leur fourreau, lui-même encore relié aux éléments d'une ceinture. Il n'est pas impossible que ces panoplies soient elles-mêmes en relation directe avec des individus couchés à proximité, mais la preuve est difficile à établir. Les fourreaux d'épée apportent des informations majeures, leur assemblage complexe et fragile, la malléabilité des tôles sont propres à garder le témoignage des chocs volontaires ou involontaires qu'ils ont pu subir. Deux fourreaux sans leur épée montrent un profil ondulé qui ne peut être expliqué par la présence sous eux d'un os ou d'une autre arme, il s'agit donc d'un

élément organique qui a disparu, probablement une pièce de bois, telle que celles qui ont été évoquées plus haut. L'existence d'un certain nombre de boulerolles isolées et de plusieurs fourreaux sans boulerolles mais présentant la pointe des tôles sensiblement fléchie suggère que nombre de fourreaux ont séjourné un certain temps dans une position verticale et élevée, qu'ils ont dans un premier temps perdu leur boulerolle, puis qu'ils sont tombés eux-mêmes sur le sol en pliant leur pointe devenue fragile. Le même phénomène avait été observé sur plusieurs exemplaires du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde (Lejars, 1994, p. 108-109).

Mais les armes témoignent aussi d'interventions humaines volontaires. Un curieux ensemble de deux éléments de chaîne, en position fonctionnelle de chaque côté d'un espace vide où devrait se trouver le fourreau, indique qu'on est venu reprendre l'objet après qu'il fut parvenu sur le sol. L'exemple n'est pas unique. Il confirme ce qu'indiquent les décomptes d'ossements : beaucoup de pièces d'assez grandes dimensions (os longs, fémurs, tibias) ont fait l'objet de reprises. Il conviendra cependant de chercher à comprendre si celles-ci se sont exercées sur des ensembles isolés parvenus sur le sol avant la constitution de l'amas principal ou si elles le furent sur cet amas déjà constitué et sur des ensembles accessibles.

L'analyse anthropologique¹¹ nous renseigne directement sur les individus dont les restes partiels ont été exhumés. Il s'agit exclusivement d'hommes, comme en témoignent sûrement tous les coxaux examinés. La détermination des âges évoque une population adulte mais jeune, dont les extrêmes sont des adolescents en âge de porter les armes et des matures adultes, aux environs de 45 ans. La morphologie est variable : figurent des individus de haute stature, robustes, mais aussi des spécimens plus graciles. Leur état sanitaire est exceptionnellement bon ; les signes d'arthrose vertébrale sont quasi inexistants. Les traces de coups sont, en revanche, étonnam-



Fig. 25 – Un squelette presque entier montre une vertèbre thoracique entièrement sectionnée par un coup d'épée (photo J.-L. Brunaux).

ment nombreuses. On en distingue trois groupes, ceux qui ont été suivis d'une cicatrisation, ceux qui ont été suivis de la mort de l'individu, enfin ceux qui ont été exécutés post-mortem. Les premiers témoignent de la régularité de la pratique des combats, ils indiquent que beaucoup de ces hommes avaient une expérience du combat armé. Les seconds renseignent sur les causes de la mort. Quelques traces, en effet, sont attribuables à des coups qui ont forcément entraîné le décès (fig. 25). Le troisième groupe révèle, au contraire, l'existence de gestes exécutés sur les cadavres. Le mieux documenté est celui qui avait pour but la décollation. Dans la majeure partie des cas, celle-ci a été pratiquée avec un couteau, dans les autres elle l'a été avec un instrument plus massif, épée ou couperet. Parmi ces traces, il s'en trouve quelques-unes dont la localisation ne permet pas de déterminer la finalité du geste, dépeçage d'un type inhabituel ou coups rituels.

Il est difficile d'imaginer une population de nature plus guerrière que celle offrant de telles caractéristiques. En l'occurrence, les déterminations anthropologiques permettent de pousser l'analyse encore plus loin car elles révèlent qu'il s'agit des restes d'un groupe de combattants provenant directement d'un champ de bataille¹².

11. Cette analyse est due à H. Duday et à ses élèves de l'université de Bordeaux. Elle a été présentée dans ses grandes lignes dans le dossier « Ribemont-sur-Ancre » dans le cédérom : P. Arcelin (éd.), *La publication archéologique sur CD-Rom*, Paris, ministère de la Culture, 1997, dossier 8 : Ribemont-sur-Ancre. Elle fera l'objet d'une publication plus substantielle dans le volume des *MEFRA* consacré à la table ronde d'Acy-Romance d'avril 1997. Nous ne faisons ici que résumer les principales conclusions de ces études nécessaires à la compréhension du gisement.

12. La seule comparaison pour le monde celtique nous est donnée par l'*oppidum* de Maiden Castle à l'entrée duquel un cimetière improvisé a été découvert. Il contenait les restes de défenseurs de la forteresse, visiblement massacrés par leurs assaillants. Cependant parmi eux se trouvent quelques femmes, si l'on en croit l'analyse anthropologique déjà ancienne (R. E. M. Wheeler, *Maiden Castle*, Oxford, 1943).

L'interprétation de ce gisement ne peut être dissociée de celle, plus générale, du site laténien que nous examinerons plus bas. Il convient donc de se demander si, à la lumière des faits qui viennent d'être décrits, l'hypothèse d'un bâtiment peut être maintenue. La position topographique offre des arguments favorables : l'amas se trouve sur un sol plan, correspondant précisément à l'emprise de la nef extérieure du bâtiment supposé. La partie basse du gisement, composée d'os isolés fragmentés en bordure de l'amas et, plus loin, essentiellement de fragments de métal, peut être expliquée par une absence de couverture et une activité plus importante de la corrosion atmosphérique. L'enchevêtrement des ensembles anatomiques et métalliques associés à des matériaux organiques (pour l'essentiel des pièces de bois) suggère un effondrement concomitant d'un bâtiment et de l'ensemble des cadavres et des panoplies d'armes. Mieux, la position curieuse, comme écrasée, de nombreux morceaux de squelettes mais aussi de fourreaux d'épées laisse supposer que cette destruction a pris la forme d'une chute d'un point plus ou moins élevé. Or l'absence de traces de prédation et la bonne conservation des cadavres, avant leur arrivée sur le sol, supposent une séparation nette avec l'environnement extérieur mais aussi probablement une isolation de ces restes non seulement des intempéries, grâce à une toiture, mais aussi de l'humidité du sol. Seul un plancher surélevé a pu permettre ces conditions favorables. La rareté des vestiges découverts dans le fossé adjacent demeuré ouvert nous fait envisager également une séparation efficace entre la nef extérieure et le reste du bâtiment (fig. 19).

Il ne fait pour nous¹³ aucun doute que les restes étaient initialement installés dans un bâtiment qui les a protégés doublement, pendant une période que l'on peut appeler d'« exposition », puis ensuite après la destruction de ce même bâtiment. Les vestiges de l'édifice (essentiellement bois des toitures et des parois) auraient alors constitué – à la différence d'un remblai qui aurait

sédimenté et scellé efficacement les pièces osseuses et métalliques – une protection instable, comprenant de nombreux vides, permettant l'activité microbienne et générant de lents mouvements d'affaissement et d'effondrement.

LES DÉPÔTS CONSTRUITS

Quatre véritables dépôts, construits, ont été identifiés (fig. 11). Deux n'existaient plus qu'à l'état de traces, un autre a été traversé par une tranchée de la Grande Guerre, le dernier offrait un bon état de conservation. Parce qu'il s'agit de structures posées directement sur le sol et possédant une certaine élévation, ce sont des vestiges fragiles dont probablement quelques exemplaires ont dû disparaître sans laisser de trace. Nous avons vu plus haut que ces « ossuaires » s'alignent le long de l'espace correspondant à l'emprise du bâtiment, à la limite des sols couverts.

Tous ces dépôts adoptent le même type de construction, bien que leurs fonctions aient pu être différentes. Nous pouvons donc en faire une description commune, à la lumière du mieux conservé qui se situe à l'intérieur de l'angle nord de l'enclos. Les quatre exemplaires ont été découverts dans un état de destruction soit partiel, soit quasi total, seule la base légèrement enfoncée dans le sol étant encore en place. Dans tous les cas, la structure se présentait comme un tas d'ossements, de forme circulaire, de 3 à 4 m de diamètre, et plus ou moins épais suivant l'état de conservation. Au centre, on distingue chaque fois une organisation des os sur un plan carré de 1,50 m à 1,70 m de côté. Il s'agit de la partie de la structure demeurée en place. Autour, dans la couronne de destruction (fig. 17), se distinguent souvent des paquets d'os longs encore alignés et parallèles aux côtés de la structure toujours en place.

La partie centrale est un carré dont les quatre côtés sont formés par un alignement d'os longs humains, fémurs, tibias, humérus et leurs os adjacents radius, ulnas, fibulas et, souvent, patellas, talus, calcaneus. Les os, d'une longueur plus ou moins équivalente, ont été soigneusement rangés les uns à côté des autres, de façon à former un premier lit sur lequel on a disposé une nouvelle rangée d'os mais en les croisant par rapport à ceux du lit précédent, à la façon d'un tas de bois qui s'équilibre par son propre poids. Dans l'« ossuaire » de l'angle

13. C'est le rédacteur, J.-L. Brunaux, qui se désigne ici. Le débat entre anthropologues, spécialistes de l'étude environnementale et archéologues sur les lieux et les modalités de la conservation des dépouilles humaines, sur leur arrivée sur le sol, enfin sur leur enfouissement n'est évidemment pas clos. Il ne pourra l'être qu'à l'issue de la fouille complète du gisement extérieur appelé « charnier » et surtout des études qui en découlent. L'analyse qu'on lit ici est une synthèse qui s'appuie sur les travaux des différents signataires mais qui ne peut rendre compte ni de tous les résultats ni de toutes les questions ouvertes.

nord, on a noté jusqu'à cinq lits d'ossements. Dans celui de l'angle est, trois seulement. Les deux autres ne possédaient plus que les restes de la base. Seule la structure de l'angle nord¹⁴ montre l'intérieur du cube formé par les parois d'ossements. Dans les autres structures soit un mur, soit la tranchée de la Guerre 14-18 sont cause de perturbation. Cet espace intérieur contient un remplissage complexe, constitué essentiellement d'esquilles d'os humains brûlés, peut-être mêlées à des charbons de bois¹⁵. La masse de ces restes, malheureusement mal identifiés, s'était, au moment de la destruction de la structure, largement répandue parmi les os de la couronne de destruction. De la même manière, un certain nombre d'os, provenant de la partie haute des parois (des coxaux notamment qui servaient peut-être de chaperons comme à des murs), ont glissé vers l'espace intérieur ; en effet ils ne reposaient pas directement sur le sol mais se trouvaient mêlés à des os longs déplacés. Enfin, la masse des esquilles brûlées remplissait totalement une fosse située au centre de l'espace, fosse sur laquelle nous reviendrons.

Si nous avons dit que le matériau de construction était l'os humain, il convient maintenant d'être plus précis. D'une part, une centaine d'os longs de chevaux était mêlée aux 2 000 os humains de l'« ossuaire » nord, on doit donc considérer que le cheval, dans ces structures, a été traité comme l'homme. D'autre part, parmi les os humains d'assez nombreuses connexions anatomiques ont été observées¹⁶ : tibia et fibula, radius et ulna mais aussi tibia, fibula et calcaneus et, dans quelques cas, des membres entiers dont les deux sections étaient repliées sur elles-mêmes. Le nombre important de patellas, présentes le long des parois et qui ont dû se détacher de telles connexions, indique que les ensembles anatomiques étaient assez nombreux. Aussi, ce sont plutôt des fragments de cadavre que des os isolés qui ont servi à l'élaboration de ces sortes de boîtes cubiques.

L'étude réalisée par P. Méniel sur les os de chevaux de l'« ossuaire » nord permet heureusement de compenser,

14. Cet « ossuaire » nord a été découvert en 1982. Il a fait l'objet d'une publication préliminaire : J.-L. Cadoux, 1984.

15. Les esquilles ont malheureusement été lavées en 1982, juste après leur exhumation, et cette observation visuelle que nous avons faite ne peut plus être confirmée.

16. L'« ossuaire » nord fouillé en 1982 sous la direction de J.-L. Cadoux a été entièrement démonté par P. Méniel et J.-L. Brunaux qui ont réalisé les plans de relevé.

pour une part, l'absence d'étude anthropologique. Il montre qu'avec 122 restes se trouvant dans la partie construite mais surtout dans la zone périphérique ce sont au minimum 54 individus qui ont été concernés. Il confirme également que furent utilisés des membres entiers : une jambe encore en connexion était incluse dans l'édifice. Mais, surtout, il apporte un élément novateur, probablement vrai pour les os humains, mais que seule une étude précise de la totalité des os pourrait confirmer, c'est le prélèvement d'une partie des os initialement entreposés dans la construction. La présence de nombreux patellas, calcaneus, talus humains peut être portée au compte de telles manipulations. Celles-ci indiquent bien que le séjour des os sur la partie construite ne fut que provisoire et que c'est une quantité beaucoup plus importante de restes qui a transité par la structure. Les 2 000 os humains de l'« ossuaire » proviennent d'un minimum de 300 individus¹⁷, il est probable que c'est à un nombre beaucoup plus grand, dont une partie des restes a séjourné dans l'édifice, qu'il faut les attribuer.

Les esquilles méritent également une description plus précise. Ce ne sont pas des cendres, telles que celles que l'on rencontre dans les incinérations : les morceaux sont souvent noircis, parfois pas du tout, en tout cas rarement brûlés par un feu violent qui leur donne la couleur bleu-blanc caractéristique. Contre toute attente, ces fragments ne proviennent pas des os manquants dans la partie construite (crânes, vertèbres, côtes, os du carpe et du tarse), mais eux aussi sont issus d'os longs, tibias, fémurs, humérus ; des épiphyses entières ont même été rencontrées. Il semble que ce soient des esquilles qui avaient simplement été passées sur un feu de faible intensité et pendant un temps assez court. Celles-ci nous paraissent de même nature que celles qui ont été découvertes près de l'« ossuaire » oriental et sur lesquelles nous reviendrons ; ce sont certainement le produit de débitage d'os frais percutés.

La fosse située au centre de l'« ossuaire » nord joue un rôle important dans l'interprétation parce qu'elle est, à l'évidence, l'un des éléments majeurs de l'aménagement et qu'elle avait une fonction dont son remplissage témoigne (fig. 26). Profonde de 1 m, elle est parfaitement cylindrique et possède un diamètre de 30 cm.

17. Cette estimation est basée sur l'inventaire que nous avons réalisé lors du démontage. L'étude de ces os par H. Guillot est toujours en cours.

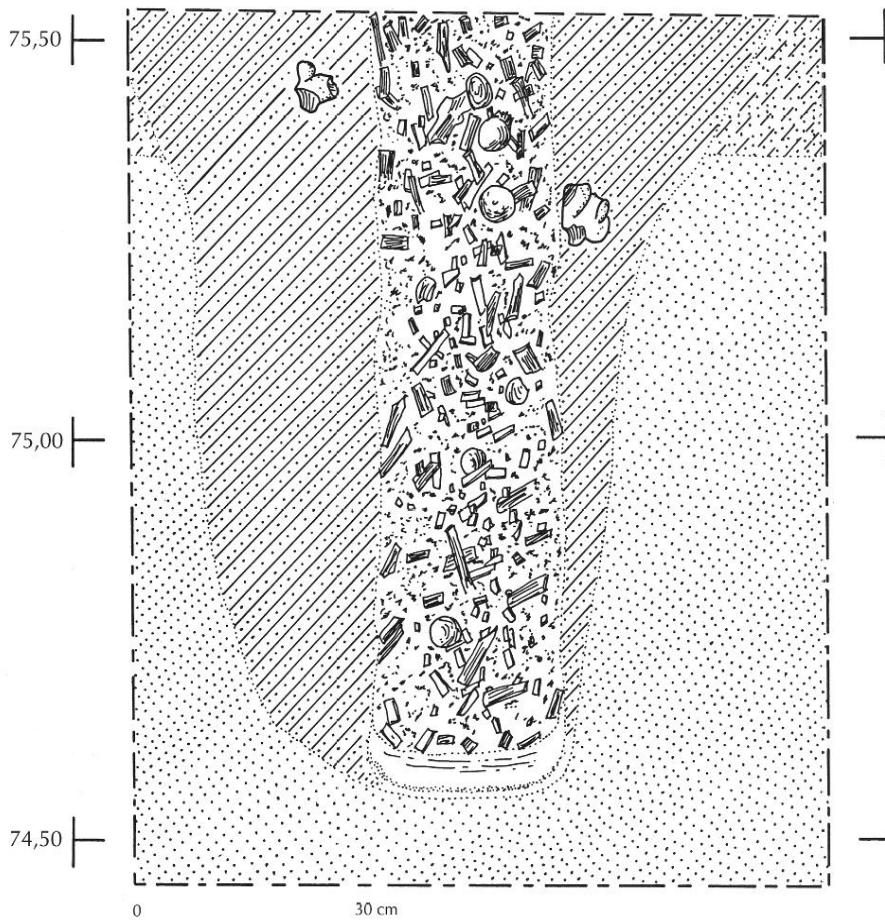


Fig. 26 – Stratigraphie de la fosse située sous l'« ossuaire » nord.

J.-L. Cadoux (1984) avait interprété cette excavation comme l'emplacement d'un poteau, lequel aurait été arraché concomitamment à la destruction de l'édifice l'entourant. Nous-même, qui avons exécuté la stratigraphie de cette structure en 1982 et qui l'avons vérifiée à nouveau en 1994, interprétons la cavité et son remplissage de façon tout à fait différente. En effet, les esquilles qui occupaient tout l'espace intérieur de l'« ossuaire » descendaient jusqu'au fond de la fosse, sans montrer aucune couche de sédiment témoignant d'un effondrement des parois. D'ailleurs, celles-ci étaient demeurées parfaitement verticales et ne présentaient aucun évasement révélateur d'une opération d'arrachage. Par ailleurs, le fond de la cavité était tapissé d'une pellicule de couleur blanc-bleu, caractéristique du lessivage du limon sous l'effet d'une forte pression. Nous proposons l'interprétation suivante. Au moment de l'utilisation de l'« ossuaire », il n'y avait pas de poteau dans cette cavité. S'il y en avait eu un, les traces d'arrachage seraient évi-

dent, notamment sur le dépôt construit qui n'a été ni piétiné ni bouleversé intentionnellement. Par ailleurs, les esquilles n'auraient pas pu descendre aussi régulièrement jusqu'au fond, où elles étaient même régulièrement tassées. Il faut donc imaginer un trou demeurant ouvert au milieu de la construction dans lequel on a déversé volontairement une masse importante de fragments osseux. La création de cette cavité étroite, profonde et parfaitement régulière pose encore quelques problèmes. La solution la plus probable est celle d'une phase antérieure à la construction de l'« ossuaire » marquée par la seule présence d'un poteau (fig. 26). Ce dernier, pourri à la base, aurait été ôté peu avant ou pendant la construction de l'« ossuaire », la cavité étant laissée ouverte.

Il paraît ainsi très vraisemblable que la fonction de ce curieux édifice était de recevoir et de faire descendre dans le sol des restes humains fragmentés, et que son aspect devait être assez proche de celui d'un grand

entonnoir. Si l'on ajoute aux individus dénombrés avec les os des parois constituant l'édifice ceux que l'on peut très approximativement tirer des esquilles, ce sont plusieurs centaines d'individus, peut-être près d'un millier qui ont participé à la construction de l'édifice et à son fonctionnement.

Il n'est pas sûr que les autres « ossuaires » aient connu la même fonction. Pour celui de l'angle est, nous ne pouvons être certain qu'il ait possédé une fosse cylindrique en son centre puisque une tranchée a totalement détruit la partie centrale. Il est cependant curieux que ni à la périphérie ni dans le remplissage de la tranchée, où ont été découverts un grand nombre d'os, nous n'ayons retrouvé d'esquilles brûlées. Pour l'« ossuaire » sud, à l'intérieur de l'enclos, nous sommes certain qu'il n'y avait pas de cavité pratiquée dans le sol. En revanche, comme dans celui de l'angle nord, il a été retrouvé dans la couronne périphérique de destruction des os longs de chevaux. Le dernier « ossuaire », celui qui se trouve à l'extérieur de l'angle est, dont le centre est également détruit par une fondation de mur, présente la particularité d'avoir été édifié essentiellement avec des humérus.

On peut donc conclure que ces dépôts construits n'étaient pas de simples édifices statiques, des amas ordonnés de restes funéraires en quelque sorte. Ce sont, au contraire, de véritables aménagements fonctionnels qui ont participé de façon majeure à l'économie de l'espace et à l'ensemble des activités qui s'y sont déroulées, sur une période peut-être courte mais en tout cas bien occupée. On s'en rend aisément compte avec l'examen des vestiges qui suit.

LES VESTIGES D'ACTIVITÉS ANTHROPIQUES ET L'ÉCONOMIE DE L'ESPACE

Moins spectaculaires parce que moins distinctement localisés dans l'espace, ces restes souvent épars nous renseignent directement sur un certain nombre de gestes dont la mise en évidence permet de relier tous ces ensembles et de leur donner une interprétation globale.

Le premier groupe comprend des petits os isolés, ceux qui se détachent aisément et les premiers des articulations, autrement dit patellas, os du pied et de la main. On les découvre en abondance sur tout le sol bordant le fossé mais, comme ils sont mêlés à des ensembles anatomiques parfois superposés, il est difficile d'en faire

une analyse spatiale. Le seul secteur qui permet cet exercice est la périphérie de l'« ossuaire » oriental (fig. 18), là où de tels os sont particulièrement abondants. Ils se trouvent associés à de nombreux coxaux isolés. La proximité de l'« ossuaire » où les os longs étaient, au moins un temps, rangés et d'une zone de débitage que l'on décrira ci-après suggère que l'on a affaire ici à l'un des lieux où se pratiquait le dépeçage ou, plus précisément, la désarticulation des membres. En effet, aucun des tibias rencontrés dans ce secteur ne montre de traces de coupes correspondant au détachement du ligament patellaire, opération qui laisse forcément des traces sur la tubérosité du tibia. Les membres se trouvaient donc dans un état de décomposition avancé qui permettait de pratiquer la séparation manuellement.

Le deuxième groupe se situe près du premier, toujours dans la périphérie immédiate de l'« ossuaire » oriental (fig. 18, partie inférieure). C'est un ensemble d'esquilles et d'épiphyes d'os longs. Les esquilles ont l'aspect de lamelles sagittales de 10 à 20 cm de longueur, leurs extrémités triangulaires étant sectionnées en biseau. Les épiphyses présentent une section échancrée, formant souvent un bec, sur lequel les fragments sagittaux s'adaptent. Ce sont les restes d'un débitage analogue à celui exécuté sur le silex, les esquilles jouant le rôle de lame et les épiphyses celui de nucléus. La forme très particulière des esquilles et de la section de l'épiphyse est caractéristique d'une percussion pratiquée sur os frais¹⁸. Cette pratique sur les quelques sites de comparaison est interprétée comme une préparation au prélèvement de la moelle. Ici, une telle interprétation peut difficilement être retenue, car si les os n'étaient pas suffisamment desséchés pour interdire un tel type de fragmentation, la moelle ne présentait certainement plus un état de fraîcheur qui la rendît comestible. Il faut imaginer une autre finalité. Nous avons vu, à propos de l'« ossuaire » de l'angle nord, que ce sont de telles esquilles qui avaient été passées au feu avant d'être déversées dans le trou central. Le débitage qui a suivi la désarticulation des membres et a précédé une crémation faible et rapide s'inscrit donc dans une chaîne opératoire dont le but ultime est probablement l'enfouissement de

18. Cette détermination est due à H. Duda et à B. Boulestin. De tels artefacts ont été rencontrés dans des grottes du Néolithique final ou de l'Âge du Bronze, Agris, Fontbrégoua, et sur des habitats d'Indiens Navajo en Amérique du Nord.

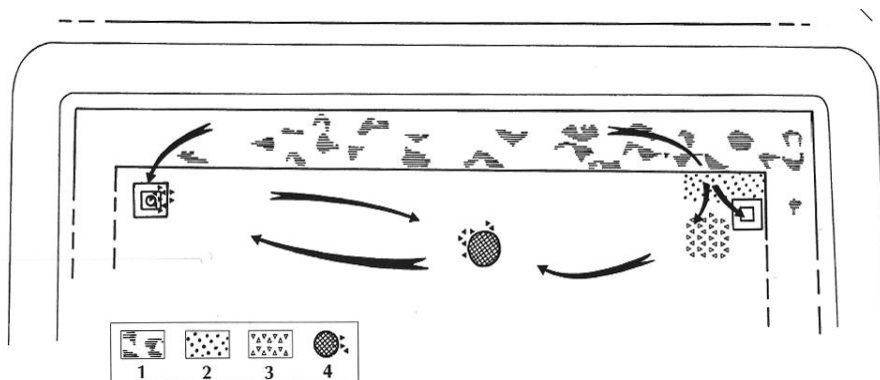


Fig. 27 – Schéma représentant le parcours présumé des ensembles et des pièces osseuses : 1, ossements en connexion ; 2, os labiles (patellas, tarsiens, métacarpiens, coxaux) ; 3, os débités frais ; 4, traces de foyer avec esquilles d'os brûlés.

restes quasi incinérés sous une forme presque fluide, ressemblant étonnamment à une libation.

Le troisième groupe de vestiges témoignant directement de l'activité humaine est moins aisément perceptible dans l'espace puisqu'il concerne des os par nature isolés et perdus, probablement lors du transport des restes d'un point à un autre. Ce type de témoins n'est a priori pas distinct de restes déplacés accidentellement. Leur mise en évidence objective ne peut être réalisée que par les méthodes développées sur les sites du Paléolithique supérieur par A. Leroi-Gourhan. Il faudra chercher tous les collages ou remontages ainsi que les appariements entre pièces osseuses. Cependant, dès maintenant la simple analyse de la répartition spatiale des épiphyses d'os longs débités frais révèle une diffusion très nette dont l'origine est située sur l'aire de débitage évoquée plus haut, en direction de l'ouest et du nord. Ces os, souvent d'assez petite taille puisqu'ils ont été brisés, montrent une corrosion assez forte, témoignant d'un séjour prolongé à la surface du sol. On peut présumer que le lieu intermédiaire entre celui du débitage et celui de l'enfouissement (« ossuaire » nord) se trouve dans la partie centrale de l'enclos et non loin du côté oriental. C'est dans cette zone que J.-L. Cadoux dit avoir découvert de nombreuses esquilles brûlées à la surface du sol (rapport de fouille, 1985, p. 38) et la trace probable d'un foyer perturbé ultérieurement par l'installation du petit temple nord augustéen (fig. 32, Éd 14).

La distinction, à l'intérieur du site, d'espaces fonctionnels, différents les uns des autres, et la mise en évidence d'un certain nombre de gestes volontaires s'inscrivant dans une suite logique amènent à envisager un fonctionnement plus général de l'ensemble. Cet examen se limite évidemment à l'aire fouillée et exclut pour l'ins-

tant la périphérie de l'enclos, tout l'extérieur de l'angle oriental étant malheureusement trop perturbé par les constructions gallo-romaines. Considérons donc seulement les lieux suivants : la nef intérieure du grand bâtiment sur le sol de laquelle ont été découverts les restes de squelettes partiels montrant la trace de reprise de morceaux, les deux « ossuaires » est et nord, l'aire de désarticulation proche de la périphérie nord de l'« ossuaire » est, l'aire de débitage à l'ouest de ce dernier, enfin l'aire de crémation située en face du milieu du côté nord-est (fig. 27). Parallèlement, rappelons les différentes manipulations qui ont été mises en évidence et évoquons les dans une suite logique : « exposition » des cadavres, reprise d'une partie de ceux-ci, transport de cette partie, désarticulation, entreposage des os longs, débitage de ces mêmes os, transport des esquilles et des épiphyses, crémation, enfouissement. Les gestes et les lieux se combinent : la chaîne opératoire s'accompagne d'une progression dans l'espace suivant un parcours relativement linéaire et direct, sur un axe nord-ouest/sud-est (fig. 27). Le nombre relativement limité d'os isolés et d'esquilles perdues et l'absence d'un aménagement du sol (un pavage, par exemple, permettant la circulation sur le sol limoneux) supposent que le transport des pièces osseuses, sous leurs différentes formes, s'il a concerné des masses certainement importantes, a néanmoins été très limité dans la durée.

INTERPRÉTATION GÉNÉRALE : UN TROPHÉE MONUMENTAL

L'interprétation de l'aménagement complexe du site laténien de Ribemont ne s'impose pas d'elle-même. Si les

comparaisons les plus proches sont les sanctuaires du type de Gournay, par la présence d'un enclos, d'armes en grande quantité et de vestiges humains, des différences importantes limitent ces comparaisons. C'est tout d'abord l'existence d'un bâtiment monumental qui, au lieu d'entourer le centre de l'enclos, occupe ses marges. Mais l'absence de vestiges de sacrifice animal ou de tout autres restes sacrificiels ou votifs est encore plus troublante. Même la collection d'armes surprend : ce ne sont pas des panoplies plus ou moins complètes accumulées sur une période de près de deux siècles comme à Gournay (Lejars, 1994) mais une masse énorme d'armes, composée essentiellement de lances appartenant à une époque chronologique courte, quatre à cinq décennies tout au plus. Les vestiges humains ne sont pas moins différents : au lieu de la petite centaine de pièces isolées rencontrée généralement sur les sanctuaires, on a ici plusieurs dizaines de milliers d'ossements dont une part non négligeable se trouvait encore à l'intérieur d'ensembles anatomiques. La nature purement culturelle de ce lieu n'est donc pas une évidence.

C'est une lecture nouvelle, sans à priori, qu'il faut reprendre, en tenant compte de tous les ensembles qui viennent d'être décrits. Bien évidemment, parmi ces derniers, les plus lisibles sont ceux qui nous paraissent les mieux conservés, c'est-à-dire ceux dont les éléments ont le moins connu de manipulations, autrement dit ceux qui pourraient témoigner de l'arrivée des corps sur le site. Par là, il faut entendre les ensembles anatomiques situés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'enclos. Leurs caractéristiques sont les suivantes : des hommes matures, portant parfois des traces de coups de combat dont un nombre important a pu entraîner la mort, tous dépossédés de leur crâne, ainsi que de leurs vêtements (les fibules sont totalement absentes) et accompagnés d'un grand nombre d'armes. Il s'agit donc de guerriers dont les os comme les armes suggèrent qu'ils proviennent directement d'un champ de bataille dont nous ne savons s'il était éloigné ou non du site.

Ces corps conservés sans leur crâne sont à l'origine de la comparaison que nous offre un texte de Diodore de Sicile¹⁹ qui décrit non seulement la décollation de l'ennemi par le vainqueur sur le champ de bataille mais aussi

la récupération par ce dernier du reste de la dépouille confiée à des servants d'armes, la suite du texte évoquant le retour triomphal des vainqueurs avec leurs trophées dans leur pays. Nous avons montré que ce texte n'est que la copie de l'œuvre de Poseidonios, elle-même établie sur des faits antérieurs à la fin du II^e s. et qui, dans le cas présent, pouvaient précisément concerner les populations du nord de la Gaule (Diodore écrit, en effet, « chez les Celtes d'en haut »). Il nous a semblé que les restes de Ribemont pouvaient être l'une des destinations des dépouilles ramassées sur le champ de bataille et rapportées en grande pompe dans le pays des vainqueurs.

Le vocabulaire employé par Diodore pour décrire le cortège triomphal (péan, hymne, *acrothinia*) indique bien que le transport de ces dépouilles, peut-être long, était justifié par la valeur symbolique qu'on leur accordait. Aussi peut-on présumer que, arrivées à destination, elles n'étaient pas simplement déposées mais qu'on leur réservait autant, sinon plus, de soin qu'on en avait mis à les rassembler et à les rapporter. Or, dans ses compilations souvent anachroniques, l'essayiste Elien (livre XII, 22) mentionne chez les Celtes précisément des trophées : « ils érigent des trophées par lesquels ils célèbrent leurs hauts faits ; ainsi ils laissent derrière eux des monuments témoignant de leur vertu guerrière, comme le font les Grecs ». La mention de *Keltoi* et la comparaison entre Grecs et Barbares suggèrent la copie d'un auteur grec ancien, probablement un philosophe encyclopédiste tel qu'Aristote ; il est sûr en tout cas que les faits décrits ne sont pas contemporains de l'auteur qui écrivait sous Alexandre Sévère. Certes, comme la plupart des auteurs évoquant des *celtica*, il ne décrit pas explicitement les trophées celtiques, il nous livre cependant plusieurs indications précieuses à travers le vocabulaire utilisé : le mot grec habituel de *tropaïon* pour désigner ce qui fait l'objet d'une véritable construction ; ces trophées sont ensuite qualifiés de « monuments » destinés à entretenir le souvenir, monuments qu'on « laisse » à la contemplation des contemporains mais aussi des générations suivantes.

Le bâtiment de Ribemont et son étrange contenu ne sont pas incompatibles avec l'évocation d'Elien. Ce dernier ne précise pas, en effet, que les trophées celtiques étaient anthropomorphes et si, comme nous le pensons, le texte de Diodore évoquant le ramassage des corps des ennemis morts se rapporte à cette même pratique, seul un véritable édifice pouvait accueillir des centaines de

19. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 29, 4 et notre analyse : J.-L. Brunaux, Les sanctuaires gaulois, *La Recherche*, 256, juillet-août 1993, p. 820-828.

dépouilles humaines et certainement des milliers d'armes. Sur le terrain de l'archéologie, nous l'avons vu, l'hypothèse d'un bâtiment est étayée essentiellement par les nombreuses preuves d'une exposition des dépouilles et des armes, au moins pendant une période transitoire de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Cette exposition s'accompagnait d'un souci quasi théâtral de leur présentation. Une partie – mais à l'origine peut-être la totalité – des dépouilles humaines était installée en position verticale, statues macabres qui ne sont pas sans rappeler les représentations de Barbares que l'on voit enchaînés au pied des trophées romains. Il en allait de même des chevaux, alter ego du guerrier, dont les cadavres, si l'on en croit P. Méniel, avaient été préparés : la peau prélevée mais conservant ses extrémités, tête et sabot, avait pu être remontée sur son support squelettique.

L'édifice de Ribemont qu'il nous est difficile de restituer, au moins dans sa totalité, fait également songer à deux fragments de textes, eux aussi issus de Poseidonios et sur lesquels les historiens se sont perdus en conjecture, le passage du livre VI, 16, 4 du *Bellum Gallicum* et celui du livre IV, 4, 5 de Strabon qui décrivent le premier un *simulacrum* en osier tressé et le second un *kolossos* de bois et de paille dans lequel étaient entassés des hommes et des animaux avant qu'on y mît le feu. Le flou du vocabulaire désignant l'édifice et ses matériaux montre bien qu'il s'agit d'une information mal comprise par ses copistes et qui l'était probablement aussi par Poseidonios lui-même, à qui un informateur ou une source plus ancienne avait transmis les faits. Les deux désignations, l'une en latin (Ernout, Meillet, 1939, p. 942), l'autre en grec (Vernant, 1965), ouvrent chacune un champ lexical vaste et assez superposable : elles ont en commun d'être liées au domaine de la mort et du funéraire. La crémation des restes et l'identification hésitante de ces derniers (hommes, bétails, animaux sauvages) sont probablement à porter au compte de l'état de destruction dans lequel ce type de vestiges a été rencontré par l'informateur. Souvent chez les copistes de Poseidonios des fonctions aberrantes sont attribuées à des particularités incomprises qui ne sont que la marque de la destruction de la chose décrite. Chez ces auteurs il ne peut y avoir de faits inexplicables et cette horreur du vide, dans la description exotique, existe depuis Hérodote.

À l'évidence, les sources antiques – qui n'ont pas été ici toutes mentionnées – évoquent une forme de tro-

phée, propre aux Gaulois, et qui différait sensiblement de la version anthropomorphe à laquelle nous ont habitués les représentations grecques. Il est loisible de penser que le site de Ribemont nous donne le premier exemple assez clairement identifiable de tels trophées. Ce n'est probablement pas le seul : quelques autres sites montrent une accumulation d'armes et parfois de restes humains en l'absence de vestiges sacrificiels. La découverte de Mœuvres (Salomon, 1913) était la plus remarquable avant les fouilles de Ribemont²⁰.

Si l'on peut raisonnablement retenir cette hypothèse qui nous paraît actuellement le mieux tenir compte de tous les éléments en présence, quelques questions demeurent encore en suspens. La plus intrigante est certainement celle que nous pose la présence du fossé délimitant ici un curieux enclos. Une clôture, matérialisée par une structure creuse, elle-même englobée dans un bâtiment, est difficilement compréhensible. Deux explications peuvent être proposées. Ou l'enclos fossoyé a pu être antérieur à l'aménagement construit, le creusement du fossé constituant l'inauguration, au sens latin du terme, du lieu élu. Ou ce simple enclos, dans sa forme symbolique, était une nécessité : il aurait délimité une aire sacrée qui n'était pas proprement celle de l'emplacement du trophée mais bien plutôt le territoire réservé de la divinité à laquelle il était dédié. Car chez les Gaulois, comme chez les peuples italiques ou grecs, ce type de butin devait forcément être l'objet d'une consécration. On peut concevoir qu'un trophée qui n'était pas érigé sur le champ de bataille lui-même mais au cœur de la cité prenait la forme non pas d'un authentique lieu de culte mais d'un véritable lieu sacré²¹.

Cette distinction est importante car elle a pour but de rendre compte au mieux de la réalité fonctionnelle du lieu. Au cours de la description archéologique, nous avons vu comment celui-ci était aménagé et nous avons décrit les vestiges qui y ont été rencontrés. Il est temps maintenant de s'interroger sur le fonctionnement général de ce lieu sacré et d'envisager les activités qui pou-

20. Il y a peut-être d'autres sites, ainsi La Villeneuve-au-Châtelot qui a livré des armes de la fin de La Tène ancienne mais n'a pas généré de sanctuaire au sens propre (Piette, 1981) ou encore l'*oppidum* de Manching sur lequel deux séries chronologiquement distinctes d'armes demeurent inexplicables (Sievers, 1989).

21. Nous remercions J. Scheid pour les éclaircissements qu'il nous a apportés sur ces problèmes.

vaient s'y dérouler, en plus de celles qui ont été évoquées précédemment et qui concernent le traitement des cadavres. Nous avons vu, qu'à l'exception des chevaux qui ont été considérés comme des humains (au moins dans la constitution des « ossuaires »), les vestiges animaux étaient absents de tous les niveaux antérieurs à la conquête romaine. Sur un site qui a gardé des dizaines de milliers de vestiges, souvent en connexion anatomique, sur son sol lui-même préservé, une telle absence est interprétable comme celle de tout rite cultuel mettant en jeu l'animal : offrande, sacrifice, consommation. Or, on le sait par la fouille de tous les sanctuaires laténiens du nord de la Gaule, c'est l'activité sacrificielle animale qui livre les vestiges les plus significatifs de ces lieux de culte. On pourrait penser que ces rites, les plus banals, étaient ici remplacés par d'autres, offrandes, ex-voto. Ce n'est pas le cas. Même la céramique, plus ou moins abondante ailleurs, fait ici totalement défaut. Les armes elles-mêmes (*cf.* annexe II, p. 241-253), très nombreuses à la fin de LT C1, se raréfient considérablement à LT C2 et LT D1 pour faire une réapparition remarquable à LT D2.

Tout se passe donc comme si, après une période marquée par la constitution des trophées et le traitement des cadavres de guerriers, période qui a pu être relativement courte (quelques décennies), le trophée était tombé en sommeil jusqu'aux événements qui ont précédé et accompagné la conquête romaine. Il n'a pas pour autant été abandonné. Une découverte sur laquelle on reviendra plus bas, celle d'un dépôt tardif dans le fossé, comprenant un outillage assez abondant, suggère – parmi d'autres indices – que les monumentales constructions furent toujours entretenues. Il faut supposer que l'on continuait plus ou moins régulièrement à rendre honneur aux dépôts sacrés qu'elles renfermaient. Les quelques armes découvertes de La Tène C2 sont peut-être à porter au compte de cérémonies qu'un tel lieu devait occasionner. Elles n'autorisent pas pour autant à imaginer un authentique culte avec ses exigences que sont l'échange rituel entre la divinité et les humains qui l'honorent et la régularité de tels échanges. Le trophée de Ribemont était bien un monument dont le fonctionnement essentiel résidait dans sa force symbolique, dans la puissance évocatrice que lui conféraient ses macabres dépouilles. Sa simple préservation des contacts profanes et des dégradations dues au temps lui assurait son efficacité.

LA FIN DU TROPHÉE MONUMENTAL

La destruction définitive des constructions gauloises est bien documentée. En témoigne l'essentiel du remplissage du fossé, constaté sur toutes les coupes stratigraphiques (fig. 9). Ce sont à peu près les deux tiers du fossé, sur une épaisseur d'environ 1,50 m, qui ont été remblayés avec une partie du sol ancien mais aussi des vestiges végétaux (bois essentiellement) et, surtout, des armes et des ossements par milliers. Ce remblai témoigne de l'arasement général des installations, ainsi que du ramassage des vestiges matériels ; deux opérations qui mettaient un terme à l'existence du monument. Les armes et éléments de harnachement les plus récents mais surtout des monnaies gauloises situent ces travaux assez précisément autour des années 30 avant J.-C.

Cependant, la présence des armes les plus récentes ainsi que la réfection tardive de l'enclos suggèrent que cette destruction a elle-même été précédée d'une période d'activité remarquable de laquelle nous ne possédons, pour l'instant, pas d'autres vestiges (par exemple structures à l'intérieur de l'enclos). L'association de monnaies (*cf.* annexe III, p. 254-270), qui ne sont guère antérieures aux années – 40, et d'armes (notamment des umbos coniques du type Alésia) qui ont subi une exposition prolongée de plusieurs décennies permet de situer cette nouvelle phase entre – 80-60 et – 30-20. L'aménagement le plus remarquable a été le creusement du fossé sur le côté oriental (fig. 8) qui a permis la fermeture de l'enclos et qui s'est peut-être accompagné d'un nivellement partiel du terrain. L'état actuel de nos connaissances (environ 2 000 m² fouillés dont les deux tiers de l'espace intérieur de l'enclos) laisse supposer que ce regain d'activité ne s'est pas traduit par de nouvelles constructions mais que furent réutilisés, peut-être après de sérieuses réparations, les bâtiments anciens.

Le document le plus remarquable sur cette période provient du remplissage de l'angle sud-ouest du fossé de clôture, précisément à la jonction du fossé de La Tène moyenne et du nouveau tronçon occidental (fig. 28). Il s'agit d'un dépôt de 573 pièces de fer (fig. 29), posé sur la paroi extérieure du fossé, en cours de remplissage (fig. 9, n° 2, US 357). Les objets qui ne semblent pas avoir été déposés à l'intérieur d'un contenant sont demeurés un long moment exposés à l'air et surtout aux intempéries qui ont activé leur corrosion, au point de souder



Fig. 28 – Angle sud-ouest de l'enclos : au premier plan, creusement tardif du côté oriental ; au second plan, côté méridional de l'enclos de La Tène moyenne (photo J.-L. Brunaux).



Fig. 29 – Le dépôt d'objets en fer découvert dans l'angle sud-ouest de l'enclos (photo J.-L. Brunaux).

entre elles la plus grande partie des pièces. La composition du dépôt et l'état des objets nous apportent des informations précieuses. Soixante-cinq éléments d'armement et de harnachement se divisent en deux lots. Le premier est constitué d'épées, de fourreaux et de lances, de mêmes types que ceux rencontrés dans les niveaux de La Tène moyenne à cela près qu'ils sont ici extrêmement corrodés et qu'ils ont fait l'objet, comme les armes découvertes à Gournay-sur-Aronde, d'un bris rituel (Brunaux, Rapin, 1988, p. 158-159 et 164-166) ; traitement dont on n'avait jusqu'à présent peu de témoignage sur le site. Le second lot comprend des épées, fourreaux et anneaux de ceinture de LT D2. Un autre ensemble, similaire en nombre, est formé par les outils, souvent difficilement identifiables mais parmi lesquels on reconnaît deux faux, plusieurs serpettes, plusieurs marteaux et surtout d'épais cônes : douilles se terminant par une pointe et qui sont interprétées généralement comme des instruments aratoires. Le reste du matériel est un bric-à-brac invraisemblable de ferrures où l'on distingue une centaine de grandes fiches de fer de 20 à 30 cm de longueur et de section carrée, de type fiche de *murus gallicus*, des pentures et des gonds de porte, de grandes agrafes destinées à assembler des pièces de bois, des bandages de roue et de tonneau ou seau, des anses et crochets de récipients. À proximité du dépôt et dans le même horizon stratigraphique, cinq petites monnaies lamellaires en argent, tardives, ont été découvertes, dont quatre sont issues du même coin de revers.

La présence d'armes, notamment celles de La Tène moyenne, exclut l'hypothèse que ces objets aient pu être apportés de l'extérieur. La qualité du métal des objets les plus récents, qui se prêtaient sans difficulté à une réutilisation, indique par ailleurs qu'on a affaire plus à un dépôt de type sacré qu'à un simple dépotoir. Ce sont donc des pièces métalliques provenant du lieu sacré que l'on a cherché à préserver en les déposant dans la seule structure creuse existante, le fossé de clôture. D'où provenaient ces objets ? La nature de certains et la conservation des armes permettent d'apporter une réponse. Il est exclu qu'ils gisaient sur le sol mais la présence d'éléments de construction, d'outils et de fragments de récipients indique plutôt qu'ils se trouvaient à l'intérieur d'un ou de plusieurs bâtiments. Il n'est guère aventureux d'identifier ces constructions avec celles qui formaient le trophée monumental. Ainsi s'expliquerait l'association étonnante d'armes de LT C1 encore entières – bien que pliées rituellement – avec leurs homologues du début LT D2. Les nombreuses pièces de construction, fiches légèrement vrillées lors de leur enfoncement et agrafes encore fermées, indiquent non seulement qu'elles ont été utilisées mais aussi qu'elles n'ont pu être récupérées qu'au moment de la destruction des bâtiments. Cette destruction s'est faite partiellement par le feu. En témoigne la base du remplissage du fossé (fig. 9, n° 1, US 369), très riche en charbons de bois. La destruction des édifices paraît donc antérieure au dépôt, mais cette antériorité reste difficile à mesurer, elle a pu l'être de

quelques heures ou quelques jours à plusieurs années, pas suffisamment en tout cas pour que la végétation reprenne ses droits sur les décombres. Une découverte insigne confirme la destruction extrêmement tardive des bâtiments et notamment de celui qui abritait les dépouilles humaines : l'une de ses sablières en bois (fig. 15), en pourrissant après avoir été partiellement brûlée, a été comblée par des éléments de thorax humain, des fers de lance et notamment une monnaie lamellaire en argent (fig. 30), du même type que celles qui figuraient dans le dépôt que nous venons d'évoquer.

Le remplissage supérieur du fossé (fig. 9, n° 1, US 369 sqq. et 9, n° 2, US 366, 357 et 355) n'a pas livré que les restes des dépouilles et des bâtiments qui les abritaient. On trouve mêlées à eux des pièces d'une nature tout à fait différente, puisqu'elles n'ont été rencontrées ni dans les grands dépôts d'os humains et d'armes, ni sur les sols de La Tène moyenne. Il s'agit d'une quantité impressionnante d'os animaux où domine très nettement le porc (80 % du total) et de plusieurs centaines de fragments d'amphores vinaires italiques. L'association de ces deux types de restes, découverts dans des quantités inhabituelles pour les sites laténiens du nord de la Gaule, suggère qu'il peut s'agir des reliefs d'un ou de plusieurs banquets où l'assistance était nombreuse. S'agit-il d'une ou de plusieurs cérémonies ? L'enclos a-t-il été réaménagé pour elles ? Il est prématuré de le dire, tant que celui-ci n'a pas été exhaustivement fouillé. On est en tout cas tenté de mettre en relation ces banquets avec la démolition des anciennes installations, puisque les traces des uns et des autres sont intimement mêlées dans le même remblai.

L'arasement des ruines du trophée a été suivi de peu par l'édification du sanctuaire gallo-romain. On peut donc concevoir que les festivités, qui ont livré plusieurs milliers d'os appartenant à une centaine de porcs au moins, aient pu accompagner plusieurs opérations rituelles, allant de la fermeture symbolique de l'ancien lieu sacré à l'inauguration puis à la fondation d'un authentique sanctuaire. Dans une telle perspective et en considérant la nature très particulière du temple qui est installé dans le dernier quart du I^{er} s. avant J.-C. (*cf. infra*), il est évidemment essentiel de connaître l'identité des participants à ces festins. Une comparaison avec l'association os de porc-amphores nous donne une première indication. Il s'agit du matériel découvert dans les fossés du Verbe-Incarné à Lyon où les os de porcs (représentant



Fig. 30 – Emplacement d'une sablière comblée par des éléments de thorax humain, plusieurs fers de lance et, à l'avant-plan, une monnaie lamellaire en argent (photo J.-L. Brunaux).

90 % du total des os animaux) côtoient plusieurs milliers de fragments d'amphores vinaires. Ces fossés sont interprétés comme un ouvrage militaire romain (Goudineau éd., 1989). Or, à Ribemont, dans le remplissage du fossé et sur les sols de La Tène D2, a été découvert en quantité non négligeable²² un matériel qui doit être mis en rapport avec une présence militaire de type romain (fig. 31) ; présence précoce puisqu'une majorité de ces objets est datable de la fin du I^{er} s. avant J.-C. L'existence parmi eux de plusieurs boucles de ceinture « à cornes » autorise peut-être à reconnaître en eux plutôt des pièces de l'équipement des auxiliaires.

Il est remarquable, en tout cas, qu'entre le trophée gaulois et le premier temple qui est érigé le matériel ne change pas de nature, il demeure militaire. En revanche, son attribution culturelle est radicalement différente : on passe des armes celtiques à des objets qui n'ont plus rien d'indigène. La numismatique en donne la meilleure illustration (*cf. annexe III, p. 254-270*). À titre d'hypothèse provisoire et en attendant que la fouille soit totalement achevée et le matériel étudié exhaustivement, on peut imaginer que les ruines du trophée celtique, à l'issue des dernières opérations militaires de la conquête, ont attiré une population militaire, à forte composante

22. Au matériel que nous avons découvert et qui est présenté sur la figure 31 doit être ajouté celui, au moins aussi abondant, mis au jour lors des fouilles anciennes, notamment plusieurs boutons à rivets et de nombreuses garnitures de ceinture (*Gürtelbleche*) ornées de cercles concentriques et confondues avec des plaques d'yeux votives.

auxiliaire, qui a voulu en ce lieu bénéficier d'une présence divine autochtone déjà spécialisée dans le domaine de la guerre et, en même temps, ériger un temple plutôt

tourné vers Rome et ses divinités protectrices. La récupération d'un dieu indigène est une des caractéristiques de la mentalité religieuse romaine.

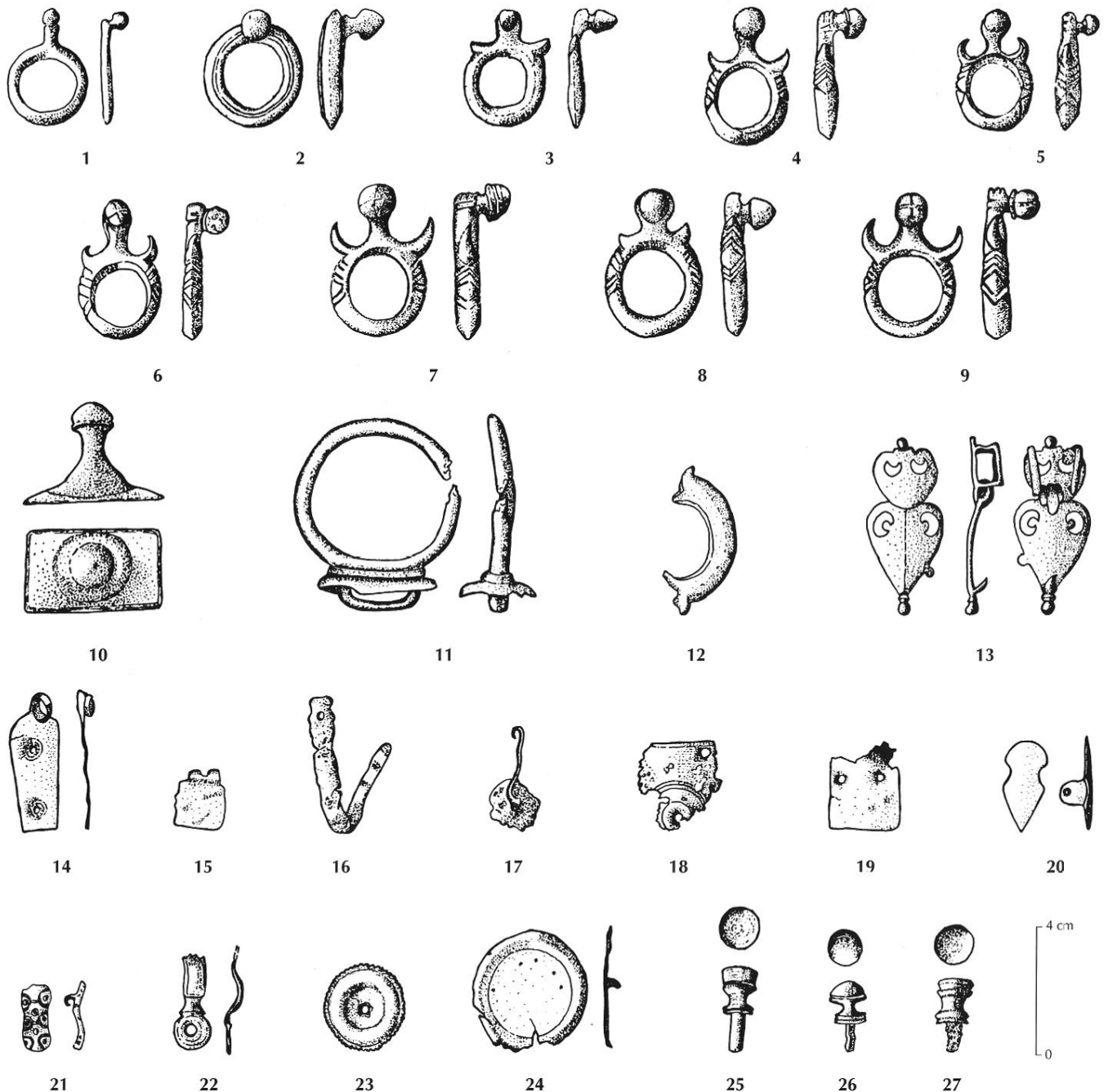


Fig. 31 – Pièces d'équipement et de harnachement de type militaire : 1-9, 12, crochets de ceinture (1, 2, simples), (3-9, « à cornes ») ; 10, 11, anneau passe-guide et ornement de joug ; 13, pendentif de harnais (Pferdeggeschirr) ; 14-17, éléments de cuirasse (Schiemenpanzerbeschläge) ; 18, 19, plaques de ceinture en tôle (Gürtelbleche) ; 20-22 : garnitures de harnachement (Beschläge von Pfergeschirr) ; 23-27, boutons, à rivets (Nietknöpfe) (23, 24), à tige (25-27).

LE SANCTUAIRE DE LA FIN DU I^{er} S. AVANT J.-C. AU V^e S. APRÈS J.-C. ²³

LA PREMIÈRE PHASE DE CONSTRUCTION DU SANCTUAIRE AUGUSTÉEN

Il n'est pas possible de mieux préciser l'époque de la création du sanctuaire qu'entre – 30 et le début de notre ère, autrement dit du début de la période augustéenne. D'emblée, le site cultuel se présente comme un complexe organisé que l'on peut qualifier de sanctuaire (fig. 32 et 33). Nous verrons qu'il comprend deux enclos matérialisés par une imposante clôture. L'un est l'espace sacré proprement dit, qui comprend au moins deux temples. Il est lui-même précédé, du côté oriental, par un autre, d'une superficie double, que l'on désignera par le terme volontairement imprécis d'« esplanade » ²⁴. Ces deux enclos alignés sur un même axe ont pu, dès l'origine, être englobés dans une vaste enceinte ²⁵ quasi circulaire (d'environ 180 m de diamètre) et marquée par un fossé (fig. 44). Le matériel trouvé dans ce dernier et les stratigraphies réalisées dans la partie occidentale de la cour du temple du II^e s. indiquent que ce fossé existait à la période flavienne, mais on ne peut exclure qu'il ait été creusé un siècle plus tôt.

Dès la première phase de construction (fig. 34), l'enclos sacré présente une organisation axiale qui sera respectée jusqu'à la disparition du sanctuaire, aux environs du V^e s. après J.-C. Le temple principal (Éd 15) se situe, en effet, sur l'axe de symétrie général mais pas pour autant au centre de l'enclos sacré ; il est sensiblement repoussé vers l'ouest. Le centre de l'enclos pourrait être marqué logiquement par l'emplacement de son autel qui, dans ce cas, se trouverait juste devant l'entrée du temple. Cependant cette zone n'a pas encore été explorée. Dans la partie septentrionale de l'espace intérieur se

trouve un autre édifice (Éd 14) que l'on peut considérer comme un temple annexe. Il est possible qu'un édifice, qui lui serait symétrique, existe dans la partie méridionale de l'enclos, qui n'a pas encore été explorée.

L'emplacement et le type de clôture ont été fortement conditionnés par l'existence du fossé laténien qui, même en grande partie rebouché, demeura perceptible dans le relief du sol jusqu'à l'époque flavienne où il dut être une ultime fois remblayé. Il servit donc de fondation à une palissade dont les poteaux furent directement implantés dans son remplissage. La section septentrionale du fossé, qui est aussi la mieux conservée, montre que cette palissade, probablement instable de par la présence sous-jacente du fossé, fut plusieurs fois réparée. La clôture de l'« esplanade » ne posa évidemment pas les mêmes problèmes : c'est un petit fossé de fondation qui fut creusé pour en accueillir les poteaux. On y reconnaît deux états.

Dans une bande témoin située à la périphérie nord de l'édifice Éd 14, le sol ancien de La Tène était recouvert d'un pavage constitué de plaquettes de silex, non originaires du site. Elles appartiennent, selon toute vraisemblance, à un espace de circulation autour de l'édifice qui a été bien mis en évidence pour la phase suivante. Il est probable qu'il existait à l'intérieur de l'enclos d'autres aménagements semblables, malheureusement les fouilles anciennes ne nous ont pas permis de les mettre en évidence dans la zone septentrionale là où ils étaient le mieux conservés.

LE TEMPLE PRINCIPAL (ÉD 15)

À l'emplacement de ce temple, les constructeurs ont découvert un terrain qui n'était pas plan et qui était encombré de vestiges laténiens, os humains et armes. En revanche, il n'y avait pas là de traces d'un édifice antérieur. Les constructeurs ont tout d'abord nivelé le sol en l'abaissant dans la partie sud d'une quarantaine de centimètres. Le produit de cette extraction, avec le mobilier qu'il contenait, fut étalé dans la partie septentrionale. Ce remblai, composé pour la plus grande part de terre végétale, s'est révélé par la suite relativement instable.

Le plan d'ensemble du bâtiment évoque celui des temples ruraux que les archéologues, depuis le début du XX^e s., sont convenus d'appeler *fanum* : on y distingue, en effet, un espace intérieur, la *cella*, entouré d'une fondation périphérique créant un espace utilisé comme por-

23. Pour alléger la description nous considérerons que les monuments et leurs cours ouvrent à l'est réel. Ainsi le côté nord-est de l'enclos sacré sera désigné par « côté nord ».

24. Cet espace situé à l'entrée de l'enclos sacré et de part et d'autre du chemin d'accès à celui-ci avait évidemment un caractère public prononcé. Jusqu'à présent les fouilles n'ont pas permis d'étudier sa fonction.

25. Cette enceinte a été repérée par photographie aérienne, son tracé est également décelable en prospection géophysique. Nous en avons effectué trois coupes stratigraphiques qui révèlent un profil constant, triangulaire, de 3 à 4 m de largeur pour une profondeur de 3 à 3,50 m.

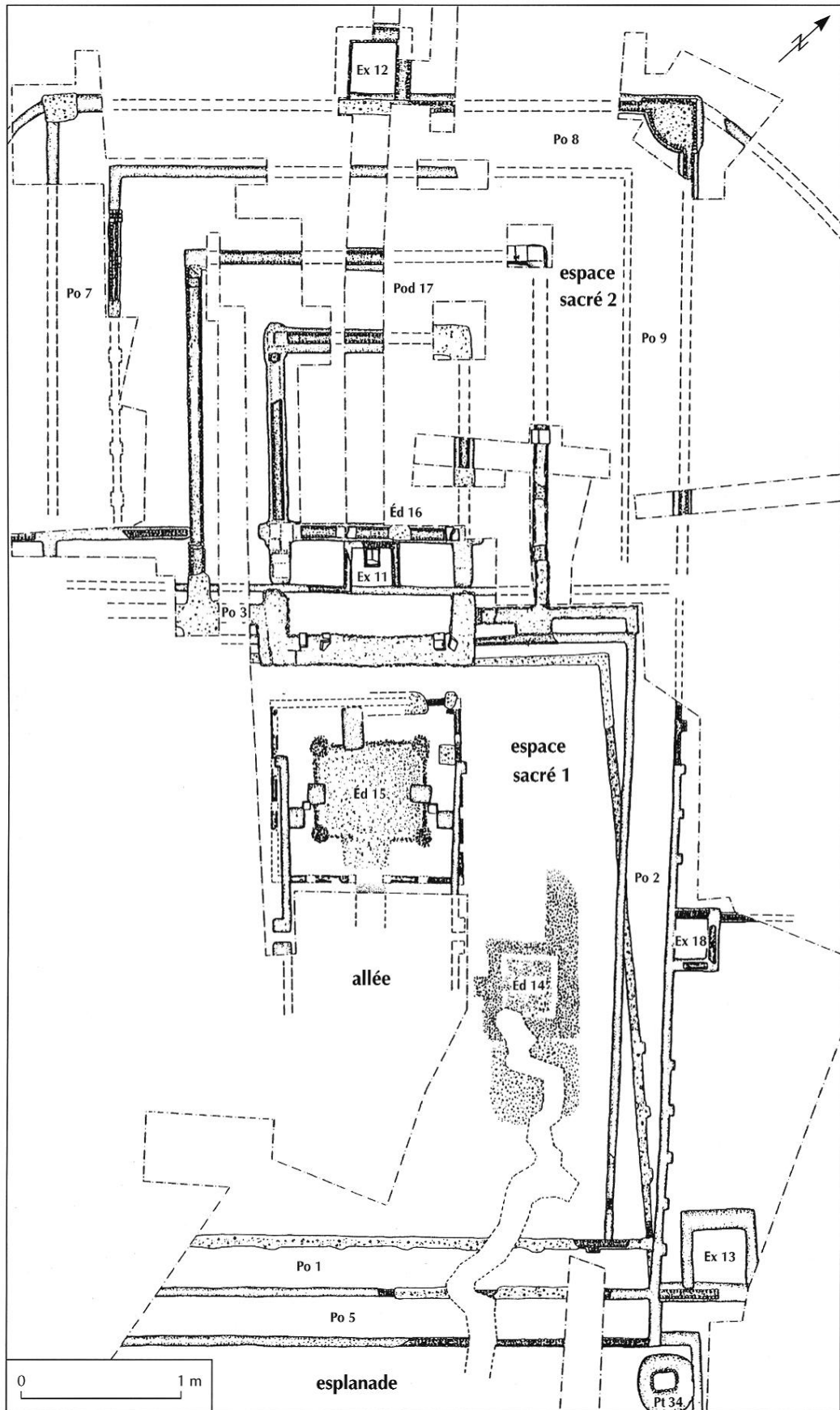


Fig. 32 – Plan général des vestiges gallo-romains du sanctuaire avec leur nomenclature.

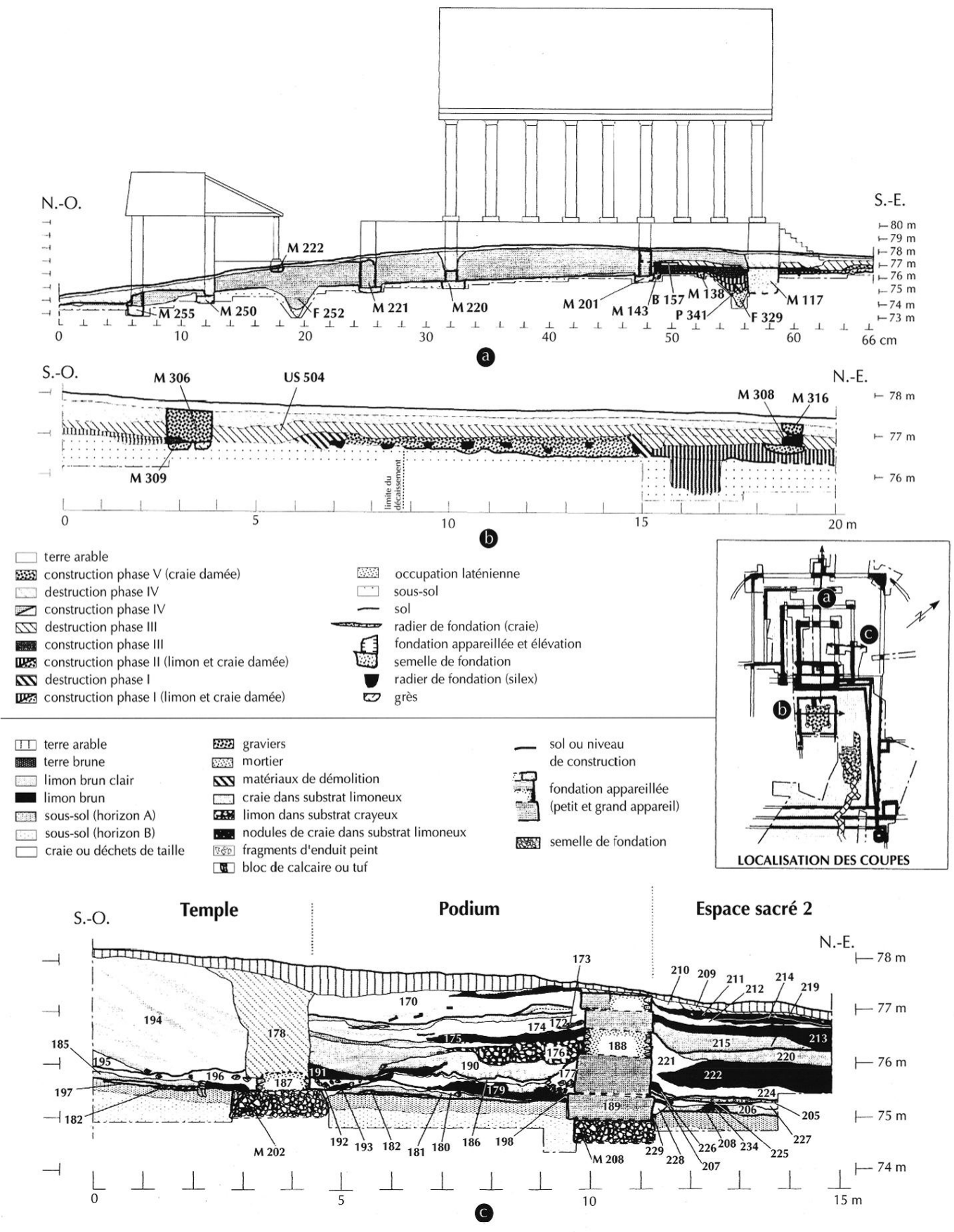


Fig. 33 – Coupes stratigraphiques : a, coupe schématique générale à travers la cour du temple, sur un axe ouest-est (les traits fins correspondent à une restitution des sols et des volumes des bâtiments) ; b, coupe nord-sud à travers le temple principal d'origine augustéenne (Éd 15) ; c, coupe à travers le podium et la cour.

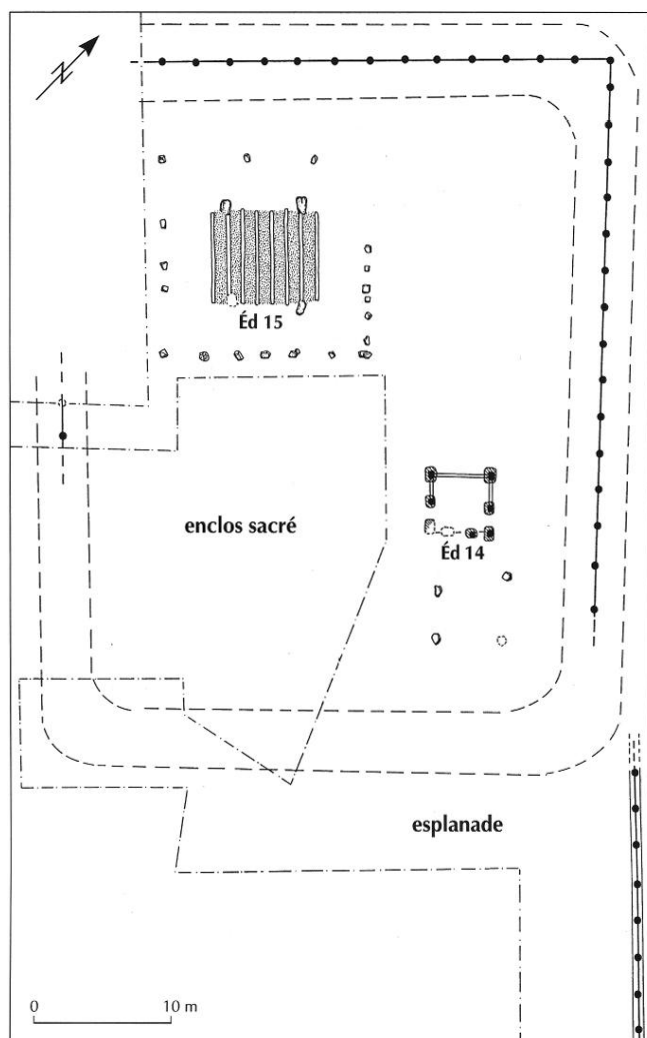


Fig. 34 – Plan schématique du sanctuaire à la phase I (fin du I^{er} s. avant J.-C.).

tique (fig. 35). Dans le cas présent, l'appellation de *fanum*²⁶ ne s'impose pas. Celle-ci est plutôt utilisée pour des temples plus tardifs et pour une construction standardisée dont les parois sont matérialisées par des fondations linéaires. Ce n'est pas le cas ici. En outre, la forme du plan est celle d'un rectangle de 15 m x 14 m hors tout et 8 m x 6,20 m pour la *cella*.

26. L'emploi de ce terme présente de nombreux inconvénients. Il présume une origine ou une influence celtiques qui, de façon générale, n'est pas clairement établie (la filiation continue entre les bâtiments laténiens qui étaient utilisés comme des autels couverts et les authentiques temples gallo-romains n'a pu jusqu'à présent être documentée). On lira avec profit l'excellente synthèse sur la question dans P. Gros, 1996, p. 199-203.

De ce bâtiment nous ne possédons que les vestiges des fondations (fig. 36), vestiges cependant évocateurs puisqu'ils paraissent actuellement uniques dans la littérature archéologique. La *cella* est marquée par un socle de craie tassée très densément entre les traces de huit sablières parallèles, allongées dans le sens est-ouest, séparées les unes des autres de 80 cm. Ces traces montrent un espace vide, l'emplacement de la sablière proprement dite (les bois ont pourri sur place pour certains, d'autres ont été retirés), d'une section carrée de 15 à 20 cm, bordé de rognons de silex destinés à la caler et noyés dans la gangue de craie tassée. À proximité des quatre angles de la *cella* se trouvent des blocs de grès imposants (de 80 cm à 1 m de longueur et de 50 à 60 cm de hauteur) dont la surface affleure sous les sablières. Ils avaient été déposés dans des fosses creusées préalablement, et d'une profondeur presque égale à la hauteur de ces blocs. Il en va de même d'une vingtaine d'autres blocs qui matérialisent les parois extérieures de la galerie. Ils sont parfaitement alignés mais leur écartement varie de 30 cm à 2 m. L'altitude de leur face supérieure a été calculée pour former un cadre plan, avec une précision de 2 à 3 cm. On constate cependant que le côté nord, établi sur le remblai végétal décrit plus haut, a dû s'enfoncer d'une quinzaine de centimètres et qu'il a nécessité l'emploi d'une recharge de craie.

De telles singularités techniques livrent quelques éléments pour une restitution. Les morceaux de grès de la galerie, dont la surface n'est pas parfaitement plane, n'ont joué que le rôle d'isolant contre l'humidité et de calage aux sablières en bois horizontales qui appartenaient forcément à de véritables constructions en pans de bois. C'est le même type de préoccupation que suggère la fondation étonnante de la *cella*. Les silex, comme les grès, sont un isolant contre l'humidité, ils servent également de blocage latéral. Le fait que les huit sablières parallèles aient été enterrées suppose que dans les six intérieures s'ancraient des potelets verticaux, eux-mêmes supportant un plancher surélevé, tandis qu'aux deux sablières extérieures appartenaient les pans de bois qui constituaient l'architecture du bâtiment. De tels vestiges n'ont été rencontrés que sur les camps militaires précoces, tels ceux de Rödgen (Schönberger, Simon, 1976), où les sablières sont également destinées à porter un plancher au-dessus d'un vide sanitaire, ou sur des sites qui évoquent également un contexte militaire. Pour ces derniers, la meilleure comparaison avec nos découvertes est le *Langbau* de la cathédrale de Bâle qui présente un

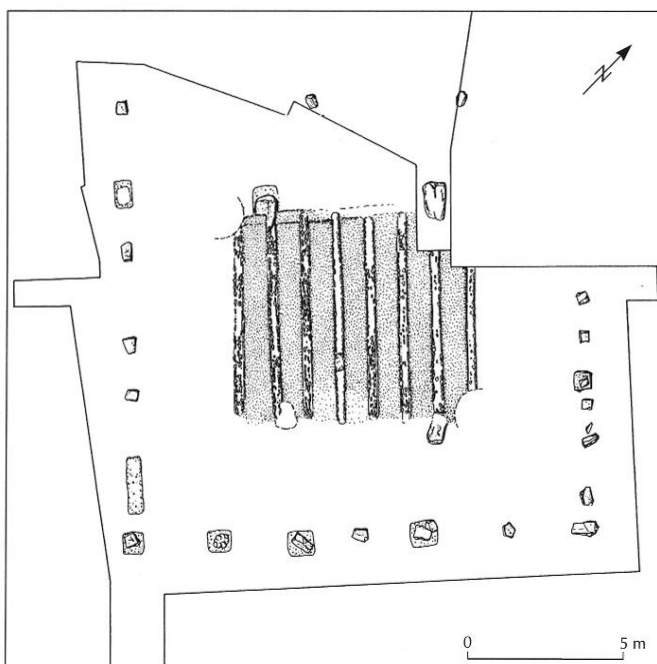


Fig. 35 – Plan du temple principal (Éd 15) à la phase I (fin du I^{er} s. avant J.-C.).

alignement de sept sablières parallèles, également distantes de 1 m. Cette construction, interprétée soit comme un casernement, soit comme un *horreum*, est datée des environs de 15 avant J.-C., notamment par le petit équipement militaire (Furger-Gunti, 1979, p. 35-43). Hors du monde antique, la construction traditionnelle des maisons au Japon qui utilise un système de fondation exactement similaire est encore plus instructive pour nous, puisqu'elle fait apparaître que ce système d'ancrage au sol permet, avec le plancher surélevé et les sablières de la toiture, un double équerrage qui rend inutiles les pièces de contreventement et rigidifie des constructions qui peuvent atteindre des hauteurs non négligeables (constructions à deux niveaux d'une dizaine de mètres de hauteur)²⁷.

Le soin apporté à la fondation de la *cella* suggère qu'elle était la pièce maîtresse de la construction et que la galerie, légère, ne faisait que s'appuyer sur elle. Les pans de bois de cette dernière, probablement vide, avec ses pièces de bois verticales (que l'on retrouve dans le modèle japonais), devaient assez bien imiter une colonnade. Il est, en revanche, difficile d'aller plus loin dans la restitution et de faire une proposition pour la toiture.

Dans le domaine religieux, nous ne connaissons qu'une comparaison pour un temple à plan concen-

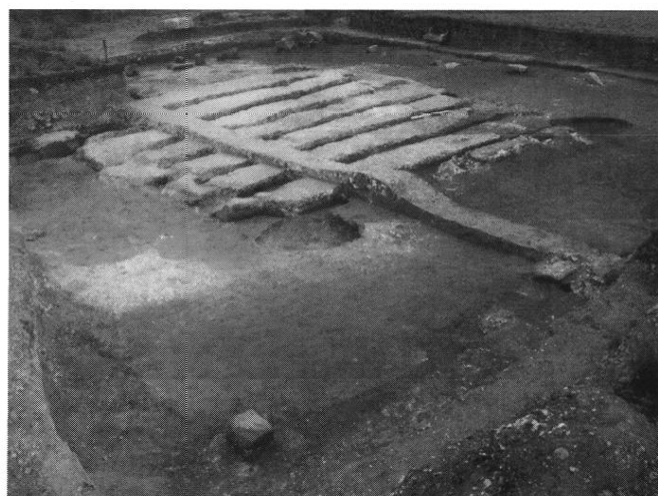


Fig. 36 – Fondations du premier état du temple principal (Éd 15) à la fin du I^{er} s. avant J.-C. (photo J.-L. Brunaux).

trique dont le sol de la *cella* était surélevé. Il s'agit des deux petits temples d'En Chaplix à Avenches où les deux *cellae* présentent également un massif constitué de galets (Castella, Flutsch, 1990). Leur datation concorde avec celle du temple de Ribemont, elle est, en gros, de l'époque tibérienne. À Ribemont, la destruction de cet édifice est datable par les monnaies du milieu du I^{er} s. après J.-C. Par conséquent, sa construction a dû être réalisée dans les dernières décennies du I^{er} s. avant J.-C.

LE TEMPLE NORD (ÉD 14)

Bien que de petites dimensions (5 m x 5 m), cet édifice est interprété comme un temple plutôt que comme une simple chapelle (fig. 37). Il présente en effet, sur sa façade orientale, une aire-autel dans sa seconde phase (fig. 42). Sa reconstruction, la destruction partielle due à l'installation d'une tranchée de la Grande Guerre et les aléas des fouilles anciennes²⁸ n'en permettent qu'une

27. Nous devons à J.-O. Guilhot cette comparaison, parfaitement confirmée par les traités actuels d'architecture, tel H. Engel, *The Japanese House, a tradition for contemporary architecture*, 1964, Rutland and Tokyo, Charles E. Tuttle Company, notamment fig. 22 et 23.

28. L'angle nord du bâtiment avait été exploré, sans être reconnu comme tel, en 1984. Les sols, la quasi-totalité des trous de poteau et la périphérie ont été fouillés en 1986 et 1987 par P. Lancelin et P. Paris. Nous avons travaillé sur les relevés et les photographies de ces derniers, sur le rapport de fouille de 1984 et sur nos propres minutes (rapport de fouille de 1996). Cette documentation, de qualité très inégale, n'a pas permis de résoudre tous les problèmes, notamment architecturaux.

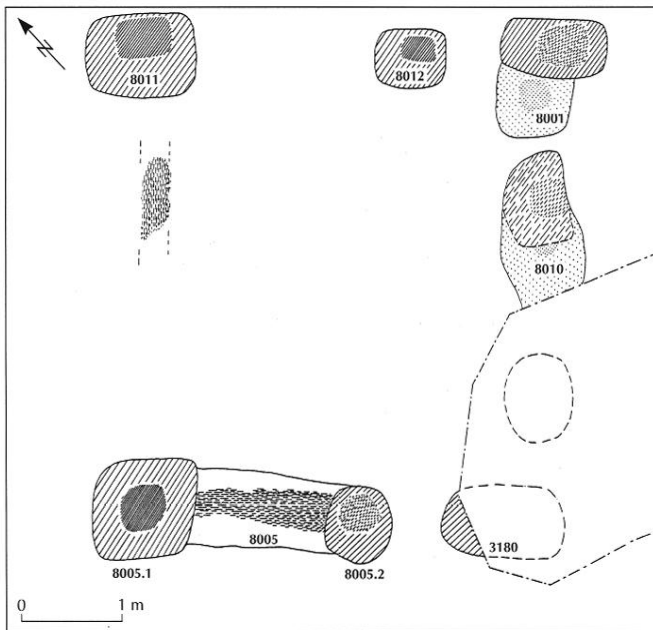


Fig. 37 – Plan du petit temple nord (Éd 14) à la phase I (fin du I^{er} s. avant J.-C.).

étude très imparfaite. Les carences de la documentation peuvent être heureusement en partie compensées par les comparaisons avec le temple principal dont les deux premières phases de construction sont contemporaines des deux phases du petit temple nord.

Une première phase de construction est marquée par un ensemble de sept fosses formant un plan de forme presque carrée, de 4,50 m x 4,70 m, orienté à l'est comme l'ensemble de l'enclos précédemment décrit (fig. 37). Les fosses, de plan rectangulaire aux angles très arrondis, ont des parois parfaitement verticales et une profondeur d'environ 1 m sous le sol qui leur était contemporain. Une fosse se trouve tronquée par la tranchée et l'on peut présumer que cette dernière en a détruit complètement une huitième. Les fosses 8 001 et 8 010 montrent deux états : un premier, marqué par une profondeur légèrement moindre et la présence d'un poteau de section circulaire ; un autre, plus récent, caractérisé par des fosses plutôt quadrangulaires, dont la pro-

périphérie ont été fouillés en 1986 et 1987 par P. Lancelin et P. Paris. Nous avons travaillé sur les relevés et les photographies de ces derniers, sur le rapport de fouille de 1984 et sur nos propres minutes (rapport de fouille de 1996). Cette documentation, de qualité très inégale, n'a pas permis de résoudre tous les problèmes, notamment architecturaux.

fondeur se situe à environ 75,35 m, et la présence d'un poteau de section quadrangulaire. On peut supposer qu'il a existé un premier état dont seules ces deux fosses témoignent, le plan devait être le même, mais il était probablement matérialisé par seulement six trous de poteau ; les fosses 8 012 et 8 005.2 semblent n'appartenir qu'au deuxième état. Seul ce dernier état se prête donc à l'analyse. Dans trois fosses l'empreinte nette du poteau a pu être observée, la section a de 40 à 60 cm de côté. Dans trois autres fosses il en subsistait une trace plus vague. Il s'agit donc bien d'un bâtiment, élevé en partie sur des poteaux mais aussi sur des sablières basses fixées entre ces montants verticaux. Nous en avons observé une section sur la paroi occidentale. Une trace similaire a été relevée dans une coupe de 1984 sur la paroi nord. Le bâtiment ouvrait probablement vers le sud-est par une façade imitant une colonnade de quatre poteaux de bois libres. Il permettait directement l'accès à une aire-autel, de plan et de dimensions équivalents à ceux du bâtiment, dont les quatre angles étaient signalés par des blocs de grès. Les trois autres parois du temple devaient être aveugles et recouvertes de torchis (dès le premier état de construction) dont de nombreux fragments brûlés ont été retrouvés dans le remplissage des fosses.

La datation de la première phase du temple repose sur des indices directs et indirects. Dans le remplissage des fosses ont été retrouvés quelques tessons de céramique indigène atypique mais surtout des fragments de vases assez fins et tournés, de même forme que ceux retrouvés dans le remplissage supérieur du fossé où ils sont associés à des bronzes frappés des *Ambiani*, datés postérieurement à la Guerre des Gaules. Or, dans le sol contemporain de cette première phase du temple et à sa périphérie ont été découverts six de ces bronzes frappés des *Ambiens* ainsi qu'un as d'Agrippa peut-être intrusif.

LA DEUXIÈME PHASE DE CONSTRUCTION DU SANCTUAIRE AUGUSTÉEN

Cette deuxième phase (fig. 38) est matérialisée sur le plan archéologique de façon remarquable par l'emploi généralisé d'une nouvelle technique de fondation et de préparation de sol, la craie blanche damée. Celle-ci, bien que présente dans le sous-sol, n'avait jamais été utilisée auparavant, si ce n'est peut-être sous la forme d'amendement (le marnage dont la découverte est attribuée par les

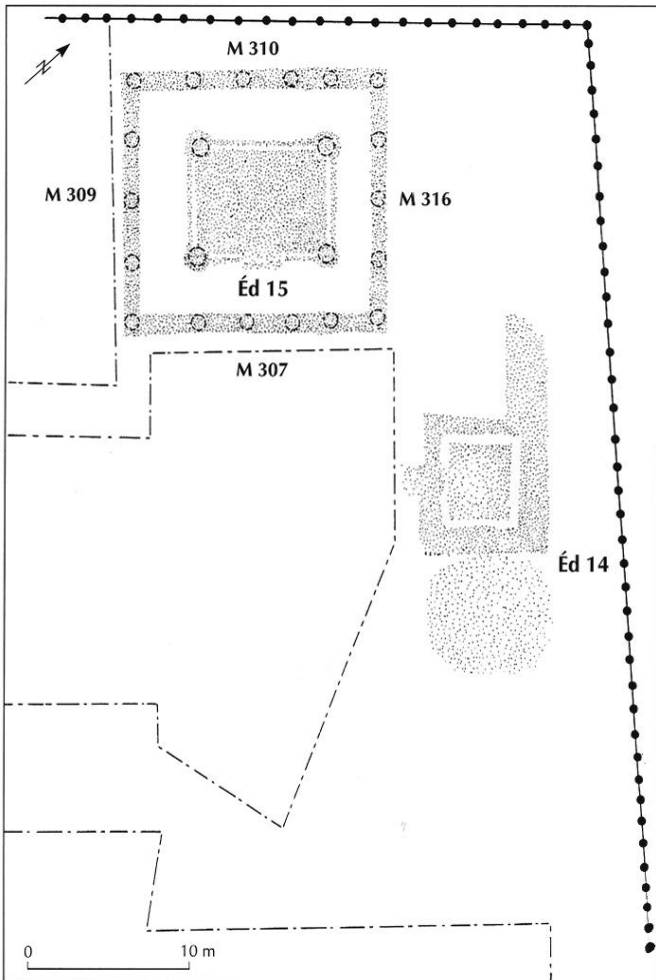


Fig. 38 – Plan schématique du sanctuaire à la phase II (début du I^{er} s. après J.-C.). Les cercles en tireté symbolisent l'emplacement présumé des colonnes de pierre.

agronomes latins aux Gaulois). Ici il s'agit d'épandages de faible épaisseur qui se distinguent nettement des tranchées remplies de craie, caractéristiques des fondations postérieures.

Il est probable que c'est la quasi-totalité de la surface intérieure de l'enclos qui avait été aménagée de cette façon, mais seuls des lambeaux de chemin et la proximité de la clôture en s'enfonçant dans le remblai du fossé en ont conservé la trace. À cette deuxième phase de construction des deux temples peut être associée une nouvelle clôture, encore en bois, dont le tracé a été légèrement modifié : les côtés nord de l'enclos sacré et de l'esplanade se trouvent dans le même alignement.

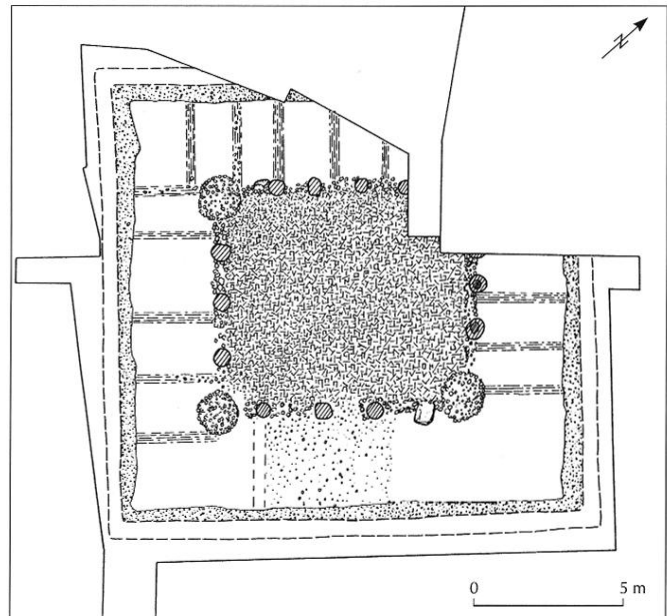


Fig. 39 – Plan du temple principal (Éd 15) à la phase II (début du I^{er} s. après J.-C.). Les cercles hachurés symbolisent des trous de poteau, les bandes en tireté des emplacements de lambourdes en bois.

LE TEMPLE PRINCIPAL (ÉD 15)

Cet édifice, entièrement démoli, a été reconstruit sur le même plan (fig. 39). Il est probable que l'esprit de la première construction a été respecté. La *cella* continue à jouer un rôle architectural majeur. Sa fondation a été refaite grâce à une recharge épaisse de blocs de craie (fig. 40), son sol est donc demeuré plus haut que celui de la galerie. La construction en pans de bois a été abandonnée. En témoignent quatre fondations circulaires aux angles qui devaient porter quatre colonnes, alors que les murs eux-mêmes, probablement en bois et torchis, étaient renforcés par des poteaux enfoncés sur les bords du socle de craie entre les colonnes, trois sur les côtés nord et sud et quatre sur les côtés ouest et est, ce dernier présentant une entrée entre les deux poteaux médians.

Du portique nous ne connaissons qu'une bande d'épandage de craie, de 20 à 30 cm d'épaisseur et d'environ 1 m de largeur. Celle-ci supportait une colonnade en pierre dont des éléments ont été retrouvés utilisés dans la fondation du mur (M 7) de clôture de la phase suivante (fig. 43). Il s'agit de fûts de colonnes lisses en craie blanche, d'un diamètre assez faible (entre 45 et



Fig. 40 – Fondations du deuxième état du temple principal (Éd 15) au milieu du I^{er} s. après J.-C. (photo J.-L. Brunaux).

48 cm), dont la plupart portent des traces dues au feu. Cette colonnade, même si elle était établie sur un muret plutôt que sur un stylobate (dont nous n'avons retrouvé aucune trace), devait avoir une faible hauteur, pas plus de 3 m assurément. À ces fragments de colonnes doivent être associés plusieurs fragments de chapiteaux, d'un diamètre comparable, également réalisés en craie blanche. Ils présentent une décoration de feuilles d'acanthe en faible relief qui indiquent que dès cette époque l'ordre était corinthien. L'un d'eux²⁹ a été découvert en 1966, sous la base de l'autel situé dans l'exèdre 11 où il devait servir de calage.

Nous ne possédons pas plus d'éléments de restitution que pour l'édifice de la phase précédente. Nous savons seulement que la décoration en était riche : dans la couche de destruction du bâtiment ont été découverts une masse importante d'enduits peints provenant de la *cella*, ainsi que des morceaux de béton rose où étaient

incluses des plaquettes de marbre et surtout des pierres dures de couleur verte. La peinture murale retiendra plus précisément notre attention. Elle a été exhumée sur l'emprise exacte de la *cella* dont elle ornait les murs intérieurs. Ces enduits, détachés de leur support, furent au moment de la destruction du bâtiment utilisés comme un remblai au-dessus du sol de cette *cella*. La décoration entièrement figurative met en scène de nombreuses représentations : personnages masculins et féminins, architecture, animaux (oiseaux, monstres marins), grappes de raisins, etc. (fig. 41).

Sous cette forme (avec la colonnade de craie blanche), le temple n'a connu qu'une courte période d'utilisation puisque les fragments de colonnes ont été réutilisés en fondation du mur de clôture, datable des années 60/70. Il est probable que c'est un incendie qui fut à l'origine du remplacement de la colonnade.

LE TEMPLE NORD

Cet édifice (Éd 14), dans sa deuxième phase de construction (fig. 42), se présente comme un sol appareillé (S 80 et S 168) de plan grossièrement carré, de 8 m de côté, à l'intérieur duquel on distingue un carré plus petit (S 168), de 5 m de côté environ, signalé par des bandes d'une quarantaine de centimètres de largeur où la craie est absente (P 158, P 159, P 161 et P 162).

29. Ce fragment qui figure en 4^e de couverture du n° 1-2, 1995 de la *Revue archéologique de Picardie* a été confondu, dans l'illustration, avec l'un des modillons provenant du temple du II^e s. (Éd 16) représentant des bustes humains (cf. *infra*) dans l'article le plus récent de J.-L. Cadoux, *Antike Welt*, 4, 1996, p. 271-288, fig. 6. Utilisé en remploi et sans intention votive au milieu du II^e s., il ne saurait témoigner d'un retour « *im letzten Drittel des 1. Jhs. n. Chr., nach einem zu frühen und zu weit getriebenen Vorstoss der Romanisierung, zu mehr traditionellen und volkstümlicheren Kultformen zurück* » (p. 274, 2^e col.).

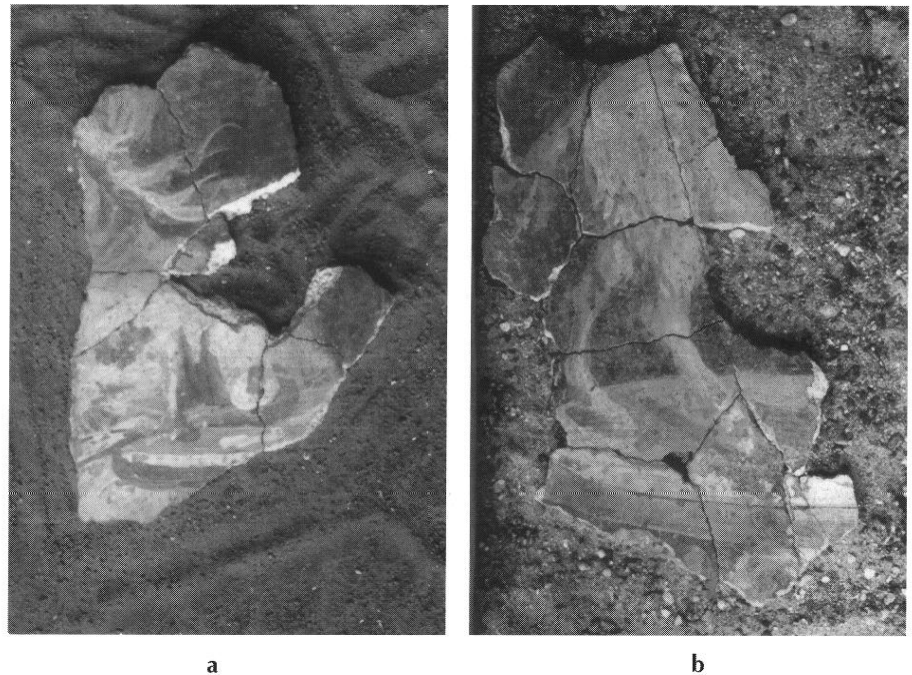


Fig. 41 – Fragments de la peinture murale provenant de la cella de l'Éd 15, au milieu du I^{er} s. avant J.-C. : a, femme tenant un plateau ; b, capridé sur une coupelle (photo C. Marchand).

Ce négatif peut être interprété comme la trace de sablières basses en bois, bien marquée par les effets de paroi dus à l'appui de la craie contre ces dernières. Les limites assez franches de l'aire de craie damée au sud et à l'ouest rendent plausible l'hypothèse d'un ensemble de sablières périphériques au premier, témoignant dans ce cas d'une vraie galerie couverte. Mais la documentation de la fouille de 1986 n'est pas suffisamment précise pour nous permettre de l'assurer. L'espace intérieur du bâtiment paraît avoir ouvert directement sur l'aire-autel située au sud-est, mais cette zone est malheureusement tronquée par la tranchée de la Grande Guerre. Le chemin de craie damée venant de l'ouest se raccordait directement sur l'aire de craie (S 80). Il en repartait probablement un autre en direction du sud dont il ne reste qu'un appendice, car à 2 m du bâtiment un changement de niveau en a fait disparaître les vestiges.

L'élément le plus intéressant de cet ensemble est peut-être l'aire-autel qui se trouve à l'est du bâtiment et qui occupe une emprise similaire, soit une trentaine de mètres carrés. Il s'agit d'un épandage de craie, parfois assez épais, dont la surface centrale portait des traces évidentes de feu (craie rosie, charbons de bois). Les perturbations dues à la tranchée puis aux fouilles anciennes ne nous ont pas permis de découvrir un matériel significatif.

Néanmoins, on peut reconnaître dans cette structure l'emplacement d'un autel.

Deux as d'Agrippa et deux as de Nîmes coupés ont été découverts dans les recharges de craie du temple et de l'aire-autel. À eux seuls ils ne permettent pas une datation directe de l'édifice mais ne contredisent pas la contemporanéité avec le deuxième état de l'Édifice 15. Il n'existe, en revanche, aucun élément permettant de dater la destruction de ce petit temple nord, destruction qui ne fut pas suivie d'une reconstruction.

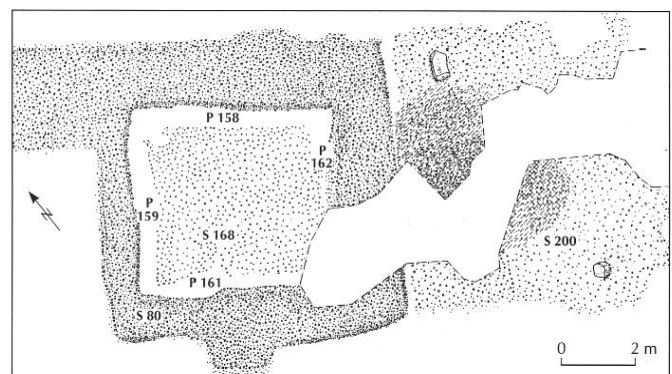


Fig. 42 – Plan du temple nord (Éd 14) à la phase II (début du I^{er} s. après J.-C.).

LA RÉFECTION DE LA CLÔTURE ET DE LA COLONNADE DU TEMPLE (ÉD 15) : PHASE III

La première clôture en pierre de l'espace sacré (murs M 2, M 7, M 153) permet de distinguer une nouvelle phase d'aménagement (fig. 43). Cette clôture imposante marquée par un mur en petit appareil, de 60 cm de largeur, surmonté de chaperons taillés dans du tuf³⁰ et contreforté régulièrement, s'inscrit dans un processus progressif de monumentalisation dont il marque une étape probablement brève. Ce mur, reprenant sur le côté nord, le tracé des anciennes palissades, au-dessus du fossé gaulois, reposait sur une fondation puissante dont il a déjà été question puisqu'elle contenait des blocs architectoniques provenant selon toute vraisemblance du temple principal (Éd 15). Associés à ce mur, se trouvaient dans l'angle nord-est de l'espace sacré des lambeaux de sol, grossièrement appareillés avec de la craie damée, qui ont livré un élément de datation significatif. Il s'agit d'une tasse en terre sigillée (Drag. 24-25) portant l'estampille *SCOTTI*, nom d'un potier de La Graufesenque dont l'activité est datée dans la période Claude-Néron (Bourgeois, 1995).

Cette clôture, qui ne saurait être antérieure au milieu du I^{er} s., fut probablement démontée au début du dernier quart du même siècle, car la peinture murale qui orne le portique (Po 2 et Po 3, fig. 32) venu en remplacement de ce mur, attribuable par ses candélabres au troisième style pompéien, ne saurait être de beaucoup postérieure aux environs de 80 (Barbet, 1985, p. 274).

La construction du mur de l'enceinte sacrée a donc accompagné de près la réfection de la colonnade du temple (Éd 15). De cette dernière nous ne possédons que les éléments de l'infrastructure. Ce sont les murets (M 307, M 309, M 310, M 316, fig. 38) qui supportaient les colonnes, ainsi que plusieurs fragments de bases qui ont été retrouvés parmi les éléments de destruction de ce temple et qui ont servi de remblai à l'autel du II^e s. Ces bases sont quadrangulaires (65 cm x 50 cm), en calcaire tendre, composées sur les quatre côtés d'une plinthe surmontée d'un talon renversé. Celles-ci proviennent, selon toute vraisemblance, des emplacements vides des murets de la galerie qui sont régulièrement disposés tous les 2 m, de façon à présenter six colonnes sur chaque côté, soit 20 au total. Nous

30. Sa provenance est locale. Le gisement le plus proche se trouve à une dizaine de kilomètres dans la vallée de la Somme.

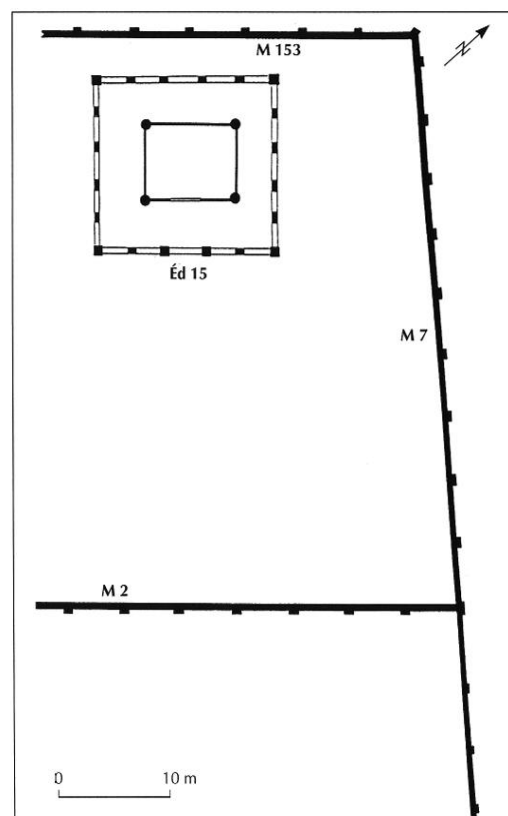


Fig. 43 – Plan schématique du sanctuaire à la phase III (milieu du I^{er} s. après J.-C.).

en possédons peut-être un fragment, découvert dans le remblai de ce bâtiment, qui provient d'une colonne en calcaire tendre, cannelée et d'un diamètre de 60 cm.

La troisième phase de construction est donc essentiellement marquée par l'utilisation de nouveaux matériaux exogènes, le tuf non gélif et empêchant les remontées capillaires d'humidité, le calcaire tendre³¹ également résistant aux intempéries et permettant une décoration sculptée de qualité.

LA CONSTRUCTION DES QUADRIPORTIQUES : PHASE IV

Le processus de monumentalisation du sanctuaire connaît une étape importante avec l'installation d'un quadriportique autour du temple et celle d'un autre,

31. Ce matériau est originaire des carrières du Soissonnais ou de la basse vallée de l'Oise, où plusieurs carrières gallo-romaines sont connues : « la Carrière-du-Roi » en forêt de Compiègne, Saint-Leu-d'Esserent.

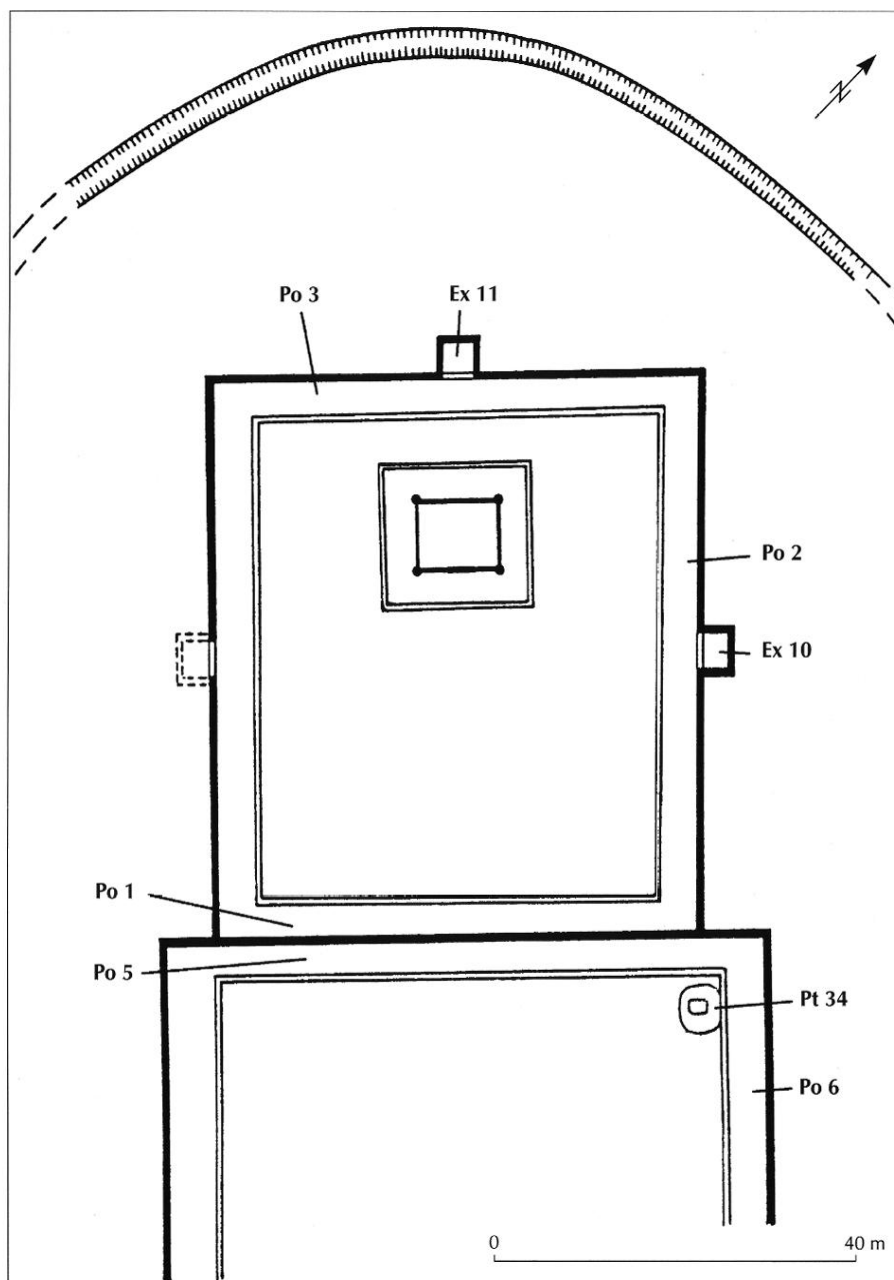


Fig. 44. Plan schématique du sanctuaire à la phase IV (fin du I^{er} et début du II^e s. après J.-C.).

plus vaste encore, autour de l'ancienne esplanade (fig. 44). À partir de ce moment, l'ensemble présente l'allure d'un véritable *forum*, au moins par ses dimensions même s'il n'en a pas tous les caractères. Il ne cessera alors de s'agrandir³². À l'époque flavienne, les

deux espaces sont enclos dans une enceinte fossoyée circulaire qui se superpose à une entrée en forme de porche, au centre du côté oriental de l'esplanade (fig. 4). À la même époque ou peu après, une troisième cour est construite à l'est et dans l'alignement des deux précédentes. Au cours du II^e s., des espaces plus vastes encore seront aménagés jusqu'au fond de la vallée, au centre desquels seront construits un théâtre et des thermes.

32. Ces aménagements sont connus essentiellement par les photographies aériennes de R. Agache. Les éléments de datation (pour le théâtre et les thermes essentiellement) demandent à être précisés.

Du quadriportique de l'espace sacré, d'une longueur totale de près de 200 m, nous ne connaissons essentiellement que des fondations. Cependant l'exèdre ouest (Ex 11, fig. 32 et 44), et quelques mètres du portique attenant, recouverts par les remblais du *pronaos* du grand temple du II^e s. (Éd 16, fig. 32), avaient gardé une partie de leur élévation (jusqu'à une cinquantaine de centimètres) et ont pu faire l'objet d'observations précieuses lors des fouilles de A. Ferdière en 1966. Si le mur de stylobate ne présentait plus d'élément architectural, le mur de fond avait conservé sa fresque murale en place. Fresque caractéristique qui est composée de panneaux à fond rouge, séparés par des candélabres, que nous avons déjà évoquée. La découverte, depuis, de nombreux fragments de ces enduits peints à proximité du portique prouve que c'est l'ensemble du quadriportique qui fut décoré de cette manière. La construction de ce mur de fond est également bien documentée. Construit sur une fondation en craie damée à l'intérieur d'une tranchée profonde d'environ 60 cm, le soubassement, composé de moellons de tuf en petit appareil, était édifié jusqu'à une hauteur de 80 cm, la partie supérieure étant construite en *opus caementicium*.

Les côtés nord et est du quadriportique montrent chacun un exèdre au milieu de leur longueur. Il est fort probable qu'une troisième exèdre existait sur le côté occidental mais l'arasement des fondations dans ce secteur n'a pas permis de la mettre clairement en évidence. Ces exèdres de 5 m x 4 m avaient probablement une fonction cultuelle ; elles pouvaient abriter une statue mais aussi des banquettes ou *triclinia* (Scheid, 1991a, p. 51 et note 44). Deux constructions semblables existent sur le côté nord et ouest du quadriportique de l'esplanade. Elles avaient dans la conception du sanctuaire un rôle certainement important car, lors de la restructuration du lieu au II^e s., l'exèdre nord fut reconstruite mais déplacée de 40 m pour suivre l'extension de l'espace sacré.

Le quadriportique de l'esplanade doit être approximativement contemporain de celui de l'espace sacré car s'y trouve, dans son angle nord, un grand puits (Pt 34, fig. 32 et 44) dont le rebouchage est contemporain de la destruction de l'exèdre (Ex 11) et du portique (Po 3). Ce puits est intéressant car il témoigne d'un aménagement hydraulique du sanctuaire, au moins dès la période flavienne. Ce dernier a une section curieusement quadrangulaire de 1,40 m sur 2 m, sa profondeur

est de 40 m ; il est entouré d'un épais socle de fondation en craie damée de 5,50 m de diamètre et un parement, soigneusement maçonné, recouvre les parois de limon jusqu'à la craie naturelle à près de 6 m de profondeur. De telles dimensions témoignent d'une installation hydraulique conséquente comprenant peut-être une noria, en tout cas un bâtiment adossé à l'angle du portique abritant le puits et certainement un bassin de réception pour l'eau ou une grande vasque. L'eau pouvait être directement amenée à l'intérieur du portique. L'emplacement de ce point d'eau, à proximité de l'entrée de l'aire sacrée, suggère une fonction liée au culte, ablution rituelle probablement (Scheid, 1991b). Le puits a fonctionné pendant une assez brève période, à moins qu'il ait été curé très peu de temps avant son rebouchage ; son abandon est certainement lié à une baisse sensible de la nappe phréatique qui se trouve aujourd'hui à 45 m de profondeur. Le rebouchage s'est effectué dès le deuxième tiers du II^e s.³³, en grande partie avec les matériaux de destruction des portiques, ainsi qu'avec le produit de fosses creusées alentour. Des fragments de colonnes et de chapiteaux en craie blanche proviennent, de toute évidence, du temple principal (Éd 15). Sa disparition doit également être mise en rapport avec la construction d'un petit ensemble thermal situé à proximité de l'angle oriental de l'esplanade³⁴. John Scheid a montré, en effet, que de tels bains publics, situés à l'entrée des sanctuaires, pouvaient être utilisés par les prêtres pour leurs ablutions corporelles, alors que le lavage des mains répété au cours du rite nécessitait un point d'eau plus proche de l'autel (Scheid, 1991b). Nous verrons que dans le nouvel aménagement du sanctuaire une citerne placée au pied de l'escalier du temple a pu jouer ce rôle (C 325, fig. 32).

La destruction de cet ensemble architectural est mal documentée à l'exception du portique (Po 3) dont nous savons qu'il a été détruit lors de la construction du grand temple classique (Éd 16). Des éléments que nous examinerons plus bas prouvent que les trois autres portiques de l'enclos sacré furent réutilisés lors de l'agrandissement

33. En témoigne un numéraire abondant.

34. Cet ensemble thermal, partiellement fouillé en 1994, semble être contemporain de la construction du temple classique. Les modes de construction des deux édifices présentent beaucoup de similitudes, épais socle de craie damée, petits moellons réguliers, mortier rose. Les quelques monnaies découvertes confirment cette synchronie.

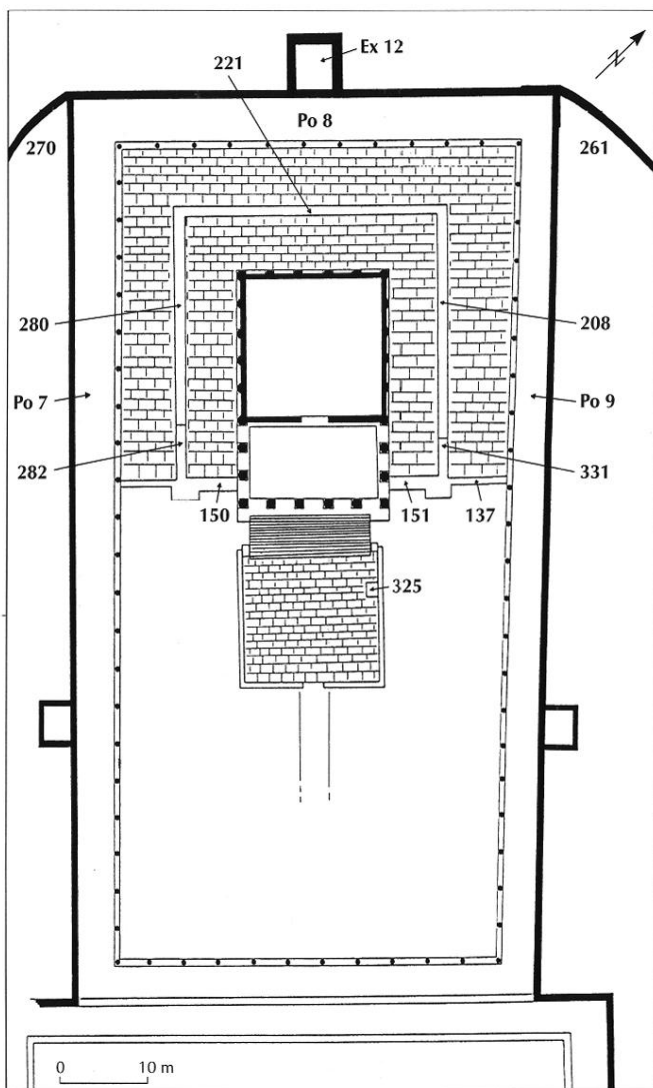


Fig. 45 – Plan schématique du sanctuaire à la phase V
(fin du I^e et III^e s. après J.-C.).

de ce dernier, mais nous ignorons si cet agrandissement s'est accompagné d'une modification de l'architecture ancienne ou de sa décoration (cela est possible pour la peinture murale). Nous ne pouvons pas non plus situer précisément la période de la destruction définitive des portiques.

LE GRAND TEMPLE DE STYLE CLASSIQUE : PHASE V

La construction du double quadriportique inaugurerait un projet architectural dont l'aboutissement logique

était l'édification d'un nouveau temple, d'aspect plus monumental et affirmant mieux son attachement aux valeurs romaines (fig. 45). Il est probable que ce programme d'embellissement qui a touché l'ensemble du site au cours du II^e s. fût une affaire d'évergètes et que la réalisation n'ait pu se faire qu'au cours d'une longue période. C'est ce que suggèrent les différents éléments de datation qui seront évoqués plus bas. La durée des travaux a également nécessité des aménagements aux installations cultuelles, afin que le culte puisse se poursuivre dans la régularité. Cet aspect de la vie quotidienne du lieu de culte pendant les travaux est assez bien documenté à Ribemont.

LA CONSTRUCTION

La construction du grand temple, parce que son emplacement a été repoussé plus à l'ouest, a nécessité plusieurs grands chantiers dont la mise en œuvre a été plus ou moins synchrone : la fondation du temple et de son podium, la décoration du temple, la réalisation d'une puissante terrasse pour la nouvelle cour sacrée, l'édification de nouveaux portiques sur celle-ci, enfin leur raccord avec les portiques Po 2 et Po 4 de l'ancien quadriportique.

Même la construction du temple s'est faite en plusieurs temps. Cependant, dès le début des travaux, l'ancien temple (Éd 15) fut démoli, peut-être pour des raisons de vétusté. Il est remarquable que l'emplacement de ce dernier ait été respecté ; nous verrons que, selon toute probabilité, son emprise exacte a été transformée en une grande aire-autel³⁵. Ce souci explique l'état de conservation de ses vestiges qui ont participé à un remblai de ce grand autel surélevé.

Ce remblai qui a déjà été évoqué (US 504, fig. 33b) est d'une nature et d'une répartition spatiale remarquables. Sur l'emplacement exact de la *cella* se trouve une couche exclusivement composée d'enduits peints, de blocs de béton rose du sol, à l'exclusion de tout moellon ou pierre provenant des murs et de tout élément de charpente et de toiture. Sur l'emplacement de la galerie périphérique se trouve une couche de

35. Celle-ci a été repérée grâce à une prospection géophysique effectuée au printemps 1996 dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'EDF. Les travaux de fouille qui ont suivi ont évidemment été facilités par cette connaissance préalable.

remblai quasi stérile et fort épaisse qui vient buter contre celle décrite précédemment. Il faut donc imaginer que le temple (Éd 15) a été soigneusement démonté, tout d'abord la toiture et la galerie, et que l'on a fait tomber la peinture murale volontairement avant de récupérer tous les matériaux des murs. En revanche, ont été conservés les murets qui supportaient la colonnade, de façon à ce qu'ils servent de murs de terrassement au petit *podium* de l'aire-autel. Le nouveau sol ainsi obtenu a ensuite été dallé à l'aide de grandes plaques de calcaire noir provenant de Belgique. Ces travaux sont intervenus au début de la seconde moitié du II^e s., comme en témoignent les nombreuses monnaies découvertes dans le remblai de la *cella*.

Dans le même temps dut être commencée la construction de la partie arrière du nouveau temple (Éd 16), c'est-à-dire toute la *cella*. Les stratigraphies réalisées à travers le *pronaos* montrent, en effet, que les constructeurs ont conservé le plus longtemps possible le portique Po 3 et l'exèdre Ex 11. Cette particularité doit certainement être mise en relation avec un autre phénomène, assez étrange, la présence dans l'exèdre d'une base installée tardivement et située au-dessus du sol de circulation (une quinzaine de centimètres). Celle-ci, découverte en 1966 par A. Ferdière, est constituée de trois grosses pierres noyées dans du mortier rose et qui avait dû être recouvertes de placage. Elle est venue masquer et même entailler la fresque murale qui recouvrait le mur de fond. À cause de ses dimensions (1,20 m de côté), il est assez tentant d'y voir un autel plutôt qu'une base de statue. Cependant la fonction d'un tel autel reste énigmatique. L'hypothèse d'un lieu de culte transitoire paraît peu plausible : il était plus simple de garder le vieux temple en élévation, d'autant qu'il gênait moins la construction du grand temple que l'exèdre. On peut aussi imaginer que l'autel a été utilisé dans un rite d'inauguration du nouveau sanctuaire. Quoi qu'il en soit, au moment où cet autel fut édifié, il semble que le vieux temple était déjà partiellement démonté puisqu'un élément de la décoration de ce dernier a été utilisé dans le calage des pierres de l'autel.

Ce n'est que lorsque toute la fondation de la *cella* fut édiflée que le portique et l'exèdre furent soigneusement abattus sur l'emplacement du futur *pronaos*, de façon à ce qu'ils constituent une partie importante du remblai. L'édification des fondations du *pronaos* fut alors commencée, en même temps que se constituait le remblai du

podium et la construction des murs de soutènement de ce dernier (M 208, M 221 et M 280). Ces travaux ont duré un certain temps car le *pronaos* a connu deux phases de fondation avant que la colonnade ne soit installée. Celle-ci, par la volonté des architectes de placer le temple plus à l'ouest, occupe précisément l'emplacement du fossé gaulois qui atteint en cet endroit 3 m de profondeur. Le terrain était particulièrement instable. Il s'est avéré qu'une première fondation, de type habituel en craie damée que l'on trouve partout ailleurs sur les différentes parties du nouveau sanctuaire, n'aurait pas été suffisamment résistante pour le poids de la colonnade. La nouvelle fondation est plus large et d'une autre nature, ce sont des blocs de pierre noyés dans un mortier jaune (fig. 51). Les constructeurs s'étant à cette occasion rendus compte de la présence du fossé, ou tout au moins de ses effets néfastes, reconstruisirent également une partie du mur de soutènement du *podium* (M 150, M 151, M 282 et M 331, fig. 45), ainsi que le mur de terrasse (M 137) séparant l'ancienne cour sacrée de la partie nouvelle, légèrement surélevée. Ce n'est que lorsque ces différents éléments de fondation furent réalisés que le remplissage du *podium* fut achevé. À partir de ce moment a débuté le remblaiement progressif de la cour du temple dont les niveaux supérieurs correspondaient à ceux du travail des sculpteurs du temple.

Les portiques qui fermaient la cour du temple furent donc construits les derniers. L'un des derniers niveaux de construction de cette cour, appuyé contre le mur du *podium*, a livré quatre monnaies de Marc Aurèle et d'Antonin le Pieux. On peut considérer que ces éléments nous renseignent directement sur la date d'achèvement de ces travaux.

LE TEMPLE ET SON *PODIUM* (ÉD 16 ET POD 17), DESCRIPTION ET RESTITUTION

Depuis 1970, le grand temple de Ribemont est présenté régulièrement comme un temple de tradition celtique, un « macro-*fanum* », pour reprendre le terme utilisé par J.-L. Cadoux et J.-L. Massy (1970). Ces deux auteurs ont considéré que les murs M 150, M 151, M 208, M 221, M 280 et M 282 (fig. 45) étaient ceux de la galerie périphérique d'un temple carré dont les côtés auraient 31 m de longueur (fig. 5). La documentation acquise ces dernières années permet d'écarter définitivement cette hypothèse qui pose

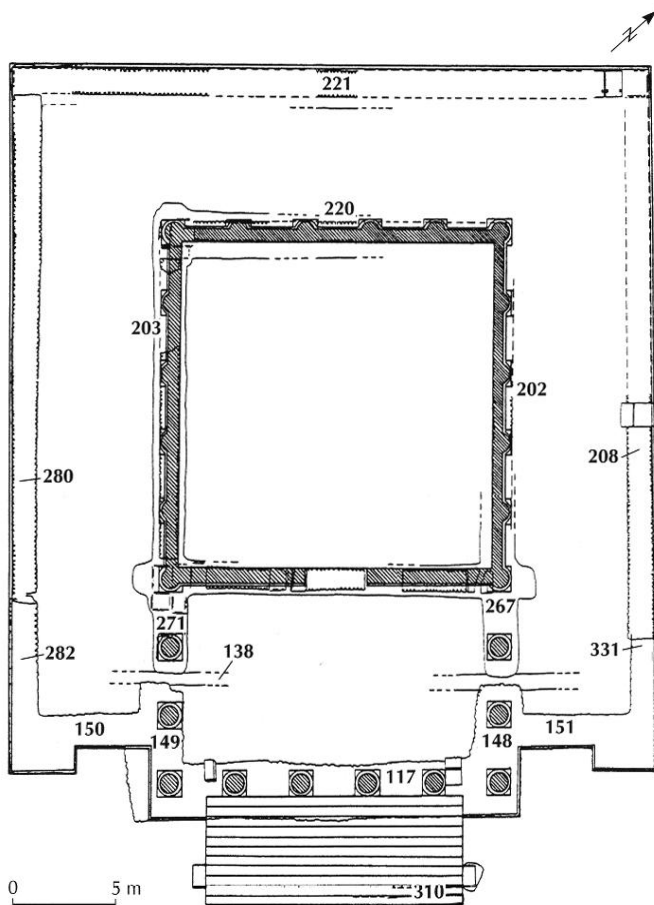


Fig. 46 – Restitution du plan du temple (Éd. 16) et de son podium (en traits forts) par rapport aux fondations et blocs en place (traits fins) et aux traces d'emplacements de blocs (traits fins tiretés).

des problèmes architecturaux non résolus³⁶. Cette dernière n'avait pu être formulée qu'au prix de la correction arbitraire des relevés de fouille : ainsi les fondations M 267 et M 271 (fig. 46 et 47), assurant la liaison entre le *pronaos* et les murs latéraux de la *cella*, bien qu'observés par A. Ferdière (rapports de fouille 1966 et 1967), disparaissent définitivement des plans en 1970 (fig. 5). Dès lors le plan pouvait bien prendre

36. Les dimensions d'un tel temple qui seraient légèrement supérieures à celles de la tour de Janus à Autun supposent que la hauteur de la toiture de la *cella* atteignait au moins 24 m, que les colonnes du *pronaos* auraient eu un diamètre minimal de 1,30 m. Les fondations observées ne répondent nullement à ces contraintes architecturales. Aucun des éléments architectoniques découverts ne correspond à de telles dimensions. Ce qui paraissait concevable en plan (cf. fig. 5) ne résiste à aucune tentative de restitution.



Fig. 47 – Fondation du mur (M 271) assurant la liaison entre le mur latéral sud de la *cella* et le *pronaos* du temple (Éd. 16) des I^e et III^e s. La craie damée a conservé les traces des blocs de grand appareil récupérés (photo J.-L. Brunaux).

l'allure d'un *fanum* auquel aurait été accolé, en façade, un pseudo-*pronaos* !³⁷

Le plan que nous obtenons montre, au contraire, que le noyau architectural est composé d'une *cella* de plan carré, de 14,80 m, à laquelle est adjoint, dans l'alignement de ses murs nord et sud, un *pronaos* profond (9,65 m). Les dimensions hors tout de l'édifice sont pour la longueur de 26,35 m et pour la largeur de 17,25 m. Les murs M 150 à M 282 ne seraient que les murs de soutènement d'un *podium* « élargi »³⁸ dont émergerait, en façade, la colonnade du *pronaos*. Ce *podium*, élargi (32,50 m x 31,50 m) pour des problèmes de relief (le temple est édifié en partie dans la pente menaçant d'en-

37. C'est une restitution semblable qui a été proposée dernièrement pour le temple de Champlieu. Elle n'est pas plus convaincante et ne repose pas sur des données archéologiques indiscutables (Woimant, 1993).

38. Pour reprendre l'expression allemande employée pour le plan très similaire de La Grange-des-Dîmes à Avenches « *übergrösse Podiumplattform* » par M. Trunk, 1991, p. 183.



Fig. 48 – Le remblai du podium avec ses deux remplissages distincts : à gauche, craie tassée à l'emplacement du temple ; à droite, terre et craie autour de ce dernier (photo J.-L. Brunaux).

traîner sa partie arrière) et des contraintes de poids, a une double fonction : c'est un socle de fondation au temple lui-même, c'est aussi en périphérie le ceinturage de ce socle. Cette double fonction est particulièrement évidente à l'observation des coupes stratigraphiques (fig. 33c et 48) : le remblai portant la base du temple est constitué exclusivement de craie accumulée en une seule fois et comprimée, alors que le remblai du *podium*, à l'extérieur de l'emprise du temple, est composé d'un mélange de terre et de craie, en couches séparées par plusieurs niveaux de construction. La nature des murs confirme cette fonction de ceinturage. Il s'agit de murs de fondation, maçonnés en double parement de petit appareil et blocage interne, large de 1,30 m et profond de 2,40 m au milieu du côté nord (cette profondeur varie évidemment suivant la pente naturelle du terrain), reposant sur une semelle de craie damée, profonde de 40 cm environ et débordant sur la face interne. Contrairement aux murs de fondation de la *cella* du temple, ils ne présentent pas de rangées de briques. L'arasement horizontal de ces murs, à la hauteur de 77,50 m (celle de la cour du temple), présente un lit de mortier qui correspond au lit d'attente de l'élévation en grand appareil qui a disparu. Les traces de ce mortier qui scellait les blocs donnent une largeur de 80 cm sur M 280. La base du temple devait se trouver à l'altitude de 80 m, il faut donc en conclure que l'élévation en grand appareil était de 2,50 m environ, ce qui est assez compatible avec leur épaisseur et leur rôle de soutènement de la masse du



Fig. 49 – Pile de fondation dans le mur de soutènement du podium, côté nord (photo J.-L. Brunaux).

remblai. Cette faible hauteur et l'élévation en grand appareil expliquent l'irrégularité de ces murs de fondation : leur distance avec ceux du temple n'est pas constante et le raccord avec la réfection (M 150, M 151, M 282, M 331), contemporaine de celle de la fondation du *pronaos*, n'est pas soigné. On observe également, au milieu du côté nord, là où la dénivellation naturelle est la plus forte, la présence d'une pile de fondation composée de cinq assises (fig. 49). Celle-ci est unique et n'a, en tout cas, pas de correspondant sur le côté sud.

Le temple présente donc un plan de type parfaitement classique : un pseudo-périptère prostyle. L'agencement particulier des fondations (notamment la jonction du *pronaos* avec la *cella*) s'explique par la conception de la construction en deux parties quasi indépendantes (*cella* et *pronaos*) et la réutilisation non seulement des ruines du portique pour le remblai mais aussi de ses fondations (M 138, fig. 46). La conception des fondations est déterminée par leur élévation. Les murs pleins de la *cella* reposent sur des murs de fondation enterrés (fig. 50), constitués d'un petit appareil consolidé d'arases de briques régulières dans lequel sont ancrés des stéréobates destinés à mieux soutenir les angles de cette *cella*,



Fig. 50 – Angle sud-ouest de la cella du temple (Éd 16). On distingue encore en coupe la nature distincte des deux remplissages du podium (photo J.-L. Brunaux).

ainsi que les jambages de la porte. Au contraire, toute la colonnade du *pronaos* s'appuie sur un puissant stylobate (fig. 51) en blocs de grand appareil dont trois exemplaires sont demeurés en place (M 117) ; ces blocs étant eux-mêmes disposés sur une fondation large (2,60 m) à la surface de laquelle ils ont laissé le plus souvent leurs empreintes. Ces dernières sur la surface de la fondation du côté sud (M 149 et M 271) permettent de reconnaître l'emplacement de trois stéréobates supportant des colonnes libres, écartées les unes des autres de 2 m environ. Un tel intervalle nous conduit à l'hypothèse d'une façade hexastyle où les colonnes auraient un diamètre à la base d'environ 90-95 cm. Un tel diamètre est parfaitement conforme à celui qui nous est donné par les fragments assez nombreux de tores de base.

Les plus importants fragments de colonnes découverts proviennent de colonnes engagées. La corde de leur section (environ 75 cm) est toujours inférieure au diamètre, la flèche étant de 30 cm environ. L'une d'elle montre une finition à la laie et des traces qui indiquent qu'elle avait été stucquée (fig. 52). Ces colonnes engagées, d'un module compatible avec celui des colonnes libres du *pronaos*, proviennent, selon toute vraisemblance, des murs de la *cella*.

L'escalier a été entièrement récupéré. Il demeure cependant des vestiges partiels des fondations des deux premières marches sur le côté nord, la deuxième étant constituée des deux premières assises du mur ouest de l'ancien temple (Éd 15). Ces deux fondations sont cou-



Fig. 51 – Angle nord-est de la fondation du pronaos (Éd 16). Plusieurs blocs constituant les assises du stylobate sont encore en place (photo J.-L. Brunaux).

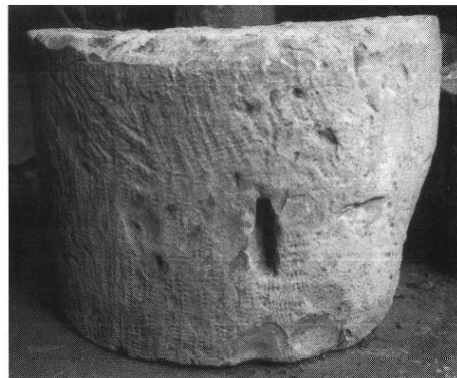


Fig. 52 – Fût d'une colonne engagée, taillée dans un bloc de craie blanche. On remarque les traces de finition à la laie. Le trou de louve était comblé de mortier (photo J.-L. Brunaux).

pées au nord par une fosse de récupération de ce qui devait être un dé ou un piédestal appuyé contre l'escalier. Ces éléments permettent de calculer approximativement la largeur de l'escalier (12,40 m) et sa profondeur (5 m). Ainsi on peut estimer que celui-ci comportait soit



a



b

Fig. 53 – Deux fragments de la grande corniche du temple (Éd 16) : a, caisson ; b, modillon (photo J.-L. Brunaux).

10 marches d'un giron de 50 cm pour une hauteur de 18 cm, soit 11 marches d'un giron de 45 cm et d'une hauteur de 16 cm.

On ne peut, pour l'instant, sans avoir achevé l'étude des éléments architectoniques, procéder à une véritable analyse architecturale. On se contentera de donner quelques indications qui permettent de classer le temple dans la catégorie des édifices pseudo-périptères prostyles d'ordre corinthien. Les éléments architectoniques se répartissent en deux ensembles particulièrement nets, le classement s'effectuant sur des dimensions caractéris-

tiques (hauteur, diamètre) qui varient du simple au double. Les plus petits appartiennent vraisemblablement à l'ordre du portique de la cour du temple, alors que les seconds, par leur grandeur, ne peuvent appartenir qu'au temple. De sa colonnade, nous possédons essentiellement des éléments de bases, tore inférieur (aux environs de 1,20 m de diamètre), tore supérieur (1,05 m) et des fragments de fûts rudentés (de 86 à 95 cm de diamètre). Les éléments de chapiteaux sont nombreux mais très fragmentés. On y reconnaît les éléments des deux couronnes de feuilles d'acanthe, plusieurs volutes et morceaux d'abaque. Seules des restitutions graphiques permettront de calculer la hauteur de ces chapiteaux où se distingue une fois encore un ensemble marqué par des éléments de grandes dimensions (feuilles de la couronne supérieure) qui situent la hauteur du chapiteau entre 60 et 75 cm.

De l'entablement, les seuls éléments remarquables sont ceux de la corniche dont plusieurs morceaux importants (fig. 53) permettent le calcul approximatif de la hauteur : 60 cm. Il s'agit d'une corniche modillonnaire entièrement décorée. Les modillons, d'une largeur de 24 cm, présentent un profil en S sans enroulement, leur section est arrondie et ils sont décorés de grosses feuilles alignées ; ils sont entourés d'un chapelet de feuilles enroulées qui les sépare des caissons en métope décorés de larges feuilles, tandis qu'au soffite les caissons comportent une rosace. La *corona* en doucine est couverte de rais de cœur en ciseau ; elle est couronnée d'un bandeau vertical orné d'une tresse simple. À l'entablement du temple encore, mais peut-être à sa façade, appartient certainement une importante série de bustes sculptés (fig. 54) provenant de modillons de dimensions équivalentes. Ce sont des têtes d'hommes et de femmes en fort relief³⁹, aux traits accusés qu'a permis le travail du trépan en profondeur. De tels modillons, sans être très répandus, ne sont pas rares ; il en existe à Bordeaux, Saintes, Genainville, Champliou, mais dans tous ces cas il s'agit plutôt de masques assez plats, plus ou moins fantastiques. Ceux de Ribemont se rapprochent par la qualité sculpturale et le travail en ronde bosse des exem-

39. Nous en avons découvert deux dont l'un présente une face latérale parfaitement semblable à celle des modillons sculptés du Cigognier à Avenches (Bridel, 1982). Mais les fouilles anciennes en ont livré une dizaine d'autres, du même type et de mêmes dimensions. F. Delaney les interprète à tort comme appartenant à la scène figurée d'un bas-relief, peut-être même de nature funéraire (Cadoux, Delaunay, 1995).

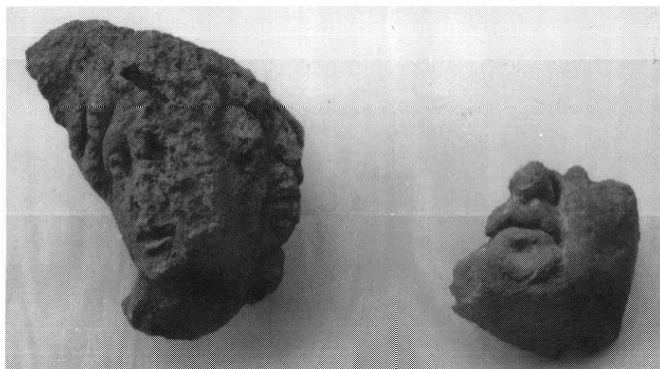


Fig. 54 – Deux fragments de modillons représentant des bustes humains, provenant peut-être de l'une des corniches du temple (Éd 16) (photo J.-L. Brunaux).

plaires du Cigognier à Avenches (Bridel, 1982). Le rendu de la bouche notamment est très semblable. Ceux-ci sont datés de la fin du II^e s., datation que nous proposons également pour Ribemont. De l'architrave, aucun élément n'a été reconnu avec certitude comme pouvant provenir du temple. De la frise, en revanche, il existe de nombreux morceaux d'un décor de rinceaux de grandes dimensions, mais leur fragmentation extrême ne nous permet pas pour l'instant le calcul des dimensions.

Au temple proprement dit, le dernier élément attribuable est un morceau de linteau provenant peut-être de la porte de la *cella*. Il s'agit d'une extrémité comme l'indique la face de joint montrant une anatyrose. La mouluration lisse comporte trois fascies régulières. Le bloc incomplet avait une hauteur de 50 cm au moins. Rappelons que la porte de la *cella*, signalée par la présence dans le mur de fondation de deux stéréobates qui devaient supporter les piédroits, avait une ouverture d'environ 3 m, le seuil non conservé reposant sur le mur de fondation en petit appareil.

C'est probablement sur la décoration intérieure que notre documentation est la plus riche. Des centaines de plaquettes de marbre⁴⁰ et de pierres dures proviennent de la décoration des murs mais aussi des sols. Les mosaïques en *opus sectile* reposaient sur un béton de mortier rose de 20 à 30 cm d'épaisseur dont de nombreux morceaux ont été retrouvés. Des moulures en marbre blanc appartiennent à de nombreux éléments, probablement des plinthes, des moulures hautes et des encadre-

ments de panneaux décoratifs. Ces marbres et pierres dures montrent des colorations très variées : blanc, rose, jaune, mauve (marbre et brèche), vert, gris et noir (granit, schiste, calcaire).

De la décoration du *podium* nous ne connaissons que d'assez nombreux morceaux de moulure de la base et du couronnement. Un fragment important de la base d'un angle montre un profil élaboré (deux doucines renversées séparées par un listel) formant une saillie devant le parement de 32 cm au moins. De ce dernier, aucune plaque n'a été découverte jusqu'à présent.

En résumé, l'édifice Éd 16 se présente comme un temple de grandes dimensions, à peine moins long que la Maison Carrée de Nîmes, et sensiblement plus large qu'elle, cependant nettement plus petit que le temple du Cigognier d'Avenches dans la restitution qu'en propose Philippe Bridel (35 m de longueur et 26 m de largeur), dimensions assez proches de celles du temple du *forum* d'August (26 m x 16 m) avec un rapport de surfaces équivalent entre la *cella* et le *pronaos* (2/3 et 1/3). Le temple de Ribemont présente donc une allure classique, plus prononcée que ses contemporains régionaux de Champlieu, Genainville ou Bois-l'Abbé mais sa décoration est de même ordre, très chargée tout en demeurant de bonne qualité, bien caractéristique de la fin du II^e s.⁴¹

LA COUR DU TEMPLE ET SON PORTIQUE

Comme nous l'avons indiqué, la construction du temple s'est accompagnée d'une restructuration complète de l'espace sacré. Celui-ci a conservé la même largeur sur les côtés ouest et est mais il a été prolongé vers l'ouest de 42 m, de façon à donner au nouveau temple une véritable cour, ornée d'un portique. Ce nouveau plan a occasionné des travaux considérables de terrassement, puisque l'extension s'est faite sur la pente même du terrain. La dénivellation entre le sol de la cour dans l'angle nord-ouest et le sol ancien devait être de près de 7 m. C'est pourquoi les constructeurs ont réutilisé au mieux les édifices existants, notamment les portiques Po 2 et Po 4 qu'ils ont simplement prolongés par les portiques Po 7 et Po 9. Le portique Po 3 a dû être

41. La décoration du temple de Ribemont est plus fine que celle du temple de Genainville (Val-d'Oise), daté du début de la seconde moitié du II^e s., mais elle l'est moins que celle du petit temple classique du Gué de Sciaux à Antigny (Vienne) qui n'est pas daté directement par les vestiges archéologiques.

40. Depuis le XIX^e s., le site était connu essentiellement comme un gisement de ces plaquettes de marbre (Vasselle, 1965).



a



b



c



d

Fig. 55 – *Éléments décoratifs de portiques : a, d, blocs provenant de corniches ; b, bloc d'architrave ; c, deux claveaux décorés provenant de l'entrée d'un portique (photos J.-L. Brunaux).*

remplacé par le portique Po 8 et l'exèdre Ex 11 par l'exèdre Ex 12.

Les nouveaux portiques nous sont connus essentiellement par les fondations parfois très arasées (sur la partie nord notamment). La largeur intérieure est de 4,50 m. Nous ne connaissons pas l'élévation du mur de fond. En revanche, une section bien conservée du mur de stylobate (M 257, sur l'emprise du grand fossé circulaire d'enceinte) montre la fondation de deux bases de colonne (carrés de 1 m x 1 m) et l'écartement entre celles-ci, 2,90 m. L'exèdre Ex 12 possède un espace intérieur sensiblement plus grand que celui des précédentes (5 m x 4,50 m). La stratigraphie de cette dernière indique que cette exèdre possédait un sous-sol ou peut-être un escalier dont le sol se trouvait au même niveau que le terrain naturel (fig. 33a).

Des fragments de colonne d'un diamètre moyen (généralement autour de 45 cm), soit rudentés, soit couverts d'écailles, peuvent provenir de ces colonnades.

De nombreux fragments d'une petite corniche et d'une architrave de dimensions moyennes appartiennent certainement à la décoration supérieure des portiques. Il s'agit toujours d'un ordre corinthien avec des thèmes décoratifs très proches de ceux du temple : feuillages, rais de cœur, tresses. La corniche modillonnaire dont le profil est restituable (d'une hauteur de 35 cm) est entièrement décorée (fig. 55a). Des petits modillons représentant une sorte de grosse fleur séparent des caissons décorés de feuilles repliées entourées de perles et de pirouettes. Ils surmontent une doucine décorée de postes, tandis que la *corona* également en doucine est aussi couverte de rais de cœur en ciseau. Deux morceaux bien conservés d'une architrave de dimensions moyennes (hauteur 44 cm) font peut-être partie du même entablement car la décoration est de même type (fig. 55b) : trois fascies séparées par un bandeau de perles et de pirouettes et une file de feuilles sont surmontées par un couronnement constitué de rais de cœur et d'une bande de torsades simples. Aucun élément de frise ne peut être associé à ces pièces.

Enfin, deux claveaux quasi entiers (fig. 55c), découverts près de l'angle sud-ouest du *podium*, proviennent de l'arc d'une entrée qui semble bien être celle d'un portique ; ils sont décorés sur les deux faces et le diamètre de l'arche à laquelle ils appartiennent est d'environ 1,50 m. Ces deux blocs d'une hauteur de 70 cm (il manque une dizaine de centimètres correspondant à l'*intrados*) sont

les deux contre-clefs d'une même arche. L'*extrados*, montrant une pente d'environ 36°, devait directement supporter un entablement, probablement celui du fronton de l'une des entrées du portique. L'épaisseur de ces pièces (46 cm à proximité de l'*intrados* et 59 cm avec les moulures les plus épaisses) exclut qu'ils aient pu appartenir aux murs du temple mais indique plutôt qu'ils font partie d'un bâtiment plus léger, selon toute vraisemblance, l'un des portiques de la cour du temple. Leur décoration est également très riche et reprend toujours la même composition : rais de cœur, perles et pirouettes. S'y ajoutent cependant, des deux côtés, des représentations d'un monstre marin serpentiforme⁴².

De la cour du temple proprement dite nous savons peu de choses, si ce n'est qu'elle devait être dallée, probablement avec les mêmes dalles de calcaire noir de Belgique déjà évoquées et dont les fragments se trouvent en grand nombre. Les stratigraphies effectuées dans la cour ne montrent, en effet, aucune trace de sol entre les niveaux de remblai constituant la terrasse de la cour et les remblais de destruction datant de la fin du III^e s. Cette cour devait accueillir des autels et des statues. Il a été retrouvé un fragment d'autel à volutes et de nombreux éléments de sculptures malheureusement très fragmentés.

La grande plate-forme autel située devant le temple et déjà signalée, en plus du ou des autels qui devaient s'y trouver, possédait son propre approvisionnement en eau lustrale. C'est une citerne (C 325, fig. 45), de plan carré, de 1,50 m de côté et de 1 m de profondeur. Ses parois sont parfaitement verticales et les angles outrepassés indiquent la présence de poteaux, certainement destinés à maintenir un cuvelage. Une structure, tout à fait semblable par le plan, les dimensions et le cuvelage, a été découverte sur le sanctuaire de Faimingen en Allemagne (Eingartner *et al.*, 1993), et se trouve également face au temple, mais sur le côté gauche cette fois ; elle recevait les eaux de pluie par les caniveaux qui se déversaient directement sur ses côtés. À Ribemont, elle ne devait être alimentée que par les eaux recueillies par la plate-forme. Les seuls éléments de datation concernent le comblement. Il comprenait une monnaie de la fin du III^e s. Il paraît cependant probable que ce bassin fut installé dès la construction du grand temple au milieu du II^e s.

42. Un claveau, de dimensions et de décoration similaires, a été découvert en réemploi à Senlis (Lantier, 1955, p. 18, pl. XV).

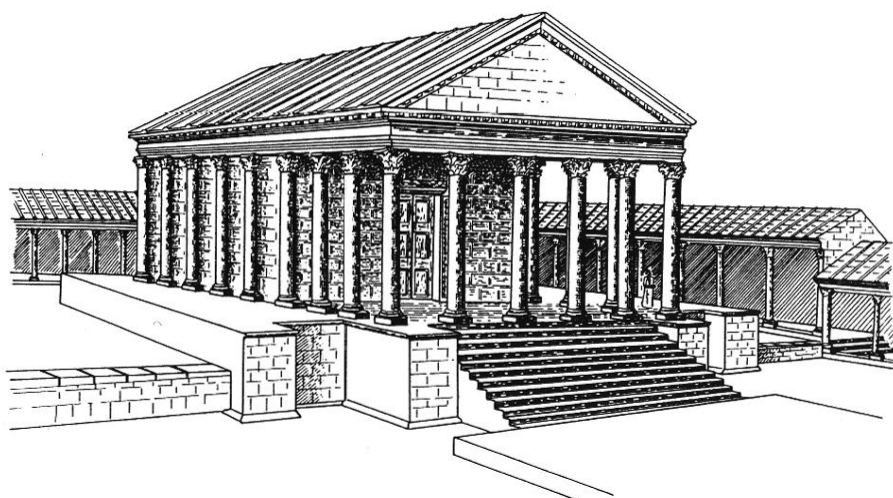


Fig. 56 – Restitution du temple et de sa cour à la fin du II^e s. après J.-C.

Dans le remplissage de la fosse a été découvert un important fragment d'inscription qui se rapporte justement aux problèmes des eaux (cf. annexe I, p. 239-240 et fig. 58).

ORGANISATION SPATIALE DU SANCTUAIRE AUX II^e ET III^e S.

Comme il a été indiqué plus haut, les constructions de la seconde moitié du II^e s. ne marquent pas de rupture profonde avec la conception du sanctuaire qui prévalait à l'époque flavienne. L'organisation des espaces demeure identique : l'esplanade et l'enclos sacré s'articulent logiquement depuis un porche qui est aussi celui de la vaste enceinte circulaire qui les enclôt tous deux (fig. 56). Le fossé de cette enceinte est simplement remplacé par des murs (M 261 et M 276), et l'enclos sacré est agrandi. La différence tient à une monumentalisation, bien traduite par la place qu'occupe le temple.

Celui-ci juché, à l'altitude de 80 m, sur un *podium* lui-même établi sur une terrasse, domine tout le site. Il amplifie les caractères du temple primitif, déjà construit sur un petit *podium* de craie qui l'élevait sensiblement au-dessus de l'enclos sacré. Ici, cette conception religieuse du temple dont P. Gros situe l'origine à l'époque d'Auguste : « accroissement de la dimension verticale et accentuation corollaire du thème de la frontalité ; richesse ornementale et portée symbolique des éléments supérieurs des ordres, chapiteaux et entablements »

(Gros, 1996, p. 144) est due autant au bâtiment qu'à l'ensemble auquel il appartient, l'association dans une axialité rigide du temple, de son escalier et de son autel, le tout à l'intérieur d'une vaste cour à deux niveaux lui servant d'écrin en même temps que de scène, symbolisée par le *pronaos* et de chaque côté de celui-ci par le mur (M 137) de terrasse de la nouvelle cour. Autant que de monumentalisation il faut parler de « théâtralisation ». Une telle disposition présente les plus grandes analogies avec celle du temple de Trèves « *am Herrenbrünnchen* » dont les dimensions sont cependant légèrement supérieures : 22,75 m par 65,76 m (Trunk, 1991, p. 219-222). La construction de ce dernier paraît sensiblement antérieure, fin du I^{er} s. ou début du II^e s. À Ribemont, les découvertes monétaires et la décoration architecturale permettent de situer la construction du milieu jusqu'à la fin du II^e s. Cependant, les parallèles les plus frappants nous sont donnés par le *forum* de Conimbriga (Gros, 1996, p. 152 et 170) et le capitole d'Empuries qui présentent tous deux une cour en deux parties dont la séparation, au niveau de la façade du temple, est marquée par la différence de hauteurs des portiques.

Le sanctuaire de Ribemont, probablement parce qu'il se trouve aujourd'hui dans un milieu non urbanisé qui le rend accessible notamment à la documentation de la photographie aérienne, nous montre que la monumentalisation atteignait des proportions beaucoup plus considérables que ne le laissent supposer l'enclos sacré et l'esplanade qui le précède. C'est une succession de vastes cours, étagées en terrasses, sur 800 m de longueur, qui s'organisent en une immense allée processionnelle vers

le temple où les thermes, plus bas, puis le théâtre ne marqueraient que des étapes.

LE SANCTUAIRE AU BAS-EMPIRE : PHASE VI

La cour du temple, tout autour du *podium* et notamment au-dessus de l'aire-autel, montre immédiatement sous la couche de terre arable un remblai épais (jusqu'à 60 cm) constitué de tuiles et surtout de déchets de pierres souvent très fragmentées. C'est de ce niveau que sont issus la plupart des blocs architectoniques et les fragments de décoration lapidaires. Il faut y voir le résultat de la démolition, au moins du *pronaos* du temple et, probablement, d'une partie des portiques. De nombreuses monnaies indiquent que cette destruction, peut-être partielle, est intervenue à la fin du III^e s.

Cependant l'extrême fragmentation des blocs et surtout la présence, dans une proportion importante, de déchets de taille montrent qu'une reconstruction a immédiatement suivi et que le nouveau chantier s'est installé directement sur les décombres qui ont été réutilisés autant qu'ils pouvaient l'être. Le remblai comprenant les gravats et les niveaux de construction atteignait une épaisseur importante (supérieure à 1 m), si l'on en croit les indications données par les nouvelles fondations (fig. 57, M 306, M 308) qui l'ont recoupé.

On sait fort peu de choses sur le nouvel ensemble. L'absence de fondations pouvant correspondre à un nouveau temple et les données que l'on peut tirer de l'installation d'une allée processionnelle (M 306, M 308) (alignement exact de celle-ci sur les côtés nord et sud du grand temple) font supposer que le grand temple a été restauré ou reconstruit sur ses anciennes fondations.

Les seules constructions qui soient attribuables avec certitude au IV^e s. sont l'ensemble que nous avons qualifié d'allée processionnelle et une nouvelle exèdre (Ex 13). De la première nous possédons les fondations de deux murs parallèles, séparés de 14 m. Dans l'axe du temple, ils s'interrompent à 9 m de la façade de celui-ci. Du côté oriental nous ne connaissons pas leur extrémité : les fondations disparaissent avant d'atteindre le niveau du portique Po 1. Leur extrémité du côté ouest, marquée par une excroissance destinée à supporter un contrefort ou un pilier et relativement éloignée du temple, laisse également envisager la présence d'un escalier. L'allée processionnelle occupe l'emplacement de la plate-forme

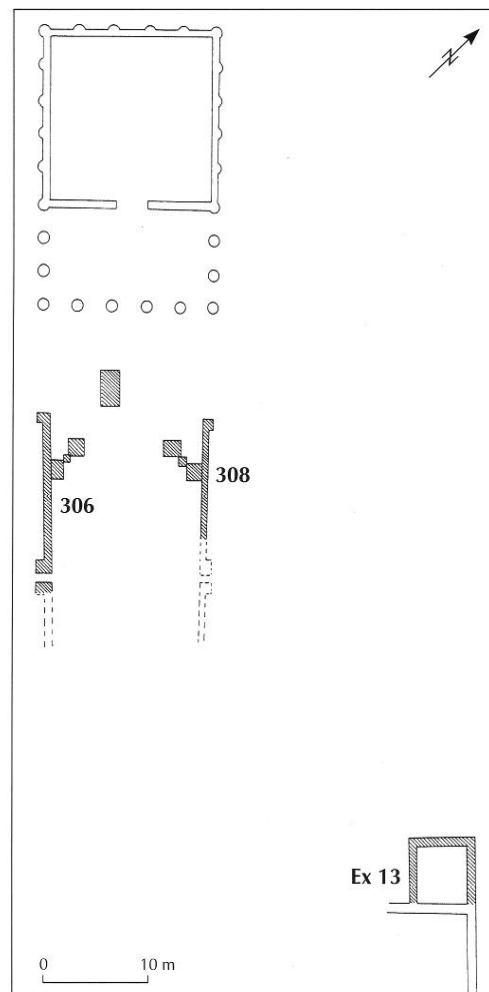


Fig. 57 – Plan schématique du sanctuaire à la phase VI (IV^e s. après J.-C.).

où devaient se trouver les autels (fig. 57). Un grand autel les remplace. Sa fondation de plan rectangulaire (3,50 m x 2 m) se trouve à l'extrémité de l'allée, au pied de l'escalier. Six autres fondations, groupées trois par trois, s'appuient contre les murs de l'allée et lui sont contemporaines. Ce sont des bases carrées, constituées de craie ou de pierres damées. De faible épaisseur, elles supportaient des bases soit d'autels (mais leur disposition ne s'y prête guère), soit plus vraisemblablement de statues.

L'autre construction attribuable au IV^e s. est l'exèdre Ex 13 qui se raccorde, semble-t-il, au portique Po 6. Elle suppose qu'il existait encore, autour de l'esplanade, un système de portiques dont nous ignorons, pour l'instant, quasiment tout.

La fin du sanctuaire est mal documentée, puisqu'au niveau du temple et de sa cour les couches les plus récentes datent de la fin du III^e s. et contiennent quelques fondations que nous venons d'évoquer, attribuables au IV^e s. Les monnaies les plus récentes que l'on rencontre à proximité du sanctuaire sont valentiniennes, du type *Gloria Romanorum* et datent des années 380. Il est probable que le centre religieux ait connu une activité au moins jusqu'à cette période.

UN CULTE PUBLIC À RIBEMONT

Les éléments architecturaux qui viennent d'être décrits soulèvent évidemment la question de la nature du culte pratiqué sur le site. Les fouilles de 1990 à 1998 ont permis de préciser le caractère monumental du sanctuaire mais aussi son évolution depuis ses origines. Le caractère public de l'ensemble est désormais bien affirmé, tant dans l'architecture que dans les vestiges culturels, et ceci aussi bien pour le trophée gaulois que pour le lieu de culte romain qui s'y superposa. Il convient donc de réexaminer les anciennes interprétations qui avaient été proposées.

La théorie des *conciliabula*, aujourd'hui largement remise en cause⁴³, conduisit beaucoup d'archéologues à surestimer le caractère populaire des sanctuaires gallo-romains. Le site de Ribemont-sur-Ancre n'a pas échappé à cette mode. J.-L. Cadoux a analysé essentiellement les constructions du Haut-Empire en termes de « succès », d'« échec », d'entreprise d'asservissement culturel, qui seraient ensuite retournées naturellement à leur état populaire, c'est-à-dire gaulois. La recherche obsédante des ex-voto est, à cet égard, représentative du carcan analytique auquel alors beaucoup de chercheurs se condamnaient. À Ribemont, même les évidences matérielles, contrairement à la théorie, prenaient un sens : le nombre très faible des offrandes individuelles est interprété comme une preuve de la désaffection populaire. Parallèlement la luxueuse décoration du temple était comprise comme une tentative de romanisation par la vertu de l'exemple. Néanmoins le temple ne pouvait être que de « tradition indigène », c'est pourquoi il fut décrit comme un « macro-*fanum* ».

Cette analyse, comme celle de Picard reprenant lui-même Grenier, s'appuyait parallèlement sur une sur-estimation de la part gauloise dans la civilisation gallo-romaine. Une telle thèse croyait trouver un argument de poids avec la découverte de niveaux réellement laténiens sous les sanctuaires gallo-romains. Celui de Ribemont, avec ses armes de La Tène moyenne identifiées par A. Ferdière dès 1966, paraissait particulièrement paradigmatique. L'« histoire religieuse du site » établie une fois pour toutes par J.-L. Cadoux dès 1971 oppose une population gauloise, rétive à la romanisation, à une administration directement subordonnée au gouvernement de Rome, maladroite et malchanceuse.

En fait, nous l'avons vu plus haut, l'origine gauloise du sanctuaire proprement dit, en termes de filiation directe entre une installation culturelle indigène et ce qui serait son avatar gallo-romain, est aujourd'hui totalement remise en cause et le site de Ribemont reprend sa place dans la catégorie des grands sanctuaires gallo-romains pour lesquels une antériorité gauloise est plus que douteuse. Sanxay, Genainville, Champlieu, autres lieux abondamment fouillés et dont les découvertes ont été publiées exhaustivement, font apparaître une semblable absence de vestiges représentatifs de La Tène D1. Sur les deux derniers sites, comme à Ribemont, la création du sanctuaire en tant que tel paraît remonter, au plus haut, à la seconde moitié de La Tène D2. Il est donc nécessaire, à la lumière des nouvelles interprétations architecturales et de l'ensemble du mobilier mis au jour, de réexaminer la nature du culte.

Le fait est que les ex-voto sont totalement absents du site. Les deux seules terres cuites de l'Allier ont été découvertes à 200 m du temple, en pleine zone d'habitat. De rares plaques d'yeux ne sont, après examen, que des garnitures de coffret ou des éléments de harnachement. Les dépôts de céramiques entières sont inexistantes, de même que les dépôts monétaires ou de rouelles. En revanche, tout plaide ici en faveur d'un culte public. C'est avant tout la conception architecturale de l'ensemble. Le quadriportique du début de l'époque flavienne, comme celui du Cigognier dont il est contemporain, a pu jouer le « rôle liturgique accordé à ce déambulatoire périphérique dans les cérémonies du culte impérial » (Étienne, 1985 ; Gros, 1996, p. 111). Comme ce sanctuaire ou celui de Schönbühl à Augst, le temple de Ribemont est lié spatialement (mais aussi chronologiquement, les constructions étant contemporaines) à un

43. Cf. F. Jacques, 1991.

théâtre. En tout cas, la monumentalisation, à la fin du II^e s., du temple, dominant l'ancien enclos sacré depuis un *podium* reculé, ne s'accorde guère avec un culte indigène, pas plus que d'autres aménagements (puits, bassin, citerne, autels, statues), éléments habituels de la panoplie d'un culte public, voire témoins d'évergésies. Mais nous disposons aussi de quelques vestiges matériels significatifs. Ainsi, dans la couche de démolition de la fin du III^e s. recouvrant l'aire-autel, ont été découverts de nombreux fragments d'une ou plusieurs statues monumentales en bronze coulé recouvertes d'une feuille d'or. Devant le temple également a été retrouvée une petite feuille en or, imitant une feuille de chêne et provenant d'une couronne, de type hellénistique. Une feuille semblable a également été rencontrée dans le remplissage du grand puits. Et il en avait été trouvé précédemment une au cours de la fouille du théâtre par J.-L. Cadoux. De telles couronnes qui coiffaient les statues divines mais aussi l'effigie de l'empereur, notamment dans les théâtres, sont souvent en rapport avec le culte de celui-ci (Fincker, Tassaux, 1992).

Un tel culte, associé à une divinité dont on ignore toujours l'identité, nous semble donc une hypothèse envisageable. Nous savons, en effet, que le culte impérial est très courant dans les grands sanctuaires dits ruraux, notamment ceux qui sont munis d'un théâtre et qui dépendent d'un *vicus* (Fincker, Tassaux, 1992), ce qui est le cas à Ribemont.

Cette analyse de la nature du culte ne pourra être approfondie que si elle s'associe à une exploration plus systématique de l'agglomération qui entoure le sanctuaire et s'organise en fonction de lui. Les rues sont parallèles ou perpendiculaires aux grands espaces publics qui ordonnent toutes les constructions sur un axe nord-ouest/sud-est. Quelles sont la nature et la fonction de ces constructions ? Qui étaient les habitants de l'agglomération ? Quels rapports entretenaient-ils avec la capitale des Ambiens, située à seulement 17 km ? Ribemont est-il un *vicus* de ce chef-lieu de la *Civitas Ambianorum* comme l'a proposé récemment W. Van Andringa en 1996 ?

*

* *

Les deux principaux résultats des recherches engagées depuis 1990, la mise en évidence d'un authentique trophée celtique, daté de la seconde moitié du III^e s. avant J.-C., et la reconnaissance de l'origine proto-

augustéenne du sanctuaire gallo-romain invitent à des considérations d'ordre général et soulèvent des questions qui sortent du cadre de la problématique liée au site.

À lui seul le trophée monumental de Ribemont introduit dans notre connaissance de la civilisation celtique un nouveau type de lieu qui se distingue autant du sanctuaire que de la nécropole. Il est remarquable que de tels monuments qui ont probablement déjà été rencontrés sans être reconnus comme tels avaient pourtant été décrits, avec une relative précision, par les historiens grecs et latins. L'historiographie antique s'affirme donc, une fois encore, comme une donnée fondamentale de la connaissance des Celtes. Elle est susceptible d'éviter la généralisation abusive, celle, par exemple, qui a prévalu jusqu'à présent dans l'étude des lieux de culte celtiques et qui privilégiait un seul type, celui illustré par les découvertes de Gournay-sur-Aronde. Au-delà de ce qu'il apporte à l'étude des monuments religieux celtiques, le gisement de Ribemont-sur-Ancre nous donne à voir l'un des seuls trophées de l'Antiquité qui aient conservé des restes évocateurs. Son étude ethno-archéologique⁴⁴ n'intéresse donc pas seulement les celtisants mais, d'une façon plus générale, les historiens qui étudient les relations entre la guerre et la religion.

Les résultats concernant le sanctuaire gallo-romain, son origine et sa nature, paraissent plus problématiques, surtout à la lumière de la nouvelle interprétation des vestiges gaulois. Il est clair que ce sanctuaire, autant au moment de sa création que dans son développement ultérieur, ne peut être compris à l'intérieur d'un contexte indigène. Les premiers temples de Ribemont, déjà décorés de colonnades, sont au moins contemporains des plus anciens niveaux d'occupation reconnus à Amiens. La seule explication d'une telle précocité et de l'importance culturelle du site dès le début de notre ère paraît tenir de la nature publique du culte. John Scheid propose d'y voir « un temple de la cité elle-même, autour duquel s'est éventuellement formée une agglomération qui reçut peut-être un jour le rang de *vicus*. Et s'il s'agit d'un temple de la cité, régi par le chef-lieu et ses magistrats, nous revenons à la

44. Celle-ci, malgré l'impression que peut donner la synthèse présentée dans cet article, n'en est qu'à ses débuts. On a beaucoup à attendre de la suite de la fouille du « charnier » et de l'ensemble de l'étude anthropologique, l'une et l'autre menées par H. Duday.

case départ, au trophée et à son importance pour la population locale »⁴⁵. Une telle interprétation trouve de solides arguments dans l'analyse que nous faisons nous-mêmes de la fin du trophée gaulois et de la naissance du lieu de culte. Rappelons que les ruines des trophées et de leurs bâtiments sont demeurées en élévation partielle jusque dans les années – 30, moment où fut inauguré le nouveau temple par une population qui nous paraît être en grande part composée de militaires et, plus exactement, d'auxiliaires.

45. Nous tenons à remercier chaleureusement J. Scheid pour la lecture qu'il a bien voulu faire de ce manuscrit et les analyses qu'il nous a livrées dont nous reproduisons ici un extrait.

Peut-on imaginer que le même phénomène a pu se produire sur d'autres grands sanctuaires semblables dits ruraux ? Si c'est le cas, il faudrait très sérieusement remettre en cause l'origine ou la « tradition indigène » si souvent invoquées pour expliquer la naissance de ces grands centres religieux. Il est vrai que la filiation entre les bâtiments gaulois abritant un autel creux et le *fanum* ou les temples de plans mixtes ne nous a jamais paru établie⁴⁶. C'est un immense dossier qui nous semble ouvert et qui exclut désormais tout à priori.

46. Nous renvoyons une fois encore à l'excellente partie du chapitre « les temples », consacrée aux sanctuaires de tradition celtique, du livre de P. Gros, *L'architecture romaine...*, 1996, p. 199-202.

ANNEXE I

L'INSCRIPTION

Louis-Pol DELESTRÉE et Béatrice ROGÉRE

Le fragment découvert est de forme trapézoïdale, dont la plus grande base représente en fait la hauteur de la plaque à son extrémité gauche, et n'excède pas 0,34-0,35 m (fig. 58). La plus petite base s'établit à 0,08 m, les deux côtés mesurant respectivement 0,21 et 0,27 m. Le support de l'inscription est une plaque de calcaire poli, d'une épaisseur à peu près constante de 4 cm. La longueur de la plaque ne peut être que présumée : vu la dimension de la hauteur et des caractères, et compte tenu des mensurations habituelles de supports connus et complets pour des normes analogues, on peut penser que cette longueur n'excédait guère 0,65 m.

Sur une marge de 5 cm, la bordure gauche pratiquement intacte est ornée d'un motif en forme de *pelta* étiré, bouleté aux deux extrémités, et en fort relief. Ce type de décor a été souvent utilisé, notamment en Bretagne et en Allemagne ; on le rencontre aussi bien sur des sarcophages qu'à propos d'inscriptions honorifiques ou en contexte militaire.

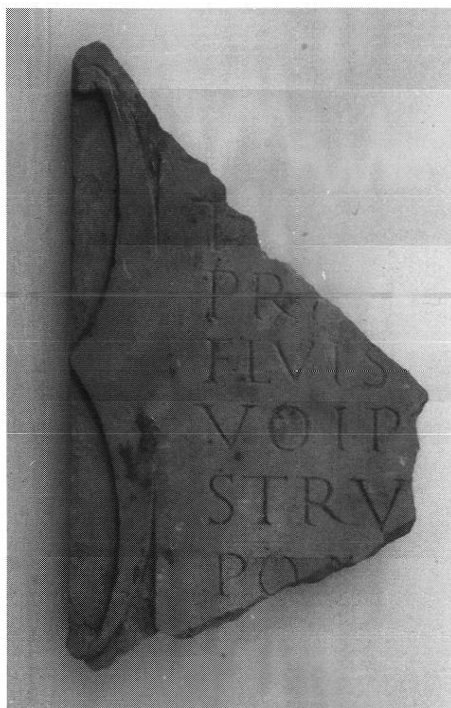


Fig. 58 – Plaque d'inscription découverte dans la citerne C 325 (photo J.-L. Brunaux).

Sur cette seule partie gauche, les débuts de six lignes apparaissent, sans qu'il soit possible d'établir leur nombre total avec certitude. En effet, si l'on observe les interlignes qui vont de 10 à 15 mm, et le fait que tous les caractères sont de même gabarit, on constate, s'il y a tout juste place pour une ligne inférieure, qu'une ligne supérieure devait figurer à l'aise, en caractères plus grands que ceux du corps de l'inscription. Aussi bien la base de la première lettre de la première ligne est-elle au niveau du point de tangence de l'arc du *pelta* et de la bordure verticale, alors que la base de la première lettre de la sixième ligne – qui n'est peut-être pas la dernière – descend déjà aux deux tiers de la branche inférieure de l'arc : une telle dissymétrie serait inexplicable. Les caractères, d'une hauteur moyenne de 24-26 mm, sont de belle facture classique, très soignée ; les incisions sont profondes d'au moins 3 mm, à profil en V. La graphie, sans espace entre les mots ni interponction, est révélatrice d'un texte écrit à l'époque antonine, par comparaison avec des inscriptions analogues et bien datées.

Cette inscription provenant du grand temple classique de Ribemont, érigé au début du II^e s., appartient vraisemblablement à la catégorie que le *CIL* consacre aux *Tituli operum locorumque publicorum*. Elle se rapporte à un personnage qui reste inconnu, et dont les *Tria nomina* pouvaient constituer en grands caractères la première ligne qui fait défaut.

Le texte apparent – limité aux premières lettres des six lignes précitées – s'établit ainsi :

TV

PRA

FLVIS

VOIP

STRV

PON

La restitution d'un texte aussi fragmentaire reste problématique. La première ligne disparue pouvait avoir valeur de dédicace à une divinité ou offrir les *tria nomina* du personnage concerné. Dans le premier cas, le début de la 1^e ligne apparente peut se rapporter à un *praenomen* (*T* : *T(ITUS)*, le *V* au gentilice. Dans le deuxième cas il peut s'agir d'une filiation. Avec le début du mot probable *PRA(EFECTUS)*, la 2^e ligne apparente annonce le ou les titres du personnage. Le mot *FLVIS*, au début de la 3^e ligne apparente, résulte peut-être de la contraction, bien attestée par ailleurs, de la forme *FLVVIS*, ablatif pluriel de *FLVVIUM* au sens d'eaux courantes. La 4^e ligne apparente montrant les lettres *VOIP* reste obscure : la syllabe *VO* est peut-être la fin du dernier mot inconnu de la ligne précédente. En

revanche, la 5^e ligne apparente offre clairement le radical *STRV*, pour *EX)STRVIT*, *EX)STRV(ERE)*, ou encore *STRV(ENDAM)* ou *STRV(ENDUM)*. Au début de la 6^e ligne, il est tentant, dans le contexte supposé d'une œuvre d'évergétisme, de lire *PON(TEM)* ; mais il ne nous échappe pas qu'il peut s'agir de l'expression *PON(ENDAM)* ou *PON(ENDUM) CURAVIT*, assez fréquente dans ce type d'inscription.

Les leçons possibles sont trop hypothétiques pour que l'on se risque à proposer une restitution précise.

Disons qu'à notre sens, cette inscription, qui se situe par sa forme dans la première moitié du II^e s. après J.-C., peut se rapporter à un personnage important (*praefectus*) qui aurait construit un ouvrage relatif aux eaux courantes (*collatis fluviis, pontem ad aquas deducendas*). L'importance des travaux de cette nature a fait l'objet d'inscriptions commémoratives : c'est ainsi que l'on connaît à Tibur un *praefectus rivi supernatis*, qui avait en charge l'aqueduc alimentant la ville.

ANNEXE II

LE MOBILIER MÉTALLIQUE D'ÉPOQUE GAULOISE

Thierry LEJARS ⁴⁷

Au cours des quinze dernières années ce sont plus de 5 500 objets métalliques qui ont été trouvés et inventoriés à l'occasion des différentes campagnes de fouilles. Cela va du simple clou à l'épée complète avec son étui. Ce matériel est présent sur l'ensemble du site, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'enclos sacré. Seule la partie orientale de l'enclos a fait l'objet d'une exploration systématique ; la zone actuellement connue représente donc un peu moins du quart de la surface totale. Si une partie du mobilier provient du remplissage des structures en creux comme le fossé, le puits et diverses fosses, l'originalité et l'intérêt de cet ensemble résident assurément dans le fait qu'une part relativement importante de ce matériel était disséminée à la surface des différents niveaux de sols anciens, avec les ossements humains et animaux.

De tous les métaux, le fer est de loin celui qui est le mieux représenté. Le bronze apparaît comme quantité négligeable, tandis que l'or et l'argent ne sont pas attestés (les monnaies exceptées). L'étude est compliquée en raison de la couche de corrosion plus ou moins épaisse qui recouvre et modifie la surface des objets. Ce processus de dégradation, qui peut conduire à une minéralisation plus ou moins complète du métal, altère la lisibilité de l'objet et rend son identification difficile. Bien identifier, c'est aussi bien dater et comparer ce qui peut l'être. Le nombre d'objets étant considérable, il n'est guère envisageable de procéder à une restauration complète du matériel. Les analyses typochronologiques antérieures (en particulier les travaux effectués depuis maintenant une vingtaine d'années sur les armes de Gournay, cf. Brunaux, Rapin, 1988 ; Lejars, 1994) permettent, désormais, de limiter les interventions de nettoyage à un certain nombre d'opérations ponctuelles et de privilégier l'usage de la radiographie aux rayons X : recherche de caractéristiques techniques, mise en évidence de traces de réparation et de destruction, ou encore d'éventuels décors.

LE MOBILIER MÉTALLIQUE : DES ARMES PAR CENTAINES

Dans ce mobilier, les armes occupent une place de première importance. Si l'on considère les 3 105 pièces qui ont pu être

examinées dans le détail, on s'aperçoit que la part prise par l'armement représente la moitié de l'effectif total. Ce pourcentage passe à 76 % si l'on fait abstraction des clous (environ un millier) qui proviennent pour la plupart de couches d'occupation de la fin de l'époque gauloise et de la période romaine. Au total, ce sont plus de 2 000 clous qui ont été retrouvés sur l'ensemble du site. La prépondérance de l'armement à l'époque gauloise est plus forte encore si l'on tient compte du fait qu'un certain nombre de pièces comme les orles de bouclier, les manipules et les rivets, etc. ont été comptabilisées dans la rubrique des « divers ». Sous cette dénomination, on trouve aussi bien des outils que des éléments de harnachement de cheval, des garnitures de char et des éléments de construction. Dans ce contexte, la parure ne représente qu'un très faible pourcentage ; elle se limite à quelques fibules, bracelets et brassards, en fer, bronze, lignite et schiste.

Par commodité, nous nous contenterons ici d'une comptabilité en nombre de restes. La détermination exacte du nombre d'individus est une donnée qui est encore difficilement accessible compte tenu de l'état de fragmentation général du mobilier. Ce morcellement qui caractérisait déjà le matériel d'un ensemble comme celui de Gournay est encore plus marqué ici, dans la mesure où beaucoup d'objets gisaient à même le sol. Rares sont ceux qui ont pu être préservés sans trop de dommages.

Malgré les difficultés qui viennent d'être évoquées, on peut avancer quelques chiffres afin de montrer l'importance relative des principales catégories d'armes. Si l'on se réfère aux 3 105 pièces de notre corpus de base (tabl. I), on constate que les lances sont de loin la catégorie d'armes la mieux représentée sur l'ensemble du site. Le décompte fait apparaître un chiffre d'un peu moins de 400 exemplaires pour les fers contre

Tabl. I – *Le mobilier métallique de Ribemont-sur-Ancre : importance respective des différentes catégories d'objets sur un corpus de 3 105 pièces.*

Mobilier métallique	NR	%
talons de lance	521	16,8
fers de lance	392	12,7
umbos de bouclier	263	8,5
fourreaux	208	6,8
chaînes de ceinturon	126	4
épées	22	0,7
agrafes	11	0,4
parures	45	1,4
clous	1 089	35
divers	428	13,7
Total	3 105	100

47. UMR 126 du CNRS, École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, F-75230 Paris cedex 05.

environ 520 pour les talons. Le talon, à douille ou à soie, est certainement l'objet métallique qui se conserve le mieux ; leur nombre n'est certainement pas très éloigné de la quantité initiale de lances amassées dans la partie explorée du gisement. Les boucliers sont également bien documentés puisque l'on ne dénombre pas moins de 260 umbos. Il en va tout autrement des autres catégories de l'armement, les chiffres étant de l'ordre de quelques dizaines d'individus seulement. Si pour les fourreaux on obtient un chiffre avoisinant 70 (d'après le décompte des bouterolles), le nombre d'épées n'excède guère la vingtaine d'exemplaires dans l'état.

Le mobilier métallique découvert à Ribemont appartient pour l'essentiel aux phases moyenne et finale de La Tène. Cette période, longue d'environ trois cents ans, couvre les trois derniers siècles avant notre ère. Cette longévité typo-chronologique, ajoutée au nombre d'objets et à la très forte proportion en armes, rappelle bien évidemment la situation d'un ensemble comme celui de Gournay. La comparaison avec ce gisement s'est imposée aux fouilleurs dès la découverte de l'ossuaire en 1982. Or, l'analyse du matériel montre, comme nous allons le voir, qu'il existe, au-delà des similitudes, des différences majeures dans la représentation typologique et chronologique des mobiliers. La difficulté d'aborder l'étude chronologique à partir des données stratigraphiques (phases d'occupation du site) nous conduit à privilégier, dans un premier temps, l'examen du matériel archéologique pour lequel on peut établir un découpage typo-chronologique relativement fin. Pour cela, nous nous appuyons sur les données du sanctuaire de Gournay qui fait désormais référence pour tout ce qui touche à l'armement de La Tène moyenne. La céramique étant inexistante, c'est le métal qui nous fournira nos points d'ancrage. Cependant, en matière de chronologie, tous les mobiliers ne présentent pas le même intérêt. Pour les armes, les pièces les plus significatives sont les fourreaux, les systèmes de suspension et les umbos de bouclier. À la différence de ce que l'on observe pour ces mobiliers, les critères d'évolutions technologiques n'interfèrent que très faiblement dans l'élaboration des fers de lance. Les choix morphologiques les concernant dépendent davantage d'une adaptation aux techniques de combat. La chronologie des lances doit donc être utilisée avec prudence, compte tenu des incertitudes qui subsistent dans l'appréciation de la durée d'utilisation de certains types. L'examen comparé des lances de l'ossuaire et du charnier n'a révélé aucune incompatibilité entre les horizons typologiques de Ribemont et ceux définis pour le site de Gournay. S'il y a une difficulté, c'est avant tout un problème de quantité et de représentativité des différentes formes rencontrées. Le matériel des

ensembles funéraires offre, en outre, dans certains cas, des associations extrêmement précieuses pour affiner et préciser la chronologie relative. Ce type d'association en contexte funéraire étant inexistante pour le moment dans les régions septentrionales, c'est vers les territoires voisins, la Champagne et l'Île-de-France notamment, qu'il nous faut regarder.

Dans un second temps, nous reviendrons sur l'importance respective de chacune des phases et ce que l'on peut en conclure pour le rituel et l'histoire du site.

LA CHRONOLOGIE DES MOBILIERS MÉTALLIQUES

L'essentiel du matériel archéologique découvert à Ribemont se rattache à La Tène moyenne et finale. Cependant, comme il arrive fréquemment sur de nombreux sites à vocation culturelle, on rencontre ici et là de très rares témoignages se rapportant à une époque antérieure qu'il n'est pas toujours facile de préciser. Il s'agit généralement, comme pour un fragment de fourreau d'épée trouvé à la base du charnier, de simples débris d'objets sans contexte précis. Cette portion de fourreau étroit, avec ses larges gouttières et sa nervure médiane, évoque les exemplaires à bouterolle circulaire ajourée datés du IV^e s. (Petres, Szabo, 1986 ; Charpy, 1987). Cependant, la rareté de ces mobiliers anciens ne permet pas d'envisager, dans l'état actuel de nos connaissances, une occupation du site antérieure à La Tène moyenne.

La Tène moyenne, phase initiale ou La Tène C1a

Le mobilier qui se rattache à cette époque est peu abondant (fig. 59), erratique et disséminé sur l'ensemble de la zone étudiée. Il est le plus souvent mélangé aux ensembles plus récents. Les fourreaux d'épée sont uniquement connus par leur extrémité inférieure (des bouterolles à extrémité massive ou ajourée de forme non circulaire, soit les types II et IIIa de Gournay). Elles correspondent à des armes relativement courtes (60 à 70 cm de long) et larges. Ces fourreaux sont associés à des systèmes de suspension relativement volumineux et massifs comme les chaînes de ceinturon avec maillons emboîtés (de type « échelle ») ou à simple torsade. Les boucliers de cette période sont attestés par la présence d'umbos monocoques à ailettes quadrangulaires et surtout demi-circulaires (types I et IIa de Gournay, avec une hauteur de coque comprise entre 8 à 12 cm ; le type I est relativement rare à Ribemont), ainsi que de certains rivets creux de forme hémisphérique. Certains fers de lance avec empennages larges à flancs rectilignes et douille longue peuvent également appartenir à cet horizon. Il en va de

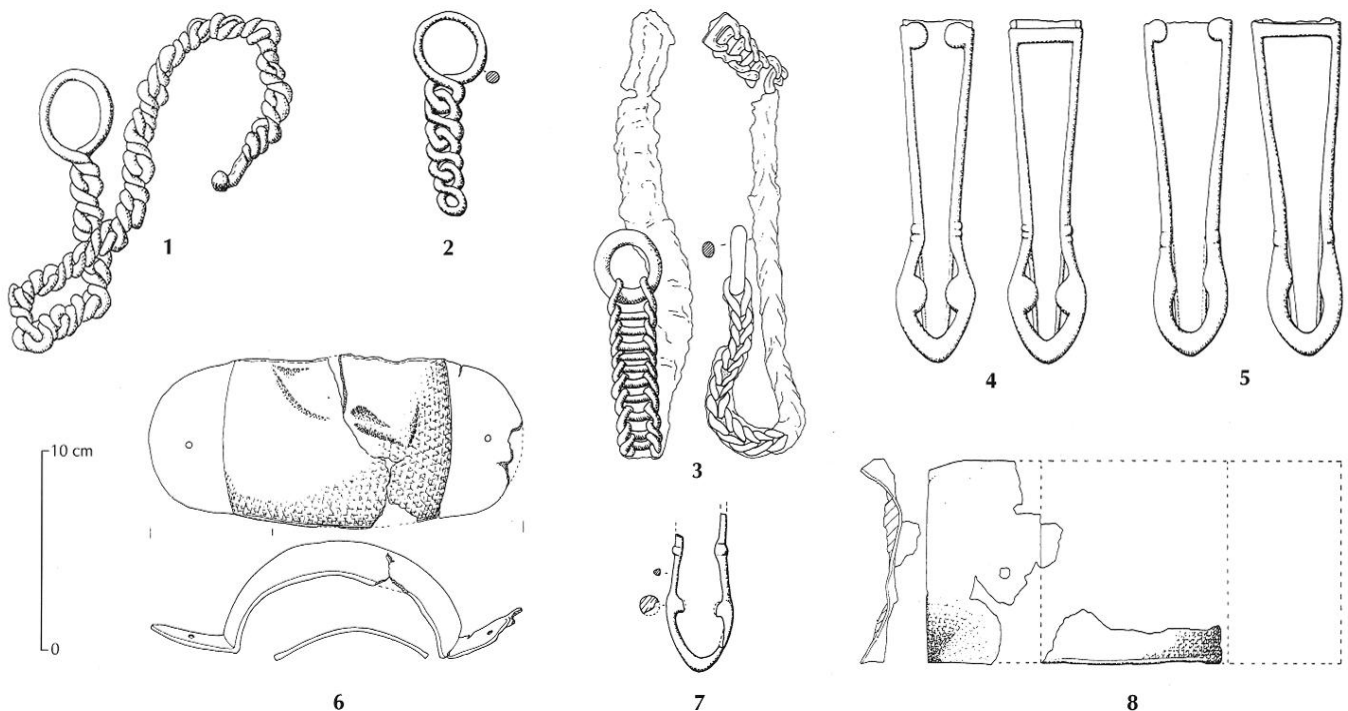


Fig. 59 – Mobilier représentatif de la phase initiale de La Tène moyenne, La Tène C1a.

même des fers de lance avec empennages convexes à carène moyenne et douille longue (les types I et III de Gournay). Ce matériel est contemporain d'ensembles funéraires tels que Cernon-sur-Coole en Champagne ou la tombe I de Saint-Maur-des-Fossés près de Paris (Duval, Kruta, 1986 ; Leconte, 1990-1991, p. 47-52).

La Tène moyenne, phase moyenne ou La Tène C1b

L'armement de cette période est abondamment documenté (fig. 60). Les fourreaux d'épée sont plus longs et plus fins que ceux de la phase précédente. Les exemplaires avec bouterolle à extrémité ajourée de forme non circulaire sont encore bien représentés ; c'est la variante IIIb de Gournay. On trouve également des fourreaux avec bouterolle courte, fine et deux faibles ajours. Les exemplaires avec bouterolle longue, fine et sans ajours se limitent à quelques fragments. Ces pièces, lorsqu'elles sont nettoyées, révèlent presque toujours la présence d'un décor gravé de rinceaux plus ou moins complexes, réalisés dans le style dit des épées hongroises. Ces étuis sont généralement associés à des ceinturons métalliques avec maillons à double torsade ; c'est la forme dominante à Ribemont. Les chaînes à mailles « alternées » ou à mailles « cheval » font aussi leur apparition. Les exemplaires de type « gourmette », avec leurs

maillons plats, sont plus rares. Les chaînes de cette période se distinguent des exemplaires plus anciens par leur finesse, le nombre plus élevé de leurs maillons et leur longueur sensiblement plus importante : jusqu'à 55 cm pour le brin long et 15 cm pour le court. Les boucliers sont équipés d'umbos à coque généralement étroite et le plus souvent nervurée. Les ailettes ont une forme curviligne plus ou moins complexe (types II et III de Gournay). Les exemplaires à ailettes rectilignes ou trapézoïdales sont peu nombreux (types IV et Va de Gournay). Les lances se répartissent entre les différents types à empennages convexes. Les formes à carène moyenne sont toujours attestées ; elles sont utilisées conjointement aux formes convexes à carène haute et aux formes larges, à carène basse. Les douilles sont relativement courtes ; elles mesurent entre 5 et 8 cm pour la plupart d'entre elles. Cette période se caractérise également par l'apparition de quelques rares exemplaires de très grande taille, précurseurs des types « baïonnettes » ; l'un d'eux, avec ses 70 cm de long, représente à peu près l'équivalent d'une lame d'épée.

Les ensembles funéraires avec de semblables pièces d'armement sont encore très mal connus. On peut néanmoins signaler quelques-unes des découvertes anciennes effectuées en Champagne, à Liry « La Hourgnotte » dans les Ardennes (Duval, 1971, tombe 3B, pl. 3 et 4), ou à « Faubourg de

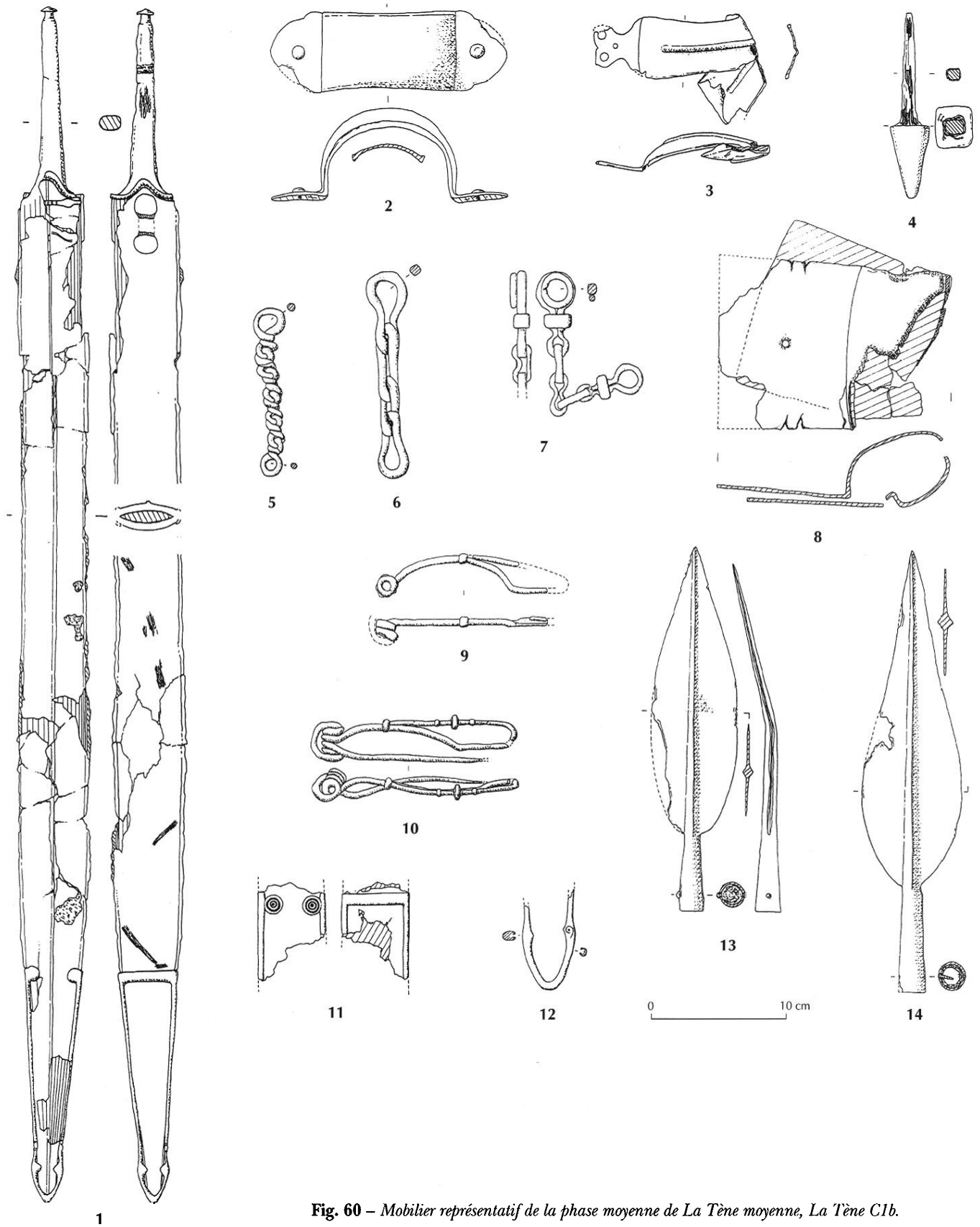


Fig. 60 – Mobilier représentatif de la phase moyenne de La Tène moyenne, La Tène C1b.

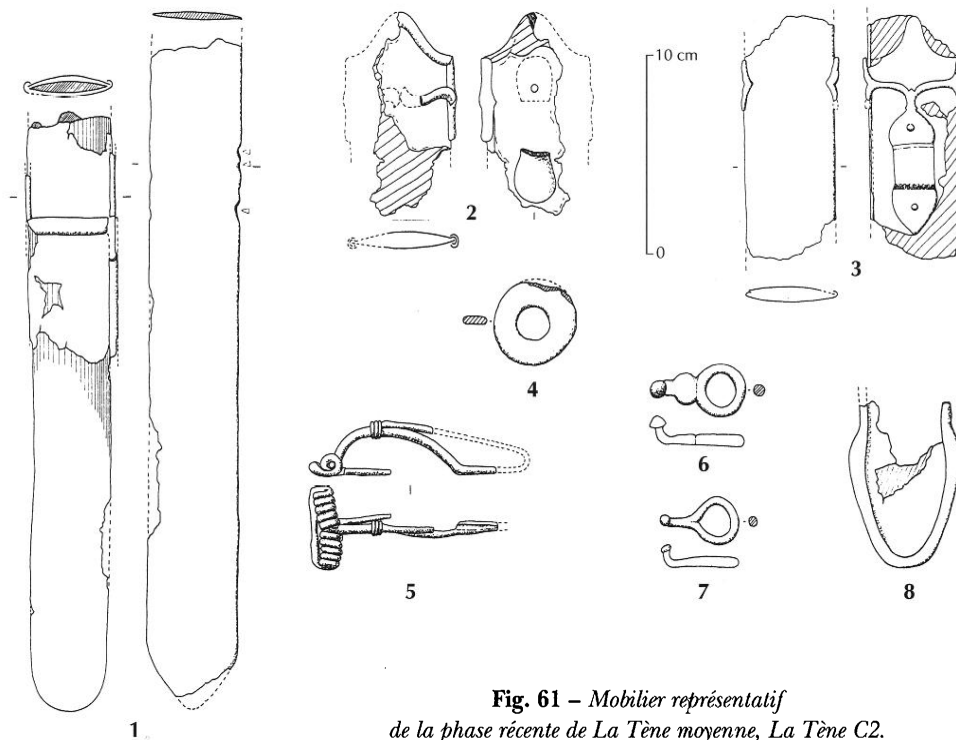


Fig. 61 – Mobilier représentatif
de la phase récente de La Tène moyenne, La Tène C2.

Connantre » à Fère-Champenoise (Brisson *et al.*, 1970, tombe 56, pl. VIII)⁴⁸.

La plupart des fibules et parures de bras découvertes sur le site appartiennent à cette période. Les fibules sont en fer avec un ressort à deux fois deux spires. L'arc arrondi ou rectiligne se termine par un long pied, le plus souvent orné d'une perle. Pour les bracelets et les brassards, les matériaux utilisés sont le fer, le bronze, le lignite et le schiste. Les pièces métalliques peuvent être pleines ou réalisées sur un support organique. Les brassards en bronze constitués de joncs lisses juxtaposés, ornés de nodosités placées entre deux moulures, sont probablement les pièces les plus caractéristiques de cette période. Des objets analogues figurent également dans le mobilier découvert à Gournay. Ils sont aussi attestés dans plusieurs ensembles funéraires champenois contemporains⁴⁹.

La Tène moyenne, phase récente ou La Tène C2

Le mobilier de cette période est peu abondant et très fragmenté (fig. 61). Il comprend des éléments de fourreaux d'épée

avec bouterolle courte et extrémité triangulaire, ainsi que des exemplaires avec bouterolle longue et bords parallèles. Les premiers sont généralement ornés sur la face antérieure de l'entrée d'un triscèle, les seconds d'une agrafe à décor plastique composée d'une suite de deux esses. Ces armes sont le plus souvent associées à un ceinturon avec anneaux et agrafe en fer (les anneaux plats en particulier). Les chaînes de ceinturon ne sont plus employées pour la suspension de l'épée. Les boucliers se rattachant à cette période sont peu nombreux. Si les umbos à ailettes trapézoïdales sont toujours représentés (type Va de Gournay), nous n'avons aucun indice de présence pour les grands umbos à ailettes rectangulaires longues ou les exemplaires à ailettes bipennes qui caractérisent généralement cette période (types VI et VIIa de Gournay). Concernant les lances, il est possible que certains exemplaires à empennages convexes et biconvexes (les types I et V de Gournay) puissent être datés de cette période. En revanche, les formes convexes à douille longue qui caractérisent habituellement cet horizon paraissent totalement absentes (le type IIc de Gournay) ; il en va de même des formes larges à base subquadrangulaire ainsi que des formes « baïonnettes » (les types IIIc et V de Gournay). Ce type d'armement, sans être très abondant, est connu par un certain nombre de dépôts funéraires des régions voisines. On peut mentionner les découvertes de Mathay en Franche-Comté, de La Mailleraye-sur-Seine en Normandie ou encore celles d'Acy-

48. Des ensembles analogues sont connus en Champagne à Gourgauçon « Saint-Mard » et à Lavannes « Le Mont de la Fourche ».

49. La tombe 28 de La Côte-d'Orgeval à Sommesous dans la Marne notamment dans Anomye, 1991, p. 188-189.

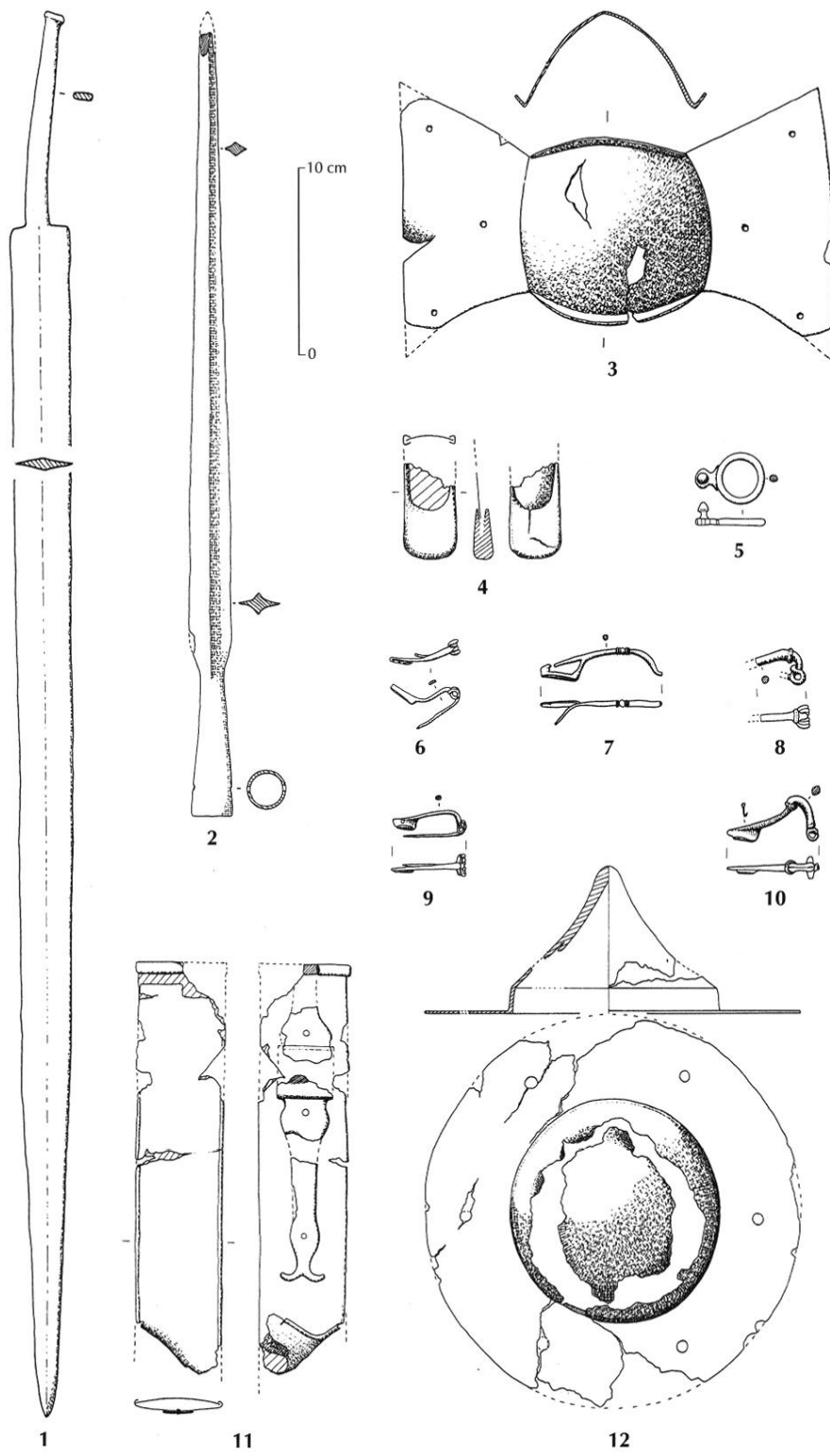


Fig. 62 – Mobilier représentatif de la phase finale de La Tène moyenne, La Tène D.

Romance dans les Ardennes (Lambot, 1974 ; Lequoy, 1993 ; Mougín *et al.*, 1994 ; Lejars, 1996).

Les pièces de parure datées de cette période sont peu nombreuses. On notera toutefois la présence de rares fibules en fer de schéma La Tène II à long ressort (deux fois cinq spires et corde externe). Ces fibules, nombreuses sur le site éponyme de La Tène, caractérisent plutôt le début de la phase C2⁵⁰. Il est également possible que certaines pièces en lignite se rattachent à cette période.

La Tène finale, phase ancienne ou La Tène D1

L'armement de cette période est peu abondant (fig. 62). Les fourreaux, longs et étroits, avec leur extrémité quadrangulaire massive et anguleuse, sont liés à l'utilisation des grandes épées effilées qui caractérisent le début de La Tène finale. Pendant cette phase, les longues lames à tranchants parallèles et extrémité mousse de la fin de La Tène C2 sont définitivement abandonnées. Ces fourreaux d'épée sont fréquemment pourvus d'une embouchure droite et d'un pontet à pattes de fixation larges. Ils sont toujours associés à des ceinturons avec anneaux et agrafe en fer ou en bronze. Le crochet de l'agrafe du ceinturon est désormais presque toujours fixé sur l'anneau lui-même. Les éléments de bouclier attribuables à cet horizon sont, de toute évidence, relativement rares. Les lances de cette période sont peu caractéristiques ; les formes à empenrages convexes et carène moyenne sont toujours attestées, tout comme quelques rares spécimens à flamme ondulée. Ces éléments, souvent lacunaires, sont conformes aux données funéraires qui sont mises au jour aussi bien en Normandie qu'en Champagne (Lejars, 1996). Ces régions sont, avec le pays trévière, celles qui ont livré le plus grand nombre d'informations pour connaître la nature et l'évolution de l'armement au cours de La Tène finale.

La parure se limite à quelques fibules, en fer et en bronze, à arc tendu et ressort à deux fois deux spires et corde interne (filiforme pour le bronze et type de Nauheim en fer).

La Tène finale, phase récente ou La Tène D2

Cette période qui correspond à l'ultime phase de la civilisation de La Tène est fortement marquée par les événements de la guerre des Gaules. Il n'est donc pas surprenant d'avoir à Ribemont, pour cette phase, quelques pièces d'armement conformes à ce que l'on trouve par ailleurs sur un site comme Alésia.

Le fourreau d'épée de Ribemont se caractérise alors par une embouchure droite et un pontet muni d'une longue attache inférieure (fig. 62). La bouterolle, relativement longue, est renforcée par de nombreuses entretoises, tant sur l'arrière que sur le revers. La suspension de l'arme est toujours assurée au moyen d'un ceinturon à anneaux avec agrafe. L'équipement est complété par un bouclier à umbo à ailettes trapézoïdales fortement évasées avec deux rivets dans les angles et un rebord de coque fort prononcé. Quelques exemplaires d'umbos circulaires à coque bombée ou cylindro-conique sont également présents. Cette forme est attestée dès La Tène D1 dans les régions méridionales, notamment en Slovénie et en Yougoslavie (Schaaff, 1980 ; Bozic, 1981). Les rivets sont répartis tout autour de la coque ; ils sont larges et plats (ces formes ne sont pas attestées à Gournay). À partir de cette époque, on voit se diffuser l'usage de grandes lances effilées, caractérisées par une flamme étroite nervurée et une douille légèrement bombée. Le casque, particulièrement rare, apparaît pour la première fois dans l'équipement du guerrier à Ribemont. Ce casque en fer est constitué d'un timbre hémisphérique sur lequel sont rapportés le couvre-nuque, la visière et deux paragnatides articulées ; c'est le type *Port* tel qu'il est défini par U. Schaaff (1988).

Mises à part les fibules, la parure de cette époque est assez mal connue. On peut mentionner quelques fibules dont la forme se distingue des exemplaires de Nauheim par une cambrure plus ou moins marquée de l'arc. Sont également présentes des fibules arquées, en fer, ornées d'une bague (*Knotenfibeln*), des exemplaires à arc trapézoïdal (apparentés aux formes de type *Kragenfibeln*) ainsi que d'autres conçus dans la tradition des fibules de schéma La Tène II. Toutes ces fibules ont un ressort à deux fois deux spires avec corde interne. Les exemplaires à charnière marquent les débuts de l'époque romaine⁵¹.

C'est de la fin de cette période que sont également datés quelques-uns des petits clous à tête conique que l'on rencontre sur l'ensemble du site. Ces clous se caractérisent (nous l'avons vérifié pour un certain nombre d'entre eux) par la présence au revers, sur le plat autour de la tige, de motifs géométriques estampés (croix à plusieurs branches et semis de points en relief). Ces motifs sont identiques à ceux qui ont été récemment identifiés à Alésia (Brouquier-Reddé, 1997). Ces clous sont généralement considérés comme des éléments de chaussures de légionnaires. Des exemplaires analogues ont été identifiés sur plusieurs sites voisins, La Chaussée-Tirancourt

50. Voir en particulier la tombe 6 de Darmsheim en Allemagne (Lejars, 1994, p. 52).

51. Pour les fibules de cette période, voir en dernier lieu l'importante étude de J. Metzler, 1995, p. 178-308.

(Brunaux *et al.*, 1990) et Etrun, qui se caractérisent l'un comme l'autre par une occupation postérieure à la guerre des Gaules. Compte tenu de l'importance de ces vestiges, on peut se demander dans quelle mesure cette présence militaire romaine à Ribemont aura influé sur la destinée du site. Hormis ces éléments et la présence de quelques pièces liées à l'équipement défensif, les indices archéologiques d'une présence militaire romaine sont encore relativement ténus (aucune arme offensive ne relève de la tradition romaine).

RYTHME ET IMPORTANCE RELATIVE DES DÉPÔTS

Pour être complet et bien montrer l'originalité et la spécificité d'un site comme Ribemont, il nous faut revenir sur l'importance quantitative de chacune des phases chronologiques. Si l'inventaire du mobilier métallique révèle une occupation plus ou moins continue pendant une durée d'environ trois siècles, force est de constater que toutes les phases ne sont pas aussi riches en témoignages archéologiques. Pour rendre compte de ce problème essentiel, nous ne retiendrons que les données les plus fiables en matière de chronologie : les fourreaux d'épée et les épées, les éléments associés à la suspension du fourreau, les umbos de bouclier et les fibules. Un peu plus de 400 objets métalliques provenant de l'exploration des différents secteurs de fouilles sont ici pris en compte⁵². L'examen de l'ensemble de ces données fait clairement apparaître la très forte disparité dans la représentation des différentes phases typo-chronologiques (tabl. II). La période la mieux documentée est celle qui correspond à La Tène C1b. Elle regroupe un peu moins de 80 % du mobilier chronologiquement exploitable. La Tène ancienne est pour ainsi dire inexistante. Le début de La Tène moyenne, ou La Tène C1a, concerne environ 10 % de l'effectif total et la phase C2, 7 %. La Tène D1 atteint difficilement 4 %, alors que la phase D2 ne dépasse pas 2 % de l'ensemble.

Le total de près de 80 % auquel on arrive pour la seule phase de La Tène C1b doit être tenu, en réalité, pour une estimation minimale. L'étude d'unités archéologiques parfaitement homogènes, comme le charnier et l'ossuaire de 1982, suggère en effet qu'une part relativement grande des armes

d'hast trouvées sur le site appartient à cette même phase. Ces deux ensembles ont livré à eux seuls un peu plus de 150 fers de lance. On remarque également que le mobilier caractéristique de cette phase est majoritaire dans l'ensemble des secteurs fouillés. Leur relative abondance jusque dans les niveaux d'occupation tardifs, ceux du début de l'époque romaine en particulier, confirme l'omniprésence de ce mobilier sur l'ensemble du site.

La quantité d'objets attribués à cette phase est considérable. Un examen attentif de l'importance respective des différents types doit permettre de préciser le faciès typo-chronologique qui caractérise le mieux la phase dominante des apports en armes sur le site de Ribemont. En y regardant de plus près, on s'aperçoit que tous les types de La Tène C1b ne sont pas également représentés. Il est donc important de se demander si ce constat ne traduit pas d'une certaine manière une préférence régionale ou s'il ne s'agit pas tout simplement d'une variation d'ordre chronologique. L'examen des séries d'objets les mieux documentées (fourreaux, éléments de suspension et umbos de bouclier) sera, de ce point de vue, tout à fait déterminant. Les séries numériquement faibles, comme les épées et la parure, sont d'un emploi plus délicat. On ne peut pas davantage compter sur les fers de lance du fait de la pérennité de certaines formes parmi les plus fréquentes.

Dans le cas des fourreaux d'épée, la forme la plus fréquemment rencontrée est celle définie par les bouterolles courtes, fines et faibles ajours (le type IV de Gournay). C'est à cette catégorie qu'appartiennent la plupart des exemplaires entiers, seuls ou associés avec l'épée et le ceinturon. Les fourreaux à bouterolle longue, fine et sans ajours, le second des deux types qui caractérisent cette période, sont en revanche extrêmement rares et lacunaires. À cette série, on peut joindre quelques exemplaires, plus ou moins complets, qui relèvent d'un type légèrement plus ancien, les fourreaux avec bouterolle ajourée de forme non circulaire. C'est parmi les formules les plus évoluées de ce type que se rangent les exemplaires de Ribemont (le type IIIb de Gournay).

De la même façon, les types de chaînes de ceinturon les plus fréquemment rencontrés sur le site sont précisément ceux que l'on retrouve habituellement, dans les ensembles funéraires, associés à ces mêmes fourreaux. Les petites chaînes avec maillons à double torsade, complètes ou brisées, sont les plus nombreuses. Viennent ensuite les exemplaires à maillons perpendiculaires et les chaînes à mailles « cheval ». Les chaînes « gourmettes » (ou *Panzergürtel*), qui marquent l'étape ultime de l'évolution des ceinturons semi-rigides, sont tout aussi rares que les fourreaux d'épée à bouterolle, longue, fine et sans ajours (le type V de Gournay).

52. Pour les données de fouilles anciennes nous nous sommes appuyés sur les travaux inédits d'André Rapin (ossuaire fouillé en 1982) et de Laura Bertaccini (inventaire des mobiliers exhumés entre 1983 et 1987), nous les en remercions très vivement (Bertaccini, 1995). Rappelons encore que ce lot de 400 objets ne comprend pas ceux découverts en 1998 qui augmentent de façon significative l'importance de l'horizon LT D2.

Tabl. II – Répartition des différentes catégories d'objets métalliques par secteur de fouille et horizon chronologique (décomptes établis sur la base d'un corpus de 410 objets sélectionnés pour leur valeur chronologique) : fo, fourreau ; ch, chaîne de ceinturon ; fib, fibule ; brac, bracelet ; agr, agrafe.

410 objets	B fo	C1a			C1b						C2				D1					D2			TOTAL
		fo	ch	umbo	fo	épée	ch	fib	brac	umbo	fo	épée	agr	fib	fo	épée	fib	agr	umbo	fib	umbo	casque	
1982/1987			2	16	17	4	41	5	1	36	3		7	2	1	1	4				3	1	144
int. enclos		2	6	5	12	1	23	8	1	6	6	2	5	1	2			3					83
fossé		1		3	12		4	3		16	2		2	1	1		1						46
charnier	1			1	31	4	42	6	6	29										1			121
ext. enclos		2			3		1		3	1				3		1				2			16
Total	1	5	8	25	75	9	111	22	11	88	11	2	14	4	7	1	6	3	0	3	3	1	410
Total/phase	1	38			316						31				17					7			

Pour les umbos de bouclier, ce sont les exemplaires à coque étroite nervurée avec ailettes ogivales, trilobées ou curvilignes qui dominent largement le lot (le type III de Gournay). Les formes sans nervure avec ailettes arrondies, ogivales et trilobées sont également fort bien représentées (le type II de Gournay). Les formes étroites à ailettes quadrangulaires sont en revanche extrêmement rares (le type IV de Gournay). Il en va de même des grands umbos à ailettes trapézoïdales (le type Va de Gournay) qui sont souvent associés aux dernières formes de ceinturons métalliques (chaînes « gourmettes ») ou aux premières ceintures avec anneaux et agrafe.

Pour conclure cet aperçu sur la représentativité des différents types d'armes de l'horizon récent de La Tène C1, il nous faut insister sur le fait que les formes dominantes caractérisent aussi bien la fin de La Tène C1a que le début de la période suivante. Les formes les plus évoluées de La Tène C1b font ici largement défaut, alors qu'elles sont en revanche parfaitement documentées à Gournay. Tout porte donc à croire que ces variations traduisent en fait une réalité plus chronologique que géographique. De fait, on doit admettre que l'essentiel du matériel mis au jour à Ribemont se rapporte à une période relativement courte qui correspondrait selon toute vraisemblance à une phase moyenne de La Tène C1. Une datation dans le courant du milieu du III^e s. nous semble hautement probable pour ce type de mobilier. Cette datation s'accorde assez bien avec les estimations avancées depuis une dizaine d'années pour cerner l'horizon de La Tène C1⁵³. Que ces armes puissent s'échelonner sur

une période de deux ou trois décennies n'aurait rien de surprenant ; la durée d'une phase en chronologie relative est une donnée qui n'est pas toujours facile à évaluer. L'examen des restes humains, associés aux armes, a montré la coexistence d'individus d'âges différents au sein d'un même ensemble. Cette variation correspond assez bien à l'idée que l'on peut se faire d'une population en état de porter les armes. Si cette « collection » a été constituée en une seule fois, il faudrait admettre que les armes les plus évoluées sont celles des individus les plus jeunes, les plus anciennes étant celles de leurs contemporains plus âgés.

Le fait que la majeure partie du matériel rassemblé en ce lieu se rapporte à une courte phase de l'histoire du site est une donnée nouvelle de grande importance, aux conséquences multiples. Notre façon d'envisager l'histoire et le fonctionnement des sanctuaires celtiques en dépend. Il convient également de rechercher les raisons qui pourraient expliquer l'indigence de la documentation archéologique pour les phases plus anciennes et plus récentes. C'est certainement cette disparité typochronologique qui fait l'originalité du site de Ribemont et lui donne une couleur toute particulière. Ces constats sont essentiels pour la connaissance des sanctuaires gaulois et des rites qui y étaient célébrés. Cela nous amène tout naturellement à nous demander dans quelle mesure Ribemont est comparable à Gournay, qui est le sanctuaire de référence pour la civilisation celtique en Gaule du nord.

RIBEMONT ET GOURNAY :

AU-DELÀ DES SIMILITUDES, LES DIVERGENCES

Ces deux noms sont devenus des références essentielles pour la connaissance des sanctuaires celtiques. Ils se caractéri-

53. Pour la chronologie absolue de cet horizon (1^{er}/2^e quart du III^e s.-fin III^e s.) voir G. Kaenel, 1990, p. 256. Pour la chronologie de l'armement voir T. Lejars, 1994, p. 60-62 et A. Rapin, 1995.

sent l'un comme l'autre par un nombre considérable de vestiges osseux et métalliques. L'armement occupe dans ce mobilier une place de toute première importance. Ces reliques d'armes forment avec les pièces osseuses des amas souvent imposants ou sont disséminés à même le sol.

Alors qu'à Ribemont la grande majorité des pièces provient de niveaux de sols, l'ensemble du matériel réuni à Gournay a été trouvé dans le comblement du fossé de clôture. Une autre distinction entre les deux sites réside dans la distribution des mobiliers puisque l'on trouve à Ribemont à peu près autant de matériel à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'enclos, ce qui n'est visiblement pas le cas à Gournay, même si les abords extérieurs n'ont été en fait que très peu explorés.

À Gournay, ce sont quelque 2 000 objets métalliques d'époque gauloise qui ont été trouvés. Malgré ce chiffre élevé, on est bien loin du nombre d'objets inventoriés à Ribemont pour la même période (environ 3 500 pièces, avec cependant un taux de fragmentation plus élevé qu'à Gournay). Cependant, l'importance numérique et qualitative des deux collections permet pour la première fois de confronter deux séries de même nature provenant d'ensembles culturels contemporains d'une même région.

La comparaison des deux séries fait apparaître d'emblée une très forte disparité dans la représentativité des différentes catégories d'objets identifiées sur l'un et l'autre site. À Gournay, on dénombre les restes d'au moins 220 boucliers, 200 épées, 180 fourreaux, une centaine de pièces liées à la suspension de l'arme (chaînes, agrafes et anneaux) et une soixantaine de lances (Brunaux *et al.*, 1985 ; Brunaux, Rapin, 1988 ; Lejars, 1994). Peu diversifiée, la parure qui comprend un peu moins d'une centaine de pièces se limite pour l'essentiel aux fibules. À cela, il faut ajouter une trentaine d'ustensiles divers, des outils et quelques objets se rapportant au char et au harnachement du cheval. Le bronze, tout aussi rare qu'à Ribemont, n'est représenté que par une dizaine d'objets (on ne tient pas compte ici des monnaies, peu nombreuses comparativement à d'autres sites culturels, qui caractérisent la dernière phase d'activité du sanctuaire laténien). Pour être complet, il faut préciser que nous sommes loin de disposer de la totalité des objets qui ont séjourné dans l'enceinte du sanctuaire. Le décompte des fragments de fourreaux fait apparaître, en effet, un déficit d'un tiers des parties basses. Ce constat peut être étendu aux autres mobiliers comme l'épée ou les éléments constitutifs du bouclier. De fait, il apparaît clairement que le mobilier découvert ne représente qu'une partie peut-être infime d'un ensemble beaucoup plus vaste.

Au total, ce sont plus de 200 à 250 équipements qui ont été rassemblés à Gournay. La prépondérance des boucliers et des armes de poing indique que nous avons affaire à un matériel sélectionné, constitué de panoplies plus ou moins complètes. Cette situation est très différente de celle observée à Ribemont où dominent très nettement les armes d'hast. En tout, ce sont plus de 630 lances qui ont été dénombrées (dont 521 pour la partie étudiée, d'après le décompte des talons). Le nombre minimal de fourreaux – environ 70 – est bien inférieur à celui obtenu pour Gournay. Ce déséquilibre est plus fortement marqué encore pour les épées (une vingtaine tout au plus). Le nombre de boucliers, avec quelque 260 umbos identifiés, fait figure de juste milieu dans cet ensemble marqué par une très forte disparité des mobiliers. La fragmentation est également plus importante qu'à Gournay. Tout indique que nous n'avons à Ribemont qu'une partie seulement du mobilier initialement rassemblé en ce lieu.

À cette différence catégorielle s'en ajoute une seconde, d'ordre chronologique (fig. 63). Même si tous les objets de Gournay ne sont pas encore publiés, nous disposons avec les garnitures de bouclier, les armes d'hast et les fourreaux d'épée de données relativement sûres pour préciser la chronologie du mobilier, la nature et l'histoire des dépôts. Pour ces différentes catégories d'objets, on a pu définir sept groupes distincts qui évoluent de façon simultanée sur une période longue d'un peu plus d'un siècle, à raison de deux ou trois types contemporains par horizon chronologique. Cet enchaînement typomorphologique indique que cet ensemble a été constitué et enrichi progressivement par des apports réguliers. Toutes les armes connues à La Tène moyenne sont ici représentées. Si les pièces appartenant à l'époque immédiatement antérieure sont rares, il n'y en a aucune qui puisse être attribuée à la phase finale. Les armes de Gournay relèvent de trois grandes phases d'élaboration de trente à quarante ans chacune qui s'échelonnent entre les années 280/260 et 180/160. La nouveauté, hormis l'absence de tout document de La Tène finale, vient surtout de la répartition relativement homogène du mobilier à l'intérieur des trois phases qui définissent La Tène moyenne. L'absence de hiatus dans la typologie et la présence d'un minimum d'une cinquantaine d'équipements par phase nous renforcent dans l'idée que les équipements militaires ont été introduits dans le sanctuaire de façon régulière pendant un peu plus d'un siècle. La réorganisation du sanctuaire à la fin de La Tène moyenne se traduit également par d'importantes modifications dans le rituel. À partir de ce moment, plus aucune arme n'est rejetée ou abandonnée dans l'enceinte du sanctuaire de Gournay.

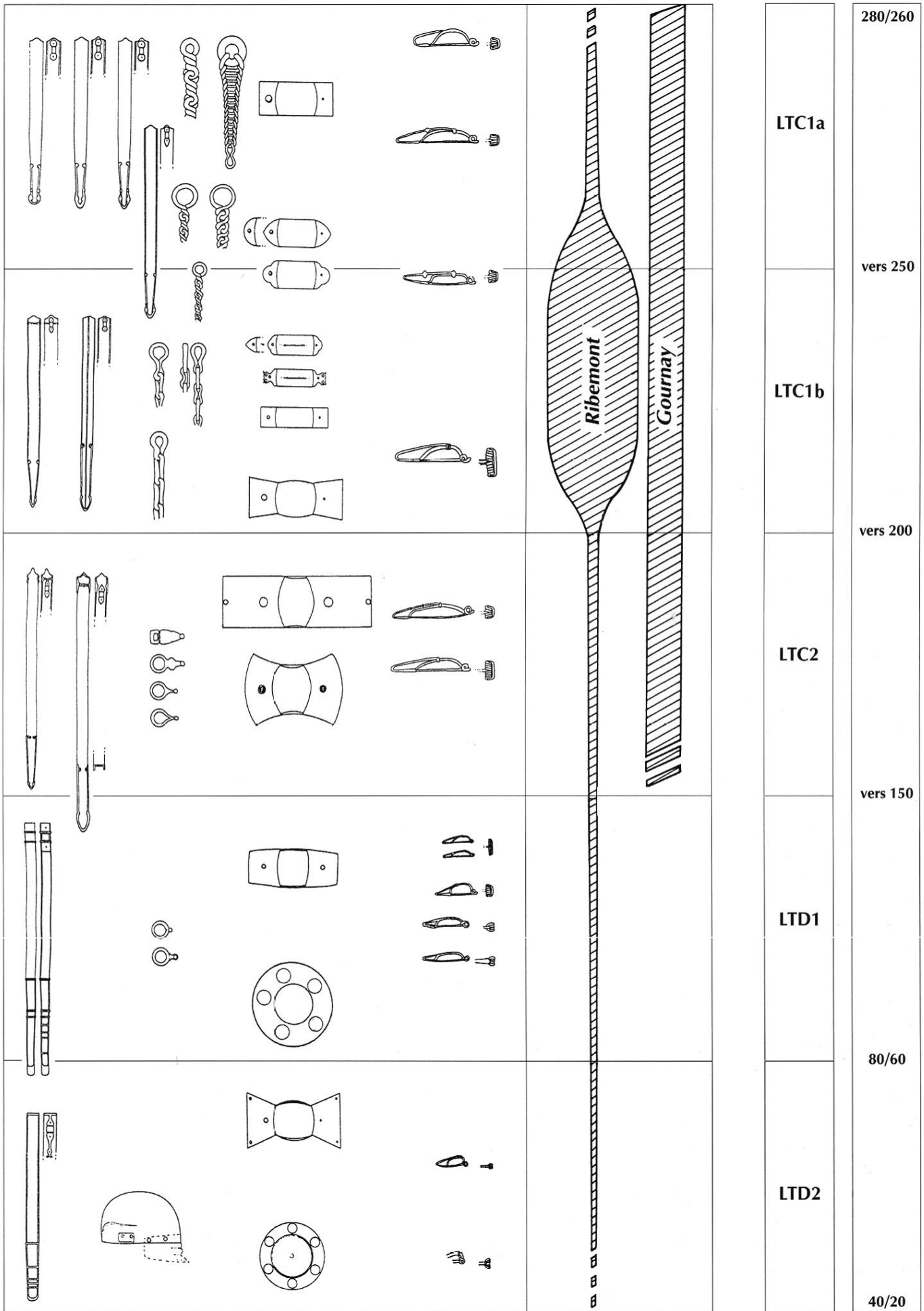


Fig. 63 – Évolution typochronologique comparée des séries de mobiliers de Ribemont-sur-Ancre et Gournay-sur-Aronde.

Tabl. III – *Évolution chronologique des séries de mobiliers des sites de Ribemont-sur-Ancre, de Gournay-sur-Aronde et de La Tène.*

	Ribemont	Gournay	La Tène (CH)
LT B			
LT C1a			
LT C1b			
LT C2			
LT D1			
LT D2			

	0 %		moins de 1 %		1 à 10 %
	env. 30 %		plus de 80 %		

À ces différences, il faut en ajouter une dernière concernant le traitement des mobiliers. Alors qu'à Gournay la plupart des armes portent la marque de destructions volontaires (découpages, démontages et replis multiples), ces pratiques mutilatoires demeurent relativement exceptionnelles dans le cas de Ribemont. Ici, la destruction est davantage le fait du temps que l'œuvre des hommes.

À l'évidence, Gournay et Ribemont se présentent comme deux ensembles culturels qui se distinguent autant par leur histoire que par la nature des dépôts et des rites (tabl. III). À Gournay, l'activité rituelle est marquée par la permanence, la régularité et la constance des dépôts. Cette continuité est également perceptible dans les pratiques sacrificielles comme le suggèrent les dépôts de bovidés qui s'étagent dans le fossé sur cinq niveaux distincts. Avec Ribemont, c'est une tout autre histoire puisque l'essentiel du mobilier archéologique se rapporte à une très courte phase que l'on peut situer à partir des années 250. Le matériel des phases anciennes et récentes représente moins de 20 % de l'effectif total. Pour ces mobiliers, il ne s'agit plus d'ensembles parfaitement organisés à l'image des ossuaires ou du charnier, mais des restes de séries d'objets sans origine précise. Ici, ce n'est plus l'épée qui prime mais la lance. La présence d'armes datées des deux derniers siècles avant J.-C. suggère cependant, en dépit de leur relative rareté, une fréquentation du site plus ou moins continue, peut-être limitée, jusqu'à la guerre des Gaules. Des dépôts correspondant aux mobiliers erratiques anciens et récents ont pu exister dans d'autres secteurs du site non explorés jusqu'ici.

La très forte homogénéité chronologique du matériel découvert à Ribemont nous invite à voir dans cet ensemble le produit d'une collecte comme on pouvait en faire sur la plupart des champs de bataille. Les boucliers et les lances, brisés ou non, devaient constituer le gros de l'armement abandonné sur le terrain. Le bouclier est une arme dont on se débarrasse facilement dans la déroute comme en faisait foi quelques siècles plus tôt le poète grec Archiloque (Ducrey, 1985, p. 63). La rareté relative des épées ne doit pas surprendre en pareille circonstance, car c'est l'arme du corps à corps, celle que l'on conserve jusque dans la fuite. Leur association dans le sanctuaire avec des corps dont on a prélevé la tête nous incite à voir là un ou des monuments commémoratifs élevés en action de grâce. Un tel ensemble évoque davantage les découvertes du site de La Tène, en Suisse, que celles de Gournay. Les différentes collectes et fouilles réalisées au siècle dernier et au début de celui-ci dans les eaux de la Thielle ont livré plus de 260 lances, 160 épées et fourreaux et une trentaine d'umbos de bouclier (Vouga, 1923, col. 29-30). L'essentiel de ce mobilier suisse se caractérise par une très forte homogénéité typologique. Il est daté, mis à part quelques rares pièces nettement plus anciennes, de la transition C1/C2, soit une période légèrement plus récente que celle enregistrée à Ribemont (Lejars, 1994, p. 91-93). Les auteurs anciens nous rappellent en effet que les Celtes avaient pour habitude de vouer aux dieux le butin en son entier.

Si Ribemont apparaît comme un gigantesque trophée dressé à la gloire d'un dieu et des vainqueurs, il convient de s'interroger sur le sens d'un ensemble comme Gournay dont les vestiges ont longtemps été interprétés comme les restes de dépouilles ennemies. Avec le matériel de Gournay, nous avons une image de l'armement parfaitement conforme à la représentation funéraire du guerrier et de son équipement. La permanence des dépôts et le caractère sélectif des ensembles exposés évoquent en outre la régularité des sacrifices de bovidés. De leur nombre et de leur fréquence émerge progressivement une notion de rythme. Tout se passe comme si des équipements complets étaient offerts à la divinité par petites quantités à dates fixes. Il s'agit à l'évidence de cérémonies parfaitement orchestrées dans le temps. On comprend dès lors pourquoi il importait d'offrir des ensembles complets ou donnant l'illusion de l'être. De fait, il s'agit ici de tout autre chose que de butin de guerre. Ces objets, dont une partie ornait le porche monumental de l'entrée, révèlent avant tout un caractère votif. S'agit-il d'objets prélevés sur le matériel pris à l'ennemi ou de l'équipement même des guerriers de la « cité » ? Les deux hypothèses sont également plau-

sibles⁵⁴. Il nous est malheureusement impossible, sur la base de la documentation archéologique disponible, d'établir une quelconque distinction entre ce qui appartient aux uns et aux autres.

Cette mise en regard de la documentation archéologique des deux grands sites de référence en matière de pratique religieuse gauloise doit nous inciter à la prudence lorsqu'on aborde ces questions ou que l'on examine des ensembles de même nature. Le problème est de définir si l'on a oui ou non affaire à des ensembles identiques et contemporains. L'expérience montre qu'il existe sous une apparente unifor-

mité des différences essentielles dont il nous faut impérativement tenir compte (représentativité typo-chronologique des diverses catégories d'objets et leur environnement archéologique). De même, il nous faut admettre que la quantité d'objets connus est davantage liée à des problèmes de conservation et que leur nombre, quel qu'il soit, n'a pas souvent grand-chose à voir avec la réalité. Pour s'en convaincre, il suffit d'évoquer l'exemple du sanctuaire grec de Thermos, en Étolie, qui n'a livré que quelques résidus d'armes en lieu et place des milliers signalés par Polybe (V, 8, 4 et 9, 3). En définitive, Ribemont n'est pas Gournay et Gournay est, nous semble-t-il, un modèle que l'on ne saurait généraliser sans procéder à un examen précis de l'ensemble de la documentation. De toute évidence, nous avons affaire dans le cas présent à deux entités culturelles distinctes qui témoignent dans une certaine mesure de la diversité des lieux de cultes et des rites.

54. Hypothèse déjà formulée dans Brunaux, Rapin, 1988, p. 138 ; voir aussi Brunaux, Méniel (éds), 1997, p. 236. Pour mettre en évidence l'originalité d'un tel ensemble, il serait utile d'établir, pour des séries strictement contemporaines, une confrontation précise entre les différentes variantes présentes à Ribemont et à Gournay.

ANNEXE III

LES MONNAIES GAULOISES
DE RIBEMONT-SUR-ANCRE

PROBLÉMATIQUE ET CHRONOLOGIE

Louis-Pol DELESTRÉE⁵⁵

Pour un sanctuaire remontant à l'époque de La Tène moyenne et dont l'occupation réputée continue se serait prolongée jusqu'à la fin du I^{er} s. avant J.-C., avant de se transformer en un considérable ensemble cultuel gallo-romain, le lot des monnaies gauloises provenant des fouilles entamées dès la fin des années 1960 nous avait paru fort discret, lorsque nous eûmes l'occasion d'en publier l'inventaire et le faciès général à la fin de 1996 (Delestrée, 1996b, p. 82 *sqq.*, pl. p. 86 et 87). À cette date, la collection ne comprenait que 77 monnaies : une quarantaine d'entre elles, trouvées avant 1986, n'ont pu être aisément rapprochées de leur contexte précis. Parmi celles recueillies par la suite (jusqu'en 1996), il fut possible d'en replacer plusieurs en stratigraphie et de constater qu'elles provenaient en quasi-totalité de milieux tardifs essentiellement préaugustéens (Delestrée, 1996b, note 1, p. 85).

Il advint toutefois, en 1993, qu'un hémistatère issu d'un horizon laténien, et pouvant appartenir à la circulation primitive, fût à l'origine d'un débat⁵⁶ que les travaux conduits depuis lors par J.-L. Brunaux sont venus éclairer.

À la fin du mois d'août 1998, le lot global se montait à 150 pièces inventoriées dont 145 identifiées. À la différence du lot initial, les monnaies recueillies ces dernières années proviennent de structures, inconnues naguère, précises et bien datées.

Si un premier constat paraît mettre en évidence une série monétaire pouvant remonter à la fin de La Tène C2 (?) – en tout cas à une circulation primitive sans doute antérieure à 130 avant J.-C. – et un ensemble plus important que prévu témoignant d'une circulation très tardive postérieure à la guerre des Gaules, il n'en reste pas moins qu'un hiatus chronologique apparaît au moins sur une durée d'un siècle, entre le milieu du II^e s. avant J.-C. et le début des années 40 avant J.-C.

55. UMR 126 du CNRS, École normale supérieure, 45 rue d'Ulm, F-75230 Paris cedex 05.

56. Cf. L.-P. Delestrée, J.-L. Brunaux, 1995.

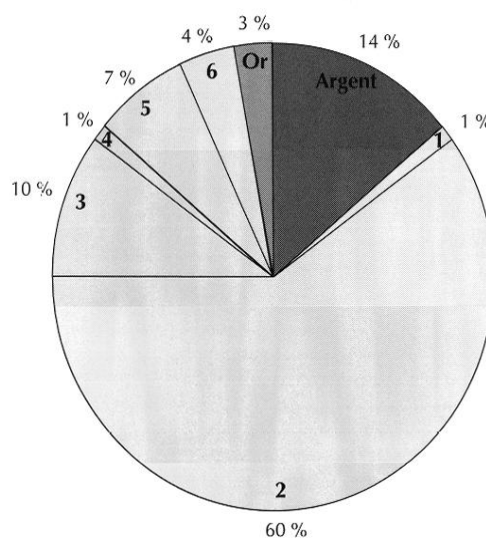


Fig. 64 – Représentation graphique du faciès interne.

Avant d'approfondir cette question, il est bien sûr nécessaire d'examiner attentivement les données nouvelles dans leur contexte et de commenter le faciès interne du lot global des monnaies gauloises de Ribemont sous ses différents aspects.

MISE EN ÉVIDENCE DU FACIÈS MONÉTAIRE

Un premier examen du lot global permet de définir assez précisément ce faciès interne (tabl. IV, V et fig. 64).

Les monnaies en or

L'or intervient donc dans la proportion élevée de 3,45 % du lot. Il est remarquable que les cinq pièces qui entrent en compte soient susceptibles d'appartenir à une circulation primitive, puisqu'il s'agit de trois hémistatères de la série « au glaive » et de deux quarts de statères dérivés du type « à la tête d'Héra » (fig. 65), toutes espèces dont la datation initiale reste imprécise mais relevant du système de l'hémistatère qui dut marquer, au moins chez les *Ambiani* et probablement chez tous les peuples du *Belgium*, le point de départ des monnayages en or (Delestrée, 1997a).

Il n'est pas indifférent de noter que les trois hémistatères « au glaive » proviennent du même secteur (nord-est du site et en deçà du fossé bordant le « charnier ») et qu'au moins deux d'entre eux sont issus d'un même contexte laténien (fig. 65).

Tabl. IVa – Inventaire des monnaies gauloises de Ribemont-sur-Ancre.

	N° inventaire	Métal	Poids en g	Références	Observations	US
Or	85.5005	Or	3,50	hémistatère « au glaive » D / cf RSA 93.3189 R / BN 6926	Delestrée, Brunaux SENA n° 123 III, 1995, p. 9 et Delestrée, 1996, p. 86 fig. 3	zone 4-1985 pas de contexte indiqué
	93.3189	Or	3,58	hémistatère « au glaive » var. LT 6937 S.S. Danicourt f 265	Delestrée, Brunaux SENA n°123 III, 1995, p. 9 et Delestrée, 1996, p. 86 fig. 3	05-315
	96.127	Or bas	3,47	hémistatère « au glaive »	Delestrée, Brunaux SENA n°123 III, 1995, p. 9 et Delestrée, 1996, p. 86 fig. 3	06-363
	87.554	Or	1,52	1/4 stat. dériv. tête d'Héra S.S. 77 sér. 1.5 cll II f 08	contexte tardif	1023
	87.621	Or	1,67	1/4 stat. dériv. tête d'Héra S.S. 77 sér. 1.5 cll III? f 10	contexte tardif	1035
total : 5 exemplaires						
Argent	97.190	Ar.	Ns	quin. lég. COMA (usé) LT 5803 et suiv.	Vallée du Rhône	03-501
	98.718	Ar. f	Ns	LT 5550 - TOGIRIX	Seq ?	05-624
Argent lamellaire	97.1052	Ar.	0,56	« aux 2 chevaux opposés » S.S. 77 f. 429 var.	D/ 2 lances alternées	05-999
	97.1011	Ar.	cassée	« aux 2 chevaux opposés » S.S. 77 f. 429 var. (mod. : 19 mm)	D/ entre les 2 chevaux	05-366
	98.1556	Ar.	0,57	S.S. 77 f. 429 var. (mod. : 13 mm)		03-357
	98.1554	Ar.	0,58	idem, var. 1 seule lance à droite (mod. : 11 mm)	D1/R1	03-357
	98.1542	Ar.	0,59	idem, (mod. : 11 mm)	D2/R1	03-357
	98.1589	Ar.	0,58	idem, (mod. : 9,11 mm)	D2/R1	03-357
	98.1562	Ar.	0,59	idem, (mod. : 10 mm)	D2/R1	03-357
	97.1077	Ar.	cassée	« aux 2 chevaux opposés » S.S. 77 f. 429 var. (mod. : 18 mm)		05-371
	98.110	Ar.	0,56	« aux 2 chevaux opposés » S.S. 77 f. 429	D/ aux 2 lances alternées	03-830
	94.434	Ar.	1,10	« aux 2 chevaux affrontés » Delestrée, 1996, p. 86, fig. 8	seul exemplaire connu en 1998	05-343
	97.227	Ar.	cassée	D/ casque sur sanglier à gauche R/ cheval à droite avec annelets centrés	inédite à publier	03-819
	87.298	Ar.	0,53	Delestrée, 1996, p. 86, fig. 7	série spécifique	1043
	93.2858	f	0,41	Delestrée, 1996, p. 86, fig. 5	série spécifique	05-305
	98.165	Ar.	0,59	inédite : 1 seul cheval à droite 2 lances alternées D/R/ chevaux à tête de bucrâne	série spécifique	03-830
	93.2270	f bas	0,50	2 chevaux affrontés et festonnés S.S. 77 f. 337		03-196
	87.620	f bas	fragment	probablement LT 8500	« type picard »	1073
	total : 19 exemplaires	87.417	f bas	fragment	indéterminé	

Tabl. IVb – Inventaire des monnaies gauloises de Ribemont-sur-Ancre (suite).

	N° inventaire	Métal	Poids en g	Références	Observations	US	
Bronze 1 personnage courant	96.189	Br.	2,45	Delestrée, 1996, p. 95, fig. 50	27/ 28 m	06-371	
	total :						
2 exemplaires	87.691	Br.	?	S.S. 77 (var. a) f. 568		1073	
Bronze 2 C. Ambiani	*5768/20	Br.	?	S.S. 77 f. 363		antérieur à 1986	
	*5768/21	Br.	?	S.S. 77 f. 363		antérieur à 1986	
	*5768/23	Br.	?	S.S. 77 f. 363		antérieur à 1986	
	*5768/27	Br.	?	S.S. 77 f. 363		antérieur à 1986	
	93.2664	Br.	1,96	S.S. 77 f. 363		02-221	
	97.325	Br.	2,04	S.S. 77 f. 363		03-519	
	98.297	Br.	Ns	S.S. 77 f. 364		03-833	
	2 a tête humaine de face	*5768/14	Br.	?	S.S. 77 f. 365-66	D/ cheval R/ tête de face	antérieur à 1986
		97.256	Br.	1,91	S.S. 77 f. 365-66		03-999
		97.1043	Br.	?	S.S. 77 f. 367		05-367
		*5768/19	Br.	?	S.S. 77 f. 369	Profil à gauche/tête de face	antérieur à 1986
		87.955	Br.	2,06	S.S. 77 f. 369 var. Delestrée, 1996, p. 86, fig. 10		1079
		87.253	Br.	1,78	S.S. 77 f. 369 var. Delestrée, 1996, p. 86, fig. 10		1073
		*5768/10	Br.	?	S.S. 77 f. 369 var. Delestrée, 1996, p. 86, fig. 10		antérieur à 1986
	sous-total : 15 exemplaires	*5768/17	Br.	?	S.S. 77 R/ f. 371 (originale)	D/sanglier à droite sur ligne de terre au D/	antérieur à 1986
2 b série « au cavalier »	*5768/22	Br.	?	S.S. 77 f. 392 (ou 394)		antérieur à 1986	
	86.1154	Br.	2,36	S.S. 77 f. 393-94	Classe I	1018	
	86.2730	Br.	2,51	S.S. 77 f. 393-94	Classe I	1027	
	87.01	Br.	2,09	S.S. 77 f. 394-96	Classe II	1045	
	87.04	Br.	2,81	S.S. 77 f. 394-96	Classe II	1046	
	87.105	Br.	1,92	S.S. 77 f. 394-96	Classe II	1026	
	98.112	Br.	Ns	S.S. 77 f. 393-4	Classe II	03-830	
sous-total : 8 exemplaires	98.113	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-830	

Tabl. IVc – Inventaire des monnaies gauloises de Ribemont-sur-Ancre (suite).

	N° inventaire	Métal	Poids en g	Références	Observations	US	
Bronze 2 C. Ambiani	90.134	Br.	2,01	S.S. 77 f. 391	Classe I	05-018	
	2 a tête humaine de face	94.101	Br.	2,24	var. inédite : D/bucrane à droite du sanglier R/le cavalier tient un sanglier enseigne		04-228
		96.190	Br.	2,27	S.S. 77 f. 396	Classe II-var.	06-370
		97.121	Br.	Ns	S.S. 77 f. 391	Classe I	03-802
		97.224	Br.	2,59	S.S. 77 f. 394-95	Classe II	03-819
		97.333	Br.	2,38	S.S. 77 f. 391	Classe I	999
	sous-total : 15 exemplaires	97.341	Br.	2,37	S.S. 77 f. 394-95	Classe II	03-999
2 c cheval/cheval	*5768/8	Br.	?	S.S. 77 f. 420	cheval anguipède/cheval	antérieur à 1986	
	*5768/15	Br.	?	<i>idem</i>	<i>idem</i>	antérieur à 1986	
	*5768/24	Br.	?	<i>idem</i>	<i>idem</i>	antérieur à 1986	
	96.46	Br.	2,05	<i>idem</i>	<i>idem</i>	05-443	
	98.507	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-347	
	98.134	Br.	2,42	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-840	
	98.123	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-830	
	98.122	Br.	3,34	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-840	
	98.141	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-830	
	98.146	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-831	
	98.304	Br.	2,37	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-844	
	98.311	Br.	2	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-833	
	98.111	Br.	Ns	S.S. 77 f. 388	<i>idem</i>	03-830	
	98.114	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-830	
	98.160	Br.	Ns	S.S. 77 f. 389	<i>idem</i>	03-569	
	98.016	Br.	Ns	S.S. 77 f. 434	var. inédite	07-448	
	98.127	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-840	
	sous-total : 18 exemplaires	98.172	Br.	12,35	Delestrée, 1996, RSA, p. 86, fig. 13	<i>idem</i>	03-584

Tabl. IVd – Inventaire des monnaies gauloises de Ribemont-sur-Ancre (suite).

	N° inventaire	Métal	Poids en g	Références	Observations	US
sous-total : 22 exemplaires	98.154	Br.	12,19	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-584
	98.228	Br.	1,75	<i>idem</i>		03-999 (ou 356 ?)
	86.1071	Br.	1,85	var. inédite : D/roue à 7 ou 8 rayons sur la croupe du cheval		pas d'information
	93.2697	Br.	1,96	var. orig. Delestrée, 1996, p. 86, fig. 12		05-305
2 d profil humain cheval	92.613	Br.	2,28	S.S. 77 f. 358	var. « profil au pendentif »	02-219
	*5768/13	Br.	?	S.S. 77 f. 375	R/cheval	antérieur à 1986
	97.1005	Br.	2,40	S.S. 77 f. 384-5 var.		05-367
	94.509	Br.	2,43	S.S. 77 f. 384 et Delestrée, 1996, p. 86, f. 15		999
	93.1159	Br.	2,06	S.S. 77 f. 447	« au téléphone »	04-228
	98.133	Br.	2,75	S.S. 77 f. 385 et LT 8441	<i>idem</i>	03-840
2 e sanglier/cheval cheval/sanglier	86.1107	Br.	2,30	S.S. 77 f. 398	sanglier/cheval	1004
	93.1216	Br.	2,35	S.S. 77 f. 398	sanglier/cheval	03-197
	94.585	Br.	2,41	S.S. 77 f. 398	sanglier/cheval	03-999
	94.629	Br.	2,30	S.S. 77 f. 398 var.	sanglier/cheval	07-324
	96.133	Br.	2,71	S.S. 77 f. 398 var.	sanglier/cheval	05-505
	98.159	Br.	2,90	S.S. 77 f. 398	sanglier/cheval	03-831
	98.041	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-568
	86.1226	Br.	2,25	S.S. 77 f. 399	sanglier/cheval	pas d'information
	98.169	Br.	Ns	S.S. 77 f. 400-401	<i>idem</i>	03-569
	*5768/18	Br.	?	S.S. 77 f. 402	sanglier/cheval	antérieur à 1986
	98.129	Br.	2,67	Delestrée, 1996, RSA, p. 86, fig. 16	<i>idem</i>	03-840
	*5768/7	Br.	?	S.S. 77 f. 405	cheval/sanglier	antérieur à 1986
	96.139	Br.		S.S. 77 f. 415 var. = LT 8496	cheval/sanglier	05-505
	94.954	Br.	2,41	S.S. 77 f. 416	2 sangliers alternés	07-344
	sous-total : 15 exemplaires	87.552	Br.	2,63	S.S. RAP n° 4, 1982, p. 97, n° 62	sanglier/cheval

Tabl. IVe – Inventaire des monnaies gauloises de Ribemont-sur-Ancre (suite).

	N° inventaire	Métal	Poids en g	Références	Observations	US
2 f types divers	*5768/6	Br.	?	S.S. 77 f. 353-4	profil « aux cheveux calamistrés »	antérieur à 1986
	98.152	Br.	2,16	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-584
	*5768/12	Br.	?	<i>idem</i>	<i>idem</i>	antérieur à 1986
	*5768/16	Br.	?	<i>idem</i>	<i>idem</i>	antérieur à 1986
	97.244	Br.	2,17	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-819
	97.1259	Br.	Ns	S.S. 77 f. 483	« aux 2 loups alternés »	puits 34
	93.1200	Br.	2,68	lam « aux 2 chevaux affrontés » S.S. 77 f. 429 var.	rarissime en bronze	03-196
	93.2269	Br.	2,14	lam « aux 2 chevaux affrontés » S.S. 77 f. 429 var.	rarissime en bronze	02-299
	94.731	Br.	Ns	S.S. 77 f. 442 lég. IMONIO	Classe II	07-329
	98.155	Br.	Ns	S.S. 77 f. 421 et LT 8503	<i>idem</i>	03-831
	87.412	Br.	1,84	S.S. 77 f. 356 Delestrée, 1984, fig. 66	« à l'archer a »	1073
	86.1139	Br.	2,74	Delestrée, 1996, p. 86, fig. 18	« à l'oiseau fantastique »	1013
sous-total : 13 exemplaires	98.291	Br.	1,31	Delestrée, 1996, pl. p. 96 fig. 64, var.	type à la swastika Amb.	03-844
Bronze 3 autres peuples belges	87/144	Br.	1,93	S.S. 77 f. 557-59 Delestrée, 1990, SENA n°103 p. 15 et suiv. pl. 20, fig. 1-2	D/ CAI-TIO/ Atrebatas ? Morini ? Amb. ?	1026
	98.149	Br.	2,34	<i>idem</i>	D/ CAI-TIO	03-840
	96.191	Br.	Ns	S.S. 77 f. 630/631	D/ SOLLOS-Vero ?	06-370
	94.914	Br.	1,50	S.S. 77 f. 630/631	D/ SOLLOS-Vero ?	07-309
	86.2729	Br.	2,05	S.S. 77 f. 561	Type de Vermand	1037
	93.1219	Br.	2,13	S.S. 77 f. 316 (Atrebatas)	D/ lég. ANDOBRV	05-288
	93.2698	Br.	2,59	S.S. 77 f. 316 (Atrebatas)	D/ lég. ANDOBRV	05-304
	98.124	Br.	2,64	S.S. 77 f. 317-18 LT 8671-73 (Atrebatas)	ANDOBRV CARMANO	03-840
	86.3147	Br.	5,21	S.S. 77 f. 518 (Nervi)	lég. VERC IO	1027
	86.1002	Br.	3,60	S.S. 77 f. 677-78 (Nervi)	lég. VARTICEO	1005
	*5768/26	Br.	?	LT 7660- (Meldi) (S.S. 77 f. 206 A)	POO IIC / ROVERA	antérieur à 1986
	sous-total : 12 exemplaires	98.49	Br.	2,18	S.S. 77 f. 632-33	Amb. ? VERU ?

Tabl. IVf – Inventaire des monnaies gauloises de Ribemont-sur-Ancre (suite).

	N° inventaire	Métal	Poids en g	Références	Observations	US
total : 15 exemplaires	86.3148	Br.	1,80	S.S. 77 f. 530 (Remi) (série 151)	lég.	1013
	97.323	Br.	Ns	S.S. 77 f. 530 (Remi) (série 151)		03-518
	98.116	Br.	1,29	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-830
Bronze 4 celtique	86.1164	Br.	4,10	LT 7021-Aulerci	(Ebuovices)	1018
total : 2 exemplaires	*5768/4	Br.	?	LT 6314-Carnutes	lég. KONAT	antérieur à 1986
Bronze 5 gallo-romain	95.027	Br.	Ns	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	05-440
	*5768/2	Br.	?	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	antérieur à 1986
	*5768/11	Br.	?	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	antérieur à 1986
	86.1127	Br.	2,85	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	faux numéro d'inventaire
	86.3146	Br.	2,22	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	faux numéro d'inventaire
	87.47	Br.	2,28	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	1057
	90.0035	Br.	2,23	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	999
	93.2646	Br.	2,45	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	02-284
	96.119	Br.	Ns	S.S. 77 f. 739-42	<i>Germanus Indutilli</i> <i>L (ibertus)</i>	05-505
	total : 10 exemplaires	98.028	Br.	Ns	<i>idem</i>	<i>idem</i>
Bronze 6 Potins (tous belges)	87.418	Pot.	4,44	S.S. 77 f. 695-96 (Belg.)	Classe I	1067
	96.016	Pot.	Ns	S.S. 77 f. 695-96 (Belg.)	Classe I	07-383
	*5768/25	Pot.	?	S.S. 77 f. 683 <i>Nervi</i>	« au rameau »	antérieur à 1986
	86.3149	Pot.	5,42	S.S. 77 f. 683 <i>Nervi</i>	« au rameau »	pas d'information
	98.130	Pot.	3,77	<i>idem</i>	<i>idem</i>	03-840
	total : 6 exemplaires	*5768/9	Pot.	?	LT 8124	
Bronze 7 non identifiés	96.192	Br.	Ns	microfragments corrodés		
	87.663	Br.	Ns	?		1073
	93.352	Br.	2,55	?		
	98.126	Br.	2,35	flan gaulois non empreint	<i>idem</i>	03-840
	total : 5 exemplaires	98.128	Br.	Ns	brûlée et corrodée	<i>idem</i>
TOTAL GÉNÉRAL 150 EXEMPLAIRES dont 145 identifiés						

Les monnaies en argent

L'argent, à raison de 13 % du lot, dépasse sensiblement la proportion habituelle relevée sur les sanctuaires ambiens : il importe de noter pourtant que sur l'effectif de 19 exemplaires, 2 seulement sont des monnaies dites errantes (un quinaire à la légende COMA de la vallée du Rhône, très usé, et un quinaire fourré de Togirix 98-718). Toutes les autres sont des monnaies lamellaires qui sont rattachables dans leur quasi-totalité à la série « aux deux chevaux affrontés (ou opposés) » S.S. 77, fig. 429.

En dérivent plusieurs séries de lamellaires à petit module, dont l'une reproduit au droit le thème des deux lances alternées, et qui semblent originales et spécifiques (fig. 65).

Les monnaies en bronze frappé

L'analyse du bronze frappé permet de mettre en relief la dominante massive (60 % du lot global et 83 % des bronzes frappés indigènes) des petits bronzes constituant le « fonds commun des *Ambiani* » (Delestrée, 1996b, p. 100 *sqq.*). Si l'on cumule ces petits bronzes, les lamellaires locales en argent et les cinq monnaies en or, l'ensemble des monnayages pouvant être attribués aux *Ambiani* représente plus de 76 % du lot global auquel participent pourtant les dix bronzes gallo-romains de Germanus Indutilli L. qui soulignent bien le caractère très tardif de cette circulation (6,90 % du lot global). En outre, les autres peuples belges représentés à Ribemont sont essentiellement ceux qui sont limitrophes : *Atrebatas*, *Veromandui* (?) et *Nervii*, et un peuple anonyme de l'ouest.

Dans le domaine typologique, les séries ambiennes ou périambiennes offrent plusieurs variétés originales, tel le type « à la roue » (86.1071) (fig. 65) dans la série « cheval/cheval » et surtout, parmi les « types divers » (code 2 f), la monnaie inédite jusqu'en 1996 (Delestrée, 1996b, fig. 18, p. 86) dite « à l'oiseau fantastique » (fig. 65).

Les monnaies en bronze coulé

La part du bronze coulé, dans le lot global, est fort réduite (4,13 %), ce qui est normal dans un lot essentiellement tardif. Il est remarquable que sur les six potins recueillis, pas un seul ne soit issu de la Celtique : un exemplaire LT 8124, peut-être résiduel, est d'origine rème, trois potins « au rameau » sont atrebatas et deux potins S.S. 77, fig. 695-696 sont régionaux.

En bref, le faciès monétaire de Ribemont est local et se rattache massivement aux *Ambiani*.

Le taux d'intrusion global – si l'on tient bien sûr à l'écart les dix bronzes de Germanus Indutilli L. émises au nord-est, peut-être chez les *Treveri*, et largement répandues dans le *Belgium* dans les dernières années du I^{er} s. avant J.-C. – est insignifiant, puisqu'il se situe autour de 1,40 %.

Ce faciès présente en outre, si l'on excepte les cinq monnaies en or, les caractéristiques liées à une circulation très tardive. C'est bien l'existence de deux monnayages distincts sur le même site qui fait problème et va retenir notre attention.

LES ASPECTS CHRONOLOGIQUES

Une approche précise et pas seulement numismatique est à notre sens indispensable pour prétendre qu'un lot appartient à une circulation primitive antérieure à La Tène D1, tandis que l'autre se situe essentiellement à l'époque pré-augustéenne.

Le lot réputé primitif

Il ne suffit pas que les cinq monnaies d'or formant ce lot aient été trouvées dans un même secteur au sein de la zone la plus ancienne du site pour que le problème de datation soit résolu, puisqu'aussi bien des structures tardives (augustéennes et gallo-romaines) ont été reconnues dans l'immédiate proximité du « charnier » de l'angle nord-est du fossé laténien. Il nous appartient donc de considérer d'abord les contextes archéologiques d'où sont issues ces espèces.

Les horizons stratigraphiques

C'est peu dire que le contexte des deux quarts dérivés de la série « à la tête d'Héra » n'est aucunement significatif : ces deux monnaies, mal frappées mais peu usées, auraient été trouvées en 1987 dans un « remblai tardif d'époque julio-claudienne ». Bien entendu, l'on ne dispose en outre d'aucun élément de preuve pour affirmer qu'il ne peut s'agir là que d'espèces résiduelles (fig. 65, n^{os} 1 et 2).

Il en va autrement pour les hémistatères de la « série au glaive ». Les deux exemplaires 85.5005 et 93.3189 proviennent, avec une précision relative pour le premier et absolue pour le second, d'un niveau de sol maintenant bien connu, situé en deçà du fossé nord-est bordant le « charnier », et sur lequel gisaient épars des restes de trophée, tels des os humains dont certains encore en connexion et de nombreuses armes pouvant remonter à La Tène C1 ; toutefois, la datation des deux hémistatères en fonction de ce contexte reste malaisée, car le « sol » semble avoir été parcouru jusqu'au début du I^{er} s. avant J.-C., comme en témoignent les objets les plus récents livrés par cette

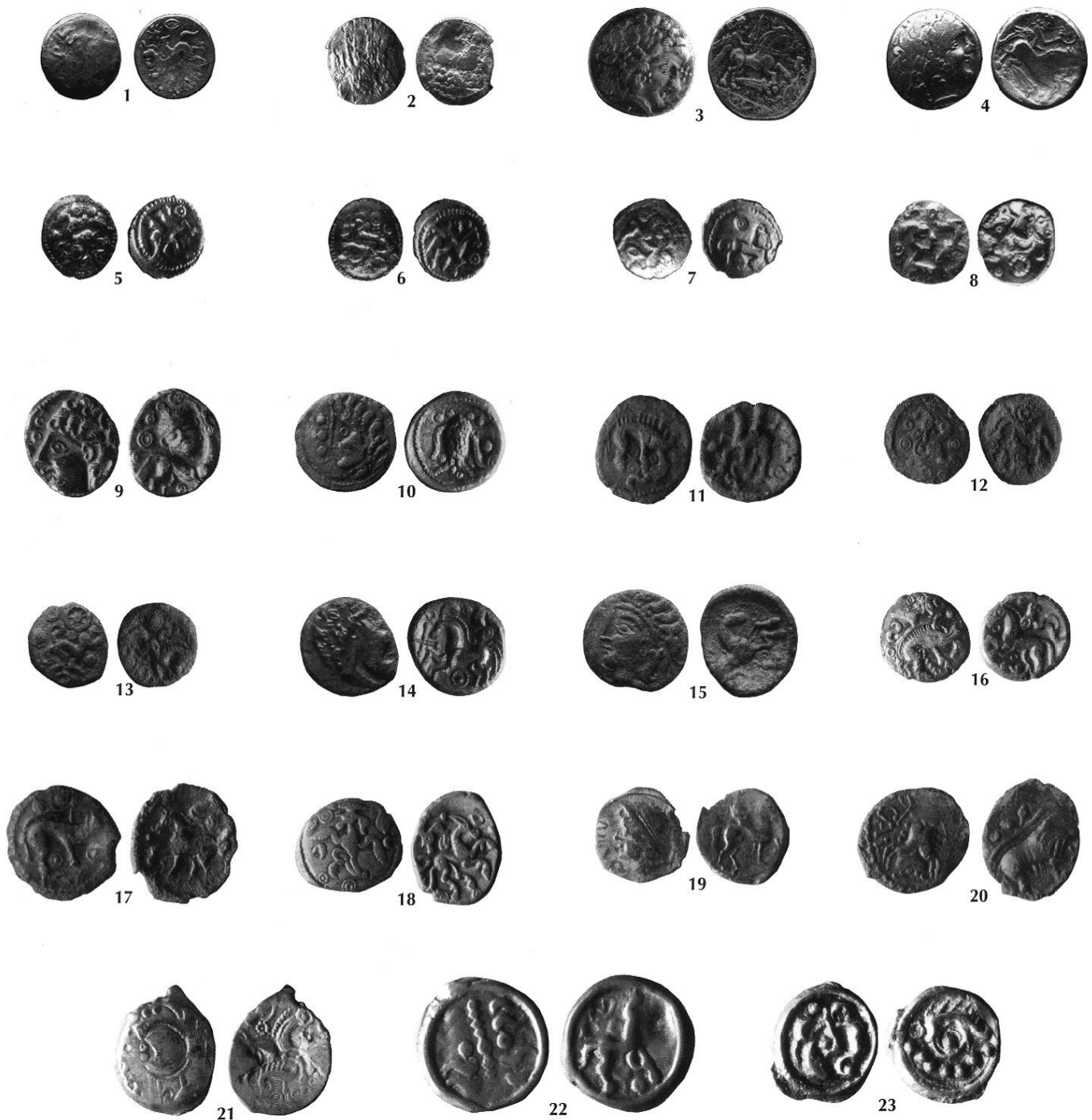


Fig. 65 – Principaux types de monnaies gauloises représentés à Ribemont : 1, 2, quarts de statères dérivés du type « à la tête d'Héra » (n° 1 : S.S. 77, fig. 10 ; n° 2, S.S. 77, fig. 8) ; 3, 4, hémistatères des « peuples du Calvados » (S.S. Danicourt, fig. 265 ; Brunaux, Delestrée, SENA, 1974, n° 123, fig. 1 et 2) ; 5-7, « lamellaires » en argent inédites au type « cheval/cheval » ; 8, monnaie en argent (S.S. 77, fig. 431, variété inédite). Fonds commun des Ambiani : 9, 10, bronzes « à la tête de face au revers » (n° 9 : S.S. 77, fig. 363 ; n° 10 : inédite) ; 11, bronze série « au cavalier » (S.S. 77, fig. 395) ; 12, bronze type « cheval/cheval », inédite en bronze (cf. LPD 84, fig. 18 en argent) ; 13, bronze type « cheval/cheval », inédite « à la roue » ; 14, 15, bronzes (n° 14 : S.S. 77, fig. 358 ; n° 15 : S.S. 77, fig. 384, var.) ; 16, 17, bronzes type « sanglier/cheval » (n° 16 : var. inédite ; n° 17 : S.S. 77, fig. 398) ; 18, bronze inédite « à l'animal fantastique » ; 19, bronze, lég. andobru (S.S. 77, fig. 315) ; 20, bronze type « janiforme », lég. cai-tio (BN 2614-2619) ; 21, bronze (Aulerci) (LT 7021) ; 22, potin des Nervii « au rameau » (S.S. 77, fig. 683) ; 23, potin (S.S. 77, fig. 696).

Tabl. V – *Le faciès général des 145 monnaies identifiées* : *, ventilation des 86 exemplaires du code 2 (2a : 15 ; 2b : 15 ; 2c : 22 ; 2d : 6 ; 2e : 15 ; 2f : 13).

Désignation	Code	Nombre	%
Or		5	3,45
Argent		19	13,10
Bronze			
Personnage courant	1	2	1,38
Fonds commun des <i>Ambiani</i>	2*	86	59,31
Autres belges	3	15	10,35
Celtique	4	2	1,38
Gallo-romain	5	10	6,90
Potins	6	6	4,13
TOTAL		145	100 %
Non identifiés		5	
TOTAL		150	

2a	=	15
2b	=	15
2c	=	22
2d	=	6
2e	=	15
2f	=	13
Total	=	86 exemplaires

couche en place (amphores Dressel 1 et fibule de Nauheim en fer).

Dans le contexte précis des hémistatères, l'absence de toutes autres espèces gauloises de La Tène D1, et bien sûr de La Tène D2 (a et b) nous a, en fin de compte, incité à proposer un créneau chronologique⁵⁷, pour le dépôt – ou la perte – de ces deux monnaies, de 150 à 100 avant J.-C.

57. Cf. I.-P. Delestrée, J.-L. Brunaux, 1995.

Le troisième hémistatère a été trouvé hors stratigraphie puisqu'il provient d'un comblement du puits 34, et plus précisément d'une poche de terre contenant de nombreux os humains et le même type de matériel en fer que celui du niveau prédécrit. Il est vraisemblable que cette terre (environ 1 m³) avait été prélevée à l'est du « charnier » et à proximité du puits, comme l'atteste l'existence d'une fosse reconnue à cet endroit et longtemps inexpliquée.

La typologie

Une doctrine tenace tend à faire remonter dans le cours du III^e s. avant J.-C. les imitations et dérivées d'un statère de Tarente « à la tête d'Héra » (Colbert de Beaulieu, 1973, p. 179 ; Scheers, 1977, p. 27-37) lui-même émis à la fin du IV^e s. Nous avons récemment encore (Delestrée, 1996b, n° 1 pl. p. 115 ; 1997a, n° 3 p. 95-96) bien précisé pourquoi, ne s'agissant à l'origine que d'une homotypie lointaine – et comme le plus souvent en pareil cas, anachronique – il convenait de remettre sérieusement en question une datation aussi haute qu'aucun constat d'ordre archéologique n'est jamais venu confirmer ; de même, l'attribution sans nuances « à la cité des *Ambiani* » de tout l'ensemble dit « aux imitations de Tarente » paraît bien discutable. À notre sens, un seul argument plaide en faveur d'une antériorité des hémistatères « à la tête d'Héra » et de leurs divisions par rapport au grand statère à flan large, vraisemblablement émis au début de La Tène D1 (Delestrée, 1997a, note 3, p. 96-98) et dont dérivent la plupart des monnayages en or émis par la suite en Gaule Belgique jusqu'à l'époque préaugustéenne : comme le prototype tarentin, le plagiat initial reproduit dans la chevelure du profil frappé au droit la stephané ou bandeau du voile d'Héra. Or, cet élément caractéristique et probablement incompréhensible par le graveur gaulois est repris dans la coiffure exubérante du statère à flan large et de ses dérivés ultérieurs. Si cette filiation typologique est exacte, on peut admettre que les authentiques avatars du prototype tarentin se situent en amont du « statère à flan large », c'est-à-dire vers la fin de La Tène C2. Il ne nous échappe pas qu'un tel argument, sans être négligeable, n'est pas décisif.

La typologie liée aux hémistatères de la série « au glaive » n'apporte pas non plus de solution déterminante à notre problème. Exposons ici les faits archéologiques et numismatiques connus de nous à propos des témoins de la série « au glaive » de Ribemont.

Actuellement, trois exemplaires ont été trouvés en fouilles ; un quatrième, qui proviendrait d'un ancien ramassage de surface, a fait l'objet d'une fiche établie par un amateur, et que nous avons entrevue dans les années 1980.

En outre, deux trouvailles fortuites, à proximité du site, nous ont été récemment signalées par le service régional de l'Archéologie de Picardie (Amiens)⁵⁸ :

- un hémistatère, du type BN 6931, avait été trouvé en 1981 sur le territoire de la commune de Bresle ;
- un autre exemplaire de même type fut découvert en 1996 par un cultivateur, dans un champ situé sur la commune d'Héneucourt. Les trois (ou quatre) hémistatères mis au jour sur le site même de Ribemont peuvent constituer une classe I « au(x) glaive(s) » sous le cheval du revers.

Les deux exemplaires de surface précités, dont les droits sont analogues à ceux de la classe I, peuvent s'inscrire dans une classe II « à la marmite sous le cheval » (classe connue auparavant par le seul exemplaire BN 6931, sans provenance).

De quels éléments de référence dispose-t-on pour attribuer et dater ces hémistatères ?

Il se révèle, après étude précise, que les exemplaires se rapportant à la classe I dite « au(x) glaive(s) », conservés à la BN⁵⁹, ne comportent aucune provenance pas plus que l'exemplaire 265 de la collection Danicourt (Scheers, 1975, pl. XV) et que l'exemplaire n° 270 du musée de Rouen (Scheers, 1978). C'est à notre sens abusivement que, sans spécifier la série « au(x) glaive(s) », S. Scheers a pallié l'absence de provenances précises, cas par cas, en évoquant des parentés de style constituant un ensemble artificiel dit « des peuples du Calvados » et en soulignant quelques provenances connues de monnaies différentes de celles qui nous occupent. C'est pourquoi l'attribution sans nuances « aux peuples du Calvados » de séries et de classes parfois fort différentes doit être sérieusement remise en question compte tenu des données nouvelles.

Il est en l'état permis de penser que nous serions en présence d'une émission en or, dont l'épicentre pourrait être le sanctuaire de Ribemont : si de nouvelles trouvailles venaient confirmer cette hypothèse, un tel fait, à notre sens unique dans le *Belgium*, viendrait enrichir considérablement notre connaissance des sanctuaires laténiens et de celui de Ribemont en particulier.

Cela dit, et sans entrer ici dans le détail d'une étude purement numismatique, il n'est bien entendu pas question non

plus d'attribuer aux seuls *Ambiani* la totalité de l'ensemble précité que l'on croyait dû à des peuples maritimes de l'actuelle Basse-Normandie.

Il se peut fort bien que certaines espèces (statère BN 6922 pour la classe I « au(x) glaive(s) » ou l'hémistatère BN-LT 6950 provenance « environs de Caen » pour la classe II « à la marmite sous le cheval »), sans avoir servi de prototypes au sens strict, aient pu inspirer au graveur ambien des thèmes ou des éléments de composition.

Aussi bien les peuples maritimes installés le long du littoral de la Manche, de la Basse-Normandie jusqu'à Boulogne, ont connu ou émis des monnaies apparentées ou participant à la série qui nous occupe.

C'est ainsi que le sanctuaire de Fesques a livré une série spécifique, faite d'imitations assez maladroitement et serviles, en cuivre « saucé », des hémistatères de Ribemont (Delestrée, 1996b, p. 76 *sqq.*, pl. p. 80, fig. 1 et 2 ; Mantel éd., 1997 ; Delestrée *et al.*, 1997, pl. p. 286, fig. 6/318-146 ; Mille, 1997, p. 319).

Citons également l'hémistatère BN 6934, seul connu de son type, réputé participer à l'ensemble traditionnel, et attribué de ce fait aux *Unelli*, alors qu'il provient des environs d'Étaples ! (Pas-de-Calais).

Les circonstances de l'homotypie partielle entre les hémistatères de Ribemont et d'autres monnaies issues peut-être d'un peuple maritime plus méridional restent, et resteront probablement, inconnues.

On peut penser au butin d'une expédition guerrière chez les peuples nord-armoricains, qui aurait procuré aux *Ambiani* de Ribemont des hémistatères⁶⁰ en or et dont les monnayeurs locaux auraient gravé et émis des répliques en or plus ou moins bas.

Aussi bien peut-il s'agir plus simplement d'emprunts thématiques sur des espèces venues entre les mains des *Ambiani* de l'Est, à l'occasion d'échanges commerciaux avec des peuples maritimes au sud de l'embouchure de la Seine.

En outre, il est très probable que des homotypies possibles entre les hémistatères en or, et certaines entre les hémistatères en or et les espèces « saucées » du sanctuaire de Fesques aient été diachroniques, la circulation des espèces inspirées d'un type initial ayant pu couvrir une période de plus d'un siècle (La Tène C2 jusqu'à La Tène D2, aux alentours de 50 avant J.-C.).

Notons sur le dernier point que si l'important problème de l'attribution des hémistatères de Ribemont commence à s'éclaircir, la seule approche typologique ne contribue guère à résoudre celui de la datation.

60. Jusqu'à présent, aucun quart de statère « au(x) glaive(s) » n'a été trouvé à Ribemont ou aux alentours.

58. Correspondance privée de T. Benredjeb, 24 mars et 25 avril 1997, avec images numérisées. Faute d'avoir pu examiner ces deux pièces, il n'est pas possible de savoir si elles sont liées par la caractérisation.

59. Il s'agit des seuls exemplaires BN 6922, 6926, 6927, 6928, 6929, 6930, 6931, 6932, 6933, 6936, 6937 et 6938. À l'exception du statère lourd (8,08 g) BN 6922, les exemplaires de la BN (7 hémistatères et 4 quarts) sont de même type (classes I et II) que ceux trouvés à Ribemont ou aux environs du site.

C'est la référence au système monétaire lui-même qui peut constituer le meilleur argument en faveur d'une datation haute (fin de La Tène C2). En effet, si les hémistatères des deux classes précitées qui circulaient sur le site de Ribemont et dans sa proximité constituent bien, même s'ils dérivent d'un prototype armoricain, une série locale, ils viennent s'intégrer dans le système de l'hémistatère qui dut prendre fin précocement non seulement sur le territoire des *Ambiani*, mais encore dans tout le *Belgium*. Le système du statère, qui succède au précédent, fut en effet initié par le « statère à flan large » dont la seule division fut le quart de statère, et qui, bien représenté dans le trésor de Tayac (Delestrée, 1997a, note 5, p. 97), fut très vraisemblablement émis au début de La Tène D1 (autour de 130 avant J.-C.).

En l'état de nos connaissances, il apparaît qu'il n'y eut plus aucun retour à l'hémistatère, soit en tant qu'unité monétaire, soit en tant que division, chez les peuples du Nord-Ouest, et cela jusqu'à la fin de l'Indépendance et que des émissions en or bas, très tardives, ont consisté directement en « quarts » jouant le rôle d'unités sans transition par l'hémistatère (Delestrée, 1986).

Cet argument, solide, n'est pourtant pas tout à fait convaincant ; bien que les très nombreux contextes tardifs, sur les sites fouillés, n'aient jamais livré à notre connaissance un seul hémistatère, on ne peut pas exclure une persistance de séries d'hémistatères très limitées et localisées après le début de La Tène D1.

De plus, l'argument ne vaut que si les hémistatères de Ribemont (« au glaive » et « à la marmite ») se rattachent bien à une émission ambiennaise. S'il en était autrement, on ne pourrait exclure une datation plus tardive, puisque l'on sait que certains peuples du nord-ouest de la Celtique, tels les *Aulerci Ebuovices* (Scheers, 1980), ont gardé intact le système de l'hémistatère depuis l'origine jusqu'à la guerre des Gaules.

En conclusion, si l'étude stratigraphique et numismatique ne nous procure aucune preuve à elle seule déterminante pour affirmer la datation haute des deux quarts dérivés du type « à la tête d'Héra », ni même des hémistatères « au glaive », la conjonction des faits exposés nous semble plaider en faveur d'un rattachement à une circulation monétaire discrète, puisque limitée à l'or, antérieure à La Tène D1.

Le lot tardif

Les monnaies gauloises constituant ce lot illustrent une circulation particulièrement tardive, comme le montrent les différents contextes archéologiques d'où elles proviennent, et comme le révèle très clairement l'analyse numismatique.

Les contextes archéologiques

Sans nous attarder sur les monnaies trouvées hors stratigraphie et sur celles dont le rattachement à des milieux précis est problématique, rappelons que nous avons déjà signalé (Delestrée, 1996b, p. 85) une vingtaine de monnaies trouvées *in situ*, en regard des niveaux d'où elles sont issues. Sans aucune exception, ces niveaux, liés à diverses structures, sont pré-augustéens ou gallo-romains.

Les fouilles récentes, liées à la découverte du petit temple augustéen en 1997, viennent encore souligner la tardiveté du lot monétaire concerné⁶¹.

Schématiquement, le substrat de la *cella* et des galeries de cet édifice est fait d'un remblai par endroits en contact avec le sol géologique, réemployé sur place ou provenant de l'immédiate proximité et scellé par un sol de craie damée, intact, aménagé dans la *cella* et en place au moins dans la galerie nord-est.

Les unités stratigraphiques (US) constituant ce remblai ont livré une trentaine de monnaies gauloises appartenant massivement au « fonds commun des *Ambiani* », sans aucune espèce romaine même résiduelle, dont les exemplaires les plus anciens sont un potin des *Nervii* au rameau, et un petit bronze très usé d'Andobru/Carmanos (*Atrebat*) émis à la fin des années 50 avant J.-C. Le matériel associé, assez abondant et parfaitement homogène, consiste en fibules souvent présentes dans les milieux datant de la seconde moitié du I^{er} s. avant J.-C. (type Almgren 241 = Metzler type 16- Titelberg T148 fig. 1 et suivantes, type Nauheim- miniature - Metzler type 1-3, Titelberg T130 fig. 15), en objets d'équipement en bronze tels que des boucles de ceinture « à cornes » (du type Werner T4 fig. 5, 6, 11), et en pièces d'armement de La Tène D2 a et b (pointes et talons de lances, fragments d'épées et une pointe de *pilum*).

Le sol de la *cella* traversée sur un axe est-ouest de sablières parallèles et de galeries fut par la suite remblayé, rechargé par une épaisse couche de craie non damée qui a livré un matériel fort caractéristique, comprenant en particulier une trentaine de monnaies dont le faciès est presque exclusivement romain : pièces résiduelles de la République, *as* et *quadrans* d'Auguste et de Tibère à l'autel de Lyon, un petit bronze de Germanus Indutilli émis après 8 avant J.-C., un *as* de Caligula (*RIC* Gaius 35) et un *quadrans* de Claude (*RIC* Claudius 89, pl. 16) émis en

61. Il faut rappeler que le lot monétaire gaulois, qui se montait à 77 exemplaires en 1996, est passé à 150 exemplaires au terme des fouilles de l'été 1998. En dépit de l'importance des travaux effectués sur le site durant 25 ans, le lot connu vers 1990 comprenait environ 55 monnaies et n'était guère significatif.

41 après J.-C., date à partir de laquelle intervient ce réaménagement. Ne participent à ce lot monétaire que très peu d'espèces gauloises, intruses et résiduelles. Le matériel annexe est parfaitement homogène et compatible avec cet horizon monétaire, très signifiant en ce qu'il marque la transition entre la circulation indigène et l'usage d'un monnayage romain qui pourrait bien être dû à un apport militaire.

Également en 1997 et 1998, une dizaine de monnaies gauloises comprenant essentiellement des espèces lamellaires en argent au type des « deux chevaux affrontés »⁶² avec plusieurs petits bronzes tardifs du « fonds commun des *Ambiani* » ont été trouvées sur deux segments distincts du grand fossé d'enceinte, dans le niveau supérieur de remplissage et en rapport avec un abondant matériel en fer postcésarien (fourreaux de type Alésia) et des objets en bronze en particulier des boucles de ceinture « à cornes » identiques à celles provenant du niveau inférieur du petit temple.

LA PÉRIODE PRIVILÉGIÉE

Il s'agit d'utiliser ici les renseignements de la typologie et partant du faciès pour définir aussi précisément que possible la période privilégiée de la circulation tardive dont les témoins ont été perdus – ou peut-être, pour certains, déposés – essentiellement dans le niveau inférieur du petit temple et au sommet du remplissage du grand fossé rectangulaire.

La représentation graphique du lot global, après mise à l'écart des cinq monnaies en or qui sont éligibles au système de l'hémistatère et se rattachent probablement à la circulation primitive, rend bien compte de la situation : les représentants d'une circulation résiduelle font pratiquement défaut, alors que nombre d'éléments concourent à tirer l'ensemble vers une datation basse, par la seule analyse des types représentés, par leur proportion statistique dans le lot considéré, et aussi en observant quelques faciès externes régionaux. Les monnaies dites « résiduelles » ont été émises antérieurement à celles constituant un ensemble dominant et homogène. Lorsqu'il s'agit de monnaies isolées, on peut admettre que la circulation en question est d'autant plus tirée vers le haut que les « résiduelles » sont nombreuses. Cette proposition ne vaut évidemment pas en présence d'un faciès « militaire » (Delestrée, 1997b), qui peut offrir, même à une époque très tardive, de

nombreuses monnaies (en particulier des quinaires en argent) intégrées aux soldes et provenant de toute la Gaule.

À Ribemont, le monnayage « résiduel » provenant des niveaux tardifs se limite à deux monnaies (sur 140) qui peuvent avoir été émises avant la guerre des Gaules : il s'agit d'abord d'un quinaire en argent extrêmement usé (n° 97-190 : LT 5803 et suivants, légende *COMA*), provenant de la vallée du Rhône, émis à la fin de La Tène D1 et souvent associé aux soldes militaires. Cet exemplaire provient de la « recharge » du sol de la *cella* du petit temple qui n'a livré essentiellement que des espèces romaines (quinaires de la République, *as* et *quadrans* à l'autel de Lyon). On relève ensuite un potin de type LT 8124 (n° 5768/9) sans contexte précis et dont on sait que les premières émissions chez les *Remi* peuvent remonter au début de La Tène D1 : toutefois, il est certain que les innombrables monnaies de ce type, reproduites par moulages et surmoulages loin de leur lieu d'origine, ont largement circulé dans toute la Gaule Belgique jusqu'à la fin du I^{er} s. avant J.-C. À lui seul, cet exemplaire n'est pas significatif. Par ailleurs, en suivant les rubriques du faciès général, on constate que les émissions représentées sont toutes postérieures à la guerre des Gaules, à savoir :

Argent

Les espèces « lamellaires » ambiennes, qui n'ont jamais été trouvées sur les autres sites que dans des milieux tardifs.

Bronzes

1. Les deux bronzes « au personnage courant » de la série légère dont aucun témoin n'a été signalé dans les fossés d'Alésia.

2. L'important ensemble des petits bronzes constituant le « fonds commun des *Ambiani* » (Delestrée, 1996b, p. 26, 27 et p. 100 *sqq.*)⁶³.

3. Les petits bronzes provenant des autres peuples belges qui datent de la fin de la guerre des Gaules et des années postérieures, tels les trois exemplaires atrébates d'*ANDOBREV* (successeur vraisemblable du chef historique Commios), l'exemplaire des *Meldi* à la légende *ROVECA* et les deux

62. Dont quatre exemplaires, de petit module (12 mm) pour un poids moyen de 0,58 g ne montrent qu'une seule lance au droit sous les chevaux affrontés et sont liés par la caractérisque, puisqu'ils sont issus du même coin de revers pour deux coins de droit différents.

63. Certains petits bronzes appartenant au F.C. des *Amb.* sont datables avec précision : on sait par exemple que le type S.S. 77 f. 353-4, dit « aux cheveux calamistrés », dérive au droit d'un denier de C. Calpurnius piso émis vers 61 avant J.-C., cette date constituant un bon *terminus post quem* pour l'émission gauloise (Schecrs, 1969).

exemplaires des *Veromandui* (?) à la légende *SOLLOS*, les deux petits bronzes des *Nervii* à la légende *VERCIO* et *VARTICEO*. Seuls, les trois petits bronzes légers de la série 151 (S.S. 77) peuvent avoir été émis chez les *Remi* à partir de 60 avant J.-C.

4. Les deux petits bronzes intrus de Celtique sont également tardifs, notamment l'exemplaire carnute à la légende *KONAT* (5758/4) lié par le droit aux dérivés (tel l'exemplaire belge 98-49) du statère suessionne « à l'œil » qui circulait encore dans les années 50 avant J.-C.

5. Les potins eux-mêmes, tous belges, sont tardifs (à l'exception éventuelle de l'exemplaire précité du type LT 8124), en particulier les trois potins des *Nervii* « au rameau »⁶⁴.

Enfin, la série des bronzes augustéens de Germanus Indutilli L., émise après l'abandon du camp d'Oberaden en 8 avant J.-C., accentue encore le caractère très tardif de la circulation gauloise.

LA DISCONTINUITÉ

Ainsi, une circulation primitive pouvant remonter à La Tène C2 (150 avant J.-C.) paraît faire place à une circulation très tardive (dernier tiers du I^{er} s. avant J.-C.). En d'autres termes, le site de Ribemont n'a livré jusqu'à présent, même à titre résiduel, aucune monnaie du *Belgium* et de peuples limitrophes dont l'émission pourrait se situer dans la phase La Tène D1 et La Tène D2 a.

Pourtant, de l'Oise au littoral marin, cette longue phase de presque un siècle a généré des séries monétaires plus nombreuses qu'on le pensait naguère, et dont les témoins qui peuvent se trouver sur un sanctuaire du « *Belgium* » sont principalement les suivants.

Les monnaies en or dérivées du statère à « flan large »

AV1 : statère « à flan large » et ses divisions (LT 7878/79/86/92), autour de 130 avant J.-C.

AV2 : statère « à flan court » sans divisions (LT 8593 97), autour de 90-80 avant J.-C.

Nombreux dérivés du statère « à flan court » chez les peuples limitrophes, en particulier :

AV3 : statères des Sussions « à l'œil » et « à l'ancre » (Delestrée, 1997a, pl. II, fig. 10 et 11).

64. Cf. M. Thirion, 1962, pl. V-VI. Une variante du potin gaulois, type « rameau A » LT 8620, *Bulletin du cercle d'études numismatiques*, 10, 1, janv.-mars 1973.

AV4 : statères et quart de statère « à l'astre » (Delestrée, 1997a, pl. II, fig. 9).

AV5 : statères (sans divisions connues) des petits peuples maritimes au sud-ouest de la Somme (Delestrée, 1997a, pl. II, fig. 4, 5a et b, 6, 7, 8), autour de 70-50 avant J.-C.

AV6 : quarts (sans unités) de l'ensemble « au bateau » (Delestrée, 1996a, pl. II-III), 60-50 avant J.-C.

AV7 : statère uniface (sans divisions), environ 55 avant J.-C. et après.

AV8 : quarts (sans unités) tardifs : fin de la guerre des Gaules et après (Delestrée, 1986 ; Delestrée, Chauchoy, 1987).

Les monnaies en argent

Argent 1 : quinaire de Commios (S.S. 77, fig. 313-314), fin de la guerre des Gaules.

Argent 2 : lamellaires grand module (ensemble à la tête de Pallas), série de la rue Saint-Pierre + LT 9515 (Delestrée, 1996b, pl. p. 67, fig. 2-4), autour de 60 avant J.-C.

Argent 3 : dérivées en argent de la série en or « à l'astre » (Delestrée, 1996b, pl. p. 27, fig. 3 et 4), environ 50 avant J.-C.

Les monnaies en bronze frappé

Bronze 1 : dérivées en bronze des séries en or (« à l'astre », quart « au bateau », série uniface, etc.).

Bronze 2 : série « lourde » au personnage courant et au cheval androcéphale (présente dans les fossés d'Alésia) et au personnage agenouillé.

Bronze 3 : dérivées en bronze de séries en or de Celtique (Gaulle centrale et armoricaine) et quarts aurifères dits « aux segments de cercle » émis chez les *Remi* dès le début du I^{er} s. avant J.-C.

Les potins

Les séries en bronze coulé sont très rares dans le *Belgium*, tardives, et de faible poids (ensemble de potins « aux chevrons », cf. Delestrée, 1996b, p. 24).

En revanche, les potins de peuples belges (*Remi* et *Sussions*) et non belges (*Leuci*, *Senones*, *Sequanes*) émis au cours de la période de La Tène D1 peuvent participer plus ou moins largement à la circulation monétaire sur certains sites du Nord-Ouest, et cette circulation est à notre sens d'autant plus haute que ces potins, importés ou copiés, sont nombreux. N'entreront en compte, dans l'étude comparative qui va suivre, que les

Tabl. VI – Tableau comparatif des faciès de différents sites du nord de la France.

	AV 1	AV 2	AV 3	AV 4	AV 5	AV 6	AV 7	AV 8	AR 1	AR 2	AR 3	Br 1	Br 2	Br 3	Pot 1	Pot 2	Pot 3	Pot 4
Bois-l'Abbé (76) (trouvailles isolées)			X	X	X	X	X	X	X		X	X	X					
Vendeuil-Caply (60) Mont des Catelets	X		X	X			X					X	X	X	X			X
Estrées-Saint-Denis (60)						X		X			X	X	X	X	X	X	X	
Dompierre-sur-Authie (80)												X		X				
Fontaine-sur-Somme (80) « Le Camp Rouge »							X											
Saint-Maur (60)		X								X		X	X	X	X	X	X	X
Chilly (80) (trouvailles isolées + dépotoir)		X												X	X	X	X	
Fresques (76) (trouvailles de surface incluses)	X		X			X	X	X		X		X	X	X	X	X	X	
Digeon (80) (Morvillers-Saint-Saturnin)		X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X		X			
Boismont (80)																		X
Ribemont-sur-Ancre (80)															X			

effectifs en potins suffisamment significatifs dans chaque faciès considéré.

Potin 1 : série LT 8124 et var. apparentées.

Potin 2 : série « au sanglier » S.S. 77, fig. 658 (cl. Ia), *Remi* ?, S.S. 77, fig. 659 et suiv., *Leuci* ?

Potin 3 : série LT 7417 et apparentées (LT 7445) Seine moyenne ?

Potin 4 : pot séquane « à la grosse tête ».

Cette approche va permettre, en se référant à cette énumération bien sûr non exhaustive d'espèces émises depuis le début de La Tène D1, encore intégrées à la circulation monétaire locale-régionale au milieu du I^{er} s. avant J.-C. et devenues plus ou moins résiduelles vers la fin de la période pré-augustéenne, de « situer » chronologiquement le lot des monnaies gauloises de Ribemont (excepté celles pouvant appartenir à la circulation primitive) en regard d'autres sanctuaires du *Belgium* qui peuvent témoigner, par la composition des « faciès », de fréquentations plus ou moins hautes, du début de La Tène D2 jusqu'à l'époque augustéenne (circa 70 à 10 avant J.-C.).

Il ne nous échappe pas qu'une telle étude est encore approximative sous bien des aspects, du seul fait que les espèces gauloises, muettes pour la plupart, ne sont guère susceptibles de datations absolues. Cependant, certains facteurs hétérogènes ne sont qu'apparents (tabl. VI).

Certes, les monnaies de surface entrent pour une grande part dans l'effectif monétaire de plusieurs sites, mais il faut bien noter que là où la combinaison d'importants lots de surface et de lots issus de fouilles a pu être réalisée (en particulier à Fesques, Digeon, Chilly et Dompierre-sur-Authie), les proportions statistiques entre ces deux lots d'un même site se sont révélées dans tous les cas analogues ou très proches.

Certes, les sanctuaires auxquels nous nous référons appartiennent à des peuples différents⁶⁵ bien que tous situés dans le « *Belgium* », entre l'Oise et la Manche : mais il n'y a pas de raison pour que d'un peuple à l'autre, en présence de dominantes monétaires chronologiquement homogènes, la part des espèces

65. Sont concernés les *Ambiani*, les *Bellovacii*, les *Catuslugi* et un petit peuple anonyme situé au sud-ouest de la Bresle en Seine-Maritime.

dites « résiduelles », ou simplement plus anciennes, quelle que soit leur origine, varie dans des proportions notables.

Certes, nous n'avons pas tenu compte, à l'intérieur de chaque site, de trouvailles liées à des horizons stratigraphiques différents ; mais l'incidence d'une telle lacune est en définitive à peu près nulle car la superposition de niveaux chronologiquement bien distincts, d'où sont issus des lots également distincts, est vraiment exceptionnelle⁶⁶.

Certes, et sous cette réserve de principe, les effectifs monétaires considérables des sanctuaires mentionnés sont réputés provenir d'horizons stratigraphiques ou de milieux dits « julio-claudiens » sans autres précisions. Mais il est à notre sens possible de distinguer, à l'intérieur d'une telle période, une tendance chronologique de la circulation monétaire sur un site donné.

À cet égard, le tableau que nous avons obtenu est riche d'enseignements qui sont vérifiés ou confortés, dans la plupart des cas, par les données archéologiques et le matériel connexe.

Le premier état du sanctuaire de Bois-l'Abbé doit remonter à la fin de la guerre des Gaules, et, malgré la présence abondante d'espèces en or « résiduelles » qui remontent au début de La Tène D2, le caractère tardif de l'ensemble monétaire est mis en évidence par l'absence quasi totale de monnayages en bronze coulé.

Ces derniers, largement présents sur le temple de Vendeuil-Caply et à Estrées-Saint-Denis, marquent une circulation qui dut débiter une ou deux décennies avant la guerre des Gaules, ce que la présence de structures spécifiques confirme clairement à Estrées-Saint-Denis.

À Digeon, une circulation contemporaine de la guerre des Gaules ou un peu antérieure, qui se développe considérablement jusqu'à la fin du I^{er} s. avant J.-C., est attestée non seulement par l'importance des séries spécifiques en or, en argent et leurs dérivés en bronze, dont le type local aux « *tria nomina* » est datable avec précision autour de 45 avant J.-C. (Delestrée, 1996b, III^e partie, p. 111), mais aussi par deux ensembles monétaires successifs (« au personnage courant » et « au coq type de Bracquemont ») dont a rendu compte une approche topochronologique aux alentours du grand sanctuaire. En outre, le matériel d'accompagnement offrait nombre d'éléments (armes, objets) de La Tène finale (Delestrée, 1996b, II^e partie, chap. X, p. 88 *sqq.*).

66. À titre indicatif, parmi tous les sanctuaires précités, un seul (celui d'Estrées-Saint-Denis) offre un tel cas de figure (Delestrée, 1996b, II^e partie, chap. III, p. 53), avec une dominante de potins LT8124 dans une structure antérieure à celles ayant livré la quasi-totalité des monnaies tardives trouvées *in situ*.

À Fesques, la situation est analogue à celle de Digeon. Toutefois, une solution de continuité paraît probable entre les structures d'enceinte qui peuvent remonter à La Tène C2 et la fréquentation du sanctuaire central qui n'est guère antérieure au milieu du I^{er} s. avant J.-C. (Mantel éd., 1997, n° 9).

Sur le sanctuaire de Saint-Maur, le faciès monétaire rend compte, en dépit de l'inexplicable discrétion du numéraire en or, d'une circulation monétaire antérieure à la guerre des Gaules attestée par l'importante sous-dominante de potins LT 8124 ; le fait n'est pas surprenant puisque la recherche archéologique (fouilles J.-L. Brunaux) a montré que le sanctuaire dut être fréquenté continûment depuis la fin de La Tène C2.

Il ressort en tout cas de cette étude que quatre sites restent en dehors de l'épure :

- celui de Boismont (Somme), où furent trouvées de nombreuses monnaies gauloises issues d'un remblai datant au plus tôt de la fin du I^{er} s. avant J.-C., les fouilles (Delestrée, 1994-1995) pratiquées sur l'emprise du *fanum* gallo-romain ayant permis de constater l'absence de toute structure (ou même de tradition) laténienne ;
- celui du Camp Rouge à Fontaine-sur-Somme (Somme) dont les lots monétaires ne proviennent, il est vrai, que de ramassages de surface effectués dans la proximité du *fanum* gallo-romain ;
- celui de Dompierre-sur-Authie (Somme), plus signifiant grâce aux fouilles de D. Piton de 1987 à 1992 (en cours de publication) : le lot monétaire gaulois très tardif, livré par un large seuil d'accès, était accompagné d'un très abondant matériel dont la dominante massive consiste en *Kragenfibeln* datables de la période augustéenne ;
- et enfin, celui de Ribemont-sur-Ancre, dont la part la plus significative des monnaies gauloises en milieu stratigraphique est liée au niveau inférieur d'une structure augustéenne parmi les témoins synchrones du matériel connexe.

*

* *

La contribution de la numismatique gauloise à l'étude du site dans son ensemble n'est pas mince. Deux lots monétaires, provenant de milieux très différents, témoignent de circulations bien distinctes. Avec une forte vraisemblance, les espèces en or liées au système de l'hémistatère ont été émises dans une période encore imprécise, qui peut remonter aux dernières décennies de La Tène C2.

Avec certitude, une seconde circulation se développe sur le site après la guerre des Gaules, jusqu'à la fin du I^{er} s. avant J.-C. Ainsi, la solution de continuité paraît complète entre ces deux

périodes, ce qui ne signifie pas que le terme d'une fréquentation régulière se situe précisément au milieu du II^e s. avant J.-C.

Il faut bien comprendre en effet que la circulation monétaire primitive, chez les *Ambiani* du moins, n'a laissé avant La Tène D1 que des traces insignifiantes. On sait que les espèces improprement dites « imitations de Tarente » et leurs dérivées – en fait les monnaies rattachables au système de l'hémistatère – sont issues d'émissions variées, très limitées en nombre et probablement réservées à une élite : aussi bien parle-t-on parfois d'émissions « de prestige » (Delestrée, 1996b, p. 115 *sqq.* ; 1997a, p. 95-96). Ce numéraire ne pouvait en aucun cas constituer la trame d'une circulation monétaire comparable à celle perceptible dès le début du I^{er} s. avant J.-C. À cet égard, les fouilles importantes de Montmartin, Oise (habitat ouvert et sanctuaire) ont révélé chez les *Bellovaci* une absence totale de monnaies sur un site prestigieux, dont l'abandon pourrait être lié à la ruée des Cimbres et des Teutons à la fin du II^e s. avant J.-C. (Brunaux, Méniel éd., 1997, p. 248 *sqq.*).

À Ribemont, il est possible que la zone du trophée (ossuaires et charniers) ait cessé d'être occupée régulièrement dès la fin de La Tène C1 et qu'elle n'ait plus été par la suite que visitée et parcourue. C'est à un moment de cette fréquentation occasionnelle et irrégulière que des hémistatères, témoins d'une série émise localement ou provenant d'un butin de guerre, ont été perdus, ou déposés, vers le milieu du II^e s. avant J.-C.

En revanche, nous avons vu que les monnayages provenant des peuples du *Belgium* et d'autres peuples belges tels que les *Remi* pouvaient, dès le début du I^{er} s. après J.-C., laisser les traces tangibles d'une circulation monétaire (or et potins) qui tendait à se généraliser, pour exploser dans la plupart des peuples pendant la guerre des Gaules. Ce sont justement les témoins de cette circulation qui font défaut même à titre « résiduel », sur l'ensemble culturel de Ribemont.

Quelle que soit l'époque précise de l'abandon de la zone du trophée, la munismatique gauloise permet de prétendre que la réoccupation du site, dans un premier temps par une population purement indigène, n'est pas antérieure aux années 40 avant J.-C.

ANNEXE IV

LE MOBILIER CÉRAMIQUE

Béatrice ROCÉRÉ⁶⁷

L'étude du mobilier céramique de Ribemont-sur-Ancre a porté sur le matériel des onze zones du sanctuaire fouillées depuis 1991. Nous avons effectué un comptage systématique de tous les tessons et en avons dénombré un total de 11 962, sans compter les tessons hors contexte et ceux du puits, qui constituent un matériel abondant méritant une étude particulière. Nous avons fait un tri reposant sur les catégories technologiques⁶⁸.

L'essentiel des fragments étudiés provient de remblais très remaniés, auxquels il faut ajouter les différents remplissages de fossés ou de tranchées qui sont, eux aussi, composés de matériel hétérogène : le résiduel y côtoie celui qui pourrait être datant et l'intrusif ; il est alors difficile de faire un tableau précis des séquences chronologiques. L'état de fragmentation des tessons n'a, le plus souvent, pas permis l'identification des formes.

Le mobilier étudié s'étend de la fin du I^{er} s. avant J.-C. au III^e s. de notre ère, avec une quantité importante de matériel du I^{er} et surtout du II^e s. après J.-C. (céramique grise à pâte sableuse). La faible quantité de céramique de la fin du III^e et surtout du IV^e s. s'explique par l'état d'arasement important des vestiges de cette époque. Le sanctuaire a livré de la céramique gallo-romaine précoce en grand nombre, en particulier de la *terra nigra* dont la pâte est le plus fréquemment rouge vermillon ou rouge-brun, sableuse, pas très bien cuite, avec des surfaces brunes à noires lustrées. Quant à leur morphologie, il s'agit essentiellement de formes hautes, dont le catalogue commence à être bien connu⁶⁹, par exemple des pots à col vertical ou des vases à col court et panse globulaire dont le décor est le plus souvent constitué de lignes obliques ou de guillochis (fig. 67, n° 11).

La répartition du matériel entre les différentes catégories est représentative du faciès régional pour la céramique commune, en particulier la céramique grise ou noire à pâte

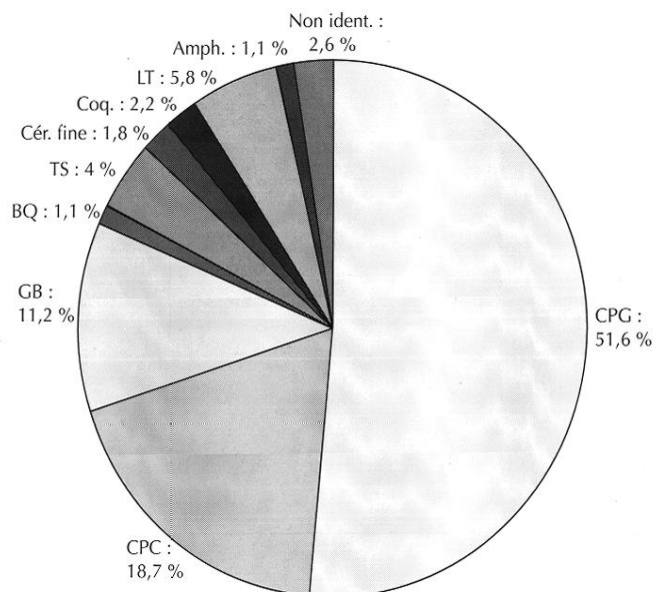


Fig. 66 – Pourcentage des tessons par catégories : CPG, céramique commune à pâte grise ; CPC, céramique commune à pâte claire ; GB, céramique « gallo-belge » ; BQ, céramique blanche à quartz ; TS, sigillée ; Cér. fine, céramique fine ; COQ, céramique à dégraissant coquillier ; LT, céramique de tradition indigène ; Amph., amphore ; non ident., céramique non identifiée.

sableuse (CPG, fig. 66), qui est prépondérante. Celle-ci représente 51,6 % de l'ensemble du matériel. L'essentiel de cette céramique correspond à un répertoire bien connu dans le nord de la Gaule : bols carénés, gobelets à col tronconique, marmites, avec des décors de bandes lissées ou entrecroisées. Deux fosses en ont donné une masse considérable (gobelets et marmites), datée du II^e s. après J.-C. Nous avons quelques vases miniatures dont deux complets : il s'agit de petits vases en céramique grise (fig. 67, n° 6 et 7), isolés, qui à priori ne constituaient pas un dépôt votif.

La céramique commune à pâte claire (CPC : 18,7 % du total, fig. 66) est essentiellement représentée par des cruches et des mortiers (fig. 67, n° 8 et 9), surtout du II^e s. après J.-C.

Sous la dénomination céramique « gallo-belge » (GB, fig. 66), nous avons regroupé à la fois la *terra rubra*, faiblement représentée (0,2 % du total de tessons) et la *terra nigra* (11,2 % y compris la *terra nigra* précoce) du I^{er} s. après J.-C. En *terra rubra*, il n'y a que des fragments de tonnelets à bandes horizontales de guillochis (tonnelets Ménez 148 (fig. 66, n° 10) et Gose

67. Centre archéologique départemental, 5 rue d'En Haut, BP 252, F-80800 Ribemont-sur-Ancre.

68. Avec tous nos remerciements à Ariane Bourgeois, Hervé Sellès, Thierry Luginbühl et tout particulièrement à Didier Vermeersch pour leur aide.

69. Cf. La céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique..., *Nord-Ouest Archéologie*, 6, 1994 et surtout *Actes de la table ronde sur la céramique augustéenne d'Arras*, à paraître.

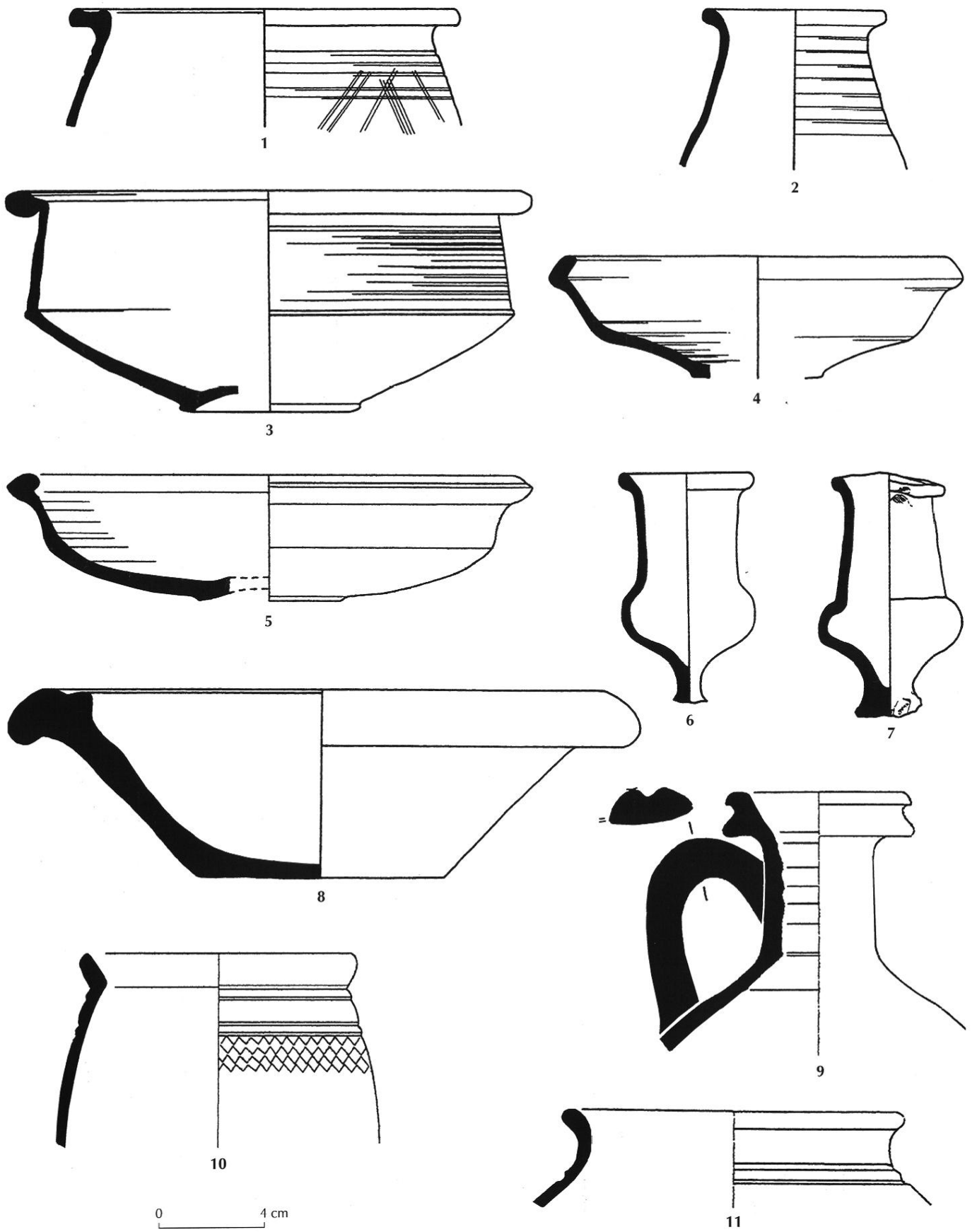


Fig. 67 – Principales formes céramiques représentées à Ribemont-sur-Ancre : céramiques communes et précoces (dessin V. Rey-Vodoz et B. Rogéré).

340-341 : Auguste-Tibère) ⁷⁰. Le répertoire des formes en *terra nigra* est, quant à lui, plus diversifié : vases à col vertical ou court à panse globulaire, déjà cités ci-dessus, reconnaissables à la jonction col-panse (fragment le plus fréquent à Ribemont) ; vases carénés (type Holwerda 26, Gose 318-319) à parois fines et pâtes souvent « sandwich » ⁷¹ ; assiettes types Gose 286 (fig. 68, n° 1 ; type le plus fréquent), Gose 291-294 (fig. 68, n° 2), Gose 283 et Gose 287-289, qui représentent le nombre le plus important de fragments en *terra nigra*.

Le catalogue de la céramique blanche à quartz (BQ : 1,1 % de la céramique, fig. 66) du III^e s. n'a pas pu être établi étant donné le matériel extrêmement fragmenté auquel nous avons eu affaire ; on peut toutefois mentionner la présence d'assiettes et de formes fermées sans qu'il soit possible d'être plus précis.

La sigillée (TS, fig. 66 et 68, n° 3-7) ne représente que 4 % de l'ensemble du matériel céramique, pourcentage très proche de ce qu'elle représente sur les principales agglomérations du nord de la Gaule pour le Haut-Empire ⁷². Il s'agit essentiellement de récipients fabriqués par le groupe de production de La Graufesenque et, dans une moindre mesure, par celui de Lezoux (productions du I^{er} s. et du II^e s.), auxquels il faut ajouter quelques tessons de sigillée d'Argonne. L'essentiel des tessons identifiés correspond à des formes lisses, principalement des Drag. 27 (39 individus), des Drag. 18/31 (14 individus) et des Drag. 35/36 (8 individus). Les autres se répartissent de façon à peu près équivalente, quelques individus entre Drag. 24/25, Drag. 15/17, Drag. 45 et quelques exemplaires de Drag. 37 (identifiés grâce à des fragments décorés ou au départ des ovales). On peut mentionner la présence de quelques estampilles et d'un graffito, en cours d'étude.

La céramique fine (cér. fine : 1,8 % du total, fig. 66) est un ensemble dans lequel on a regroupé des céramiques d'importation. Il s'agit de la céramique à pâte fine dorée au mica, la céramique à couverte métallescente et projection sableuse (fig. 68, n° 8) et la céramique à pâte blanche et paroi fine de l'Oise (tonnelets ? à décor de guillochis). Nous avons associé à cet ensemble les assiettes à enduit rouge pompéien (essentiellement du type V de Bliques), même si ces dernières étaient des productions locales (Bayard, 1980, p. 189). La céramique à dégraissant coquillier (coq., fig. 66) représente 2,2 % du mobi-

lier total. Elle est surtout présente dans des unités stratigraphiques datées du I^{er} s. après J.-C. Elle est fréquemment très abîmée et n'est pas recollable, la pâte étant souvent mal cuite. Il est difficile d'établir le catalogue des formes car il s'agit le plus souvent de tessons ; toutefois, il semble y avoir une majorité de formes basses. À signaler des fragments de fond d'une passoire ou d'une faisselle à gros trous.

La céramique de tradition indigène (LT : 5,8 %, fig. 66) est présente en assez grande quantité dans les couches de la fin du I^{er} s. avant J.-C., et en matériel résiduel dans les remblais, son état est alors très fragmentaire.

Les amphores (amph., fig. 66) ne représentent que 1,1 % de l'ensemble du mobilier, soit quelques individus qui appartiennent à des unités stratigraphiques de la fin du I^{er} s. avant J.-C. Il s'agit d'un ensemble homogène d'amphores républicaines de type Dressel 1 avec plusieurs types de pâtes.

Dans la catégorie « tessons non identifiés », 2,6 % du total, nous avons comptabilisé les fragments de céramique qui ont brûlé et dont la pâte n'est pas reconnaissable.

CORPUS DE LA CÉRAMIQUE

Fig. 67

- n° 1. Pot, deux moulures sous la lèvre (aplatie et légèrement déprimée au sommet) ; pâte gris clair, surface gris foncé, décor lissé composé de lignes horizontales et obliques formant des losanges.
- n° 2. Gobelet à col tronconique à lèvre épaisse, recourbée ; pâte gris clair, décor de bandes lissées horizontales sur le col.
- n° 3. Bol caréné, lèvre arrondie, col tronconique décoré de bandes lissées horizontales, fond concave ; pâte grise.
- n° 4. Assiette carénée, lèvre droite, saillante à l'intérieur, panse légèrement concave, fond concave, bandes lissées à l'intérieur ; pâte grise.
- n° 5. Assiette du même type que le n° 4, lèvre plus arrondie ; pâte grise.
- n° 6. Vase miniature, forme imitant un gobelet à col tronconique ; pâte gris clair.
- n° 7. Vase miniature, forme imitant un gobelet à col tronconique ; pâte grise.
- n° 8. Mortier, lèvre épaisse, anguleuse, déprimée au sommet et légèrement saillante à l'intérieur ; pâte beige rosé.
- n° 9. Cruche, lèvre cannelée, anse à une cannelure ; pâte beige-jaune, surface beige.
- n° 10. Bord de tonnelet (type Ménez 148) en *terra rubra*, pâte orangée, décor de moulures et de chevrons.

70. Cf. *La céramique gallo-belge*, Actes du congrès de Tournai, 28-31 mai 1992, p. 141 et T. Ben Redjeb, 1985.

71. Cf. T. Ben Redjeb, 1985 : typologie des pâtes.

72. Cf. *Actes de la table ronde sur la céramique augustéenne d'Arras* (à paraître) et N. Jobelot, D. Vermeersch, *Céramiques gallo-romaines du Val-d'Oise*, *Archéologie en Val-d'Oise*, 5, 1996 : 5 à 6 % au Plessis-Gassot (p. 17), 1,2 % à Épiasis-Rhus (p. 145).

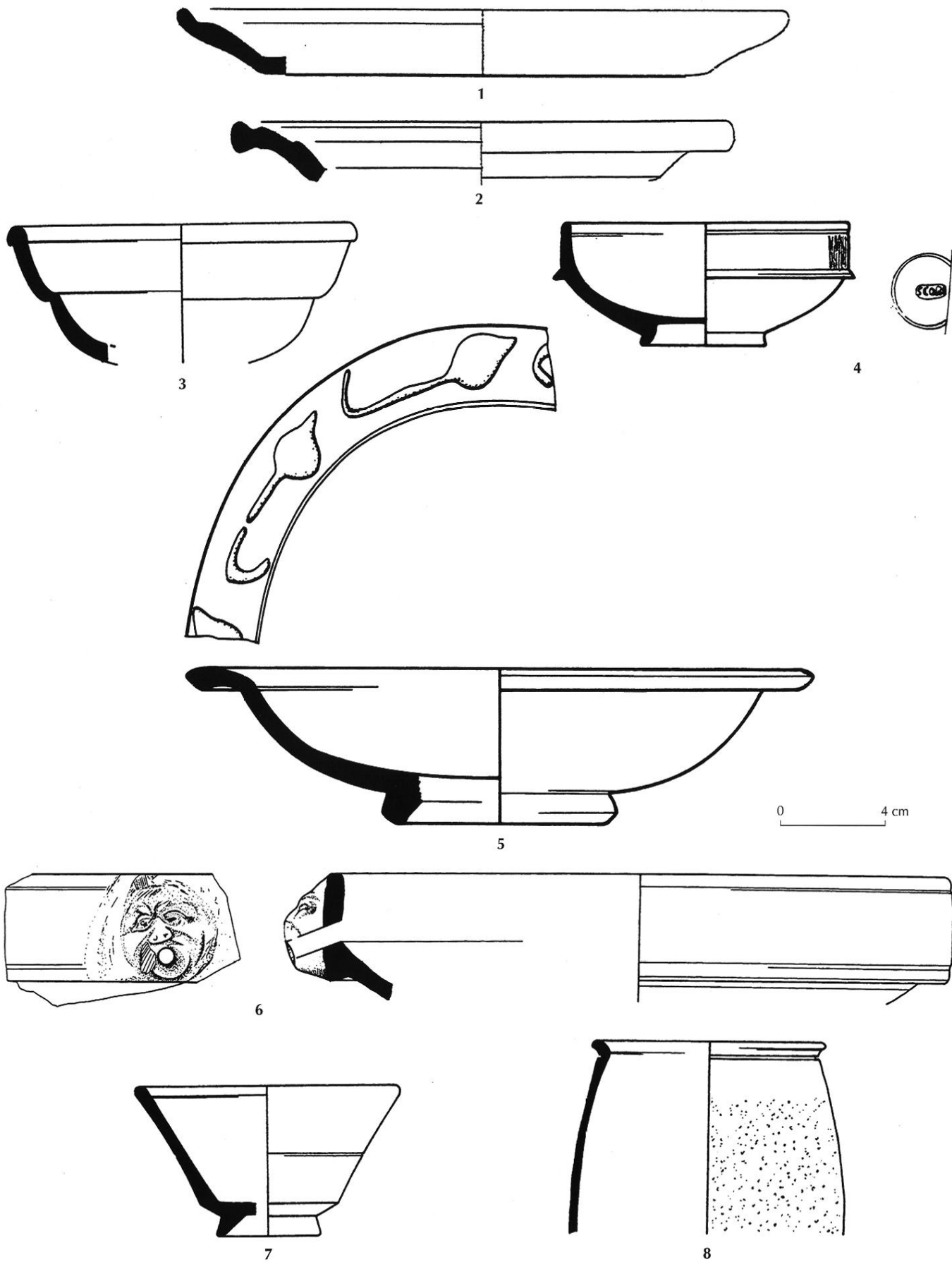


Fig. 68 – Principales formes céramiques représentées à Ribemont-sur-Ancre : gallo-belge, sigillée et céramique fine (dessin V. Rey-Vodoz et B. Rogéré).

n° 11. Vase à col vertical, panse globulaire ; pâte rouge-brun, surface noire et lustrée.

Fig. 68

n° 1. Assiette en gallo-belge ; pâte gris clair, surface gris foncé-noir en gallo-belge type 9 d'Amiens-Auguste-Néron.

n° 2. Assiette en gallo-belge ; pâte gris clair, surface gris foncé-noir.

n° 3. Drag. 27, La Graufesenque.

n° 4. Drag. 24/25 avec une estampille *SCOTTI* pour Scottius, La Graufesenque, 20-70 après J.-C.

n° 5. Drag. 36, La Graufesenque.

n° 6. Bord d'un Drag. 45 avec tête de lion.

n° 7. Drag. 33, début d'une estampille mais aucune lettre n'est visible, Lezoux 3^e quart du III^e s. après J.-C.

n° 8. Gobelet en céramique métallescente à projection sableuse, première moitié du II^e-début du III^e s. après J.-C.

ANNEXE V

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE ⁷³

Les analyses pédologiques et palynologiques ont été effectuées sur des échantillons prélevés tant à l'intérieur de l'enclos celtique qu'à ses abords. Confrontés aux données archéologiques, les résultats de ces études (36 analyses sur 10 profils, PI à PX pour la palynologie ; 9 profils étudiés pour la pédologie) ont permis d'établir le tableau VII qui présente les grandes lignes de l'évolution du site depuis une période antérieure à la fondation du site, au III^e s. avant J.-C., jusqu'à la construction du grand temple, au milieu du II^e s.

Les principaux acquis de ces analyses sont les suivants :

- le site est implanté sur un dos de colline, à l'endroit où une microdépression naturelle présente une surface relativement plane ;
- le niveau sur lequel reposent les dépôts archéologiques les plus anciens est un sol non érodé : il s'agit bien d'un horizon humifère développé dans le sol en place ; ce sol présente une base abrupte et horizontale caractéristique des sols labourés ; antérieurement à la fondation du sanctuaire, champs cultivés et pâtures composent un paysage où subsistent quelques bosquets ;
- au début du III^e s. avant J.-C., la fondation du site est marquée par un net débroussaillage et des phénomènes attribués au piétinement ;
- les dépôts osseux les plus anciens se placent directement à la surface du sol ancien dont ils entraînent un enrichissement très important en phosphates et un taux élevé en carbone organique ; cependant rien ne montre en lame mince la présence passée de grandes quantités de chair ou d'autres matières organiques en décomposition, au contraire l'étude micromorphologique met en évidence une absence d'oxydoréduction marquée qui va dans le sens de l'hypothèse de squelettes sans chair (ou à la chair entièrement desséchée) déposés à même la surface du sol ; l'analyse pollinique du sédiment qui scelle le dépôt montre, quant à lui, un développement important des composées de type *Crepis* qui semble indiquer que le processus de colmatage s'effectue dans un lieu relativement fermé (sous un plancher

ou sous des débris de bois), ce que l'analyse pédologique ne montre pas ; l'enrichissement du sol par la présence de squelettes est à l'origine d'une première séquence de bioturbations caractérisée par des galeries horizontales, d'où est absent le calcaire caractéristique des bioturbations de la période gallo-romaine ;

- dans le remplissage du fossé de clôture de l'enclos celtique, les dépôts les plus anciens sont dus aux phénomènes de ruissellement provoqué par la pluie, mais très vite c'est l'action du gel qui est à l'origine du comblement du fond de cette structure par accumulation de plaques de sédiment provenant des différents horizons recoupés par le fossé ; c'est dans la partie supérieure de ce remplissage qu'ont été découverts les objets (armes et ossements) les plus profondément enfouis ; seul l'horizon de surface de ce niveau d'érosion présente la marque d'une intense activité biologique ; le fossé a atteint son profil d'équilibre, des végétaux se développent à la surface du premier remplissage, en particulier la fougère-aigle dont la présence caractérise ici l'abandon d'une structure en dépression ;
- l'absence de dépôts significatifs et l'installation d'un paysage végétal dominé par les graminées indiquent qu'une phase de faible activité succède à la forte activité contemporaine de la fondation du site ;
- une importante reprise d'activité se situe pendant la période de la conquête romaine, on y remarque de nouveau les phénomènes liés au piétinement ainsi qu'un apport de remblais contenant de nombreux pollens de pin dont la provenance est étrangère aux abords immédiats du site ;
- à partir de la fin du I^{er} s. avant J.-C., on constate des apports successifs de remblais à l'intérieur des espaces délimités par les palissades, puis les premiers murs, alors qu'à l'extérieur se développent des bosquets ;
- lors de la construction du quadriportique, à la fin du I^{er} s. après J.-C., d'importantes transformations ont lieu : la partie haute de la pente sur laquelle est installé le lieu de culte est tronquée, alors que la partie basse est rehaussée par un apport massif de remblais ; ces aménagements sont lourds de conséquence car, s'ils entraînent la destruction des niveaux celtiques de la partie occidentale du site, ils sont à l'origine de l'exceptionnelle conservation de ces niveaux dans la zone orientale ;
- la dernière phase d'aménagement observée est celle qui voit la construction d'un temple sur *podium* et de terrasses, dans la partie nord du site jusque-là non aménagée ; ces travaux sont à

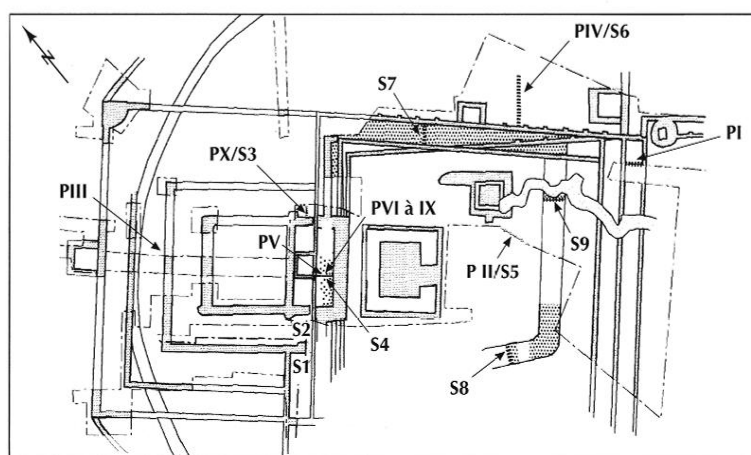
73. L'analyse palynologique a été réalisée par A. V. Munaut de l'université de Louvain-la-Neuve ; l'étude pédologique a été effectuée par R. Langohr, université de Gand, K. Fechner et B. Bécu, université libre de Bruxelles ; la synthèse des données environnementales et archéologiques est le fruit d'un travail collectif coordonné par G. Fercq.

l'origine de la morphologie actuelle du paysage, des apports massifs de remblais ont transformé la pente naturelle légèrement descendante à l'arrière du lieu de culte primitif en une

hauteur dominant l'ensemble du site et qui forme encore aujourd'hui un point haut sur le dos de colline, malgré la destruction du monument et l'érosion due aux activités agricoles.

Tabl. VIIa – Interprétation des résultats des analyses environnementales.

ÉCHANTILLON PALYNOLOGIE PÉDOLOGIE	LOCALISATION			NATURE	DONNÉES
	extérieur enclos	fossé	intérieur enclos		
S3 (H2B)	abord nord			sol	horizon supérieur labouré
S6 (1)	abord est			sol	horizon supérieur labouré
S5 (1)			zone centrale	sol	horizon supérieur labouré
P I (4)	abord sud			sol	paysage peu boisé, prairie, présence de céréales
P IV (4)	abord est : « charnier »			sol	paysage légèrement boisé, prairie, présence de céréales
P I (3)	abord sud			sol	paysage ouvert, peu de graminées, abondance des composées (Crepis), présence de céréales
S7 (1)		est fond		remblai	fin dépôt limoneux
P IV (3)	abord est : « charnier »			sol	disparition des arbres, prolifération des graminées, pollens de céréales
S4 (1), S7 (2)		est et nord partie inférieure		remblai	blocs provenant de l'érosion des parois (absence de bioturbations)
S6 (3)	abord est : « charnier »			sol	transformation postdépositionnelle liée à la présence de matière organique
P IV (2)	abord est : « charnier »			sol	net recul des graminées, développement des composées (Crepis)
S4 (2), S7 (3)		est et nord partie inférieure		remblai	horizon bioturbé, forte activité biologique, ruissellement
P VII (1)		nord		remblai	forte extension de la fougère-aigle dominance du bouleau dans les arbustes
P IV (1)	abord est : « charnier »			remblai	remontée des graminées, retour à un environnement proche de P IV (3)
S6 (4)	abord est : « charnier »		zone centrale	remblai	horizon bioturbé, forte activité biologique
P I (2)	abord sud			remblai	peu de différences avec l'échantillon P I (3)
P I (1)	abord sud			sol	réduction drastique des arbres et arbustes forte représentation des composées (Crepis)
P II (2)			zone centrale	remblai	dominance absolue des composées de type Crepis
S4 (3), S7 (4)		est et nord partie inférieure		remblai	remblai anthropique, trous de poteau
P VII (2)		nord		remblai	présence de pollens de pin
P V (2)	abord nord			sol	quelques arbres et arbustes, composées (Crepis), peu de graminées
P II (1)			zone centrale	remblai	présence d'arbres et arbustes, graminées, composées, quelques céréales
P V (1)	abord nord			remblai	quelques arbres et arbustes, composées (Crepis), peu de graminées
S3 (H2A)	abord nord			remblai	couche humifère limono-argileuse
S3 (H1, OA, OB)	abord nord			remblai	horizons inversés
P III (2) P III (3)	environs nord (fossé extérieur)			remblai	teneur en pin et fougère-aigle élevée



Tabl. VIIb – Interprétation des résultats des analyses environnementales (suite).

ÉCHANTILLON		INTERPRÉTATION	CHRONOLOGIE DU SITE	DATATION
PALYNOLOGIE	PÉDOLOGIE			
	S3 (H2B)	terrain cultivé	antérieur	> III ^e s. avant J.-C.
	S6 (1)	terrain cultivé	"	"
	S5 (1)	terrain cultivé	"	"
P I (4)		champs et pâtures	"	"
P IV (4)		proximité de pâtures et de champs cultivés	"	"
P I (3)		net débroussaillage, aménagement des structures, piétinement dû à la fréquentation du site	fondation	III ^e s. avant J.-C.
	S7 (1)	pluies au moment du creusement du fossé	"	"
P IV (3)		aménagement du site à proximité de champs cultivés	"	"
	S4 (1), S7 (2)	érosion rapide des parois (gel), premiers objets (partie sup. du remplissage)	phase celtique	"
	S6 (3)	dépôts des ensembles anatomiques constituant le charnier après décomposition dans un autre lien (?)	"	"
P IV (2)		débroussaillage ou sol à l'intérieur d'une structure construite	"	"
	S4 (2), S7 (3)	stabilisation du comblement naturel, abandon ou faible fréquentation du site	abandon ?	III ^e /I ^{er} s. avant J.-C.
P VII (1)		stabilisation du comblement naturel, abandon ou faible fréquentation du site	"	"
P IV (1)		abandon ou faible fréquentation du site, ruine de la structure construite ?	"	"
	S6 (4)	?	"	"
P I (2)		travaux de nivellement utilisant des sédiments contenant le même lot de pollens que le sol antérieur	phase I/II	2 ^e moitié du I ^{er} s. avant J.-C.
P I (1)		intérieur d'un bâtiment	"	"
P II (2)		piétinement important à l'intérieur de l'enclos	"	"
	S4 (3), S7 (4)	comblement partiel volontaire du fossé (installation d'une palissade)	"	"
P VII (2)		remblai d'origine extérieure	"	"
P V (2)		sol, au nord du site (extérieur), piétinement, proximité d'un bosquet	phase III	1 ^{re} moitié du I ^{er} s. après J.-C.
P II (1)		sédiments provenant d'un environnement cultivé	"	"
P V (1)		sol, au nord du site (extérieur), piétinement, proximité d'un bosquet	phase IV	2 ^e moitié du I ^{er} s. après J.-C.
	S3 (H2A)	remblai à l'extérieur du portique puis développement d'un sol	"	"
	S3 (H1, OA, OB)	sédiments extraits du sous-sol (à proximité)	phase V	2 ^e moitié du II ^e s. après J.-C.
P III (2)		proximité d'un environnement boisé et humide, ou sédiments provenant d'un environnement de ce type	"	"
P III (3)				

BIBLIOGRAPHIE

- ADAM J.-P.
1989 (2^e éd.) : *La construction romaine : matériaux et techniques*, Paris, Picard, coll. Grands manuels, 367 p.
1994 : *Le temple de Portunus au Forum Boarium*, coll. de l'École française de Rome, 199, École française de Rome.
- AGACHE R.
1964 : *Archéologie aérienne de la Somme : recherches nouvelles 1963-1964*, n^o spécial du Bulletin de la Société de la préhistoire du Nord, 6, Amiens, Société de la préhistoire du Nord, 66 p.
1978 : *La Somme pré-romaine et romaine : d'après les prospections aériennes à basse altitude*, Amiens, coll. Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, série in-quarto, 24, Société des antiquaires de Picardie, 515 p.
- AMY R., GROS P.
1979 : *La Maison Carrée de Nîmes*, XXXVIII^e suppl. à Gallia, Paris, éd. du CNRS.
- ANONYME
1991 : *Les Celtes en Champagne, cinq siècles d'histoire*, musée d'Épernay, Catalogue de l'exposition, Épernay, p. 188-189.
- BADIE A., SABLAYROLLES R., SCHENCK J.-L.
1994 : *Saint-Bertrand-de-Comminges -I- Le temple du forum et le monument à enceinte circulaire*, Toulouse, éd. de la Fédération Aquitania, coll. Études d'archéologie urbaine, 223 p.
- BARBET A.
1985 : *La peinture murale romaine*, Paris, Picard.
- BAYARD D.
1980 : La commercialisation de la céramique commune à Amiens du milieu du II^e à la fin du III^e s. après J.-C., *Cahiers archéologiques de Picardie*, 7, p. 147-209.
- BEN REDJEB T.
1985 : La céramique gallo-romaine à Amiens (Somme) -I- La céramique gallo-belge, *Revue archéologique de Picardie*, 3/4, p. 143-176.
- BERTACCINI L.
1995 : *Le matériel métallique gaulois de Ribemont-sur-Ancre (fouilles 1983-1987) : inventaire, analyse, chronologie*, mém. de DEA, univ. Paris I Panthéon-Sorbonne (dactylographié).
- BOURGOIS A.
1995 : L'empreinte de Rome dans les Gaules : l'apport de La Graufesenque (Millau, Aveyron), *Cahiers du Centre Glotz*, VI, p. 103-138.
- BOZIC D.
1981 : Relativna kronologija mlajse zelezne dobe v Jugoslovanskem podonavju (Relative Chronologie der Jüngereren Eisenzeit im Jugoslawischen Donauraum), *Arheoloski Vestnik*, XXXII, p. 315-336.
- BRIDEL P.
1982 : Aventicum III : le sanctuaire du Cigognier, *Cahiers d'archéologie romande*, 22, p. 77-78.
- BRISSON A., HATT J.-J., ROUALET P.
1970 : Cimetières gaulois et gallo-romains à enclos en Champagne -IV- Cimetière de Fère-Champenoise, Faubourg-de-Connantre, *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, LXXXV, p. 5-26.
- BROUQUIER-REDDÉ V.
1997 : L'équipement militaire d'Alésia d'après les nouvelles recherches (fouilles et prospections), *Journal of Roman Military Equipment Studies*, 8, p. 279-290.
- BRUNAUX J.-L. (ÉD.)
1991 : *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*, Actes du colloque de Saint-Riquier 8-11 nov. 1990, Paris, éd. Errance.
- BRUNAUX J.-L., FICHTL S., MARCHAND C.
1990 : Die Ausgrabungen am Haupttor des « Camp César » bei La Chaussée-Tirancourt (Dept. Somme, Frankreich), *Saalburg Jahrbuch*, 45, p. 5-45.
- BRUNAUX J.-L., LAMBOT B.
1987 : *Guerre et armement chez les Gaulois, 450-52 av. J.-C.*, Paris, éd. Errance, coll. Hespérides, 219 p.
- BRUNAUX J.-L., MÉNIEL P. (ÉDS)
1997 : *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise) du III^e au II^e s. av. J.-C.*, Documents d'archéologie française, 64, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 270 p.
- BRUNAUX J.-L., MÉNIEL P., POPLIN F.
1985 : *Gournay -I- Les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984)*, n^o spécial de la Revue archéologique de Picardie, résumés, Société des antiquités historiques de Picardie, 268 p.
- BRUNAUX J.-L., RAPIN A.
1988 : *Gournay -II- Boucliers et lances, dépôts et trophées*, n^o spécial de la Revue archéologique de Picardie, résumés, Paris, éd. Errance, 245 p.
- CADOUX J.-L.
1971 : Le sanctuaire gallo-romain de Ribemont-sur-Ancre (Somme), *Société des antiquaires de Picardie*, 2^e trim., p. 43-70.
1984 : L'ossuaire gaulois de Ribemont-sur-Ancre (Somme) : premières observations, premières questions, *Gallia*, 42, 1, p. 53-78.
1996 : Menschenopfer oder Massengrab? Mysteriöse Skelettfunde im Heiligtum von Ribemont-sur-Acre (Dept. Somme, Frankreich), *Antike Welt*, 27, 4, p. 271-288.

- CADOUX J.-L., DELAUNEY F.
1995 : Les sculptures du temple gallo-romain de Ribemont-sur-Ancre (Somme) : une *retractatio*, *Revue archéologique de Picardie*, 1-2, p. 209-220.
- CADOUX J.-L., MASSY J.-L.
1970 : Ribemont-sur-Ancre, études, *Revue du Nord*, LII, 207, oct.-déc. 1970, p. 469-511.
- CASTELLA D., FLUTSCH L.
1990 : Sanctuaires et monuments funéraires à Avenches-En Chaplix, *Archéologie suisse*, 13, p. 2-30.
- CHARPY J.-J.
1987 : Les épées laténiennes à bouterolle circulaire et ajourée des IV^e et III^e siècles avant J.-C. en Champagne, *Études celtiques*, XXIV, p. 43-102.
- COLBERT DE BEAULIEU J.-B.
1973 : *Traité de numismatique celtique -I- Méthodologie des ensembles*, coll. Annales littéraires de l'université de Besançon, 135, Centre de recherche d'histoire ancienne, 5, Paris, Les Belles Lettres, 454 p.
- DELESTRÉE L.-P.
1984 : *Les monnaies gauloises de Bois-l'Abbé (Eu, Seine-Maritime) : contribution à l'étude de la circulation monétaire gauloise dans l'ouest du Belgium après la conquête romaine*, coll. Annales littéraires de l'université de Besançon, 295, Centre de recherche d'histoire ancienne, 56, Études de numismatique celtique, 30, Paris, Les Belles Lettres, 353 p.
1986 : Une série en or inédite dans l'ouest du Belgium, *Cahiers numismatiques de la Société d'études numismatiques et archéologiques*, 87, mars 1986, p. 129-137.
1996a : L'ensemble des quarts de statère dits « au bateau », *Revue numismatique*, 151, p. 29-50.
1996b : *Monnayage et peuples gaulois du Nord-Ouest*, Paris, éd. Errance-Claude Burgan/Maison Florange, 144 p.
1997a : Le monnayage en or de la Gaule Belgique dérivé du statère à flan large, *Revue numismatique*, 1997, 152^e vol., p. 91-120.
1997b : Le numéraire gaulois témoin d'une présence militaire sur le site fortifié de La Chaussée-Tirancourt (Somme), *Cahiers numismatiques de la Société d'études numismatiques et archéologiques*, 131, mars 1997, p. 5-14.
1998 : Une série originale de quarts de statère du type cheval/cheval dans l'ouest de la Gaule Belgique, *Cahiers numismatiques de la Société d'études numismatiques et archéologiques*, 137, sept. 1998, p. 7-8.
- DELESTRÉE L.-P., BRUNAU J.-L.
1995 : Un hémistatère trouvé *in situ* dans le sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre (Somme), *Cahiers numismatiques de la Société d'études numismatiques et archéologiques*, 123, mars 1995, p. 9-12.
- DELESTRÉE L.-P., CHAUCHOY P.
1987 : Une nouvelle série en or inédite et tardive à l'ouest du Belgium, *Cahiers numismatiques de la Société d'études numismatiques et archéologiques*, 93, sept. 1987, p. 293-301.
- DELESTRÉE L.-P. ET AL.
1997 : Les monnaies gauloises en contexte du sanctuaire de Fesques et Conclusion générale, in : Mantel E. (éd.), *Le sanctuaire de Fesques, le Mont du Val-aux-Moines (Seine-Maritime)*, Nord-Ouest Archéologie, 8, p. 283-326.
- DUCREY P.
1985 : *Guerre et guerriers dans la Grèce antique*, Paris, Payot.
- DUVAL A.
1971 : Le cimetière Tène Ic-Tène II de la Hourgnotte, commune de Liry (Ardennes), *Antiquités nationales*, 3, p. 53-66.
1972 : Le cimetière Tène Ic-Tène II de la Hourgnotte, commune de Liry (Ardennes), 2^e partie, *Antiquités nationales*, 4, p. 35-62.
- DUVAL P.-M., KRUTA V.
1986 : Le fourreau celtique de Cernon-sur-Coole (Marne), *Gallia*, 44, 1, p. 1-27.
- EINGARTNER J., ESCHBAUMER P., WEBER G.
1993 : *Faimingen-Phoebiana -I- Der römische Tempelbezirk in Faimingen-Phoebiana*, Mainz am Rhein, Philipp von Zabern, coll. « Limesforschungen », 24, 277 p.
- ERNOUT A., MEILLET A.
1939 (2^e éd.) : *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire de mots*, XIX, Paris, Klincksieck.
- ÉTIENNE R.
1985 : Un complexe monumental du culte impérial à Avenches, *Bulletin de l'association Pro Aventico*, 29, p. 5-27.
- FINCKER M., TASSAUX F.
1992 : Les grands sanctuaires « ruraux » d'Aquitaine et le culte impérial, *Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité*, 104, 1, p. 41-76.
- FURGER-GUNTI A.
1979 : *Die Ausgrabungen im Basler Münster I*, Deredingen-Solothurn, Habegger.
- GINOUVÈS R., MARTIN R.
1985 : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine -I- Matériaux, techniques de construction, techniques et formes du décor*, Écoles françaises d'Athènes et de Rome, coll. de l'École française de Rome, VIII, 307 p.
- GINOUVÈS R. ET AL.
1992 : *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romaine -II- Éléments de construction, supports, couvertures, aménagements intérieurs*, Écoles françaises d'Athènes et de Rome, coll. de l'École française de Rome, VIII, 352 p.
- GOUDINEAU C. (ÉD.)
1989 : *Aux origines de Lyon*, Lyon, coll. Documents d'archéologie en Rhône-Alpes, 2, région Rhône-Alpes, 126 p.
- GRENIER A.
1958 (rééd.) : *Manuel d'archéologie gallo-romaine -III- L'architecture*, Paris, Picard.

- GROS P.
1996 : *L'architecture romaine : du début du III^e siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire-1- Les monuments publics*, Paris, Picard, coll. Les Manuels d'art et d'archéologie antique, 503 p.
- JACQUES F.
1991 : Statut et fonction des *conciabula* d'après les sources latines, in : Brunaux J.-L. (éd.), *Les sanctuaires celtiques et leur rapports avec le monde méditerranéen*, Actes du colloque de Saint-Riquier, 8-11 nov. 1990, Paris, éd. Errance, p. 58-65.
- JOBELOT N., VERMEERSCH D.
1996 : Céramiques gallo-romaines du Val-d'Oise, *Archéologie en Val-d'Oise*, 5, p. 17-145.
- KAENEL G.
1990 : *Recherches sur la période de La Tène en Suisse occidentale, analyse des sépultures*, Cahiers d'archéologie romande, 50, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 457 p.
- LAMBOT B.
1974 : Épée de La Tène avec marque estampée découverte dans les Ardennes, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 71, crsm 7, p. 218-224.
- LANTIER R.
1955 : *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, XIV (suppl.), Paris, PUF.
- LA TOUR H. DE
1994 : *Atlas des monnaies gauloises* (2^e éd., mise à jour par B. Fischer), Paris, Claude Burgan, Maison Florange, 73 p.
- LECONTE L.
1990-1991 : Les nécropoles laténiennes de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), *Antiquités nationales*, 22/23, p. 43-80.
- LEJARS T.
1994 : *Gournay-III- Les fourreaux d'épée, le sanctuaire de Gournay-sur-Aronde et l'armement des Celtes de La Tène moyenne*, Paris, éd. Errance, Archéologie aujourd'hui, 234 p.
- 1996 : L'armement des Celtes en Gaule du Nord à la fin de l'époque gauloise, in : *Actes de la table ronde tenue à Ribemont-sur-Ancre*, Revue archéologique de Picardie, 3/4, 79 p.
- LEQUOY M.-C.
1993 : Le dépôt funéraire de La Mailleraye-sur-Seine (Seine-Maritime), in : Cliquet D., Remy-Watté M., Guichard V., Vaginay M. (éds), *Les Celtes en Normandie, les rites funéraires en Gaule (III^e-I^{er} siècle avant J.-C.)*, Actes du 14^e colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du Fer, Évreux, mai 1990, suppl. 6 à la Revue archéologique de l'Ouest, p. 121-133.
- MANTEL E. (ÉD.)
1997 : *Le sanctuaire de Fesques, le Mont du Val-aux-Moines (Seine-Maritime)*, Nord-Ouest Archéologie, 8.
- METZLER J.
1995 : *Das treverische Oppidum auf dem Titelberg, Kontinuität zwischender spät-keltischen und der frühromischen Zeit in Nord-Gallien*, Luxembourg, coll. Dossiers d'archéologie du Musée national d'histoire et d'art, 3, 2 vol., Musée national d'histoire et d'art, 789 p.
- MILLE B.
1997 : Le lingot d'or du sanctuaire gaulois de Fesques. Composition comparée aux monnaies découvertes sur le site, in : Mantel E. (éd.), *Le sanctuaire de Fesques, le Mont du Val-aux-Moines (Seine-Maritime)*, Nord-Ouest Archéologie, 8, p. 319-322.
- MITARD P.-H., BERTHIER G.
1993 : *Le sanctuaire gallo-romain de Vaux-de-la-Celle à Genainville (Val-d'Oise)*, Guiry-en-Vexin, éd. du Centre de recherches archéologiques du Vexin français, 449 p.
- MOUGIN P., PASSARD F., URLACHER J.-P.
1994 : Franche-Comté : le guerrier celte de Mathay, *Archéologia*, 301, p. 24-29.
- PETRES E.-F., SZABO M.
1986 : Notes on the so-called Hatvan-Boldog type scabbards, in : Duval A., Gomez de Soto J. (éds), *Actes du VIII^e colloque sur les âges du Fer en France non méditerranéenne*, suppl. 1 à Aquitania, p. 257-272.
- PICARD G. C.
1969 : À propos d'Argentomagus : les théâtres ruraux sacrés en Gaule, *Archéologia*, 28, p. 68-77.
1970 : Les théâtres ruraux de Gaule, *Revue archéologique*, p. 25-32.
1983 : Les centres civiques ruraux dans l'Italie et la Gaule romaine, in : *Architecture et Société*, Paris, Rome, École française de Rome, p. 415-423.
- PIETTE J.
1981 : Le *fanum* de La Villeneuve-au-Châtelot (Aube), in : *L'âge du Fer en France septentrionale*, Mémoires de la Société archéologique champenoise, 2, p. 367-375.
- RAPIN A.
1995 : Propositions pour un classement des équipements militaires celtiques en amont et en aval d'un repère historique : Delphes 278 avant J.-C., in : Charpy J.-J. (éd.), *L'Europe celtique du V^e au III^e siècle avant J.-C., contacts, échanges et mouvements de populations*, Actes du 2^e symposium international d'Hautvillers, oct. 1992, Kronos BY éd., p. 275-290.
- REDDÉ M. (DIR.), BENARD J., BONNAMOUR L., BRULET R.
1996 : *L'armée romaine en Gaule*, Paris, éd. Errance, 278 p.
- RICHARD C.
1989 : *Gué de Sciaux (Antigny, Vienne). Une ville gallo-romaine, fouilles d'un sanctuaire*, Mémoire de la Société de recherches archéologiques de Chauvigny, IV.
1990 : *Une ville gallo-romaine, Le Gué de Sciaux*, coll. Cahier du pays chauvinois, 5, Société de recherches archéologiques du pays chauvinois, 48 p.

- SALOMON A.
1913 : Le charnier gaulois de Mœuvres, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 10, p. 319-322.
- SCHAAFF U.
1980 : Ein spätkeltisches Kriegergrab mit Eisenhelm aus Novo Mesto, *Situla*, 20/21, p. 397-414.
1988 : Keltische Helme, in : *Antike Helme*, Sammlung Lipperheide und andere Bestände des Antikenmuseums Berlin, Römisch-Germanisches Zentralmuseum, Forschungsinstitut für Vor- und Frühgeschichte, Staatlichen Museen Preussischer Kulturbesitz Antikenmuseum Berlin, Mainz, p. 293-317.
- SCHEERS S.
1969 : *Les monnaies de la Gaule inspirées de celles de la République romaine*, Louvain, Universiteitsbibliothek, 212 p.
1975 : *Les monnaies gauloises de la collection Danicourt à Péronne (Somme, France)*, Bruxelles, Cercle d'études numismatiques, travaux 7, 121 p.
1977 : *Traité de numismatique celtique -II- La Gaule Belgique*, Colbert de Beaulieu J.-B. (dir.), Paris, Les Belles Lettres, coll. Annales littéraires de l'univ. de Besançon, 986 p.
1978 : *Monnaies gauloises de Seine-Maritime*, Rouen, musée départemental des Antiquités.
1980 : Les monnaies gauloises des *Aulerci Eburones*, *Acta archaeologica lovaniensa*, 19, p. 1-48.
- SCHEID J.
1991a : Sanctuaires et territoire dans la « Colonia Augusta treverorum », in : Brunaux J.-L. (éd.), *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*, Actes du colloque de Saint-Riquier, 8-11 nov 1990, Paris, éd. Errance, p. 42-57.
1991b : Sanctuaires et thermes sous l'Empire, in : *Les thermes romains*, Actes de la table ronde organisée par l'École française de Rome, École française de Rome, p. 205-216.
- SCHÖNBERGER H., SIMON H.-G.
1976 : *Römerlager Rödgen*, Berlin, Gebr. Mann, coll. Limesforschungen, 15, 264 p.
- SIEVERS S.
1989 : Die Waffen von Manching unter Berücksichtigung des Übergangs von LT C zu LT D, *Germania*, 67, 1, p. 97-120.
- TARDY D.
1989 : *Le décor architectonique de Saintes antique. Les chapiteaux et bases*, suppl. 5 à Aquitania, Paris, éd. du CNRS, Bordeaux, éd. de la Fédération Aquitania, 184 p.
1994 : *Le décor architectonique de Saintes antique -2- Les entablements*, suppl. 7 à Aquitania, 174 p.
- THIRION M.
1962 : Le trésor de Fraire : monnaies gauloises en potin, *Revue belge de numismatique*, 108, p. 67-112.
- TRUNK M.
1991 : *Römische Tempel in den Rhein- und westlichen Donauprovinzen, ein Beitrag zur architekturgeschichtlichen Einordnung römischer Sakralbauten in Augst*, Römermuseum, Forschungen in Augst, 14, 257 p.
- UNZ C., DESCHLER-ERB E.
1997 : *Katalog der Militaria aus Vindonissa, Militärische Funde, Pferdegeschirr und Jochteile bis 1976*, Brugg, Veröffentlichungen der Gesellschaft Pro Vindonissa, 14, 96 p.
- VAN ANDRINGA W.
1996 : *Religion et cités en Gaule romaine au Haut-Empire*, Thèse dactylographiée, univ. de Toulouse-Le Mirail, 2 vol., 446 p. et 132 p.
- VASSELLE F.
1965 : Inventaire des constructions romaines rurales du département de la Somme, in : *Actes du IV^e congrès international d'études gauloises, celtiques et protoceltiques*, Sarrebruck (Sarre), 4-9 sept. 1964, *Celticum XII*, suppl. à Ogam 98, p. 289-332.
- VERNANT J.-P.
1965 : Figuration de l'invisible et catégorie psychologique du double ; le colossos, in : *Mythe et pensée chez les Grecs*, Paris, F. Maspéro.
- VERZAR M.
1978 : *Aventicum II, un temple du culte impérial*, Cahiers d'archéologie romande, 12, Lausanne.
- VOUGA P.
1923 : *La Tène, monographie de la station*, Leipzig, Hiersemann.
- WERNER J.
1979 : *Spätes Keltentum zwischen Romund Germanien*, München, O. Beck.
- WOIMANT G.-P.
1993 : Le sanctuaire antique de Champlieu (commune d'Orrouy, Oise), *Revue archéologique de Picardie*, 1-2, p. 63-198.